DE L'EMPIRE
DU BRÉSIL.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

DE L'EMPIRE
DU BRÉSIL,

CONSIDÉRÉ

SOUS SES RAPPORTS POLITIQUES
ET COMMERCIAUX;

PAR M. V. ANGLIVIEL LA BEAUMELLE.

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.
VIRGILE.

A PARIS,
CHEZ BOSSANGE FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE DE SEINE, N°. 12.
1823.

t131

PRÉFACE.

Les grands événemens qui se présentent depuis quelque temps sur la scène du monde, se succèdent les uns aux autres avec une telle rapidité, qu'ils ne font que frapper légèrement notre imagination.

Il en est un, cependant, qui s'offre à nos yeux comme devant être fécond en résultats : c'est l'émancipation du Brésil.

Cette vaste et riche contrée, qui s'étend depuis l'embouchure de l'Oyapock jusqu'à celle de la Plata, est si importante par la salubrité de son climat, la fertilité de son sol et la variété de ses productions, et elle est si avantageusement située pour la navigation et le commerce des deux hémisphères, qu'elle mérite bien que l'on jette un coup d'œil sur ce qui s'y passe, et que l'on calcule en observateur impartial son importance politique et commerciale, au moment où, en rompant sous les auspices d'un

prince magnanime les faibles liens qui l'attachaient au Portugal, elle prend place, sous un titre nouveau, parmi les puissances indépendantes de la terre.

Telle est la tâche que nous nous sommes imposée, et dont nous allons nous acquitter.

ERRATA.

Page 1, *ligne* 4. Sous les rapports, *lisez* sous ses rapports.
18, 10. Proportion, *lisez* portion.
22, 8. P. de Hoes, *lisez* P. de Goes.
38, dernière ligne. Charles III, *lisez* Charles IV.
52, 5. Du Récif, *lisez* du Récife.
id. 6. Marugnan, *lisez* Maragna.
64, dernière ligne. 1815, *lisez* 1814.
73, 11. Après le mot douteux, placez un point et virgule, au lieu d'une virgule.
id. 12. Après le mot Portugal, placez une virgule, au lieu d'un point et virgule.
id. 12. La déchéance, *lisez* la décadence.
77, 10. Minero, *lisez* Minas.
79, 23. Minero-Geraes, *lisez* Minas-Geraes.
100, 20. De Ruisc, *lisez* du Récife.
105, 5. Après le mot Brésil, supprimez la virgule.
107, 4. De Ruisc, *lisez* du Récife.
119, 7. Manille, *lisez* Macao.
id. 8. Le nègre Cameran, le mulâtre Diaz, *lisez* l'indien Cameran, le nègre Diaz.
132, 19. Sceara, *lisez* Ceara.
144, 9. Après le mot gouvernement, *ajoutez* et.
145, pénultième. Non-seulement, *lisez* principalement.
146, 4. Mais nous pouvons, *supprimez* mais.
id. 15. Plus étendu, *lisez* plus important.
id. pénultième ligne. Son commerce, *lisez* le sien.
147, 9. Province du Migno, *lisez* province du Minho.

169,	23. Aux Quaris, *lisez* aux Quais.
170,	11. Avantage immense, *lisez* avantage incalculable.
172,	15. Ruiffe, *lisez* Récife.
id.	6. Seize provinces, *lisez* dix-sept provinces.
179,	8. Que je remets, *lisez* que je transmets.
187,	14. Labral, *lisez* Cabral.
201,	18. Parce qu'ils ont le plus grand nombre, *ajoutez* pour eux.
203,	13. Approuvée, *lisez* éprouvée.
239,	Sénat de la chambre, *lisez* délibération du sénat de la chambre.
id.	Séance extraordinaire du 20 octobre, *lisez* séance extraordinaire du 10 octobre.
240.	30. Les cortès, *lisez* que les cortès.

DE L'EMPIRE
DU BRÉSIL,

CONSIDÉRÉ

SOUS LES RAPPORTS POLITIQUES ET COMMERCIAUX.

SECTION I.

DES CHANGEMENS D'ÉTENDUE DES ÉTATS.

L'un par l'autre ébranlés les empires s'écroulent;
Les peuples entraînés, tels que des flots qui roulent,
Disparaissent dans l'ombre, et les peuples nouveaux
Iront presser les rangs dans la nuit des tombeaux.

(CHÉNIER, *Épît. à Volt.*)

COMME le corps individuel, le corps social a un commencement et une fin; de même qu'à la mort les agrégats qui composaient le corps de l'homme vivant se résolvent en nouvelles combinaisons, et forment de nouveaux êtres; ainsi, à des époques inévitables, les nations qui avaient une individualité la perdent, et leurs élémens se résolvent en nouvelles souverainetés.

Le fait est incontestable; l'histoire entière nous l'atteste. Il n'existe pas un seul des corps de nations

que l'on comptait il y a trente siècles; que dis-je? il n'en existe pas la moitié de ceux qui subsistaient il y a cinquante ans. Il peut être intéressant de rechercher la cause de ce fait universel; mais ce qu'il y aurait de plus inutile au monde serait de s'affliger ou de se féliciter d'une telle nécessité, de la condamner ou de l'absoudre. Elle existe, il suffit; nous ne pouvons que nous occuper tout au plus à en reconnaître l'opportunité.

Dans la marche successive et non interrompue de ces désagrégations et de ces nouvelles formations sociales, il est des tendances générales à remarquer.

Nous ne connaissons pas par des moyens historiques les circonstances de la formation des sociétés, parce que nous n'en voyons se former aucune sous nos yeux, et que si nous n'avions de renseignemens sur les premières années de notre vie que ceux que nous fournirait notre mémoire, nous ne saurions pas, à coup sûr, comment nous sommes venus au monde. Ce qui est le plus probable, c'est, ainsi que l'a dit Aristote, que l'homme est comme l'abeille, et plus même que l'abeille, un animal sociable, ζωον πολιτικον; qu'il est en société par sa nature, comme tous les animaux herbivores, comme les carnassiers du genre du chien, comme les rongeurs, les oiseaux, et même les poissons, qui ne sont guère mieux pourvus que les insectes des moyens de communication.

Mais si l'homme s'est trouvé primitivement réuni en sociétés, nous n'en sommes pas moins fondés à penser que ces premières sociétés étaient formées d'un petit nombre d'individus. Comme les voyages

ont mis sous nos yeux des peuples à différens âges de la civilisation, comme les histoires nous ont montré les différens degrés par lesquels ont passé les sociétés, nous pouvons à chaque instant, soit voir les faits anciens de nos aïeux dans les sauvages nos contemporains, soit étudier les mœurs de ceux-ci dans les traditions de nos ancêtres.

Or, ces deux sources de connaissances nous attestent également le nombre prodigieux, et par conséquent la faiblesse individuelle des corps politiques dans l'origine des sociétés. Au temps d'Abraham, ce cheik d'une illustre horde de pasteurs, repoussa, avec trois cent vingt de ses bergers, les armées de cinq rois. Il est probable que leurs troupes étaient peu nombreuses. Deux cent quarante ans après ce chef, sa tribu revient en Syrie, et, dans quelques lieues carrées de pays, vingt-un rois périssent du dernier supplice. Chaque ville formait un royaume.

Les dénombremens d'Homère dans son *Iliade* nous annoncent la même vérité; Pline, Strabon, César, Tacite, comptent les nations indépendantes à centaines dans l'Espagne, la Gaule, la Germanie, encore barbares. Les relations des explorateurs du continent américain, depuis Christophe Colomb jusqu'à Lewis et Clarcke, nous montrent aussi des centaines de petits peuples, composés chacun de quelques centaines d'individus, mais tenant à leur existence nationale par le patriotisme et la haine des étrangers, et différant souvent de tous leurs voisins par les mœurs, les traits et le langage.

On pourrait donc conclure que la tendance générale des sociétés est de se réunir, et qu'à l'origine

des temps historiques leur nombre était presque infini : ce qui donnerait lieu de penser que les philologues sont dans une mauvaise route en cherchant des langues mères qui se soient divisées en plusieurs autres, et qu'ils doivent au contraire porter leurs investigations sur les sources faibles et ignorées qui par leur réunion en nombre infini, ont formé l'abondance inépuisable des idiomes actuels.

L'agrandissement successif des nations, la diminution de leur nombre, est donc un fait universellement observé, mais cependant avec quelques anomalies. Un petit bourg du Latium s'élève aux bords du Tibre; il réunit à lui quelques bourgades environnantes; il s'étend peu à peu; ayant rassemblé toutes les forces de l'Italie, il s'en sert pour conquérir la Sicile, l'Afrique, la Grèce, la Gaule, l'Espagne, l'Asie. Une foule innombrable de nations avaient disparu, et leurs descendans étaient devenus des Romains; une foule innombrable d'idiomes s'étaient perdus, et la plupart n'avait pas même laissé de vestiges dans la langue du conquérant qui les avait remplacés. Mais cette grandeur eut un terme, comme l'avait eu avant elle la grandeur des rois de Perse, qui, sortis des bords inconnus de la Caspienne, avaient soumis depuis l'Inde jusqu'à la Méditerranée, et depuis les sources du Nil jusqu'à l'embouchure du Borysthène.

Les peuples croissent en puissance et en population; ils s'agrandissent par les guerres; c'est en cela que ce fléau des générations actuelles est utile au bien de l'espèce, parce que de la plus grande étendue des nations dérivent des communications plus

actives, une instruction plus étendue, une civilisation plus perfectionnée. Mais cette puissance d'assimilation, qui existe dans tous les états, a une force antagoniste qui la combat, et qui dans certaines circonstances finit par les diviser. Cette force est le désir d'indépendance dont chacune des parties d'une vaste monarchie est douée comme chaque individu. Lorsque l'État est trop grand, les ressorts du gouvernement se détendent par l'éloignement, l'affection diminue, les avantages de l'union, trop partagés, paraissent moins considérables, et, si à ces circonstances on ajoute celle d'un accroissement de la force propre dans une partie éloignée, le démembrement deviendra aussi nécessaire que l'avait été l'accession.

Il n'est pas aisé de reconnaître toutes les circonstances qui tendent au morcellement des États; mais une des plus puissantes est évidemment l'éloignement du chef-lieu de l'empire; aussi doit-il résulter de cela que la difficulté plus ou moins grande des communications pose des limites plus ou moins éloignées à l'étendue des pays. Telle nation privée de chemins devra être morcelée, qui avec des routes et des télégraphes peut subsister sous une administration unique. La population, en accumulant les affaires sur la même étendue de terrain, peut aussi amener le morcellement. Des familles disséminées sur un grand espace, si elles sont trop peu nombreuses pour résister à de puissans voisins, s'uniront à eux sans augmenter les difficultés du gouvernement; mais si elles se multiplient, une autorité locale leur deviendra nécessaire. C'est d'après ces

principes qu'est réglée la législation de l'Amérique unie. Les premières populations forment des territoires, et deviennent des états lorsqu'elles sont parvenues à un accroissement déterminé.

Les Sarrasins, qui conquirent le nord de l'Afrique et l'ouest de l'Asie, fondèrent partout, lors même que l'empire des califes se fut dissous, de puissans états. En Espagne, ils établirent autant de royaumes que de provinces ou de villes. Mais l'Égypte était près de Bagdad, l'Espagne en était éloignée; mais les communications sont plus faciles dans les vastes plaines de l'Asie que dans les rochers des monts Carpétiens.

La capacité morale des chefs du gouvernement contribue à fixer l'étendue possible des états. De même que la force d'un corps armé qui doit être dirigé par la voix de son chef est limitée par l'étendue physique de la voix humaine, de même, dans l'enfance des sociétés, les états sont composés de peu d'individus; mais à mesure que les modes de gouvernement se perfectionnent, qu'ils deviennent à la portée de plus de monde, que les hommes d'une intelligence ordinaire peuvent mieux les saisir, il devient possible de réunir un plus grand nombre d'hommes sous les mêmes lois. Par la même raison, s'il n'y a point de perfectionnement dans l'art de gouverner, et que la population augmente considérablement, le gouvernement doit devenir trop faible, et par conséquent tendre à se dissoudre.

Je ne parle ici que de la portée ordinaire de l'intelligence humaine. Souvent il est arrivé que des démembremens ont suivi d'immenses conquêtes.

Alexandre, Clovis, Genghis-kan, etc., ont laissé leurs acquisitions à de nombreux successeurs; on attribue ordinairement ce phénomène au génie du conquérant qui a été remplacé par des hommes plus faibles que lui. Il est arrivé en cela, comme en beaucoup d'autres choses, que l'homme a beaucoup plus attribué à la puissance de l'homme qu'il ne lui appartient. La véritable raison pour laquelle les grands états formés par des conquêtes rapides se dissolvent bientôt après, c'est que le régime militaire, tant que la guerre est encore flagrante, est plus facile à maintenir sur une grande étendue de pays que le régime civil. Un grand dévastateur peut conquérir le monde; mais aussitôt qu'il voudra le gouverner, il sentira son impuissance; et Charlemagne, en partageant ses états de son vivant, les premiers rois Francs, en les partageant après leur mort, ne faisaient qu'obéir à une nécessité.

La péninsule Ibérienne fournit une suite d'exemples de ces réunions et morcellemens. D'abord soumise aux Romains, elle fut partagée en quatre états différens, par les quatre peuples, Vandales, Goths, Alains et Suèves, que le Nord, l'Orient et le Midi vomirent sur cette riche proie. La monarchie des Goths, soumit toutes les autres. L'état était grand, quoique la civilisation fut peu avancée; mais il faut observer que la féodalité, composant un tout d'une infinité de parties fédératives, pouvait recevoir de vastes dimensions dès l'enfance de la société. C'est ainsi que le Grand Roi (le roi de Perse) avait des états très-étendus, malgré la barbarie des Asiatiques d'alors.

Aux Goths succédèrent les Mores; aussitôt après la conquête, mêlés, confondus avec les vaincus, et dans une position politique très-précaire, un gouvernement central devenait trop difficile à conserver: ils se partagèrent. Les chrétiens commencèrent la délivrance de l'Espagne sur trois points; la Catalogne, la Navarre et les Asturies. Trois nouveaux états se formèrent, et même la province de Castille étant devenue trop puissante, s'émancipa de la suzeraineté du roi de Léon. Lorsque le Portugal, qui n'était d'abord qu'un petit comté entre le Douro et le Migno, devint un état considérable, il se rendit indépendant à son tour. Depuis, d'autres causes ont favorisé les réunions, et il n'est resté dans l'Ibérie que deux dynasties différentes.

Il existe donc deux causes opposées, dont le balancement constitue les changemens dans la circonscription des états. Par suite d'une prédisposition de la providence, dont la guerre est ordinairement l'agent, ils tendent à se réunir, mais ils ne peuvent s'agrandir que jusqu'aux limites fixées par l'état de la civilisation; et si les changemens intérieurs qui s'opèrent dans les diverses provinces font que quelqu'une dépasse ces bornes, elle doit nécessairement tendre à se séparer.

Les limites naturelles entrent pour quelque chose dans ces considérations. Il est évident qu'il existe pour chaque état une frontière telle, qu'elle lui donne le maximum de force, quoiqu'elle ne lui donne pas le maximum d'étendue. Il était bien évident, par exemple, que le Piémont, Gênes et Hambourg, affaiblissaient la France, puisqu'ils coûtaient à gar-

der plus qu'ils ne fournissaient de moyens de défense. La Belgique, au contraire, et la rive gauche du Rhin, formaient et formeront toujours une excellente acquisition, parce qu'ils diminuent le développement de la ligne attaquable, en augmentant d'un septième les moyens militaires et pécuniaires. Il y a dans ces circonscriptions naturelles quelque chose d'instinctif : comme l'a dit M. de Bonald, toutes les nations aspirent à se compléter, mais par la même raison toutes les parties du peuple qui sont hors de ces limites naturelles ne sont unies que par un lien beaucoup moins fort. La Sardaigne, la Sicile, se rendront plus volontiers indépendantes que la val d'Aoste, la Capitanate. On pourrait exciter des guerres en France, pour des objets d'intérêt général, mais ce n'est qu'en Corse qu'on pourrait avoir quelque chance de succès, en tendant à l'isolement.

Tous ces principes s'appliquent aux colonies. Tant qu'elles sont faibles, elles donnent peu de peine à gouverner, et le sentiment de leur faiblesse les fait adhérer à l'état qui les a fondées; peu à peu elles s'étendent. Il s'ensuit que le gouvernement y devient plus difficile, qu'elles ont plus de sujets de mécontentement; d'ailleurs elles ne tardent pas à voir que leur territoire est susceptible d'avoir des frontières naturelles, et leur émancipation apparaît alors à la première circonstance. Je dis qu'elle apparaît; car il est évident que l'indépendance doit exister de fait, avant d'être déclarée, comme il faut qu'un homme existe avant d'ester en jugement. Cette remarque pourra nous être utile dans la suite de ce discours.

Il faut donc voir dans l'émancipation des colonies, non des actes d'individus, plus ou moins louables, plus ou moins répréhensibles suivant les circonstances, la pureté de leurs intentions, etc., mais seulement des faits sociaux développés par l'évolution successive des différens événemens qui les ont préparés. Chaque homme est libre, il en a le sentiment, il sait que ses muscles se meuvent suivant les directions qu'il a la conscience d'avoir désirées; mais sans que cette liberté individuelle reçoive la moindre atteinte, plus le nombre des individus est grand, plus devient grande la probabilité qu'ils agiront d'après les règles données par l'observation; et lorsqu'il est question d'une nation entière, la connaissance des événemens antérieurs suffit quelquefois pour pouvoir prédire ceux qui doivent suivre avec une telle certitude, qu'on pourrait nier sa liberté, et la supposer sous l'influence immédiate de l'inflexible destinée.

Il suffirait, je pense, de cette considération pour justifier ces événemens; car s'ils sont le résultat d'une disposition providentielle, s'ils sont la suite des faits qui sont passés et qui, puisqu'ils sont passés, sont hors du pouvoir humain, il n'y aurait plus à louer ou à blâmer; il resterait seulement à constater si dans le cas dont on s'occuperait, les circonstances de l'émancipation sont celles qui annoncent qu'elle est définitive. La louange ou le blâme que méritent individuellement les auteurs de l'indépendance et ceux qui l'ont combattue, ne sont d'aucun poids politique : c'est un être nouveau qui paraît dans le monde social; un nouvel individu dans la grande

famille des nations civilisées; quelles que soient les circonstances qui lui ont donné l'existence, il n'en est plus responsable, et c'est d'après lui seulement, d'après ses facultés, ses ressources, son mérite, qu'on doit régler les relations à soutenir avec lui.

Cependant ce n'est point une vaine étude, ce ne sont point d'inutiles recherches de curiosité que de chercher dans les temps anciens l'origine des droits nouvellement réclamés. Ils en tirent une nouvelle force; et d'ailleurs, comme il n'existe point d'intervalle brusque dans les événemens, comme dans les constitutions politiques, ainsi que dans les organisations d'individus, la nature procède graduellement, *natura non facit saltus;* on trouvera dans les antiques documens de l'histoire des peuples le germe des faits dont nous sommes les témoins, et la connaissance de leur origine servira à nous les faire mieux juger.

SECTION II.

DES COLONIES.

Ἢν δὲ λέγωσιν ὡς οὐ δίκαιον τοὺς σφετέρους ἀποίκους ὑμᾶς δέχεσθαι, μαθέτωσαν ὡς πάσα ἀποικία, τὸ μὲν πασχοῦσα, τιμᾷ τὴν μητρόπολιν, ἀδικουμένη δὲ ἀλλοτριοῦται. Οὐ γὰρ ἐπὶ τῷ δοῦλοι, ἀλλ' ἐπὶ τῷ ὁμοίοις τοῖς λειπομένοις εἶναι ἐκπέμπονται· ὡς δὲ ἠδίκουν σαφὲς ἰσί.

ΘΟΥΚΥΔ. Βιϐ. α. Κεφ. λϛ΄.

S'ils vous disent qu'il ne vous est pas licite d'accorder vos secours aux colons d'une autre ville contre sa métropole, qu'ils apprennent que toute colonie doit honorer sa métropole, si elle en reçoit des bienfaits; mais que si elle en éprouve des injustices, elle lui devient étrangère : car les colons ne vont point dans un autre pays pour être les esclaves, mais pour être les égaux de ceux qui restent dans leur patrie; or, l'injustice que les Corinthiens nous ont faite est évidente.

(*Harangue des Corcyréens*, THUCYD., liv. I.)

Il y a peu de sujets politiques sur lesquels les opinions aient différé autant que sur les colonies. Cela ne prouve nullement que cet objet soit plus difficile à traiter que les autres, mais seulement qu'on n'a pas été d'accord sur l'idée qu'on doit attacher à ce mot. Ne pas être d'accord, c'est ne pas s'entendre, et jamais peut-être l'esprit logique qui a présidé à la formation de notre langue ne s'est montré plus exact que dans cette synonymie.

De tous les temps il a existé des invasions; dès l'origine des sociétés, nous voyons les peuples pasteurs s'établir dans les contrées déjà défrichées et fertilisées par les cultivateurs. Tous les pays du monde, ou du moins la plupart, ont successivement obéi à

plusieurs races d'hommes. L'histoire de notre Europe en fournit mille exemples. Sur le plateau du Mexique, les Aztèques avaient remplacé les Toultèques, qui avaient succédé aux Chichimèques, et les découvertes du courageux Mollien nous ont appris que les Foules qui occupent la rive gauche du Sénégal habitaient autrefois les bords opposés du fleuve, d'où ils ont été repoussés par les Mores.

On se sert quelquefois du mot de colonies, pour exprimer le rapport de ces peuples émigrans avec ceux desquels ils sont sortis. Mais ce n'est pas l'acception générale de ce mot. Elle est ordinairement plus restreinte, et indique une relation subsistante des habitans d'une ville ou d'un pays, qui y sont venus d'une contrée éloignée avec ceux de leurs anciens concitoyens qui n'ont point abandonné leur patrie.

Ces relations ont été de diverses sortes : dans les temps anciens, les idées nobiliaires, ou si l'on veut le préjugé de race, était extrêmement puissant. Chaque peuple se croyait d'une espèce supérieure, et regardait les autres comme des barbares. Il n'y avait pas un Agoracrite, un chaircutier d'Athènes, qui ne se crût très-supérieur au Grand Roi; et un citoyen romain, qui se serait mis au service d'un roi étranger, n'aurait pas épousé sa fille plus volontiers qu'un officier français ou hollandais n'épouserait la fille d'un almamy des Foules.

Il faut observer encore que les nations qui ont fait les plus grandes conquêtes étaient dévouées à la vie pastorale, que n'ayant point de domicile fixe, l'individualité de la nation tenait aux individus, et

non au sol qu'ils occupaient; que par conséquent elle se perpétuait par la succession de la même race, d'où il résultait qu'il y avait entre les peuples des liens de parenté reconnus.

A ces rapports d'amitié, la religion en ajoutait d'autres. Chaque peuple avait une divinité de prédilection, et les émigrans emportaient avec eux le culte de leurs parens, ce qui pouvait les obliger à des sortes de pèlerinages, etc., qui multipliaient les relations.

Aussi, en général, les colonies étaient alliées de leur mère patrie; mais cette alliance n'était jamais bien onéreuse, et les charges en étaient réciproques. Carthage envoya des secours à Tyr assiégé, mais il ne paraît pas qu'ils fussent bien considérables, ni qu'ils aient engagé la république carthaginoise à faire la guerre aux usurpateurs de la souveraineté de sa mère patrie. Dans la discussion entre Corcyre et Corinthe, de laquelle j'ai tiré mon épigraphe, les Corinthiens disent avoir droit à la considération, au respect de leurs colons; ils réclament aussi leur affection; mais ils ne parlent nullement de leur obéissance. Ils ne leur contestent pas davantage le droit de faire la paix et la guerre. Enfin, il ne paraît pas qu'aucune des villes grecques se soit avisée de vouloir régler le droit civil et politique de ses colonies. Elles y intervenaient quelquefois, soit pour faire rentrer des bannis, ou mettre la paix entre les partis, soit pour influer de quelqu'autre manière, mais elles ont toujours tout obtenu à titre de justice générale, à titre de respect (τιμη), jamais à titre de devoir ou d'infériorité légale.

Les colonies romaines différaient de celles des Grecs, autant que les deux systèmes de gouvernement. Agriculteurs attachés au sol, ayant resserré l'exercice des pouvoirs dans une ville, et répandant partout des citoyens, dont l'absence suspendait mais ne détruisait pas le droit, les Romains tendaient à faire du monde, alors connu, un seul état; les républiques grecques, plus industrieuses, plus commerçantes, ne cherchaient guère d'agrandissement territorial, elles s'efforçaient de préférence d'augmenter leur influence morale sur les villes alliées; et cela devait être ainsi dans un pays où l'on ne concevait pas la liberté unie à une occupation habituelle, où les séances des tribunaux, les assemblées du peuple, occupant tout le temps du citoyen, il était forcé de renoncer au travail, et de se faire nourrir par celui de ses esclaves; où enfin, les philosophes imaginaient à peine des états composés de plus de 20,000 citoyens, et où, par conséquent, le mot Ville ou Cité était rigoureusement synonyme de celui d'État souverain. Dans une telle organisation sociale, une colonie, par cela même qu'elle était une ville, était aussi un état indépendant, tandis que chez les Romains toutes les villes étaient sujettes de Rome.

La qualité de citoyen romain suivait partout ceux qui la possédaient, hors qu'ils ne tombassent dans l'esclavage. Une colonie romaine était une réunion de citoyens de Rome, qui avaient des droits municipaux plus ou moins étendus quoique de la même nature que ceux dont jouissaient les sujets et les alliés, mais qui n'avaient de droits politiques que dans l'enceinte de Rome.

Les deux systèmes coloniaux des anciens n'ont eu que peu d'influence sur ceux des modernes. Cependant les traditions romaines se sont long-temps conservées dans la législation des peuples du midi, et ont contribué sinon à réformer les lois, du moins à diriger leur interprétation, lorsque leur connaissance fut devenue une science. Mais c'est dans les habitudes des barbares qui dévorèrent l'empire romain, qu'on doit chercher les élémens du droit colonial, car on ne saurait trop le répéter, chaque circonstance nouvelle ne donne lieu d'abord qu'à une application des lois anciennes : tout se fait graduellement.

Les premiers événemens analogues à ceux qui depuis fondèrent les colonies américaines se présentèrent dans les longues guerres que les chrétiens de l'Ibérie soutinrent contre les Mores. Lorsqu'après de longues années de combats, les Espagnols parvenaient à déplacer leurs frontières, à les avancer de quelques lieues, le pays qui leur était délaissé par les Musulmans était ruiné, sans habitans, sans édifices. Dans cette situation si la conquête avait été faite par un particulier, par un ordre militaire, il devenait seigneur du pays, en faisait hommage au roi, et tâchait d'attirer par une bonne administration et des conditions avantageuses des censitaires qui fissent valoir sa nouvelle propriété. Lorsque c'étaient les troupes de l'état qui avaient fait la conquête, ou le roi y plaçait des soldats pour récompense de leurs travaux et leur accordait une organisation municipale, ou bien il accordait la concession de la ville prise à quelque seigneur, à la charge de la

peupler. Un des ancêtres des Girons fut ainsi chargé de peupler Valladolid, abandonnée par ses habitans morisques.

Le mot de peupler dans le sens de *coloniser*, de *cultiver*, est fréquemment employé dans la langue espagnole, et ceux qui *peuplaient* étaient spécialement nommés *pobladores*, expression impossible à traduire dans notre idiome. Il en fut ainsi dans toute l'étendue de la Péninsule; il en fut ainsi dans tous les temps, depuis le commencement de la monarchie, depuis la conquête de Valence par le Cid, qui la prit par ses propres forces et la garda pour sa propre utilité, jusqu'aux concessions que firent Ferdinand et Isabelle après la conquête du royaume de Grenade.

Les droits des *pobladores* n'étaient pas très-exactement déterminés; ils varièrent suivant que les rois eurent plus ou moins de puissance. Mais on sait assez que, quoique l'esclavage de la glèbe n'ait plus existé en Espagne, depuis les Goths, les seigneurs y avaient conservé d'importantes prérogatives, des droits presque régaliens. Les principaux vassaux des rois de Léon, les comtes de Castille, ceux de Portugal, finirent par se rendre indépendans. Il en fut de même des seigneuries de Biscaye et de Molina; les grands maîtres des ordres étaient souverains dans les états qu'ils avaient acquis par leur valeur. En un mot, les rois de la Péninsule n'étaient que des chefs et non des maîtres; et les seigneurs étaient même à ce point d'indépendance anarchique, qu'ils pouvaient à leur volonté renoncer à l'obéissance du souverain, et rompre, pour leur part, le con-

trat social, qu'apparemment ils ne regardaient pas comme synallagmatique.

En considérant dans son ensemble cette organisation sociale, on voit que c'est une fédération de petites monarchies, et de petites républiques réunies sous une seule bannière. Lorsqu'il se formait, lorsqu'on peuplait une nouvelle ville, c'était un nouveau membre admis dans l'état aux mêmes clauses et conditions que les autres, et jamais la Biscaye, pour avoir fourni une grande proportion des colons du royaume de Grenade, n'a cru devoir appeler les habitans de Malaga à voter avec leurs concitoyens sous le chêne antique de Guernica.

Il en fut de même en France, lorsqu'une bande de brigands, commandés par Simon de Montfort, vint mettre à mal la féconde Septimanie. Les barbares du nord de la France s'emparèrent de plusieurs villes du comté de Toulouse, après les avoir ravagées. Pour rendre leur domaine utile, il fallut bien qu'ils cherchassent à le repeupler ; mais ils devinrent Languedociens, et ne se souvinrent du pays où ils avaient pris naissance que pour alimenter leur orgueil généalogique.

En 1344, le pape donna à l'infant de la Cerda, héritier légitime de la couronne de Castille, la couronne des îles Fortunées : il l'appela le prince de la Fortune. Ce malheureux infant n'eut ni la Castille par droit héréditaire, ni les Canaries par droit de conquête, et le prince de la Fortune mourut connétable de France. Le roi d'Espagne, son cousin, non content de lui renier son héritage usurpé, ne voulait pas même qu'il s'en fît un par sa valeur, et

s'opposait à son entreprise. Ce fut soixante ans après, en 1402, qu'un de ses successeurs donna à Jean de Béthencourt le grand, le titre de roi des îles Canaries. Il lui imposa, il est vrai, la condition de vasselage; mais indépendamment du titre, que Béthencourt ne prit même pas, il est bien évident que dans cette colonie, l'une des premières qui aient existé, ce conquérant jouissait de tous les droits régaliens, puisqu'il donna pour code à ses sujets la coutume de Normandie; qu'il était un grand vassal, un membre de la monarchie espagnole, sujet du roi, et non citoyen de Castille ou de Léon.

Les Açores furent peu de temps après découvertes par les Portugais, qui préludèrent par cette utile acquisition aux brillantes entreprises qu'ils firent ensuite. Elles furent conquises et peuplées aux frais du gouvernement, ce qui fit que le régime municipal portugais y fut établi. Un infant de Portugal en avait le commandement vers le milieu du XV^e^. siècle. Elles furent rapidement peuplées par les conquérans, et, après un assez long intervalle, l'excès de la population de ces îles fournit un grand nombre de colons au Brésil.

Ces îles, dès le commencement, ont été considérées purement et simplement comme une province portugaise: jusqu'aux dernières cortès de ce royaume en 1698, cet archipel a constamment envoyé un député; ce qui, dans un gouvernement représentatif, est le principal caractère auquel on distingue les provinces proprement dites.

Les mêmes dispositions furent employées lors des grandes découvertes sur la fin du XV^e^. siècle et le

commencement du suivant. Il y avait dans les idées des habitans de la Péninsule une parfaite analogie entre la conquête d'une portion de la presqu'île Ibérienne sur les Mores, qui étaient musulmans, et la conquête d'une île ou d'un royaume sur les Américains, qui étaient idolâtres. Le but était le même; le prétexte, les progrès de la religion chrétienne, était le même aussi; enfin, les moyens n'étaient dissemblables qu'en tant que la faiblesse des nouveaux ennemis opposait moins d'obstacles à la féroce valeur des conquérans.

Dans la Péninsule, il existait de grands vassaux et des communes sous la protection royale. Cette différence se retrouva dans les conquêtes. Il y eut des entreprises de *découverte et de population* faites par des sociétaires hasardeux qui se choisissaient un chef; telles furent la plupart de celles du continent de l'Amérique espagnole; ces conquérans-là fondèrent des municipalités : et lorsque Cortès voulut légitimer le pouvoir qu'il avait usurpé, il composa des officiers de sa petite armée un *ayuntamiento*, une municipalité, une autorité civile, qui au nom du roi, lui délégua la puissance militaire.

Dans d'autres contrées, les concessions furent faites à des individus, qui alors devinrent cessionnaires d'une partie des droits régaliens.

Le même système était suivi dans les autres pays: la Pensilvanie fut donnée à Guillaume Penn, et l'on sait combien ses pouvoirs étaient étendus. Les concessionnaires de la Caroline demandèrent à Locke un code d'administration politique; et donner une

constitution est évidemment le maximum de la souveraineté.

C'est faute d'avoir suivi la marche des idées et d'avoir cherché la liaison entre les établissemens coloniaux espagnols des XV^e^. et XVI^e^. siècles, et les expéditions analogues des siècles précédens, que l'on est tombé dans de graves erreurs. La découverte de l'Amérique étendit beaucoup, il est vrai, la sphère dans laquelle les aventuriers allaient montrer leur courage, les spéculateurs leur adresse, les missionnaires leur zèle ; mais, guerriers, prêtres et commerçans ne firent que ce qu'ils avaient fait en Espagne pendant leurs huit cents ans de guerres antérieures.

En parlant des Espagnols de ce siècle, toutes les nations de la Péninsule Ibérienne y sont comprises. A cette époque, le mot espagnol désignait l'homme né au delà des Pyrénées ; les adjectifs Castillans, Portugais, Asturiens, Navarrais, etc., indiquaient les sujets de divers gouvernemens qui se partageaient l'Espagne.

Les Portugais, dans l'occupation du Brésil, suivirent la même marche que leurs compatriotes. D'abord entraînés par leur génie aventureux, dédaignant l'agriculture dont la lenteur ne répondait pas à l'impétuosité de leurs désirs, ils ne virent sur les côtes immenses qu'ils avaient explorées que du bois de teinture à couper et des esclaves à faire. Les débarquemens irréguliers qu'ils multipliaient, l'épouvante dont ils remplissaient les nations du pays, auraient rendu toute colonisation impossible, si les rois de Portugal n'avaient concédé les diverses pro-

vinces à des seigneurs, à la charge par eux de les peupler. Il était urgent d'occuper le pays ; les Français cherchaient à s'établir à Fernambouc, et les Espagnols étaient déjà en possession des rives de la Plata.

J. de Barros, Ed. Coëlho, F. Pereyra, G. de Figuereydo, P. de Campo Tourinho, V. Fernandèz, P. de Hoes, Martin-Alfonse de Souza et son frère Pèdre, et peut être quelques autres, furent gratifiés chacun de cent ou de cinquante lieues de côtes, qui formaient une capitainerie. Les concessions étaient accompagnées de grands priviléges ; mais par leur étendue même, leur population était une entreprise colossale pour la fortune d'un particulier ; aussi les investitures de plusieurs capitaineries ne furent point demandées; les autres rentrèrent peu à peu dans le domaine de la couronne, qui les acquit par achat ou par échange.

Les capitaineries des deux frères Souza, celle de Saint-Vincent, et celle de Saint-Amare, furent des premières peuplées; et de là les Vicentistes, plus connus depuis sous le nom de Paulistes, du nom du chef-lieu, s'étendirent, soit sur les côtes au midi de la capitainerie de Saint-Amare, soit dans l'intérieur, jusqu'au Paraguay et à l'Amazone. Peu d'établissemens furent fondés uniquement par la couronne, et ce ne fut qu'après la distribution et dans des circonstances particulières. Telle fut la fondation de Rio-Janeiro, celle de Bahia, et long-temps après celle de la colonie du Sacramento, sur la rivière de la Plata. Je ne sais quels furent les priviléges accordés à ces communautés naissantes, ou ce qu'on ap-

pelle en Angleterre chartes d'incorporation ; mais par le nom des officiers on voit qu'elles étaient parfaitement en harmonie avec les municipalités portugaises en Europe. Dans plusieurs occasions, la couronne fournit des facilités et des moyens de transport aux familles des Açores qui voulaient se rendre au Brésil; mais le fond de la population blanche provenait de colons transportés, établis, aux frais ou pour le compte de particuliers, et qui se trouvaient par conséquent dans le même état que les conquérans des villes de l'Espagne sur les Mores, ou ceux du Mexique sur les troupes de Montésuma. Ayant tout fait par eux-mêmes, le profit devait leur en revenir. Aussi les donataires jouirent-ils de presque tous les droits régaliens sauf celui de battre monnaie ; ils faisaient la guerre et la paix avec les chefs indiens, les seuls voisins qu'ils pussent avoir; ils donnaient des lois, ils établissaient des impôts et trouvaient sans doute que le vasselage qu'ils reconnaissaient était plus que suffisant pour acquitter ce qu'ils devaient à la nation portugaise. Lorsque le Cid s'empara de Valence et de sa plaine, avec les volontaires qui l'avaient suivi, il rendit hommage à Alfonse; mais Alfonse ne s'ingéra pas à charger de lois prohibitives le commerce et la navigation du *Grao* de Valence.

Une autre partie de la population était indigène, elle avait été civilisée, soit par le mélange et l'habitation, avec les premiers aventuriers, qui, n'étant que des coupeurs de bois, n'eurent pas beaucoup à faire pour amener ces sauvages à une civilisation égale à la leur, soit par les missionnaires qui s'étaient ré-

pandus au Paraguay, où ils avaient établi un petit empire assez ressemblant à celui de Lacédémone quant aux Guaranis dont ils avaient fait des ilotes; mais les RR. PP. n'étaient pas des Spartiates.

Dans le Brésil, ainsi que dans toutes les autres colonies, il existait donc ou des terres seigneuriales, ou des communautés d'habitans, comme dans les pays d'où étaient sortis leurs premiers colons; le droit féodal ou municipal y était le même. Il n'existait aucune différence entre cette organisation politique et celle de la mère patrie.

Mais un grand nombre de seigneuries ou de villes voisines forment par leur réunion une province, et l'on a déjà besoin alors d'un autre ordre de lois. Quels furent les principes qui régirent ces établissemens collectifs, c'est ce qu'il est de la plus grande importance de déterminer, parce que c'est de là que dépendent les droits primitifs des colonies, c'est sur ce pied qu'elles ont été organisées, ce sont les conditions de leur existence auxquelles elles ont toujours le droit de revenir, si l'on s'en est écarté.

Des deux royaumes de l'Espagne, la Castille fut la première à donner une organisation à ses colonies; cela devait être ainsi, parce que les aventuriers espagnols soumirent des contrées déjà riches, peuplées, et un peu civilisées. Le souverain castillan considéra ces états comme appartenant, sous sa suzeraineté, à ceux qui les avaient conquis. Il fit collectivement pour l'armée de Cortès ce que Henri III avait fait pour Béthencourt. Les *conquistadores y pobladores* furent considérés comme les maîtres du pays; eux seuls durent avoir la plupart

des emplois, ils durent pourvoir aux dépenses locales, à la défense du territoire ; les premiers magistrats y eurent le titre de *vice-roi*, comme ceux qui, sous l'autorité des rois de Castille, gouvernaient la Navarre, Naples, et l'Aragon ; en un mot le Mexique fut considéré comme un royaume ajouté à l'Espagne, et cela au point que la ville de Mexico devait avoir le premier, la ville de Tlascala le second vote dans les cortès, ce qui supposait des cortès mexicaines, et par conséquent une existence indépendante.

Il faut se rapporter aux constitutions politiques de ce temps-là. Les monarchies de l'Europe, quelle que fût leur étendue, étaient toutes des états fédératifs. La France a été telle jusqu'à la révolution. Le roi de France était à Grenoble, dauphin de Viennois ; à Aix, comte de Provence et de Forcalquier. La Bretagne, le Languedoc, le Béarn étaient possédés aussi à titre singulier, et le canton actuel de Saint-Jean-pied-de-Port donnait le titre de roi de Navarre.

L'Angleterre n'est devenue que depuis peu de temps le royaume uni ; le système fédératif existe encore dans toute sa vigueur en Autriche, et ce n'est que la révolution encore en suspens qui l'a fait cesser en Espagne.

Une province de plus pouvait donc ou être incorporée à l'ancien état, comme les quatre royaumes d'Andalousie furent incorporés à la couronne de Castille, ou être ajoutée à la fédération des différentes provinces, comme la Navarre, qui, lorsqu'elle fut dérobée par Ferdinand le Catholique, conserva ses lois, ses priviléges, et jusqu'à la chronologie

séparée de ses rois. Ce que nous venons de dire ne laisse point de doute que le Mexique n'ait été dans ce dernier cas.

Une autre preuve, c'est qu'il fut établi pour les colonies un conseil des Indes, comme il y avait alors auprès du roi des conseils de Castille, d'Aragon, de Naples et de Flandre, pour l'administration de ces différentes monarchies, comme il y eut, sous Philippe II et son fils, un conseil de Portugal pendant le temps que ce royaume fut soumis à la dynastie castillanne.

Comme nous l'avons déjà vu, les colonies des autres pays étant singulièrement en retard du Mexique et du Pérou, ne purent donner lieu en même temps à de pareilles dispositions; mais, indépendamment de la constante similitude des démarches politiques des deux peuples voisins, il est aisé de voir que les mêmes principes dirigèrent le Portugal. Dès 1549, moins de vingt ans après la division en capitaineries, un centre général de gouvernement fut établi pour tout le pays. Bahia fut choisie pour la capitale, et garda ce rang jusqu'en 1773. Vers 1600, le gouverneur général eut le titre de vice-roi, ce qui supposait une royauté et un royaume. Nous voyons aussi à Lisbonne un conseil d'outremer, uniquement chargé pour tous les pays extra-européens des fonctions de la magistrature suprême. Une singularité remarquable, et qui est un indice de l'idée qu'on se fesait de l'individualité des colonies, c'est qu'aux dernières cortès convoquées à Lisbonne pour légitimer une succession un peu irrégulière, les Açores envoyèrent un député com-

me province portugaise, et que le Brésil n'en envoya pas.

Une autre différence notable séparait les deux royaumes. S. M. T. F. jouissait au Brésil du *patronat général* ecclésiastique, tandis qu'en Europe son pouvoir sous ce rapport était beaucoup plus borné; or l'état du clergé était une partie trop importante de l'organisation politique de ce temps-là, pour qu'une telle diversité ne constituât pas deux états différens.

Les colonies hollandaises ayant été formées par des compagnies de marchands, ainsi que les colonies des Anglais en Asie, l'individualité de ces établissemens est encore plus remarquable. Tout le monde sait que jusqu'à des époques très-rapprochées, les deux compagnies des Indes-Orientales ont été considérées comme souveraines, même dans les relations diplomatiques avec les monarques des états voisins. Batavia, Calcutta, levaient des troupes, armaient des flottes, envoyaient des ambassadeurs, levaient et dépensaient des impôts, enfin fesaient des emprunts. Que les chefs de tels gouvernemens soient ou non sujets d'un autre prince, il ne s'ensuit pas moins que l'individualité politique existe pour eux.

Les colonies anglaises du nord de l'Amérique ont eu, dès l'origine, une organisation provinciale et tous les droits de l'indépendance, sous l'autorité d'un roi qui habitait à Londres, et qui était en même temps roi de l'Écosse et de l'Irlande, et même de l'île de Man, depuis qu'il l'avait achetée à un de ses sujets; mais elles ne dépendaient pas plus de l'Angleterre que du Hanovre, ou de l'île de Jersey.

On voit même dans les colonies françaises des traces de cette organisation, quoique plus légères, à cause de la moindre importance comparative de ces établissemens. Un seul, le Canada, était une vraie colonie, aussi avait-il des priviléges qui lui donnaient une individualité politique. Pour les autres, infectées de l'esclavage dès leur origine, souillées par ce fléau qui a fini ou finira par les dévorer, la population blanche n'y avait pris ni accroissement ni fixité. Nul ne s'y établissait pour toujours. C'étaient des fabriques, des manufactures, que les gérans se hâtaient de quitter, aussitôt qu'ils avaient fait quelques bénéfices. Au reste, même dans cet état, il y avait bien des choses qui indiquaient une tendance à l'existence politique indépendante; je ne citerai comme exemple que les priviléges de la noblesse, accordés aux planteurs, et la suspension, dans certains cas, de l'exercice de la puissance paternelle sur les émigrans.

Il suit de toutes ces observations, que nos colonies modernes ne sont point comme les colonies romaines, des déplacemens de citoyens qui, en allant sous un autre sol, y portaient avec eux leur patrie et y conservaient leurs droits comme leurs obligations originaires : plus analogues aux colonies grecques, elles sont des états séparés, ayant leurs droits et leur existence politique. La différence qui existe entre elles vient de ce que les villes grecques, n'ayant point de chef, leurs colonies n'en avaient pas non plus, tandis que dans le régime moderne, la plupart des colons, appartenant à des états réunis fédérativement sous un même prince, ont formé un état

nouveau agrégé à la monarchie, ou, si l'on veut, une province de plus, se régissant par ses lois et ses usages.

Cette réunion de plusieurs couronnes sur la même tête, a souvent donné lieu à des stipulations diplomatiques. On a vu souvent dans les guerres maritimes des conventions de neutralité d'île à île, précisément comme il arrivait en Allemagne que l'électeur de Hanovre était neutre dans les querelles du roi d'Angleterre, ou le duc de Holstein dans celles du roi de Danemarck. Dans le cas que je cite, le monarque européen traitait comme monarque américain, ainsi qu'il arrivait au comte de Provence et de Forcalquier de prendre dans le ressort du parlement d'Aix une mesure législative locale, que le roi de France ne proposait pas au parlement de Paris.

Or, de toutes les conditions de l'union des états entre eux par le lien fédératif, qu'il soit formé par un conseil, ou par la reconnaissance du même monarque, la plus essentielle est une égalité dans les droits qu'ils ont les uns sur les autres; ainsi deux monarchies telles que la Hongrie et le royaume Lombardo-Vénitien, ayant été acquises à titres différens, peuvent ne pas offrir à leurs habitans des droits égaux, soit dans l'ordre civil et financier, soit dans l'ordre politique; mais la Hongrie ne peut avoir sur la Lombardie aucun avantage, aucun pouvoir que Milan à son tour ne puisse réclamer sur Presbourg. Quelle que soit l'inégalité des faveurs que distribue la cour, il n'y aura pas, il ne pourra pas y avoir de disposition législative qui soumette les rives du Pô aux mesures que décrèterait la diète

de Hongrie. Ainsi, que tous les emplois que distribuait le gouvernement de Lisbonne fussent donnés à des Européens, qu'il n'y eût pas un seul Brésilien dans le corps diplomatique, dans le conseil d'état, etc., cela n'était pas plus un signe de supériorité que la distribution des faveurs de la cour de France à des Provençaux plutôt qu'à des Tourangeaux; mais si l'on avait forcé les Tourangeaux à faire venir toutes les marchandises nécessaires à leur consommation, des ports de la Méditerranée, sans leur donner en échange aucun avantage réel, certainement les habitans des bords de la Loire auraient eu raison de trouver ridicule et absurde cette disposition.

Il a existé des pays soumis à d'autres pays; c'est ainsi que les cantons suisses avaient des sujets dans la Valteline; c'est ainsi que les Turcs et les Mameloucks régnaient sur des Rayas et des Fellahs. Mais une pareille organisation politique, qui est la plus détestable des tyrannies, ne peut résulter que de la conquête; car il est hors de toute possibilité que des citoyens d'un même état, jouissant aux mêmes conditions que les autres de la protection des lois, se soumettent volontairement à une condition pire.

Ce n'est pas cependant par une conquête à force ouverte que les colonies ont été, non plus sujettes au même roi que leur métropole, mais asservies à cette métropole même, forcées de consommer ses marchandises, ne pouvant recevoir d'autres vaisseaux que les siens, souvent gênées dans leurs cultures et dans leur industrie. Il y a plus: ce ne fut point de dessein formé que s'introduisit ce système de tyrannie;

comme tout le reste, il naquit et s'accrut par degrés, et ses résultats furent tout différens du but qu'on s'était proposé dans l'établissement des mesures qui rendaient ces résultats inévitables.

C'est le lieu de parler d'une autre espèce d'établissemens qu'on nomme aussi colonies, dont les Carthaginois ont fourni les premiers exemples, et qui, à cause de l'identité de l'expression qui les désignait, a causé beaucoup de fausses idées; car il est impossible de raisonner juste avec des expressions inexactes. Je veux parler des factoreries ou comptoirs destinés seulement au commerce.

Lorsque les Européens, entraînés par le génie des découvertes et l'amour de l'or, eurent pénétré dans les contrées de l'Asie et de l'Afrique, qui leur offraient un commerce avantageux, mais qui étaient habitées par des peuples trop vaillans ou trop civilisés pour que les faibles détachemens qu'on envoyait pussent former une conquête sûre, on se contenta d'y établir des maisons de trafic; mais comme les Européens ne s'y rendaient que dans une seule saison, et que les achats et les ventes duraient toute l'année, ils laissèrent des commis à demeure. Pour protéger ces commis, ils obtinrent la permission d'avoir des soldats; pour protéger ces soldats, ils obtinrent la permission de bâtir des forts; et dès cet instant, sans être les maîtres du pays, ils le furent de son commerce.

Il était naturel que des marchands, établis dans un port, et pouvant en défendre l'entrée, voulussent avoir le monopole du commerce, et que, sans égard pour l'intérêt de leurs hôtes, ils écartassent

du marché tous ceux dont la concurrence les effrayait. C'était peut-être un mauvais calcul, mais il fut fait par tout le monde à la fois, et il fut tacitement convenu que des Espagnols, des Anglais, une fois qu'ils avaient bâti un fort en sable, flanqué de quatre canons rouillés, sur une plage de l'Afrique ou de l'Asie, qui reconnaissait un souverain indépendant, avaient le droit d'écarter de la côte les vaisseaux de toutes les autres nations, même ceux de leur nation qui n'appartenaient pas à la compagnie propriétaire, et cela sans l'aveu ou contre la volonté du monarque et du peuple qui étaient les maîtres du sol.

Les premiers établissemens, même dans l'Amérique, furent dans les premières campagnes de simples factoreries. On faisait des descentes dans le Brésil pour se procurer des esclaves ou pour couper du bois; il était naturel que les Portugais qui faisaient ce commerce voulussent le faire tout seuls, et ils avaient d'autant plus de raison de se défier des visiteurs, qu'à cette époque toutes les expéditions de commerce étaient aussi des expéditions de guerre, qu'un simple négociant de Rouen envoyait trois cents hommes à l'embouchure de l'Amazone, et que d'après le système des comptoirs armés, non-seulement chaque gouvernement, mais de simples citoyens, cherchaient à en établir. La compagnie Orientale-Hollandaise, la plus puissante de ces sociétés de commerce, conserva dans sa plus haute splendeur des signes de la modestie de son origine; et de même qu'en Russie on donnait le rang de colonel à l'apothicaire de la cour, ou à une femme de cham-

bre de la czarine, de même les directeurs de Batavia élevaient un capitaine au rang de teneur de livres, et accordaient à un colonel une place de sous-marchand.

Il passa donc en usage que lorsque les négocians d'un pays étaient en possession du commerce d'une côte, cette possession était exclusive. Ce système avait une apparence d'utilité, et même de justice, puisque la réciprocité était admise lorsqu'il s'agissait d'établissemens faits sur le territoire de gouvernemens étrangers, pour exploiter les produits de l'industrie d'un peuple comme à Goa, de son agriculture comme à Malacca, ou ce peuple lui-même comme à Loango; mais lorsqu'au lieu d'un comptoir on eut acquis le territoire, lorsque le marchand fut devenu colon et propriétaire, il est évident que la défense de communiquer avec les étrangers lui devenait précisément aussi nuisible qu'elle avait pu lui être utile; néanmoins la crainte des invasions, difficiles à repousser par une population encore faible, continua à maintenir le monopole. Bientôt les habitans de la métropole s'aperçurent que tout l'avantage en était pour eux, et comme ils tenaient les rênes du gouvernement des rois européens, ils obtinrent d'eux le sacrifice de leurs états d'outre-mer. Jusqu'à ce jour une seule grande puissance y a renoncé volontairement : c'est l'Angleterre, qui vient de diminuer beaucoup les restrictions apportées au commerce de l'Inde.

Il est vrai qu'il y avait quelques stipulations qui avaient une apparence de demi-supériorité, et que s'il était rigoureusement interdit aux habitans de la

Havane de manger d'autre huile que celle de l'Espagne, les Espagnols avaient quelque avantage à consommer le sucre de la Havane plutôt que celui de la Martinique. Mais de combien d'autres absurdités les colons n'avaient-ils pas à se plaindre! On défendait de cultiver l'olivier et la vigne, pour augmenter la consommation de l'huile et du vin d'Europe. On interdisait le commerce d'une colonie à l'autre, et pour être envoyée de la Vera-Cruz à Buénos-Ayres, une balle de marchandises devait passer par Cadix. Il fut défendu aux Brésiliens de cultiver le gingembre, de peur de faire tort au commerce de Goa, en telle sorte qu'on sacrifiait l'agriculture d'un peuple de race portugaise à celle d'un peuple asiatique; et pour être conséquent dans l'absurdité, des peuples, qui ne savaient pas même filer pour eux la laine de leurs troupeaux, faisaient dans les colonies briser les métiers destinés au travail du coton, donnant ainsi des primes à l'industrie étrangère, et croyant sans doute, dans l'égarement de leur brutale avarice, qu'ils devaient se réjouir même du mal que la métropole éprouvait, pourvu que les colons en souffrissent davantage.

Mais ce qui constituait la tyrannie du monopole colonial, c'est que le contrat était uni-latéral, que l'une des parties n'était comptée pour rien, que ses réclamations n'étaient pas écoutées, et que si elles prenaient un caractère trop vif elles étaient taxées de révolte.

Il est vrai que toutes ces ordonnances émanaient de l'autorité royale, et que le roi, souverain au même titre, en Europe et en Amérique, devait être

supposé maintenir la balance égale entre les deux états, que du moins on ne peut pas imputer à une partie de ses sujets ce qu'il aurait fait en leur faveur contre l'autre. Mais quelle que soit la forme extérieure des monarchies, le despotisme absolu est impossible; il est impossible qu'un homme fasse tout ce qu'il veut, et seulement ce qu'il veut, parce qu'avant de vouloir il faut qu'il voie et qu'il entende, et que toute l'autorité de l'autocrate le plus absolu ne peut pas lui donner les moyens de voir et d'entendre tout par lui-même; qu'il faut donc qu'il ait des organes pour connaître les besoins de l'état qu'il représente, comme il lui en faut pour exécuter ses résolutions. Or, si dans l'hypothèse dont nous parlons, la cour, les flatteurs, les magistrats, les ministres, appartiennent exclusivement à une partie de la monarchie, et qu'elle devienne oppressive, ce sera à elle que la partie opprimée pourra justement imputer ses maux.

Le seul Charles-Quint avait pris des précautions contre l'influence du pays favorisé de la présence habituelle du roi. Ce grand prince, mieux que tout autre, pouvait juger que s'il avait su tenir l'équilibre entre les différentes parties de son immense domination, la cause en était dans ses voyages continuels de l'une à l'autre, qui l'avaient toujours empêché de sacrifier à aucune la prospérité de ses rivales. Il ordonna en conséquence que le conseil des Indes serait uniquement composé d'habitans de ce pays, de descendans des *pobladores y conquistadores*, ainsi qu'il en était pour les conseils des autres monarchies. Mais bientôt des fictions de droit vinrent altérer les

sages dispositions du grand empereur, et la mesure qu'il avait prise pour conserver les droits des Américains leur devint nuisible, en remplissant les places d'une foule de prétendus habitans de l'Amérique qui avaient acquis ce titre, et obtenu le droit décrété au Mexique, en travaillant dix ans à opprimer le Mexique, dans les bureaux du conseil des Indes.

Il n'en fut pas autrement dans les autres pays. Le conseil d'outre-mer en Portugal fut composé de Portugais; enfin, dans une monarchie constitutionnelle, en Angleterre, le parlement, qui n'aurait pas osé empiéter le moins du monde sur les droits du parlement d'Irlande ni de l'île de Jersey, s'avisa de vouloir taxer des sujets de George III, qui n'étaient pas plus les concitoyens des marchands de la Cité, que ceux qui habitaient Hanovre ou Lunebourg.

On n'avait pas manqué de faire passer ces idées de soumission, d'infériorité d'un peuple à l'autre dans la phraséologie politique; à cette époque, où si le nom de patrie n'était pas proscrit, du moins les idées qu'il rappelle étaient étrangement dénaturées, à l'époque où la patrie était toujours confondue avec son premier représentant, on ne cessait de parler aux colons de la mère patrie, expression élégante, sonore, qui prête à des phrases sentimentales que les despotes aiment beaucoup à employer lorsqu'ils se défient de leurs forces, mais expression tout-à-fait fausse dans le sens qu'on lui attribuait. Le Portugal était la patrie des Brésiliens comme des Portugais, en tant que les uns et les autres étaient originaires du Portugal; mais le Brésil n'était point fils du

Portugal ; comme état il était frère ; ses citoyens avaient la même origine ; le chef du gouvernement était le même ; la langue, la religion, toutes les autres choses semblables dans les deux états, leur donnaient des traits d'analogie, mais plus il y avait de ressemblance, moins il devait y avoir d'inégalité : l'union de deux frères est fondée sur les secours réciproques, sur l'affection native qu'ils doivent s'accorder ; mais un pays ne peut devoir à un autre les sentimens de la piété filiale.

On doit donc distinguer deux choses dans les querelles qui s'élèvent entre les colonies et les mères ou marâtres patries. Si les premières refusent de se soumettre aux lois qui leur sont imposées, qu'elles veuillent secouer le joug auquel leurs égaux les ont soumises, c'est une querelle entre deux villes, deux provinces du même royaume, et la guerre qui peut en résulter n'entre pour rien dans les relations diplomatiques du pays, attendu qu'elles ne sont entretenues qu'avec le chef. Il faut dans ces circonstances une rare prudence à celui-ci, parce que s'il prend dans un des partis un intérêt direct, il est forcé de faire la guerre à ses sujets, événement duquel résultent toujours des conséquences fâcheuses.

Au commencement de la révolution américaine, tous les citoyens des États-Unis reconnaissaient George III comme leur roi : seulement ils prétendaient, et ils avaient évidemment raison, que le parlement des comtés, des bourgs, des cinq ports, et des universités d'Angleterre, n'avait aucune qualité pour s'immiscer dans la manière dont les

habitans de New - York et de Philadelphie pourvoyaient au paiement des dépenses de leur gouvernement.

Lorsqu'ensuite le roi George III, non-seulement comme membre et chef de la législation anglaise, au lieu de rester sagement neutre, voulut se mêler de la querelle en qualité de roi d'Irlande et d'électeur d'Hanovre, il est évident qu'il fit la guerre à ses sujets, ce qui était la reconnaissance de leur individualité, et leur premier titre à l'indépendance.

Lors de l'insurrection de l'Amérique espagnole, les mêmes principes ont été adoptés, parce qu'ils sont la vérité, et que les esprits des peuples encore voisins de la nature la saisissent avec facilité. Quand le Chili, Buénos-Ayres, Quito, Santa-Fé, commencèrent à proclamer leur indépendance, ce fut au nom de Ferdinand VII. Ce fut au nom de Ferdinand VII que Mexico, croyant voir l'Espagne soumise aux Français, déclara qu'il ne leur obéirait pas. Dans la suite, les circonstances ont modifié ces résultats. Lorsque Ferdinand VII, au nom duquel on massacrait les Américains, n'a plus été captif à Valençay, de nouvelles relations ont dû amener des déclarations nouvelles; mais il n'en est pas moins remarquable que dans le moment où une explosion électrique semblait proclamer à la fois l'indépendance de toutes les Amériques espagnoles, le seul état de Venezuela ou de Colombie ait dès l'origine secoué l'autorité de Ferdinand, encore même prétendit-il ne le faire que par respect pour l'autorité royale de Charles III. Il est bon d'observer aussi que

le petit nombre d'Européens qui soutenaient dans les colonies les droits de la métropole disaient hautement, lorsque presque toute l'Espagne était soumise à Joseph Napoléon : « Si un chien règne en Espagne, il faut que ce chien soit reconnu à Mexico. »

Sans doute, lorsque le Portugal fut envahi, il ne manquait pas d'hommes qui tenaient le même langage ; mais la maison de Bragance jugea mieux de sa monarchie d'outre-mer. Elle sentit que quel que fût le sort que la providence réservait à une petite portion de la Péninsule ibérienne, les Brésiliens connaissaient trop bien leur dignité pour se croire liés par ce que le destin des armes aurait décidé à deux mille lieues de leurs foyers. La reine et sa famille se rendirent dans leurs états d'outre-mer, au moment où en abandonnant complétement le Portugal, sans même donner des ordres pour une défense extrême, elles semblaient y renoncer pour toujours. Cet acte était une reconnaissance bien positive de l'existence indépendante du Brésil comme état ; car, s'il avait dû éternellement rester dans les chaînes de la métropole, la famille royale n'eût pas pu le considérer comme un asile. Enfin, pendant quelques mois, il exista un gouvernement à Lisbonne, sous la présidence de Junot, un second à Rio-Janeiro, et je ne pense pas qu'il y ait un seul Portugais qui soit d'avis que si Napoléon n'avait pas voulu joindre l'usurpation de l'Espagne à celle du Portugal, s'il eût déployé assez de force sur les six petites provinces de la Lusitanie pour empêcher l'insurrection et écarter les Anglais, s'il avait changé la dynastie de Portugal comme il en avait changé

d'autres; qu'en admettant cette série de suppositions, il eût dû nécessairement résulter de là qu'une fois ce gouvernement reconnu et consolidé, il eût été du devoir de la famille royale de Bragance d'aller mendier quelque autre asile, et du devoir des Brésiliens de lui refuser l'obéissance.

Le Brésil n'était pas plus au Portugal, il ne lui appartenait pas davantage que le Portugal n'appartenait au Brésil. Il formait, depuis qu'il avait une population suffisante, un état entier, séparé de tous ses voisins par les mœurs, la langue et la race, séparé de ses parens d'Europe par une distance de deux mille lieues. Tous les états qui sont réunis sous la protection du même monarque peuvent demander à leur souverain les modifications de lois nécessaires à leur bonheur; s'il existe des levées de troupes dans ce cas, l'autorité royale peut être un moment compromise, mais non pas méconnue, puisque des deux côtés l'étendard est le même.

Ici les droits de la royauté ne sont pas mis en question, mais seulement la manière de les exercer. Lorsque le parlement de Paris mettait à prix la tête du premier ministre du roi, du cardinal Mazarin, il n'était pas plus révolté ni déloyal que la régence actuelle d'Espagne en proscrivant les ministres constitutionnels de Ferdinand VII.

La querelle du Brésil et du Portugal est donc une question de famille, et n'a nul droit d'intéresser les autres nations. Que le Portugal ou le Brésil soient lésés, il n'importe, ce ne sont pas les peuples qui sont des individus diplomatiques; qu'il y ait des discussions dans les états de Jean VI entre les deux

villages de Tras-os-Montes, les deux villages n'en seront pas moins sous sa domination. La déclaration d'indépendance du Brésil, relativement au Portugal, est donc en droit une chose parfaitement indifférente aux intérêts de l'Europe : le roi seul peut s'en plaindre. Entre le Brésil et le Portugal, il n'y a lieu à nulle discussion, parce qu'il n'y avait nul droit d'un côté, nul devoir de l'autre. Le Brésil était opprimé; il était réduit à une condition différente de celle qui était stipulée par sa colonisation; il a pris, ou plutôt il a conservé le rang qui lui appartenait. Tous les arrangemens à faire sont donc entre le roi Jean VI et son fils; et ici S. M. T. F. ne doit pas être considérée comme le roi de la nation portugaise, mais comme chef de la maison de Bragance. C'est entre un bon père et un fils respectueux qu'il peut seulement exister des droits et des devoirs. On voit encore que là il n'y a point de matière à des discussions diplomatiques. Lorsque Charles V partagea ses états, qu'il donna l'empire à son frère et l'Espagne à son fils, cet arrangement n'éleva aucune discussion; ni le conseil de Castille ne réclama le droit des princes autrichiens aux domaines acquis par Rodolphe de Hapsbourg, ni les états d'Autriche ou la diète ne revendiquèrent l'Espagne, Naples et les Pays-Bas comme ayant été joints à l'Empire, et contribuant à la puissance de son chef. Lorsque Philippe II, après avoir occasioné la révolte des Flamands pour n'avoir pas voulu leur accorder un souverain immédiat, ou, comme on dit au Brésil, une délégation du pouvoir exécutif, lorsque son entêtement à cet égard eut ruiné les dix-

sept provinces et en eut détaché la moitié de la monarchie espagnole, et qu'il donna sur la fin de sa vie les autres à sa fille, aucune autorité espagnole ni étrangère ne fit la moindre réclamation. Lorsque, presque de nos jours, Charles III passa du trône de Naples sur celui d'Espagne, il laissa le premier à son second fils, sans qu'aucune partie se soit plainte. Et l'on doit observer ici qu'il ne pourrait jamais y avoir de réclamation que de la part de l'une des deux nations, parce que les puissances étrangères, au contraire, sont toujours intéressées à ce que les autres états s'affaiblissent en se partageant.

SECTION III.

DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION ET DU DÉSIR DE L'INDÉPENDANCE EN AMÉRIQUE.

Ce peuple généreux, trop long-temps inconnu,
Laissait dans les déserts ensevelir sa gloire.
Voici les jours nouveaux marqués par la victoire.

VOLTAIRE.

Ce n'est point s'écarter du Brésil, que de s'occuper de la totalité du continent américain. Il existe entre toutes les contrées de ce pays une communauté de pensées, une solidarité d'actions, qui rend les observations sur l'une d'elles applicables à toutes les autres. En effet les différences natives qui existaient d'un pays à l'autre par les degrés divers de civilisation des indigènes ont disparu, ou du moins ont singulièrement diminué. Les Algonkins différaient des Aztèques, qui gouvernaient l'Anahuac, qui avaient des villes, des temples, des pyramides, une écriture, un calendrier, plus que le pasteur le plus ignorant de Buénos-Ayres ne diffère aujourd'hui de l'habitant de Philadelphie, de Rio-Janeiro ou de Mexico.

Toute l'Amérique est maintenant presque partout peuplée de trois races. L'une qui domine, qui gouverne, et qui, multipliant dans une proportion plus forte que les autres, finira par les absorber dans les croisemens. L'autre, la race rouge ou des

indigènes a disparu de quelques cantons, mais existe à l'état de domesticité, ou pour mieux dire de colons agriculteurs dans le Mexique et le Pérou, où elle finira par se confondre totalement avec la race blanche, qui d'ailleurs est dès long-temps croisée avec elle. Cette même race américaine brille dans tout l'éclat de sa liberté, avec tous les vices de la vie sauvage chez les Araucans des Indes dans le midi, et chez les indigènes du Nouveau-Mexique, successeurs des anciens Aztèques sur les bords du Gila, et qui ont conservé un peu de leur civilisation.

Il est à remarquer que les habitans des contrées occidentales de l'Amérique étaient beaucoup plus civilisés que ceux qui habitent les immenses versans de l'océan Atlantique; ceux-ci paraissent plus rebelles aux habitudes morales et sédentaires. Cependant quelques peuplades du Brésil se sont fixées. Les jésuites ont prouvé qu'on pouvait donner beaucoup de bonnes habitudes aux Guaranis, et si les habitans des États-Unis n'aimaient pas mieux, malgré les ordres du gouvernement, empoisonner leurs voisins avec de l'eau-de-vie que de leur enseigner la culture des terres, on pourrait peut-être voir des nations se former au sein des peuplades errantes qui chassent sur les rives du Missouri. Ce qui contribuera le plus à ce changement, s'il doit arriver, ce sera l'acquisition des chevaux. Un peuple cavalier est un peuple pasteur; un peuple pasteur au milieu d'un peuple agriculteur doit être déprédateur et conquérant; et obligés de faire la guerre contre des Européens, peut-être incessamment les Saks, les Mintarris, les Osages, paraîtront sur la

scène du monde, avec un éclat pareil à ceux des soldats de Gengiskhan.

La troisième race est celle des Nègres; elle est répandue inégalement. Elle ne fait pas plus du vingtième de la population des États-Unis, tandis qu'elle s'élève aux neuf dixièmes de celle des Antilles à sucre. Cette classe disparaîtra par le croisement, à moins que les scènes d'Haïti ne se renouvellent dans quelqu'autre colonie. Partout ailleurs elle est esclave, du moins pour le plus grand nombre.

Sous toutes les latitudes différentes, les blancs se sont donc trouvés partout entre deux autres populations, l'une impatiente du frein, indépendante, et presque toujours hostile, l'autre asservie, mais malheureuse, vindicative et quelquefois à redouter. Partout ils ont eu de nouveaux établissemens à fonder, des terres à défricher, partout il a fallu qu'ils déployassent alternativement toute leur énergie, tout leur courage, toute leur industrie, pour triompher de la nature, résister aux indigènes et mettre à profit le travail des esclaves.

Partout la rareté du numéraire (même dans les pays à mines) a dû élever l'intérêt de l'argent, et par conséquent partout les emplois de fonds qui ne donnaient qu'un gain modique, ont été négligés ou plutôt ajournés. Les bénéfices considérables ont dû donner de la hardiesse, de la témérité dans les spéculations. On a hasardé avec imprévoyance ce qu'on gagnait avec facilité; les hommes étant rares, leur travail était plus apprécié, leur importance devenait plus grande à leurs propres yeux. Ajoutez encore à cela, que dans toute l'Amérique, bien que la

salubrité des pays ne soit pas égale, le changement d'air est une épreuve pénible pour un Européen, que les moins robustes succombaient, que les fatigues du pays sont plus fortes, les distances à parcourir plus grandes qu'en Europe... Enfin que l'acte même de transporter son domicile à des milliers de lieues, suppose quelque résolution dans l'esprit.

Aussi Anglais, Français, Espagnols, Portugais, catholiques, méthodistes, protestans, les pacifiques quakers de Guillaume Penn et les flibustiers de Morgan, malgré les différences d'origine, de langue, de mœurs, de religion, ont offert de nombreuses et frappantes ressemblances. Ils se sont trouvés tous glorieux, entreprenans, mais ce qui les rapproche le plus, ce qui était un résultat nécessaire des qualités qui leur étaient communes et de la parité des circonstances, c'était une grande vivacité de caractère, et, ce qui s'y joint bien souvent, une grande impatience de toute sorte de jougs. On n'a qu'à lire les historiens du siècle qui suivit la découverte de l'Amérique, pour voir à quel degré l'anarchie et l'insubordination étaient portées dans ces pays.

Dans quelques-unes des contrées colonisées, au Canada, dans les États-Unis, au Brésil, l'homme mécontent du gouvernement n'avait que quelques pas à faire pour se trouver hors de l'atteinte de la société. Dans quelques autres, l'esclavage des noirs enorgueillissait la classe blanche, et la remplissait d'une insolence que les lois ne pouvaient soumettre. Il n'existait, il ne pouvait exister d'autre frein pour de tels hommes que celui de la crainte réciproque.

On conçoit que dans ces circonstances les préten-

tions d'une mère-patrie, située à des milliers de lieues, eussent été fort mal reçues, si elles avaient été onéreuses aux colons; aussi ne fut-ce pas le siècle des restrictions et des monopoles, dont le système régulier ne date guere que de la paix d'Utrecht. Les premiers descendans des conquérans conservèrent leur esprit d'indépendance; ensuite, sans s'éteindre entièrement, il devint moins violent et se soumit au moins aux lois civiles. Lorsque les colonies se furent peuplées, qu'une grande industrie agricole s'y développa, qu'il y eut des riches et des pauvres, il y eut plus de stabilité dans les esprits; à mesure que la fortune de chacun fut consolidée, la tranquillité générale, qui est la base de la fortune publique, s'affermit davantage.

Pendant fort long-temps les prétentions des métropoles, encore très-modérées, n'avaient élevé aucune inquiétude dans leurs établissemens américains; d'ailleurs on craignait les invasions étrangères, on craignait encore les insurrections des indigènes. Dans le pays le plus anciennement soumis, le Pérou, *Tupac Amaru* excita un soulèvement vers le milieu du siècle dernier; la conspiration des Natchez est peu antérieure, et il n'y a pas un siècle que la république Araucane a reconnu le roi d'Espagne, comme souverain du Chili. Or, tant que l'on redoute des querelles étrangères, on s'occupe moins des querelles intérieures. La volonté de l'homme, son désir de puissance est indéfini; il se répand dans tous les sens, et ce n'est qu'une opposition de même nature qui peut borner son expansion. Lorsque les hommes sont réunis, leurs volontés se groupent

pour résister aux oppositions communes, et plus l'union est menacée, plus elle est intime. Nulle part le patriotisme n'est plus fort que dans les petits états entourés d'ennemis puissans; mais lorsque les obstacles sont levés, alors l'énergie expansive des volontés ralliées par eux se développe, et les hommes long-temps réunis se divisent de nouveau. Telle est l'histoire des partis, des guerres. Aussi tant que les créoles eurent à craindre le résultat des querelles étrangères, l'appréhension où ils étaient de leurs voisins ou des sauvages les engageait à recevoir les Européens comme des auxiliaires, et à s'unir intimement à eux. Lorsque leur établissement a été assez solide, il a dû nécessairement se former deux partis, et il a été naturel que ce fussent ceux de créoles et d'étrangers ou de Chapetons. Quelques autres circonstances ont déterminé ce mode de scission. Dès l'origine, malgré la reconnaissance de l'autorité de la métropole, il n'avait pas été difficile à celle-ci de remarquer qu'il était malaisé de se faire obéir d'aussi loin, par des hommes que, même de près, il eût été presque impossible de conduire. On en conclut qu'il fallait du moins empêcher les habitans des nouveaux pays de se réunir pour former des complots, de devenir dangereux au gouvernement, par leur puissance ou leur clientelle, et de lui nuire en exécutant ou interprétant mal ses lois. Ces motifs devinrent beaucoup plus importans, lorsque les vexations, le monopole des métropoles, firent sentir aux Américains la gêne de leur situation. On trouva que le meilleur moyen pour empêcher toute coalition créole était de mettre tous les pouvoirs du gou-

vernement aux mains des Européens. On raisonnait ainsi : les créoles sont disposés à se soulever; si leurs chefs sont créoles, le soulèvement sera plus facile : donc leurs chefs doivent appartenir à la métropole, pour veiller toujours à ses intérêts. Ce raisonnement aurait été bon s'il n'avait pas implicitement contenu celui-ci : les créoles sont disposés à se soulever, c'est sans doute parce qu'ils sont mécontens ; eh bien ! pour prévenir les suites fâcheuses que pourrait avoir leur mécontentement, rendons-les plus mécontens encore.

Mais les mauvais raisonnemens sont ce que l'on fait toujours lorsque les actions sont mauvaises; la tyrannie appelle toujours la tyrannie, et lorsqu'on est engagé dans une mauvaise route, tous les efforts qu'on fait pour parcourir l'espace ne servent qu'à égarer de plus en plus.

Les créoles ne furent pas sans s'apercevoir bientôt de l'exclusion tacite qui pesait sur eux ; cet état ne les satisfit pas, ils ne virent les employés européens qu'avec haine et comme des étrangers qui avaient pris à forfait l'entreprise de les dépouiller. D'une autre part, les fonctionnaires venus de la métropole durent s'appuyer de leurs compatriotes, qui à leur tour se servirent de leur protection, de sorte qu'il se forma deux partis reconnaissables à des signes certains et inaltérables. Si les créoles détestaient les *chapetons*, ou *les pieds de plomb*, comme on les appelle au Brésil, ceux-ci le leur rendaient en dédain; ils se croyaient d'une nature supérieure parce qu'ils avaient le pouvoir et ils croyaient les créoles des imbéciles parce qu'ils en

étaient exclus. Cette manière de raisonner peut être mauvaise; mais en Europe même elle a de nombreux partisans.

Il serait possible que le découragement eût abattu l'âme des créoles; lorsqu'un homme est outragé, son âme peut être flétrie, mais ce n'était pas ici le cas. Les riches Américains étaient oisifs, épicuriens, paresseux, parce qu'ils étaient riches. Pour les pauvres, les chapetons ne les connaissaient pas; ils les croyaient au-dessous d'eux. Si d'ailleurs l'instruction était peu étendue chez les colons d'Amérique, c'était un résultat des circonstances. Il faut être un sot ou un homme de génie pour prendre beaucoup de peine, employer un long temps, faire à grands frais des études sans en espérer un avantage réel, prochain, incontestable. On apprenait autrefois le latin en France avec beaucoup d'ardeur et de zèle, parce qu'il fallait parler couramment un mauvais latin pour être avocat, médecin ou prêtre. A la révolution, la dernière de ces professions ne mena plus à la fortune; les autres avaient aussi perdu, il s'était ouvert une nouvelle carrière, celle des armes. La connaissance des mathématiques est utile aux militaires, on ne pensa plus au latin; tous les jeunes gens apprirent les mathématiques. Dans les colonies de la péninsule ibérienne, la seule carrière ouverte dans toute son étendue à l'ambition des créoles était celle de l'église, aussi était-ce celle que prenaient la plupart des gens éclairés; d'où il est arrivé qu'au Mexique ce sont les curés qui ont fait la révolution.

Au reste, les créoles n'avaient pas été également

abattus, ou plutôt également comprimés dans toutes les parties de l'Amérique. Dans le Brésil, les habitans des capitaineries des frères Souza, qui formèrent le gouvernement de Saint-Paul, n'avaient pas pour l'autorité européenne un respect bien profond ni une soumission bien aveugle. Plus d'une fois leurs gouverneurs et leurs capitaines majors furent obligés par eux de se retirer à Rio-Janeiro. C'est à eux, à leur caractère aventurier que le Brésil doit ses progrès et sa richesse, mais dans leur manière de faire le bien du pays, ils n'observaient pas toujours les formes légales. Par malheur pour eux, ils se brouillèrent avec les jésuites, et, devançant le génie de Pombal et la perspicacité des parlemens de France, ils avaient expulsé ces bons pères de leur province. Ces religieux ne purent alors faire autre chose pour défendre la religion offensée dans leur personne, que de dire des paulistes un peu plus de mal qu'ils n'en croyaient, et ils en croyaient plus qu'il n'y en avait. C'est grâces à leurs tableaux que dans beaucoup d'ouvrages on a représenté les habitans de cette province comme une troupe de brigands sans aveu, de bannis réunis de tous les points de la terre, etc., tandis qu'ils étaient, au contraire, des plus anciens colons du Brésil, et que beaucoup d'entr'eux appartenaient aux plus anciennes familles portugaises. Déjà, dans le temps du gouvernement des Espagnols, ils avaient montré une aversion extrême de leur autorité, et voulurent couronner pour roi un de leurs chefs, Amador Bueno de Ribeira. Sur ces entrefaites, le soulèvement de 1640 donna le trône à la maison de

Bragance, et Bueno força ses concitoyens à se soumettre comme lui au nouveau monarque.

C'était encore un signe de disposition à l'indépendance, que le complot et la guerre de Vieyra aux Hollandais, maîtres alors du récif, de sa province et de celle de Marugnan. Le roi Jean IV, pour qui il combattait, lui ordonna formellement de poser les armes. Le brave général démêla instinctivement qu'il pouvait être de l'intérêt du roi de Portugal de conserver la paix avec les Provinces-Unies, mais qu'en désobéissant à ce monarque il servirait puissamment, et servirait selon ses goûts et ses intérêts, le souverain du Brésil.

En effet, lorsqu'il eut triomphé des Hollandais par son courage et par sa résignation, et des Portugais eux-mêmes qui, quand ils s'emparèrent de son armée, lui en ôtèrent le commandement, Vieyra, comblé de gloire par la renommée, fut comblé d'honneurs par le ministère, fut nommé capitaine-général, mais non pas dans la province où il était établi. On redoutait sans doute que l'exemple fût contagieux; mais il y avait peu à craindre.

S'il eût été battu par les Hollandais, ce qui était possible, les Portugais l'auraient traité comme un turbulent, un homme dangereux, etc.; il est aujourd'hui un héros :

> Du succès qu'on obtient contre la tyrannie
> Dépend ou notre gloire ou notre ignominie.

De toutes les sources de division qui pouvaient naître dans les colonies, la plus dangereuse pour la métropole était celle qui s'était établie entre les

créoles et les Européens. Toute autre matière de discussion sur la religion, sur la politique, etc., aurait pu lier davantage les deux pays en donnant à chaque parti des sectaires dans les deux états, en établissant entre eux des rapports de fraternité ou de patronage. Ici c'était impossible, et il était bien difficile de ne pas passer de la haine des oppresseurs à la haine du pays qui les avait élevés, et du gouvernement qui les envoyait. Cependant, comme nous l'avons vu, puisqu'on mécontentait les colonies, il fallait bien les contenir par des Européens; si bien que cette vexation était la suite nécessaire d'une vexation antérieure, comme les barbaries de chaque jour que commettent les Turcs sont une suite de la nécessité où ils sont de rendre les Grecs faibles, pauvres, misérables, pour qu'ils ne puissent se venger des barbaries de la veille. Il est vrai que ces choses s'achèvent comme elles doivent s'achever, que la boiteuse Némésis finit par arriver, qu'on est tout surpris que justice se fasse un jour parce qu'elle ne s'était pas faite encore, et qu'on regarde comme très-étonnant ce qu'on ne saurait s'empêcher de prévoir, si l'on ne nie pas la justice divine.

Quant aux divers griefs des colonies, ils seraient trop longs à énumérer. Tous d'ailleurs se réduisent aux suites de cette seule erreur des gouvernemens: les colonies n'ont point été considérées comme des états séparés. Je dois cependant faire connaître un des sujets de plainte les plus légitimes qu'elles eussent, et j'emprunterai les paroles d'orateurs qui ne sont pas suspects d'ignorance ni même de partialité.

« L'idée de l'état de colonie où le . . . . . se

trouvait réduit, affligeait extrêmement tous les citoyens qui conservaient encore un sentiment de dignité nationale. La justice était administrée de . . . à des peuples éloignés de deux mille lieues avec des dépenses et des lenteurs excessives, et quand la patience des sujets était déjà fatiguée et épuisée par d'ennuyeuses et peut-être par d'iniques formalités, les représentations portées au pied du trône, et qui ne pouvaient plus être accompagnées des importunités et des larmes des prétendans, étaient souvent détournées des yeux et de l'attention du roi, et abandonnées à l'arbitraire des ministres et des favoris. Tout le monde enfin reconnaissait l'impossibilité absolue de mettre en marche régulière les affaires particulières et publiques, à une si grande distance du centre de ses mouvemens, mouvemens en outre souvent retardés ou suspendus par la malignité des hommes, l'inconstance des passions, et même la contrariété des élémens.

» Cette même distance en rendant difficiles les plaintes des peuples et des individus opprimés rendait plus hardie l'iniquité des mauvais administrateurs de la justice et des infidèles dépositaires de portions de l'autorité publique, de quelque nature qu'elles fussent. La basse vénalité avait tout corrompu! etc. »

Toutes ces raisons sont bien déduites, tous ces faits sont vrais. Au reste ce ne sont point des Brésiliens, ni même des Américains qui ont écrit ces paroles, ce sont des Européens, ce sont des Portugais qui s'exprimaient ainsi dans le manifeste qu'ils adressèrent à l'Europe, qui certainement alors

avaient établi un gouvernement différent du Brésil, et qui certainement encore, si le roi Jean VI n'était pas revenu à Lisbonne, auraient eu de bonnes raisons à alléguer pour affirmer tout ce que le Brésil affirme, pour nier tout ce qu'il nie aujourd'hui.

Ce n'est pas qu'en remarquant cette contradiction j'aie l'intention de diminuer ce qui peut rester de réputation à la régence de Lisbonne. Il est impossible d'être parfaitement conséquent, hors d'être complétement privé de raison. Toutes les vérités se tiennent, ou plutôt toutes les vérités n'en font qu'une; mais cette vérité infinie, le seul être infini peut la percevoir; les lambeaux qui peuvent nous en parvenir sont précieux sans doute; mais, faute de connaître tous les rapports des choses, nous sommes souvent obligés d'être de deux avis différens sur le même objet, lorsque nous le considérons sous des rapports divers. Ludlow, qui croyait beaucoup à la souveraineté du peuple, qui l'avait nommé membre du long parlement, croyait aussi que le peuple souverain n'avait pas eu le droit de nommer les modérés qui l'avaient remplacé : il ne regardait comme légitime que le gouvernement dont il était membre. Tous les partis, tous les hommes sont comme cela, mais les personnes impartiales sont bien aises cependant d'entendre quelquefois les oppresseurs forcés à demander justice, celui qui a fait gémir ses nègres sous le fouet se plaindre des vexations d'un commissaire de police, et les partisans de l'inquisition d'Espagne emprunter aux encyclopédistes des raisons pour condammer en Angleterre l'acte du test.

Tel était l'état de l'Amérique espagnole et portu-

gaise aux trois quarts du siècle dernier. La division entre les habitans de la métropole et les créoles était moins forte dans les États-Unis, parce que les premiers y avaient moins de pouvoir et s'occupaient davantage de travaux : là l'émigrant devenait créole ; au contraire dans les fabriques de sucre des Antilles, le manufacturier, qu'on appelait planteur, n'avait jamais l'intention de s'établir ; là le créole ne cessait pas d'être Européen.

Lorsque des circonstances locales déterminèrent l'émancipation des États-Unis, l'Amérique entière reçut le contre-coup de cette commotion. Dès lors le charme qui retenait les colonies fut rompu, il n'y avait plus qu'une occasion à attendre. La mine était chargée, mais il fallait que le feu fût mis à la mèche.

Il y eut une foule de tentatives depuis la paix de Paris jusqu'en 1807, pour déclarer l'Amérique indépendante. Des essais furent faits à Caracas, par Miranda, dans la province du Texas, et dans d'autres lieux. Ils furent facilement réprimés, parce qu'il est dans la marche de la nature de préparer les événemens, de faire précéder les grandes révolutions de symptômes plus légers, qui semblent destinés à avertir les chefs des peuples du danger qu'ils courent. Au reste, cet avertissement est en général assez inutile ; ou les gouvernans ne croient pas au péril, ou ils l'augmentent par de fausses mesures.

L'autorité des deux peuples de l'Ibérie paraissait solidement affermie sur les deux parties de l'Amérique. Une longue guerre avec les Anglais n'avait pas fourni aux colons du Mexique l'occasion de se

soulever; l'insurrection des nègres de Saint-Domingue contenue dans son île n'avait point été contagieuse. Les vice-rois de Mexico disaient avec leur impassibilité ordinaire, *Dieu est bien haut, le roi est bien loin, je suis ici.* Encore étaient-ils plus resserrés dans leur autorité que les vice-rois du Brésil, qui n'étaient pas obligés de consulter une audience toujours jalouse, souvent mal intentionnée.

On vivait tranquille sur la sécurité du passé : de la durée de l'existence antérieure on concluait celle de l'existence future contre toute espèce de logique. On se livrait à la joie dans la maison ébranlée; elle a été renversée, et ceux qui ont échappé à sa ruine se sont écriés naïvement : Depuis trois cents ans qu'elle était bâtie, elle n'avait jamais croulé. Il est vrai de dire cependant que les Espagnols de l'Amérique avaient obtenu différentes concessions, qui sans doute avaient retardé l'explosion; qu'un grand nombre de ports de l'Espagne avaient obtenu la faculté de commercer avec eux; que cette variation dans l'exercice du monopole, qu'il était ridicule d'appeler *commerce libre*, leur avait cependant procuré des avantages; que la France avait aussi obtenu quelques faveurs dont ils profitaient; que dans la longue guerre avec l'Angleterre, le gouvernement avait été obligé à faire aux États-Unis, seul pays qui pût alors être neutre, de nombreuses concessions commerciales.

Mais ce n'était plus assez; les colonies sentaient leur force, et l'exemple des États-Unis était contagieux. Le seul moyen de parer à ce danger était celui que prit la cour de Portugal. Menacée de l'indépen-

dance et du républicanisme du Brésil, elle tourna l'indépendance à son profit et éluda la démocratie. Les circonstances, il est vrai, étaient impérieuses, mais la nécessité la servit mieux que n'aurait fait la sagesse.

Ce n'était pas que depuis long-temps on n'eût pensé que les colonies pouvaient offrir des asiles aux gouvernemens européens : sous le règne de Louis XIV, les Hollandais, s'ils avaient été forcés d'abandonner le territoire qu'ils avaient déjà submergé, voulaient transporter leur république à Batavia ; pendant la guerre de la succession, il y eut un moment où Philippe V délibéra s'il ne se réfugierait pas au Mexique ; le prince de la Paix aurait peut-être réparé toutes ses fautes, s'il avait donné plus tôt à Charles IV le conseil de se retirer en Amérique, et s'il avait mieux pris ses mesures pour faire réussir ce voyage ; enfin, en Portugal même, lors du désastre de Lisbonne, Pombal, homme sévère et dur, mais doué d'un grand génie, eut aussi le projet de transporter le siége de la monarchie au Brésil bien faible encore. L'imagination est effrayée en songeant à ce que serait aujourd'hui cet empire s'il avait eu vingt ans d'avance sur les États-Unis, et la disposition des capitaux que possédait le Portugal.

Tous ces projets supposaient la possibilité d'établir des gouvernemens dans les états américains ; ces états en étaient instruits : ils avaient souvent préludé à leur indépendance en chassant, en déportant des gouverneurs, des vice-rois, entreprise que les gouvernemens européens avaient ordinairement le soin de traiter à l'amiable. L'exemple du Brésil vint se

joindre à celui des États-Unis, et il ne manqua plus à l'Amérique castillanne qu'une occasion pour se déclarer indépendante ; Napoléon la lui fournit.

L'Espagne était envahie presque entière. Les Mexicains, les Colombiens, etc., apprirent presque en même temps l'abdication des deux rois et l'entrée des troupes françaises en Andalousie. Dans toute l'Amérique on se prononça pour Ferdinand, on se disposa à secourir l'Espagne, à lui offrir asile et sûreté. Pour cela il fallait délibérer, pour cela il fallait des gouvernemens : les gouvernemens s'établirent.

Les habitudes des créoles, le crédit des chapetons, l'expérience des troupes européennes, ont, pendant quelque temps, retardé le développement de l'indépendance. Dans quelques parties l'émancipation a fait verser beaucoup de sang ; dans d'autres, on aurait pu avec une prudence très-ordinaire éviter des déchiremens, et en relâchant un peu des liens vieillis les empêcher de se rompre. Mais la révolution de l'Amérique entière était dans les desseins de la providence, et, en même temps qu'elle a donné des forces aux Américains, elle a aveuglé les gouvernans d'Europe, et les a fait concourir, par leurs fausses mesures, à assurer son ouvrage.

Quos vult perdere Jupiter dementat.

SECTION IV.

DE LA RÉVOLUTION IMPÉRIALE.

L'injustice à la fin produit l'indépendance.
CHÉNIER.

C'est un spectacle nouveau dans l'histoire que celui qui s'offre à nos regards dans la dernière révolution du Brésil. Nous voyons un changement important dans l'organisation sociale se faire par degrés, se développer peu à peu, et les agens de l'émancipation, conduits par une force supérieure, arriver sans obstacles, par la seule puissance des faits, à des résultats qu'ils souhaitaient peut-être, mais auxquels ils n'osaient pas tâcher. Nous voyons un prince doué d'une activité, d'une force de caractère, de talens qui seraient remarquables dans toutes les classes, ne pouvant calmer ou réprimer les passions déchaînées d'un peuple ardent, s'en saisir, les plier, les diriger, dompter l'énergie révolutionnaire, et la faire tourner au bien de son pays. Nous voyons enfin, une assemblée composée d'hommes en général éclairés, et que malgré des erreurs d'entraînement on peut croire bien intentionnés, aller d'égarement en égarement, se précipiter de faute en faute, ne prendre que de fausses mesures, et consolider eux-mêmes à force d'imprudences ce qu'ils avaient toujours voulu empêcher. Ce que nous y voyons encore, mais ce qui est moins rare, ce sont des hommes qui

demandent pour eux ce qu'ils dénient aux autres, et qui ne réclament la liberté que pour avoir le droit de la refuser à leurs semblables.

Depuis long-temps le Portugal était sous l'influence politique de l'Angleterre. Tant que l'Espagne et la France avaient été constamment dans un état d'hostilité actuelle ou imminente, le Portugal avait été lié avec la dernière. L'élévation de la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne, et le pacte de famille qui en fut le résultat, durent changer la politique d'un état voisin de la Castille, et qui depuis long-temps lutte avec autant de constance que de courage et de bonheur contre une réunion que la nature semble ordonner et que l'infériorité de ses forces ne paraît pas pouvoir lui permettre d'empêcher. Napoléon haïssait l'Angleterre, et le Portugal se ressentit de son animadversion. Il excita l'Espagne à la guerre contre lui en 1801, et fut très-mécontent du traité que conclut le prince de la Paix, quoique d'ailleurs avantageux à son maître. En 1807, la France arma de nouveau, et fit passer sur le Tage et le Douro des armées considérables soutenues d'une armée espagnole et d'un corps de réserve français. La résistance des Portugais fut peu énergique; la reine s'embarqua pour le Brésil, le 28 novembre 1807, veille de l'entrée de Junot à Lisbonne. Les troupes françaises n'annonçaient d'abord que le projet de faire exécuter sur le continent le blocus continental. Pendant quelques jours le pouvoir continua d'être exercé au nom de la reine; mais bientôt les projets de Napoléon se dévoilèrent en partie : il se saisit et voulut disposer de la couronne, et beau-

coup de Portugais, séduits par sa gloire et peut-être par l'idée que leur patrie pourrait gagner dans ce changement, embrassèrent le parti du vainqueur.

La famille royale, arrivée au Brésil le 22 janvier 1808, avait peu d'espérance de reconquérir le Portugal, et ce ne fut en effet que lorsque Napoléon, avant d'avoir consolidé cette acquisition, entreprit celle de l'Espagne, qu'on put concevoir quelque idée d'une résistance utile. Pendant six mois Junot gouverna assez pacifiquement la Lusitanie.

Il était urgent pour la cour de Rio-Janeiro de former un établissement qui consolidât sa puissance en Amérique, dans le cas où le Portugal serait perdu pour elle. En conséquence, elle établit dans le pays qu'elle habitait une nouvelle organisation. Les provinces qui avaient été peu à peu détachées de l'autorité du vice-roi, durent reconnaître de nouveau une capitale. La cour d'appel de Rio devint une cour de révision pour tout le pays; un *desembargo do paco*, tribunal suprême de justice, de police et d'administration, fut créé à l'instar de celui de Lisbonne. Il en fut de même de la *mesa de conciencia e ordens*, chargé de l'administration des affaires ecclésiastiques, d'un conseil des finances, et enfin, du *supremo concelho militar*, qui remplaça les conseils de la guerre et de la marine.

Tous les Brésiliens virent ces changemens avec le plus vif enthousiasme. Ils y gagnaient à tous égards. Lorsqu'après quelques mois les Français évacuèrent Lisbonne, les anciens tribunaux, bureaux, conseils, y furent rétablis; mais ceux du Brésil furent conservés : de sorte que chaque état eut alors des

magistratures centrales, indépendantes l'une de l'autre.

Il était évident que lorsque le Portugal était occupé en entier par l'armée française, il eût été absurde au prince régent de laisser à ses ennemis le monopole des fournitures à faire à ses sujets fidèles. Les ports du Brésil furent ouverts à toutes les nations. Les colonies de l'Afrique et de l'Asie, eurent un centre d'action plus voisin d'elles, et formèrent de nouvelles relations avec ce pays. Les Anglais cependant avaient aidé aux Portugais à reconquérir leur territoire par des sacrifices considérables d'hommes et d'argent. Il était juste de leur accorder des faveurs pour les indemniser de leurs sacrifices; il était prudent de les bien traiter pour conserver leur alliance; il était surtout raisonnable, dans un pays encore neuf, où les vérités les plus simples ne sont pas obscurcies par les sophismes, de reconnaître que l'intérêt de celui qui achète est d'acheter à bon marché, que l'intérêt de celui qui vend est d'avoir beaucoup de concurrens à l'achat. Un traité de commerce fut fait avec l'Angleterre, en 1810; par les stipulations qu'il contient, les marchandises des îles Britanniques ne paient que 15 pour 100 de droits d'entrée, au lieu de 24, taux commun du tarif avec les autres nations.

Ces dispositions étaient évidemment à l'avantage du Brésil. Si elles étaient au désavantage du Portugal, celui-ci ne pouvait pas s'en plaindre, car il est évident que cette loi est mauvaise qui favorise des sujets du même prince aux dépens des autres. S'il y avait un vice dans ce traité de paix, c'était de ne

pas avoir réduit à ce droit de 15 pour 100, qui est encore énorme, non-seulement les marchandises anglaises, mais toutes les autres.

Les Portugais se plaignirent. Cependant leur industrie manufacturière restant affranchie de l'impôt avait une prime considérable, et quant au commerce de factorerie, il n'était nullement nécessaire d'obliger les Brésiliens d'aller chercher à Lisbonne les lainages d'Angleterre, lorsqu'on n'obligeait pas les Portugais à venir prendre exclusivement à Rio-Janeiro les toiles de Silésie.

A cette époque, la guerre était allumée dans toutes les parties de l'Espagne. On travaillait à une constitution, et la princesse de Portugal réclama en vain la régence, qui semblait devoir lui appartenir, puisqu'à défaut des frères du roi, prisonniers comme lui, la couronne lui était dévolue. Ses droits ne furent point reconnus par les cortès espagnoles, et, peu de temps après, il s'éleva une guerre assez vive entre le Brésil et Artigas. Elle n'eut d'autre résultat que de commencer l'organisation régulière d'une armée brésilienne.

En 1815, le prince régent éleva le Brésil au rang de royaume, ce qui fit concevoir aux habitans l'espérance de n'être plus séparés en différens gouvernemens. Le sentiment de l'unité s'était puissamment fortifié, et lorsqu'en 1817 il y eut à Fernambuco une insurrection républicaine, dans laquelle on invoquait le système fédératif, elle fut étouffée sans beaucoup de difficultés.

Cependant le roi d'Espagne, ramené dans sa capitale par les événemens de 1815, n'avait pas admis

la constitution que lui firent présenter les cortès; ses conseillers ne voulurent pas se servir, pour modifier ce code, de l'influence qu'avait le roi sur cette assemblée, dont près de la moitié lui avait donné des preuves, au moins suffisantes, de dévouement; ils ne voulurent pas non plus user, dans ce but, de l'ascendant de la grandesse d'Espagne, qui fut convoquée pour une opération financière, et dont on aurait pu se servir pour des vues politiques. Le roi avait cependant promis une constitution, mais elle ne fut pas promulguée. Des généraux impatiens, Porlier, Lascy, Mina, tentèrent de rétablir l'organisation de 1812; ils échouèrent, comme échouent toujours les premiers qui paraissent dans une entreprise. Mais les mêmes fermens qui, agitant les provinces du nord, y avaient fait naître Porlier et les autres, développèrent dans le midi, en 1820, Quiroga, Riégo et San-Miguel.

Les Portugais étaient mécontens de leur sort, mais n'avaient pas comme les Espagnols à réclamer de leur roi une constitution. Cependant, dans l'espérance d'en avoir une, la garnison de Porto établit, le 24 août 1820, un gouvernement constitutionnel; et, pour ne pas rester en arrière, la garnison de Lisbonne en fit autant, le 15 septembre suivant. Les deux gouvernemens se réunirent, et les cortès convoquées se rassemblèrent le 26 janvier 1821.

On a beaucoup blâmé l'intervention militaire dans ces actes. Je conçois très-bien qu'on ne veuille pas de révolutions; mais quand il faut qu'il y en ait, ce ne peut être qu'avec les conditions nécessaires à leur existence. Or, l'une de ces conditions, c'est le dé-

ployement de la force, car il ne peut y avoir de changement dans la situation politique des individus, sans que ceux qui se trouvent bien ne cèdent la place à ceux qui sont mal, et les premiers ne font ces sacrifices qu'autant qu'ils y sont contraints par la force, ou du moins par la peur. On a prétendu aussi que les auteurs du complot étaient d'anciens partisans de l'usurpation française, et que leur arrière-pensée était de réunir le Portugal au reste de la péninsule; tout cela n'est rien moins que prouvé, et n'est pas d'un grand intérêt : c'est une chose absolument indifférente que la considération des agens qui paraissent dans les événemens politiques, ce sont ces événemens en eux-mêmes qu'il faut considérer: ils sont le principal, le reste est l'accessoire.

Quant à ce principal, il faut l'avouer, il est bon certainement que des déclarations authentiques fassent connaître les formes du gouvernement; il est bon que les lois politiques soient rédigées comme les autres lois, et il est bien aussi intéressant de fixer sans ambiguïté les droits d'un citoyen, que la limite du stillicide. Mais ces rédactions de constitution peuvent être plus ou moins urgentes, et ce n'était pas précisément le Portugal où elles étaient le plus nécessaires; entourés de toutes parts d'un état cinq fois plus grand et plus de trois fois plus peuplé, les rois de Portugal ont senti de tous les temps qu'ils avaient besoin de plus que des forces physiques, des moyens ordinaires pour résister à l'Espagne. Aussi avaient-ils fondé la défense de leur royaume sur le dévouement de leurs sujets pour la patrie et pour eux. Ils payaient par une affection

réciproque l'affection de leurs sujets : peu de monarques étaient plus populaires. Il existait d'ailleurs des lois municipales qui assuraient passablement la liberté personnelle ; mais ce qui, pour garantie de la liberté publique, pour préservatif contre l'insolence des ministres, pour sauvegarde contre leur incapacité, valait plus qu'une constitution écrite, plus qu'une haute cour, et presqu'autant que la liberté de la presse, c'était l'armement universel des citoyens. Un pays, où tout homme en état de porter les armes, doit en avoir et savoir les manier; un pays, où le quart de la population civile est soumise à un service plus ou moins actif et régulier; un tel pays n'est point habité par un peuple esclave, ou s'il l'était, c'est qu'en s'y soumettant volontairement il aurait fait le plus grand usage possible de sa liberté.

Avant que la constitution fût faite, avant que le congrès qui devait la faire ne fût rassemblé, avant même qu'il ne fût nommé, les Portugais prêtèrent avec le plus grand enthousiasme serment de fidélité à cette législation qui n'existait encore que dans les futurs contingens. C'est assurément le plus grand exemple de confiance qui ait jamais été donné, que de livrer toute sa destinée à des gens qu'on ne connaît pas; et il faut être bien sûr de sa propre docilité future pour contracter l'engagement unilatéral de se soumettre éventuellement aux volontés que pourront avoir un jour ceux qui n'existent pas encore. Je ne veux pas penser qu'on ait fait jurer d'avance par précaution, et qu'on ait cru que l'espérance ferait plus de constitutionnels que la véri-

té; mais il est certain que celui qui, dans une affaire civile, contracterait de cette manière, serait relevé de son obligation, si elle ne portait pas les caractères qui légitiment un contrat aléatoire.

Le prince régent, alors roi, sous le nom de don Jean VI, apprit au Brésil les événemens du Portugal. Il y était entouré de nombreuses troupes portugaises qui furent sur-le-champ dévouées au système adopté par leurs camarades; l'insurrection récente de Fernambuco annonçait qu'il y avait quelques fermens républicains dans la contrée. La position du roi était critique; il prit conseil de son amour pour son peuple; il se confia pleinement à lui, et le 26 février, avant qu'on pût avoir des nouvelles de l'installation des cortès, il jura, à toutes chances, d'observer la constitution qu'elles feraient, si elles en fesaient une. Le même serment fut prêté par sa cour, et probablement avec moins de bonne foi que par la famille royale. Il devait en coûter peu à don Jean VI de devenir roi constitutionnel; il n'avait jamais aimé ni exercé le despotisme. S'il avait usé parfois de son pouvoir absolu, ce n'était que pour faire du bien. Il savait qu'une couronne, quelque restreinte que soit l'autorité qui y est attachée, laisse toujours à un roi vertueux assez d'obligations à remplir; il savait aussi que moins est grande l'autorité politique d'un roi, plus il acquiert de liberté civile, plus il peut avoir de bonheur individuel; et, fils respectueux, bon époux, excellent père, il n'est point de ces rois que la politique a rendus étrangers aux affections naturelles. Il savait que les actions des rois doivent être l'ex-

pression de la volonté du peuple, dont ils sont les représentans; de sa volonté générale, c'est-à-dire, celle qui résulte des vœux de la majorité combinés avec ceux de la minorité, d'après leur force et leur énergie. Or, pour connaître cette volonté, un conseil électif valait bien autant que des ministres, quelquefois disposés, souvent intéressés à tromper le monarque. Don Jean VI savait, enfin, que les législations écrites ne sont que des paroles mortes, que la vie des institutions est dans les hommes, et il pouvait à cette époque compter assez sur son influence personnelle, pour espérer de conserver une part d'autorité suffisante pour le bonheur de son peuple.

Dès leur installation, les cortès avaient invité le roi à revenir à Lisbonne. S'il existait des projets pour réunir le Portugal à l'Espagne, qui alors était aussi en révolution; si c'était pour se débarrasser de la maison de Bragance qu'on lui avait adressé cette proposition, ces complots furent déjoués par le roi, qui se résolut à retraverser l'Atlantique avec sa famille.

Cependant, si le mécontentement du Portugal était à redouter, on ne devait pas non plus perdre de vue que le Brésil ne serait pas satisfait du départ du roi, et l'indépendance des colonies américaines qui s'affermissait chaque jour donnait de justes sujets de crainte. Dans cette situation, le roi nomma, le 22 avril, son fils don Pèdre, régent du Brésil, avec une délégation complète de ses pouvoirs, la plénitude de son autorité, et jusqu'au droit de faire la paix et la guerre. Il partit quatre jours après.

Cet acte était implicitement une déclaration con-

firmative de l'indépendance brésilienne ; ce qui la consacrait davantage encore, c'était la conservation des ministres auprès du prince régent, quoiqu'il en existât d'autres à Lisbonne.

La constitution se fit attendre ; mais pour calmer la première impatience, les cortès publièrent le 29 mars les bases de cette constitution future en 37 articles, qui, ne contenant que des principes, ne choquaient directement ni les opinions ni les intérêts de personne. L'article 21 surtout est remarquable par sa sagesse ; il borne le pouvoir de la constitution aux Portugais résidant en Europe, et ne la rend obligatoire pour les autres que de leur consentement. Il est évident que cet article était fait pour le Brésil, car accorder un droit pareil aux individus dispersés sur les factoreries d'Angola, de Mozambique, même de Goa et de Macao, était une chose dérisoire ; mais relativement à l'Amérique portugaise on reconnaissait son indépendance, car c'est être indépendant que de se réunir pour délibérer de ses lois politiques, les accepter ou les refuser. De plus, cet article (voyez les pièces justificatives), est conçu de telle manière qu'on ne pouvait l'appliquer que lorsque la constitution serait terminée.

Après avoir fait prêter serment à la constitution qui n'existait pas, il était bien juste de faire prêter serment aux bases qui existaient. Cela se fit en Portugal ; mais les Européens du Brésil furent plus pressés, et avant que ces bases ne fussent arrivées, le 4 juin, les corps armés portugais s'apprêtèrent à leur jurer fidélité pendant qu'elles étaient encore sur le paquebot qui devait les leur porter. Le prince ré-

gent harangua la troupe insubordonnée avec beaucoup de fermeté, et déclara qu'il ne prêterait ce serment que lorsqu'il connaîtrait la volonté du peuple à cet égard. Il convoqua à cet effet les électeurs, comme les hommes les plus recommandables de la ville, et sur leur avis donné un peu tumultueusement, il prêta le serment à ces bases. Il fut engagé en même temps, ou pour mieux dire obligé à former une junte qui s'associa à son autorité.

Le prince avait été chargé du gouvernement sous de mauvais auspices. Les fonds de la banque étaient dilapidés, les provinces n'envoyaient aucun secours au trésor : il était vide, et la dette énorme. Le régent fit tous les sacrifices possibles. Il réduisit sa dépense à la somme allouée par mois à la princesse pour ses épingles; il vécut à la campagne avec la plus grande économie; de 1200 chevaux, ses écuries furent réduites à 156; à force de soins, de vingt millions de cruzades (50,000,000 f.) il réduisit la dépense à quinze, et espérait pouvoir la réduire encore. Mais les provinces, autres que celles de Rio-Janeiro, prétendant n'avoir pas d'excédent, Bahia ayant formellement méconnu l'autorité du prince et ayant été approuvée par les cortès, l'embarras financier augmenta de jour en jour.

Il y avait, à cette époque, deux partis au delà comme en deçà de l'Atlantique; ceux qui voulaient maintenir, ceux qui voulaient modifier les anciennes institutions : ces derniers formaient la majorité. Les fermens de l'insurrection de Fernambuco agissaient encore sourdement. Les amis d'un changement s'étaient réunis, par fraternité d'opinion, avec les

troupes portugaises; là, comme ailleurs, on avait le préjugé que la liberté doit être l'ennemie du pouvoir, ce qui n'est vrai que lorsque le pouvoir est dans des mains incapables. Les ministres du prince, odieux aux uns comme Portugais, aux autres comme suspects d'attachement à l'ancien régime, avaient diminué la popularité du régent. Enfin il y eut des demandes adressées aux cortès pour son rappel, comme le lui dit le député de Rio-Grande, en lui présentant, quelques mois après, le vœu de sa province pour qu'il demeurât au Brésil.

Le prince, de son côté, dégoûté, et par l'isolement des provinces qui le réduisait à être gouverneur de Rio-Janeiro, et par le mauvais état des affaires, et par l'insubordination des troupes, et par la conduite de la junte, réclamait son retour en Europe, et n'était retenu au Brésil que par l'engagement qu'il avait contracté envers le roi d'y demeurer pour le conserver, en cas de séparation, à la dynastie de Bragance. Aussi ne cessait-il pas de travailler avec le plus grand soin aux actes du gouvernement. Son activité, sa popularité, sa bonté, peut-être même le sentiment de ce qu'il y avait de pénible dans sa position, dissipèrent les préjugés des Brésiliens; et les sentimens habituels d'affection et de respect pour la maison de Bragance, ralentis un moment par une défiance mal fondée, se réveillèrent, et il s'y joignit un enthousiasme pour le prince qu'augmentèrent encore les vertus et les qualités aussi brillantes qu'aimables de son épouse.

Ce n'étaient pas les seuls motifs qui engageassent les Brésiliens à se rapprocher de l'héritier du trône.

Les cortès avaient ménagé ce royaume tant qu'elles avaient craint qu'il ne repoussât leur autorité; mais lorsqu'elles surent que l'opinion publique y demandait, comme en Portugal, un gouvernement représentatif, lorsqu'elles virent que l'influence de leurs troupes, soit par la crainte, comme à Rio-Janeiro et Bahia, soit par les exécutions militaires, comme à Fernambuco où le général Régo fit tirer sur le peuple, imposait aux mécontens, elles commencèrent à montrer leurs desseins. Ils ne pouvaient pas être douteux, puisqu'elles avaient attribué à l'indépendance du Brésil la déchéance du Portugal; il était clair que pour régénérer le Portugal elles devaient soumettre le Brésil. Aussi elles commencèrent, même avant l'arrivée des députés coloniaux, à prendre des mesures relatives à ce pays.

Voulant, dans les suppositions les plus favorables à leur cause, faire de la monarchie un tout, elles devaient regarder toutes ses parties comme des provinces analogues à celles de Portugal, et le Brésil, trop grand pour n'en former qu'une, devait être partagé. La susceptibilité des Brésiliens s'en alarma. Accoutumés depuis long-temps à l'action prochaine et directe de l'autorité, ils ne voyaient qu'avec effroi une recolonisation. Ils voulaient bien aider les Portugais à se donner un gouvernement libéral, mais ils voulaient être libres comme eux. Ils concevaient la révolution comme devant limiter également l'autorité royale sur les deux nations, en unissant celles-ci sous un pacte fédéral. Toute autre combinaison leur était odieuse; et comme l'écrivait le prince à son père, le 9 novembre, les cortès

avaient tort de se laisser tromper par les lettres qu'elles recevaient d'Amérique; que le Brésil voulait une réciprocité entière et une représentation nationale pareille. Seulement dans quelques ports de mer du nord, où les Européens dominaient, où les intérêts du commerce rapprochaient du Portugal, où la facilité des communications maritimes diminuait les distances, l'adhésion de la majorité au parti portugais fut sans réserve : mais dans les mêmes villes, il y avait une opposition formée de Brésiliens dont les vœux étaient ceux de tout le territoire agricole.

Ainsi la confiance se rétablit graduellement entre le prince et le peuple. La précipitation avec laquelle on avait rédigé la constitution, même les articles relatifs au Brésil, sans attendre ses députés; la manière dont ils furent traités après leur arrivée; le peu d'égards qu'on avait pour leurs réclamations, augmentèrent la méfiance. Déjà les Brésiliens, qui aimaient la liberté, étaient certains que les mains du prince l'affermiraient; déjà ils ne voyaient plus les troupes portugaises comme des auxiliaires de leurs opinions, mais comme des ennemis de leur pays.

Le 4 octobre 1821, un mouvement fut près d'éclater à Rio-Janeiro. Des proclamations hardies furent affichées; le prince devait être proclamé empereur. Cette entreprise était prématurée, l'union entre les provinces n'était pas assez certaine pour hasarder un tel mouvement; aussi fut-il contenu et n'eut-il d'autre suite que l'arrestation temporaire de quelques agens secondaires. La fermenta-

tion, pour être cachée, ne se répandit pas moins, et si, malgré le désaveu du prince et l'ignorance des dispositions des provinces voisines, elle n'avait pas éclaté le 4 octobre, on pouvait aisément prévoir qu'à moins de circonstances inattendues une seconde tentative serait plus décisive.

Cependant cette démonstration imparfaite avait donné plus d'autorité au régent; il sentit que le salut du Brésil, et ce que l'on pouvait conserver de son union avec le Portugal, exigeaient que s'il y avait des discussions entre les deux nations, il se fît le chef du parti brésilien, puisqu'en se joignant aux Portugais il ne pouvait que précipiter non-seulement l'indépendance définitive de la colonie, mais son organisation en république.

Les cortès de Lisbonne jugèrent moins sagement leur position; elles auraient dû penser que ce qui pouvait arriver de plus heureux à la faible Lusitanie était que le prince régent demeurât au Brésil, et qu'il y fût à la tête des Brésiliens. Il était trop évident que l'intérêt et le devoir de l'héritier présomptif de la couronne de Portugal n'étaient pas de perdre la plus belle partie de sa monarchie, pour qu'on pût avoir le moindre doute sur ses intentions. Mais la passion ne raisonne pas; et entraînées à leur perte par leur amour-propre et sans doute aussi par une puissance supérieure, le 29 septembre, presque au moment où le prince régent refusait la couronne impériale, les cortès rendaient leurs décrets, n° 124 et 125, par le premier desquels, le Brésil était dissous en gouvernemens provinciaux, correspondant avec le ministère de Lisbonne; les tribunaux cen-

traux, tels que le Desembargo, etc., étaient supprimés. Par le second, le prince devait revenir en Portugal et aller voyager incognito, accompagné d'un cortége nommé par les cortès, en Espagne, en France et en Angleterre.

Il était impossible de combiner la publication des dispositions isolées, de manière à ce que leur effet fût plus contraire aux intentions de ceux qui les prenaient. En même temps qu'on irritait profondément les créoles par le morcellement du royaume, on irritait tous les employés, dont un grand nombre était Européens, par la suppression de la cour et de ses tribunaux, et, ce qui était pire, on traitait légèrement l'héritier du trône en lui imposant, comme un devoir, un voyage qui pouvait être utile, mais qui devait être volontaire, et en lui donnant des compagnons forcés, qu'il ne pouvait regarder que comme des espions. Ainsi on offrait un centre à l'émancipation, et à un prince d'un caractère fier et d'une résolution forte, une contrée entière prête à le défendre.

Les décrets arrivèrent à Rio-Janeiro le 10 décembre. Les ordres furent donnés pour l'élection de la junte qui devait être installée deux mois après, le 10 février, et à laquelle le prince devait remettre le gouvernement. Lui-même se préparait à son départ, ne voulant pas avoir d'influence et sentant qu'il ne pourrait la perdre qu'en s'absentant. Mais l'opinion publique s'opposa à ses résolutions.

Les rapports du régent au roi son père, ceux du général Avilez, ceux qui furent faits aux cortès, attestent unanimement que la plus grande fermenta-

tion régna dans la capitale aussitôt que les dispositions des cortès y furent connues. On comptait pour donner force à leurs ordres sur la division portugaise; mais elle n'intimidait pas les Brésiliens, qui sous ses yeux maudissaient la constitution, résolvaient de faire des représentations, de se concerter avec les provinces voisines et d'empêcher le départ du prince.

Les trois provinces de Saint-Paul, de Rio-Janeiro et de Minero, auxquelles se joignit celle de Rio-Grande du sud, firent en effet des représentations. Les Paulistes furent les premiers; leur délibération est consignée dans les pièces justificatives : les représentations de Rio-Janeiro furent plus menaçantes. Une pétition du peuple avait déjà dit au sénat municipal que le vaisseau qui ramènerait le prince en Europe ferait flotter sur le Tage le pavillon de l'indépendance brésilienne, et le président de la députation commença sa harangue au prince par ces mots :

« La sortie de V. A. R. des états du Brésil sera le décret qui sanctionnera pour jamais l'indépendance de ce royaume. »

Ces menaces n'étaient point vaines, un fort parti voulait profiter de cette occasion pour parvenir à une indépendance absolue, et le général affirme dans ses rapports, que la presse, les discours, tous les moyens par lesquels se manifeste l'opinion publique, indiquaient la plus violente exagération. Le prince ne voulait pas plus de l'indépendance du Brésil, qui eût été alors sa formation en république, que d'une recolonisation qui était impossible. Il y avait encore

un lien entre les deux pays, c'était lui qui le formait : il se résolut à rester, et le notifia au sénat municipal de Rio-Janeiro, au milieu des acclamations publiques le 9 janvier 1822. (Pièces justificatives.)

A la même époque, les habitans de Fernambuco, quoiqu'ils n'eussent pas connaissance des événemens de Rio-Janeiro, renvoyaient de chez eux les troupes portugaises.

Celles qui occupaient Rio-Janeiro ne furent pas satisfaites de la détermination du régent. Le bruit se répandit, et peut-être n'était-il pas sans fondement, qu'elles voulaient mettre à exécution, à force ouverte, le décret des cortès et enlever le prince. Ces bruits émurent davantage le peuple; et au moment où la fermentation était la plus grande, le général portugais Avilez offrit ou donna sa démission de l'emploi de commandant des militaires de la province, et demanda son retour en Europe. Il alla le même soir faire part aux troupes de sa résolution. Les soldats le retinrent et lui conservèrent le commandement. Ils prirent les armes le 11 dans la nuit.

Cette démarche pouvait autoriser des soupçons; on pouvait croire que cette démission n'était qu'une feinte pour cesser de recevoir les ordres du prince, et pour acquérir un nouveau titre au commandement en vertu de la nomination faite par les soldats.

Les Brésiliens, aussitôt qu'ils apprirent la prise d'armes des bataillons portugais, les imitèrent. Le camp de Sainte-Anne fut couvert de troupes créoles

et d'une foule d'habitans armés; des deux côtés il y avait de l'artillerie.

Le nom d'une division portugaise, l'idée qu'on avait de ces soldats, qui avaient acquis tant de gloire dans la Péninsule, imposaient aux habitans de Rio-Janeiro. Lorsqu'ils se virent rassemblés eux-mêmes, ils jugèrent mieux le danger; et, comme il arrive toujours, ils le virent d'autant moindre qu'ils le regardaient de plus près. L'aspect d'une population entière armée avait aussi refroidi l'ardeur constitutionnelle des troupes européennes. Elles négocièrent, c'était s'avouer vaincues : elles capitulèrent. On les envoya à Praja-Grande, de l'autre côté de la baie, et on prépara tout pour leur embarquement.

Revenus de l'émotion qui les avait engagés à céder le terrain sans combattre, les Portugais voulurent encore menacer, et déclarèrent qu'ils resteraient à Praja-Grande jusqu'à l'arrivée d'une expédition européenne que les cortès envoyaient pour resserrer, à leur manière, les liens de la fraternité qu'elles voulaient imposer à leur colonie. Le moment pressait; le prince fit armer des vaisseaux, il appela des renforts de Saint-Paul et de Minero-Geraes, fit bloquer par terre et par mer la petite armée européenne, qui, menacée de manquer de pain et d'eau, finit par s'embarquer du 12 au 14 février.

Quelque temps après on signala la flotte européenne qui portait de nouvelles troupes. Il ne leur fut pas permis de débarquer.

Cependant aussitôt après le départ des premières, le prince avait rendu compte au roi des événemens, et exposé les vœux des provinces pour conserver

dans le Brésil un centre de gouvernement unique, mais assujetti, quant à la législation et à l'administration générale, au roi et aux cortès de Portugal. La conduite qu'il avait tenue avait été dirigée par la sagesse autant qu'elle était conforme aux vrais intérêts du Portugal. Le Brésil, malgré les 1800 Européens d'Avilez, aurait suivi l'exemple de la Colombie, et quel que fût l'individu qui eût été à la tête du gouvernement, il eût été moins disposé que le prince à contracter aucune sorte d'union avec la Lusitanie.

Au premier moment, les cortès, effrayées de ces nouvelles, parurent apprécier la grandeur du risque qu'elles avaient couru. Huit jours avant la réception des dépêches du prince, elles avaient refusé au Brésil, une délégation du pouvoir exécutif par la raison que le pouvoir exécutif était indélégable et incommunicable. On avait supprimé le dernier établissement central qui restât au delà des mers : l'académie de marine de Rio-Janeiro. Le 6 mars même, en décrétant qu'on ne discuterait le titre de la constitution relatif au Brésil qu'après avoir attendu ses députés, on avait clairement annoncé que ce n'était pas faute de pouvoir légal dans les cortès. Quatre jours après, il fut décidé que l'académie resterait à Rio-Janeiro. Une commission fit un rapport qui était une humble apologie du Portugal; elle proposa de suspendre le départ du prince régent, l'établissement de la junte, permit de surseoir à la désorganisation des magistratures centrales jusqu'à leur remplacement, et offrit une, ou même deux délégations du pouvoir exécutif.

Ces dernières dispositions étaient une pierre d'at-

tente. La division du Brésil en deux parties était la même chose que sa soumission aux cortès, puisqu'il n'aurait plus eu de moyen de résister.

Dans le temps qu'on délibérait à Lisbonne, on agissait au Brésil. Minas-Geraes, la capitainerie de Spiritu-Santo, qui avaient d'abord montré quelque timidité dans leurs démarches, adhéraient pleinement au système brésilien, et Fernambuco était trop compromis avec le Portugal, pour qu'on pût douter de son désir de se réunir à ses frères. Aussitôt que le prince régent fut délivré de la présence des troupes portugaises, il voulut être à portée de diriger les mouvemens des peuples du Brésil, qu'il ne pouvait plus contenir par la force. Il voulut se rendre avec eux solidaire de la révolution, et il dut penser à appuyer ses opérations de la sanction d'une sorte de représentation nationale. Il ne pouvait pas, dans le système d'union qu'il conservait, attribuer à ce corps l'autorité législative; ce fut un conseil d'état électif qu'il composa.

Cette mesure était urgente. Déjà toutes les provinces du midi du Brésil, dont la population forme la majorité de celle du royaume, s'appelaient dans leurs rapports, *les provinces alliées;* cette union existant, le prince devait se mettre à sa tête. Il ordonna, en conséquence, que chaque province choisît un ou plusieurs procureurs généraux, qui formeraient auprès de lui un conseil d'état. Il conciliait ainsi les avantages de la représentation avec ceux de l'union qu'il ne voulait pas rompre. Un conseil formé de procureurs généraux de toutes les provinces, et présidé par le prince, devait être, dans les idées des cor-

tès, le gage et le garant de l'union des deux royaumes. Elles ne le virent pas ainsi ; après avoir longuement discuté, elles décidèrent qu'il y aurait au Brésil autant de délégations du pouvoir, que les provinces le désireraient. Comme on demandait cette délégation pour être un centre d'unité, il est évident que la concession était dérisoire. D'ailleurs la tribune des cortès avait des échos à l'autre bord de l'Atlantique, et les expressions de ses orateurs étaient souvent imprudentes. Tantôt on disait que le Brésil pouvait se séparer de la métropole à son gré; tantôt qu'il fallait qu'il restât réuni jusqu'à ce que les Brésiliens eussent plus de sens et de lumières. Les uns annonçaient sa séparation comme inévitable, et ne la condamnaient que comme inopportune. Les autres voulaient faire le procès aux juntes, les déclarer rebelles, envoyer des armées pour tout réduire par la force; et il arrivait ce qui arrive toujours, que chaque parti s'emparait pour se fortifier des opinions qui lui étaient favorables, et qu'il ne trouvait que des motifs de haine et de colère dans ceux qui étaient dirigés dans un sens opposé.

Pendant toutes ces discussions, qui furent extrêmement vives, le caractère national des Portugais, et celui que les Brésiliens tiennent d'eux, ne se démentit pas. Les députés du Brésil furent, il est vrai, insultés souvent par les clameurs des tribunes, plusieurs fois ils furent traités sans beaucoup d'égards par leurs collègues ; mais du moins leur personne fut toujours respectée, et la liberté de leurs opinions fut entière jusqu'au dernier moment, quelle que fut leur véhémence.

Ils se montrèrent, à leur tour, dignes de la confiance de leurs commettans; ils défendirent pied à pied les intérêts de leur pays, et lorsque, malgré eux, la majorité eut décidé, ils brisèrent dans la main des gouvernans du Portugal les fers qu'ils avaient forgés pour le Brésil, en refusant de signer la constitution, en abandonnant Lisbonne. Un fait particulier, mais analogue, mérite d'être remarqué. La province de Bahia fit une représentation énergique, et se déclara pour le gouvernement brésilien. La commission du congrès attaqua cette pièce par de misérables chicanes sur l'état du papier, la légalité des signatures, etc. Le congrès passa à l'ordre du jour, et dès le lendemain tous les habitans de Bahia, résidans à Lisbonne, envoyèrent leur adhésion au vœu de leurs compatriotes.

Je reprends l'ordre chronologique. Le 13 mai 1822, le peuple de Rio-Janeiro avait proclamé le prince, pour lui et ses descendans, défenseur perpétuel du Brésil. Il accepta ce titre, qui rappelait celui qu'avait pris Vieira lorsqu'il chassa les Hollandais. Déjà le vœu vague de l'indépendance devenait plus précis. D'abord les Brésiliens n'avaient demandé que l'égalité dans la coopération au pouvoir législatif des cortès, une délégation locale du pouvoir exécutif, des magistratures centrales et une liberté égale dans le commerce; ils exigeaient alors une législature séparée et ne voulaient plus qu'une alliance sous la protection et la direction du monarque, seul lien entre les deux nations. Les cortès étaient tout-à-fait décréditées. Le parti qui avait trouvé inconvenant de mettre des bornes à l'autorité royale ne

chercha pas à favoriser le souverain congrès; ceux qui voulaient les formes constitutionnelles étaient en même temps opposés à l'union avec le Portugal, de sorte que, sur cette question, les deux partis opposés furent unanimes, ce qui arrive presque toujours, lorsque les divisions intérieures d'un pays se trouvent en contact avec une querelle extérieure.

Déjà, avant que les procureurs-généraux des provinces qui devaient former le conseil-d'état fussent assemblés, les autorités locales avaient demandé une assemblée constituante et législative, et le conseil-d'état lui-même, à sa première séance, déclara son insuffisance et réclama la même convocation. (*Voyez* les pièces justificatives.) Le prince l'accorda par son décret du 3 juin. Il était indispensable qu'il renforçât l'unité brésilienne, et l'élection d'une *assemblée* était le meilleur moyen. On adopta ce mot français pour ne pas se servir du nom de *cortès* que celles de Portugal avaient rendu odieux : d'ailleurs le Brésil allait se trouver sans représentans. La constitution ayant été terminée, presque tous les députés brésiliens, soit par des protestations, soit par des refus de signature, déclarèrent leur désapprobation et se retirèrent du congrès. On fut même au moment de les en expulser violemment; plusieurs députés portugais déclarèrent que puisque le Brésil voulait être séparé du Portugal on ne devait plus avoir d'égards pour lui; même l'abbé de Médrons observa que, dans ce cas, les droits du roi subsisteraient, que si les Brésiliens ne voulaient plus être frères ils seraient esclaves; et il s'offrit pour être l'aumônier de l'armée destinée à les asservir.

Sauf que l'offre n'était pas très-évangélique, il y avait dans ce discours une vérité ; c'était que les droits de don Jean VI sur le Brésil étaient indépendans de l'organisation politique du royaume. Mais il aurait été plaisant que les cortès, après avoir détruit, ou du moins singulièrement modifié, comme illégal et despotique, le pouvoir que le roi exerçait sur le Portugal, eussent voulu se servir de ce même pouvoir despotique et illégal, et faire valoir en Amérique le système qu'ils avaient renversé en Europe.

Les demandes que les députés brésiliens avaient faites étaient :

Que le Brésil eût une représentation nationale à part ;

Qu'il fût toujours gouverné par le successeur immédiat de la couronne, majeur, lorsque le roi serait en Europe ;

Que le siége du gouvernement alternât entre les deux royaumes.

Ces stipulations étaient justes ; à ce prix, les Brésiliens eussent été coulans sur les relations commerciales. Le congrès rejeta ces demandes le 6 juillet, ordonna de plus fort le retour du prince en Portugal, et justifia ainsi la convocation de l'assemblée brésilienne dont il n'avait pas encore connaissance.

Il semblait que le parti qu'avaient pris les Brésiliens, de pourvoir par eux-mêmes au redressement des torts qu'ils reprochaient au gouvernement portugais, aurait dû ouvrir les yeux des cortès ; que cinq ou six expériences successives avaient suffisamment démontré que toutes les mesures de hauteur et de menaces de la part du plus faible avaient décidé des mesu-

res d'énergie et de résistance de la part du plus fort; qu'il était ridicule de refuser de négocier quand on ne pouvait faire la guerre. Mais toutes ces considérations présentées par les députés brésiliens furent impuissantes. D'autant plus audacieux qu'il avait moins de forces, le gouvernement portugais voulut contrefaire le sénat romain, vendant le champ où était campé Annibal; il disposa du Brésil comme si ce royaume eût été encore sous sa main. Le 19 septembre, il fut statué que le décret qui convoquait l'assemblée constituante était nul; que le gouvernement de Rio-Janeiro était illégal; que la délégation du prince cesserait à l'instant; qu'il serait obligé de revenir en quatre mois, faute de quoi il serait déchu; que les ministres, les commandans de terre et de mer, seraient responsables de leur obéissance au gouvernement intrus, etc.

Un an ne s'est pas écoulé depuis ce décret, et l'assemblée du Brésil est installée; le gouvernement illégal du prince régent est devenu le gouvernement impérial; il est demeuré dans ses états du Brésil; ses ministres exécutent ses ordres; les commandans de ses troupes de terre et de mer lui sont soumis; dans tout l'empire, Bahia seule, subjuguée par quelques Portugais, résiste à son autorité. Et ceux qui prenaient contre lui ces mesures rigoureuses !... où sont-ils?... Ils n'ont su conserver ni leur pouvoir ni même un asile sur la terre qu'ils gouvernaient.

Jusqu'à cette époque, cependant, les peuples du Brésil n'avaient pas sérieusement songé à la séparation : les proclamations du prince, les délibérations qui les avaient sollicitées en font foi. Le 1^er^. août

même, au moment où le prince décidait qu'il ne serait plus reçu de troupes portugaises au Brésil, et que si elles débarquaient elles seraient chassées par la force, S. A. R. déclarait que son peuple et lui regardaient toujours les Portugais comme leurs frères.

Les décrets des cortès, que nous venons de citer, augmentèrent la fermentation et répandirent de plus en plus l'esprit de l'union brésilienne. Bahia adhéra aux autres provinces, et Monte-Video, jusqu'alors considéré comme état indépendant, demanda sa réunion au Brésil. Peu de jours après, il est vrai, une escadre partie de Portugal porta dans la première de ces villes toutes les troupes dont le gouvernement avait pu disposer, et qu'il avait été possible de transporter. Le général Madeira assujettit la ville, mais il ne put s'étendre hors des murs, et toute la province, les îles mêmes de la baie, demeurèrent dans l'unité américaine. Il en fut de même des provinces de Para et de Maragnon hors des murs de leurs capitales.

A mesure que le Brésil prenait de la consistance, on sentait de plus en plus la nécessité de prendre un parti décisif. Les cortès n'avaient jamais voulu entendre aux moyens de conciliation. Aux derniers momens de leur existence politique, elles redoublèrent encore de hauteur; elles abrégèrent le délai donné au prince régent, le menacèrent de l'exclusion de la couronne, du moins de celle du Portugal, ordonnèrent de traduire devant les tribunaux les signataires de l'adresse de Saint-Paul, qui avait été le premier signal de la querelle; enfin

elles déclarèrent que les armes et les munitions de guerre ne pourraient plus être exportées pour le Brésil; et en ordonnant la confiscation des vaisseaux étrangers qui seraient pris avec de tels chargemens, elles mirent véritablement en état de blocus, mais de blocus fictif, les mille à douze cents lieues de côtes du Brésil. Elles ne firent qu'une seule concession, et la marche de la délibération fut trop remarquable pour ne pas la citer ici. L'unité de l'administration brésilienne était le vœu des habitans de ce pays. Les cortès discutent pour savoir s'il y aura une ou plusieurs délégations, un ou plusieurs centres d'action. La majorité décide qu'il n'y en aura qu'un seul, et, immédiatement après, anéantit cette disposition en autorisant chaque province à relever directement du Portugal, c'est-à-dire à avoir une délégation particulière, car ce n'est pas à deux mille lieues que l'action du pouvoir peut être immédiate. La petite hypocrisie que montraient ces prétendues faveurs indisposa le Brésil autant que des mesures vexatrices. Les mauvais traitemens sont moins fâcheux que le dédain.

Ce royaume aurait pu ne faire nulle attention à ces démarches d'une haine et d'une ambition impuissantes, et ne combattre qu'avec des pamphlets et des discours les discours et les pamphlets publiés contre lui; mais il existait encore en Amérique des troupes portugaises; à Bahia, où elles étaient bloquées par les milices de la province et celles des provinces limitrophes; à Monte-Video, où, constituées en corps délibérant, et munies d'un conseil électif, elles attendaient les ordres des cortès pour

remettre cette place, fruit et prix d'une longue guerre, aux Espagnols ou au gouvernement de Buénos-Ayres. Les Portugais aimaient mieux la donner à leurs ennemis qu'à ceux qu'ils appelaient leurs frères.

Il existait donc un état d'hostilité active pour le Brésil ; et dès que la guerre était déclarée, il se trouvait dans une position inconvenante.

Le Brésil reconnaissait l'autorité du roi ; il avait été peu contraire à ses principes de résister aux décrets législatifs des cortès dont il n'avouait point la compétence ; mais s'il en était à traiter de la paix ou à faire la guerre, si ses rapports avec le Portugal devenaient du domaine des relations étrangères, c'était avec le roi qu'elles devaient avoir lieu ; avec le roi, seul représentant de la nation au dehors, et commandant les troupes de terre et de mer ; et il n'était ni facile ni régulier de combattre les troupes de celui qu'on reconnaissait pour monarque.

Il est vrai que, comme il est arrivé dans toutes les circonstances analogues, lors de la guerre du bien public, de la ligue, de la fronde, etc., pour ne pas attaquer l'autorité royale on avait le soin de dire que le roi était prisonnier d'une poignée de factieux. Cet argument, au reste, lancé de Rio-Janeiro à Lisbonne, était renvoyé à son origine, et les orateurs dans les tribunes des cortès ne manquaient jamais de dire que le prince, pour qui ils avaient le plus profond respect, était captif d'une poignée de courtisans.

La question de la liberté des rois est difficile à

résoudre, et même ardue à discuter; je me contenterai de dire que c'est une pensée assez heureuse que Beaumarchais a rédigée en mauvais vers lorsque dans Tarare il fait des chaînes, les insignes de la royauté.

Mais ce n'était point le temps de chercher des fictions de droit; comme l'avait dit le prince dans un de ses manifestes, le temps des déceptions était passé: il fallait que le Brésil eût une existence indépendante. La coalition ou l'accord des provinces, la proclamation du prince comme défenseur du pays, la convocation du conseil d'état électif, et de l'assemblée constituante avaient établi de fait une séparation complète du Portugal, c'est-à-dire, avaient conservé dans son intégrité le système qu'avait établi le roi don Jean VI à son arrivée. Sous ce rapport, il n'y avait eu d'autres innovations que celles qui provenaient des circonstances. Certainement le Brésil, en 1822, n'était pas plus séparé du Portugal qu'il ne l'avait été en 1808 par le roi Jean VI lui-même.

Il ne restait donc plus qu'une difficulté, c'est que lorsqu'il s'élevait des discussions entre les deux peuples, et que ces discussions arrivaient jusqu'à une rupture ouverte, il était impossible que les deux couronnes restassent sur la même tête. La proclamation de don Pèdre comme empereur n'est que la déclaration de cette impossibilité; et dans ce changement à la constitution du Brésil, changement bien moins essentiel que d'autres, il était de droit que l'héritier présomptif fût appelé à la couronne démembrée.

Don Pèdre est devenu empereur, comme le duc d'Anjou, Philippe V, devint roi d'Espagne; comme Ferdinand est devenu roi de Naples à titre héréditaire. Le duc de Bourgogne ne pouvant régner à Paris et à Madrid, non par incompatibilité absolue, mais parce que les Espagnols ne le voulaient pas; le roi Charles III ne pouvant être roi de Naples et d'Espagne à la fois, quoique plusieurs de ses prédécesseurs eussent réuni les deux couronnes, celle que l'aîné abandonnait retombait par dévolution sur la tête du second.

Il ne s'agit donc pas de savoir si le Brésil devait se séparer, il l'était de fait depuis quatorze ans; il faut seulement savoir si à l'époque où les peuples du Brésil ont proclamé l'empire, les circonstances étaient telles que le roi Jean VI avec les ministres qu'il avait, et dans la position où il se trouvait, pût être reconnu roi des royaumes *non unis* de Portugal et de Brésil. Je crois qu'il serait difficile de douter de l'opportunité de la mesure.

Quant à sa légitimité, pour ceux qui ne la considèrent que comme la suite de l'hérédité, elle est hors de doute. Assurément Ferdinand VII n'a pas remplacé Charles IV à Aranjuez, à meilleur titre. Pour ceux qui la confondent avec la légalité, ils la trouveront dans toutes les dispositions antérieures du Brésil, légalement promulguées; pour ceux enfin qui pensent que la légitimité est l'ordre de succession établi par la providence, à l'insu des hommes, ils ne nieront pas celle de don Pèdre I^er^., puisque le Brésil lui obéit.

D'ailleurs, comme j'aurai encore occasion de le

faire remarquer, le consentement du jeune prince aux vœux de son peuple était autorisé par le roi. Il avait, en partant, recommandé à son fils de conserver le royaume à la maison de Bragance, et dans le cas de l'indépendance, de recevoir la couronne. Il avait ajouté qu'il devait empêcher qu'elle ne tombât sur la tête d'un aventurier. Que ces vœux ne soient d'un roi sage, d'un père tendre, il n'y a pas le moindre doute. Il n'y en a pas davantage que le prince était dans des circonstances telles qu'il était forcé de suivre ces avis.

Quelques personnes ayant oublié les faits dont elles ont été témoins, et d'autant plus déterminées que le combat est fini, par cela seul qu'elles regardent les insurrections des peuples comme des choses blâmables, les regardent aussi comme des choses méprisables, ne conçoivent pas qu'on doive autre chose que du dédain à ce qui a mérité leur haine, et ne pensent pas qu'on doive la moindre concession à la force populaire.

Cette force cependant est effective, et il est de la sagesse d'y avoir égard. Cette force est mise en jeu par une succession de circonstances et d'événemens qui rendent la résistance périlleuse ou même inutile; il est beau sans doute de dire : Fais ton devoir, advienne que pourra; mais cette maxime n'est bonne que lorsque l'on considère son propre avenir; il y aurait une étrange imprudence, je dirai presque de l'égoïsme à ne jamais faire entrer la considération de l'avenir des autres dans ses calculs. Que serait-il arrivé si le prince régent avait résisté aux vœux du peuple brésilien ? Dans la chance la plus favo-

rable, il aurait excité une guerre civile dans les provinces du midi, et aurait, au bout de peu de temps, été obligé de chercher un refuge à Bahia ou en Europe. Cependant un aventurier, comme l'avait prévu le roi don Jean, se serait assis sur le trône de Rio-Janeiro, ou bien un congrès fédératif se serait mis à sa place. Dans l'un et l'autre cas, le Brésil déjà perdu, irrévocablement perdu pour le Portugal, l'était encore pour la maison de Bragance. Les voies de Dieu ne sont pas nos voies, et lorsqu'il arrive des événemens si impérieux qu'ils rendent la résistance inutile, elle serait une rébellion contre le pouvoir de la Divinité. *Toute puissance qui existe vient de Dieu*, et la volonté ferme de trois millions d'hommes est une puissance qui existe tout comme une autre.

Quelque répugnance qu'on puisse supposer à un prince pour se revêtir du manteau impérial, lors même que comme notre Henri IV ses cheveux eussent blanchi au soutien d'une cause, il a dû agir comme ce grand roi fit en pareille occasion. Henri ne sacrifia pas le bonheur de la France qui était dans son règne, aux idées religieuses qu'il avait défendues si long-temps; il se soumit à l'opinion publique; il termina la guerre civile qu'il aurait pu soutenir aussi bien qu'un autre; il trouva qu'un Paris valait une messe, et n'en est pas moins un héros.

La séparation des deux royaumes étant ainsi consommée, le Portugal et le Brésil étant dévenus étrangers l'un à l'autre, comme la France et l'Espagne, sauf les liaisons de parenté qui existent entre leurs monarques, il s'agit d'examiner maintenant quelle doit

être la conduite du Portugal avec cette nouvelle puissance, si elle doit lui faire la guerre pour la soumettre ou se servir des avantages qui lui restent pour traiter avec elle. C'est de quoi nous allons nous occuper.

SECTION V.

DE L'IMPOSSIBILITÉ DU RÉTABLISSEMENT DE LA DÉPENDANCE DU BRÉSIL.

Ἀπόστητε ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων τούτων, καὶ ἐάσατε αὐτούς· ὅτι ἐὰν ᾖ ἐξ ἀνθρώπων ἡ βουλὴ αὕτη ἢ τὸ ἔργον τοῦτο καταλυθήσεται· εἰ δὲ ἐκ Θεοῦ ἐστὶν, οὐ δύνασθε καταλῦσαι αὐτὸ, μήποτε καὶ Θεομάχοι εὑρεθῆτε.

ΠΡΑΞ. Κεφ. ε.

Ne vous mêlez point de ces hommes, et laissez-les faire; car si ce conseil ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira. Que si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, et vous risqueriez de combattre Dieu même.

(Act. des Apôt., chap. V, v. 38-39.)

Si, comme je l'ai dit, il est vrai que l'indépendance du Brésil soit un de ces événemens préparés dès long-temps par les événemens antérieurs; si elle est un résultat de la marche générale des choses; si elle n'est que le complétement de cette seconde révolution qui embrasse à présent toute l'Amérique, du cap Farewell au cap Horn, comme l'embrassa la révolution qui, au commencement du seizième siècle, la soumit aux Européens; si cette émancipation d'un empire jeune encore et déjà puissant est un décret de la providence pour nous, ou un arrêt du destin pour les athées, il est complètement inutile de s'occuper des moyens de l'arrêter. Cependant, comme quelques personnes peuvent ne pas croire à la suc-

cession invariable des événemens disposés par la sagesse supérieure, comme il en est qui pensent que la force de l'homme est quelque chose par elle-même, et qu'il y a ainsi deux puissances dans la nature; comme surtout on pourrait douter, en convenant de la vérité de ces principes, qu'ils fussent immédiatement applicables au Brésil, il est encore bon de traiter cette question, et de déterminer, par l'observation directe, les chances qu'auraient des tentatives dirigées en sens contraire de la révolution impériale.

Il est deux moyens de soumettre un pays : les armes ou la persuasion. Le second est de beaucoup le meilleur, parce que la force n'a de puissance que dans le temps et dans le lieu où elle agit, et que par conséquent son influence, locale et momentanée de sa nature, ne peut devenir permanente et universelle qu'avec un déploiement d'armes prodigieux. Mais je suppose qu'on n'ait pas le choix, et qu'on se décide pour la guerre : cela pourrait être nonobstant l'intérêt du Portugal, parce que les passions des peuples parlent toujours plus haut que leurs intérêts.

Le Brésil a été déjà conquis une fois par les Portugais. Cette expédition a duré depuis 1525, que se firent les premiers établissemens sur la côte, jusqu'au milieu du siècle dernier, où se peuplèrent les provinces de Goyaz et Muto-Grosso. Les ennemis qu'on avait à combattre étaient des sauvages tout nus, mal armés, peu nombreux, et cependant leur résistance a été telle qu'on n'a pu en soumettre qu'un très-petit nombre, qui ont été convertis et

non vaincus, et que nulle part les Européens ne sont restés maîtres du territoire qu'en s'y établissant à demeure et en expulsant les indigènes.

La population du Portugal, qui a été suffisante pour fournir des soldats en assez grand nombre pour soumettre les *Tupinambas*, les *Guaranis*, les *Tappes*, etc., est-elle maintenant dans un état assez brillant pour recruter l'armée qui serait nécessaire pour soumettre sur le même espace de terrain une population de 4,500,000 hommes, cinq fois plus considérable en nombre que celle des indigènes?

Je sais qu'on allèguera la différence des moyens, mais je sais aussi que lors des premiers établissemens on voit, dans les relations, des flottilles qui portent à la fois sept cents, neuf cents, mille hommes sur le même point, et qu'il est arrivé plus d'une fois qu'il s'est échappé dix, vingt, trente hommes de ces corps. Je sais que le Portugal, au moment de la colonisation du Brésil, était dans un mouvement d'effervescence qui fournissait un grand nombre d'émigrans, et, quoique l'armée portugaise soit toujours excellente, je doute qu'à présent que l'agriculture et l'industrie ont pris plus de développement dans ce royaume, il fût plus aisé qu'il ne l'était alors de trouver des troupes à transporter; nous voyons, en effet, que les renforts qui partent de temps en temps de Lisbonne pour le Brésil, sont à peu près de la force de ceux qu'envoyait autrefois chacun des neuf ou dix concessionnaires.

Je suppose cependant que mue par un amour-propre mal entendu, et par un intérêt beaucoup plus mal entendu encore, la noble et vaillante na-

tion portugaise réunisse tous ses moyens, fasse tous ses efforts, pour cette déplorable entreprise où elle ne pourrait réussir sans se perdre, et où elle pourrait se perdre sans réussir. Je sais que les cœurs généreux sont susceptibles d'enthousiasme, même pour de mauvaises causes, et que l'enthousiasme enfante des prodiges. Je suppose qu'il ait enfanté le plus grand qu'on puisse imaginer dans ce genre. Ce prodige, c'est que le Portugal soit devenu aussi fort en marine, en population, en argent, que l'était l'Angleterre en 1776, et que le Brésil ne soit pas plus puissant que ne l'étaient les États-Unis à cette époque. Je suppose encore qu'au lieu d'être disséminés sur une surface de cinq cents lieues, tous les Brésiliens soient établis sur une lisière de côtes de vingt à quarante lieues de largeur; j'accorderai de plus que le climat du Brésil deviendra subitement aussi semblable à celui du Portugal que celui de Massachussets ou de la Pensylvanie est semblable au climat de l'Angleterre; qu'il n'y aura plus de difficulté à changer de régime, de vêtemens, etc., etc., etc.

J'ai fait, je crois, la part du miracle assez forte. Eh bien! qu'en résulterait-il encore? Que la guerre du Brésil finirait comme celle d'Amérique, et qu'il y a bien assez de rivières et de forêts sur un espace de trente-quatre degrés de long et de vingt de large pour y trouver un Saratoga et un York-Town.

Les Portugais, dira-t-on, possèdent encore des places fortes au Brésil. L'Angleterre en possédait, et n'abandonna New-York qu'à la fin de la guerre.

Elle avait, de plus, dans le Canada une place d'armes, une position forte qui flanquait l'ennemi, qui lui fournissait des ressources que nulle contrée limitrophe des rives de la Plata ou de l'Amazone ne peut offrir aux soldats de la Lusitanie.

Les citoyens du nouvel empire seront divisés..... Ils ne le seront pas davantage que ne l'étaient les citoyens des États-Unis. Encore y avait-il cette différence, que chez ces derniers la division était une affaire d'opinion qui partageait les individus les plus rapprochés par leur situation sociale, et qui, par conséquent, entrait plus profondément dans le sein de la nation; tandis que chez les Brésiliens il n'existe de discussion sur l'indépendance qu'entre les chapetons et les créoles, que la différence du lieu de la naissance met les uns et les autres à leur place, et qu'à ce point-là les dissensions intérieures ne font qu'augmenter la force de l'ennemi, mais ne compliquent pas la défense.

On me dira que le Brésil n'a point un Washington. Personne ne révère plus que moi le libérateur de l'Amérique, qui a bien et noblement expié, par ses efforts et ses succès pour l'indépendance de sa patrie, le malheur d'avoir fait partie du détachement qui attaqua, prit, et tua en pleine paix le malheureux Jumonville; mais quelque respect que j'aie pour les hommes éminens, il m'est impossible de croire à leur nécessité. Ils brillent, il est vrai, dans les circonstances importantes, mais les circonstances importantes savent les faire naître au besoin. Jamais, lorsqu'un peuple a été saisi de l'ardeur militaire, il ne lui a manqué un conquérant. Un tri-

bun n'a jamais manqué aux factieux, quand l'esprit de faction est répandu dans le peuple. Ainsi qu'il n'y a qu'une reine abeille dans chaque essaim, on ne voit dans chaque grand période historique qu'une seule figure qui la domine ; mais plusieurs cellules étaient préparées dans la ruche, où se formaient dans l'obscurité, où ont péri inconnues, des reines destinées à remplir le premier rang, si la première avait succombé à quelque événement. Remercions la Providence de nous envoyer de grands hommes, lorsqu'il lui plaît de les envoyer pour notre bien ; mais ne nous défions pas d'elle : lorsqu'elle a organisé les sociétés, comme lorsqu'elle a organisé le moindre insecte, elle leur a donné toutes les facultés nécessaires à leur conservation, et, par conséquent, celle de produire de grands généraux dans le besoin. Si les besoins publics n'avaient développé le génie de Washington, il serait mort ignoré à Mount-Vernon ; si les circonstances n'avaient mûri l'expulsion des Hollandais de Ruisc, Vieyra aurait fait obscurément une fortune considérable à leur service. Si la Providence n'avait, de sa voix puissante, appelé le Brésil à l'émancipation, le prince royal de Portugal n'aurait montré que des qualités domestiques, et n'aurait pas rattaché son nom à la libération d'un grand empire : de nouvelles attaques, plus imprudentes, ne feraient que l'obliger à acquérir une nouvelle gloire.

Parlera-t-on de l'armée auxiliaire française sous les ordres de Rochambeau ? Il est vrai qu'elle contribua beaucoup à précipiter les résultats de la campagne ; mais ce ne fut pas tant à la présence de quelques

milliers de soldats, d'excellentes troupes à la vérité; ce ne fut pas à des actions, à des batailles isolées, que fut dû l'abaissement de l'orgueil d'Albion devant les robustes enfans de la Dellaware. La nature de la guerre était telle, que les moyens de défense des Américains devaient augmenter chaque jour, même par leurs défaites, et que les moyens d'agression des Anglais ne pouvaient pas augmenter de même, à cause de l'énorme dépense que cette guerre occasionait.

Je pourrais encore citer la fatale campagne de Saint-Domingue, où des troupes françaises furent obligées par le climat à céder à des ennemis tout au plus égaux en nombre, et inférieurs en discipline et en moyens militaires; citer aussi la guerre que l'Espagne fait depuis si long-temps, non pas à toutes ses colonies insurgées, mais au seul gouvernement de Colombie, la plus faible des parties indépendantes, et dont la population n'est pas la moitié de celle de l'empire brésilien. Enfin, je pourrais donner pour exemple le Portugal lui-même, qui, n'ayant pas plus du quart de la population de l'Espagne qui l'environne de toutes parts, a su constamment lui résister.

Je ne suppose pas qu'on prétende que le sujet de la dispute paraîtra trop peu important aux Brésiliens pour qu'ils veuillent le refuser à main armée. Une telle objection vaudrait de même contre le Portugal, car si l'objet est de peu de conséquence, il ne vaut pas plus la peine d'être demandé que d'être refusé. D'ailleurs ce serait bien peu connaître les peuples que de penser que les intérêts physiques puissent l'emporter sur les intérêts moraux. Dès la seconde année de la guerre d'Amérique, les actes qui

1131

avaient amené le soulèvement étaient révoqués; le parlement anglais fit continuellement de nouvelles concessions; il ne tenait qu'à un seul mot : la reconnaissance de la suprématie anglaise, et c'est uniquement contre cette reconnaissance que furent dirigés les efforts d'un peuple calculateur, réfléchi, qui donne peu à l'imagination, mais qui, quoiqu'il estime en argent la valeur de toutes choses, sait que l'honneur doit être estimé à un taux plus haut que la vie.

Mais laissons des comparaisons, tellement inégales, que c'est abuser de ses avantages que de s'en servir. Examinons quels sont les moyens effectifs du Portugal pour l'attaque : quels sont ceux du Brésil pour la résistance.

On sait que l'état militaire du Portugal est singulièrement exagéré relativement à sa population; qu'il est en proportion quadruple de celui de la France ou de l'Angleterre. Par conséquent, on peut supposer que le Portugal pourrait, en forçant toutes ses ressources, envoyer au delà des mers quarante mille hommes, si toutefois le reste de l'armée active et les milices peuvent suffire à garantir, soit à l'intérieur, soit au dehors, la tranquillité et la sécurité du pays.

L'expérience a prouvé qu'au Brésil, sans compter les dépenses générales de l'armée, campement, armement, munitions, artillerie, charrois, un soldat coûte de six à sept cents cruzades par an (15 à 1700 francs); on peut, par conséquent, estimer la dépense générale d'une armée à 1,000,000 cruzades (ou 2,500,000 francs) par mille hommes, et à 40,000,000 cruzades (ou 100,000,000 francs) pour les quarante

mille hommes. Or, c'est à 24,000,000 cruzades (ou 60,000,000 francs) que s'est élevée la totalité de la recette ordinaire et extraordinaire du Portugal dans la moyenne des cinq années de 1815 à 1819, si bien qu'il faudrait un Portugal et demi pour fournir à ces dépenses, et qu'il faudrait encore qu'il fût jugé, administré, défendu, gouverné gratis.

Le Portugal n'oubliera pas sans doute que lors de la dernière expédition contre le Brésil (il s'agissait de l'envoi de douze cents hommes) on fut obligé de vider les caisses publiques; qu'un des députés se plaignit de cette mesure, et déclara que, si l'on touchait aux fonds destinés aux employés, le gouvernement tomberait. Ce député était prophète. Et de quelle solidité devrait donc être doué un ministère pour résister à une dépense double ou triple du revenu entier de l'état?

Et cependant quarante mille hommes sont peu pour occuper un pays aussi grand que le Portugal, l'Espagne, la France et l'Allemagne ensemble. La population y est faible, il est vrai, sur presque tous les points. Sauf cinq ou six villes de quinze à cent vingt mille habitans, cette population est éparse, mais elle existe partout, et son éparpillement lui-même est ce qui rend l'occupation difficile parce que nulle part les subsistances ne sont assez abondantes pour alimenter les corps de troupes.

D'ailleurs, comme on l'a vu dans la première conquête du Brésil, et comme il est constant par l'expérience de toutes les invasions, il faut, pour les rendre permanentes, s'établir à demeure dans le pays. Mais qu'arriverait-il si quarante, cinquante mille

Portugais allaient encore s'établir dans cette contrée ? qu'au bout de vingt ans il y existerait de plus quarante mille familles de créoles, et de partisans de l'indépendance.

On peut menacer ce pays d'une guerre maritime : elle lui serait très-nuisible, non pas en détruisant sa marine, qui n'est point encore au point où elle s'élèvera, mais en interrompant son commerce. Malgré cela la gêne qui en résulterait suffirait-elle pour abaisser la fierté américaine, à l'égal d'une défaite totale, d'une invasion complète ? il est permis d'en douter. Après tout, le Brésilien se nourrit et s'abreuve des fruits de son pays ; il s'en vêtit aussi en grande partie. Quelques objets de luxe sont les seules importations dont on pourrait le priver, et ceux qui les consomment ne sont nulle part assez nombreux pour faire la majorité. L'exportation serait gênée, le trésor privé des douanes serait obligé à faire des emprunts ou à établir de nouveaux impôts ; mais il n'est là rien qui soit au-dessus d'une résolution médiocre, et il faudrait bien du temps avant que le blocus de Rio-Janeiro fût devenu sensible à Goyaz. Les États-Unis virent leurs finances dans un état déplorable, mais sous ce rapport il y a de la différence entre un état dont le sol produit en or 24,000,000 de francs par an, et celui qui ne pouvait pas même fabriquer chez lui le papier dont il faisait ses billets de banque.

Encore, pour cela faudrait-il que tous les ports du Brésil, c'est-à-dire toute la côte, fussent bloqués à la fois, ce qui exigerait un développement de puissance maritime tel que toutes les flottes d'An-

gleterre pourraient à peine suffire à le fournir. Or, nous savons que la marine de Portugal possède moins d'embarcations de tout port, qu'il ne faudait de bâtimens de haut-bord pour une telle entreprise.

J'ai supposé jusqu'ici le Brésil, passif et n'opposant, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'une résistance morte : mais il peut faire mieux. Il a une force qui, si elle n'est pas de même nature que celle du Portugal, ne peut pas moins la balancer, et avec d'autant plus d'avantage que c'est celui chez qui on fait la guerre, qui est le maître de choisir le système qu'il veut suivre.

Le Brésilien est militaire; l'esprit de la race portugaise, toujours en guerre avec les Mores, ou en état de suspicion avec l'Espagne, avait donné aux habitans de la Lusitanie des inclinations toutes guerrières; ils les ont portées au delà des mers, et, dans leur nouvelle position, d'abord placés au milieu de sauvages qu'il fallait soumettre; plus tard exposés aux attaques journalières de divers peuples Espagnols, Français, Hollandais; plus tard encore déchirés par des dissensions civiles, livrés à d'aventurières expéditions dans l'intérieur du pays, forcés enfin de défendre leurs frontières contre leurs voisins, le goût ni l'habitude des combats n'ont jamais pu s'éteindre dans les générations qui se sont succédées depuis la conquête.

Il existe à la vérité peu de troupes de ligne, et sous ce rapport, le Brésil est en retard du Mexique; mais les troupes légères, surtout de cavalerie, sont innombrables. Une armée étrangère qui oserait s'avancer dans le pays serait bientôt entourée de ces

centaures chasseurs, qui terrassent le taureau sauvage avec un lacet, qui osent attendre le tigre, et ne manquent jamais de l'enlacer au premier coup.

Il existe aussi au Brésil une race d'hommes dont le service est inappréciable pour l'infanterie, dans un pareil climat; ce sont les hommes de couleur libres, qui mêlés des trois races, ont réuni à la dextérité, à la docilité du blanc, l'agilité de l'indigène, et la vigueur de l'Africain.

Depuis long-temps, au reste, les preuves des habitans du Brésil sont faites, et l'histoire démontre par les résultats leur capacité militaire. Ils ont constamment, et sans secours européen, défendu leurs frontières méridionales, non-seulement contre les Espagnols, mais contre les Guaranis, quoiqu'ils fissent l'exercice à la prussienne et qu'ils eussent des jésuites pour colonels : la bravoure des habitans de Saint-Paul, si expansive qu'elle a quelquefois été turbulente, a souvent alarmé le gouvernement qu'elle devait rassurer. Dans le nord, on a vu le magnanime Vieyra, ostensiblement désavoué par sa cour, et réellement abandonné par elle, se constituer le défenseur du Brésil, en vertu de la souveraineté du génie, qui vaut bien la souveraineté du peuple, rassembler ses amis, déclarer la guerre aux Hollandais, les combattre, les poursuivre au prix de tous les sacrifices, et finir par les vaincre et par rendre à l'unité brésilienne des provinces qui, depuis soixante ans étaient aux mains des Bataves, cantonnés dans des places fortifiées et protégés par une marine, alors la première du globe.

Le Brésil aujourd'hui comme au temps de Vieyra

a un défenseur, qui comme lui saura maintenir l'intégrité de la monarchie, et qui le ferait encore lors même que ses adversaires seraient aussi redoutables que ceux qu'eut à combattre le héros de Ruisc.

Un publiciste, M. Malte-Brun, de ce que la population libre du Brésil est plus faible que celle du Portugal, conclut qu'il serait possible à celui-ci de soumettre l'autre. S'il prétendait que la monarchie brésilienne d'Amérique ne peut soumettre la monarchie portugaise, personne ne le contesterait; mais il n'est pas besoin d'être à égalité de nombre pour résister, parce qu'un état n'attaque et ne peut attaquer qu'avec une armée, tandis que celui qui est envahi peut se défendre avec sa population, deux quantités qui sont incommensurables. D'abord le fait de la supériorité numérique du Portugal, même en y comprenant les Açores, est une chose au moins douteuse, comme on le voit dans les pièces justificatives. S'il y a une infériorité, elle est légère, et d'ailleurs elle diminue chaque jour, en attendant que le Brésil étant parvenu à l'égalité, sa supériorité croisse chaque année.

Il faut ensuite observer que la population noire, quoiqu'elle soit un fléau dans le Brésil comme partout ailleurs, n'y a pas pourtant les mêmes caractères que dans les colonies françaises, anglaises et surtout hollandaises. Non-seulement l'esclave chez le Portugais et l'Espagnol est mieux traité par son maître, mais encore l'homme de couleur en général y est mieux traité par la loi. Un officier peut affranchir son esclave; celui-ci, parvenir par son mérite à un grade militaire, et commander son maître à la

parade, sans que personne en soit surpris ; tandis qu'à New-York, parmi ces patriotes qui sont, comme tous les aristocrates, jaloux de l'égalité entre eux, un barbier noir repoussait de sa boutique, où venaient les blancs, un quarteron, en lui disant : « On ne rase pas ici des gens de couleur ; » tandis que les méthodistes pensylvaniens refusent de prier à côté de leurs co-religionnaires noirs, qui sont forcés de se bâtir des chapelles séparées.

Il est assez remarquable que les peuples les plus fiers de leur origine, ceux qui habitent la péninsule, soient précisément ceux chez lesquels le ridicule préjugé de la couleur a le moins faussé les idées naturelles de la justice et de l'humanité. Cette anomalie tient aussi à des faits antérieurs.

L'esclavage de la glèbe, qui existait dans toute l'Europe, fut successivement aboli en Espagne à mesure qu'elle fut reconquise sur les Mores : des gens qui s'affranchissaient du joug des Sarrasins n'étaient pas disposés à subir le joug de leurs frères, et l'on sait que nul n'est esclave que par sa volonté : c'est ce qui a donné aux habitans de la péninsule la fierté naturelle à leur caractère. Mais en même temps l'esclavage domestique y était commun : c'était le sort des prisonniers de guerre ; et de plus, les Mores, de temps immémorial, achetaient des nègres aux habitans du Zahara, et ces nègres, transportés par leurs maîtres en Espagne, augmentèrent encore le nombre des esclaves. Le désir d'en avoir fut le premier motif de l'entreprise sur les Canaries. Maciol de Betancourt, neveu et gérant du conquérant, avait vendu en détail un grand nom-

bre de sujets de son oncle, avant de vendre son état tout entier, à trois acheteurs différens, par un triple stellionat.

L'esclavage domestique rapproche le maître du serviteur plus que celui de la glèbe. Il ne tenait pas, en Espagne, à la couleur, ni à la fortune, puisque le More le plus riche pouvait devenir esclave d'un simple soldat chrétien, et qu'un prince chrétien pouvait, à son tour, se trouver esclave d'un More. Dans cette situation sociale, la servitude est un malheur et non pas un opprobre; et les nègres, mêlés aux autres esclaves, furent comme eux considérés comme des hommes malheureux, et par conséquent ne conservèrent, lorsqu'ils furent rendus à la liberté, aucun des stigmates de leur chaîne.

Lors de l'établissement des colonies espagnoles, c'est-à-dire castillannes et portugaises, l'esclavage des nègres y fut admis comme en Europe et sur le même pied; on n'eut pas de nouvelles lois à établir, on n'eut pas de code noir à faire, et noirs et blancs ne s'en trouvèrent que mieux. Dans ces colonies, le noir voit devant lui l'espérance de la liberté; dans la liberté, il voit l'espérance de l'aisance et de la considération : il est homme enfin; il peut devenir citoyen, et cette seule possibilité suffit pour lui en donner les sentimens autant qu'ils peuvent exister dans la servitude.

Ainsi, cette population noire non-seulement n'est pas à craindre au Brésil pour les blancs, mais encore elle ajoute réellement à la force militaire du pays.

Le Portugal ne peut donc pas raisonnablement

espérer de soumettre le Brésil par ses propres forces. Pourrait-il, pour cette entreprise fratricide, compter sur des auxiliaires?

Il me semble d'abord que d'après la position du Brésil, la puissance qui lui déclarerait la guerre ne peut avoir d'alliés utiles que ses voisins sur le continent méridional, ou bien des puissances maritimes. Or, les Pays-Bas, l'Angleterre et la France, possèdent, sur les côtes méridionales du golfe du Mexique, de petites portions de la Guyane séparées du Brésil par des déserts immenses, et d'une salubrité au moins équivoque : ce n'est ni de Cayenne, ni de Demérari que l'on partira pour faire contre Rio-Janeiro une expédition continentale. Du Guadalquivir au Volga, la distance est égale, mais le pays est habité.

Les seuls états à portée de faire la guerre au Brésil sont Buenos-Ayres, qui est à sa seconde douzaine de révolutions, et qui, dès qu'il aura pris un état stable, aura assez à faire à rétablir son territoire épuisé, pour ne pas intervenir dans les querelles de ses voisins; le Paraguay, où le docteur Francia, a institué une monarchie jésuitique. Mais ce qu'il évite surtout, c'est le contact de ses sujets et des étrangers : ce système est nécessairement pacifique. Colombie est très-éloignée, et, si elle consolide son indépendance, ne contestera pas celle des autres.

Passons aux puissances maritimes. Les États-Unis ont déjà reconnu l'empire brésilien : quant à l'Angleterre, voici les principes que son ministère a proclamés dans le compte rendu qu'il a publié sous le titre d'*Administration of the affairs of Great Bri-*

tain, etc., 1823. D'après le droit public de l'Europe, une nation n'a pas le droit de reconnaître l'indépendance des colonies d'une autre nation, qui se sont séparées de la métropole, à moins qu'une de ces deux circonstances ne se rencontre : ou la mère-patrie elle-même doit avoir fait quelque concession préliminaire, qui peut autoriser l'induction que le souverain est près d'admettre en fait l'indépendance dont il s'agit; ou l'indépendance coloniale doit être fermement établie, et doit reposer sur un système de gouvernement régulier.

Ces principes tendaient directement à la reconnaissance du gouvernement impérial du Brésil, car tous les actes du roi prouvaient que son intention était non-seulement de reconnaître, mais d'établir l'indépendance. Cette reconnaissance n'est pas faite pourtant parce que les hommes ne sont pas toujours conséquens, mais les principes sont du moins une garantie contre une disposition hostile, et une garantie encore meilleure est le tableau que nous fournit le même ouvrage des exportations de l'Angleterre où l'on voit que le commerce du Portugal n'a été que de 1,824,000 l. st. d'exportations, tandis que celles pour le Brésil se sont montées à 2,278,000, un quart de plus que celles de la métropole et plus de deux fois autant que celles de tout le reste du continent américain, non compris les États-Unis. Nous apprenons par le même document que ce commerce va croissant, que de 1820 à 1821 les importations sont montées de 952,000 l. st. à 1,294,000, et que, dans le même espace de temps, les exportations ont été portées de 1,864,000 à 2,278,000.

La France est maintenant la seconde puissance maritime de l'Europe ; elle seule pourrait prêter quelques secours au Portugal, mais jamais le drapeau des lis, le drapeau du peuple Franc, n'a été déployé pour protéger la tyrannie et l'injustice. Il brilla dans la guerre d'Amérique, mais il était du parti des opprimés, et si le Brésil avait vraiment à craindre le Portugal, s'il n'était pas, par lui-même, assez fort pour résister et vaincre, il compterait les Français plutôt comme auxiliaires que comme ennemis.

On peut donc regarder comme impossible la soumission du Brésil par la voie des armes. Il reste à savoir si on ne pourrait pas l'obtenir par la politique, par l'art des négociations.

D'abord j'observerai que négocier avec quelqu'un c'est reconnaître son existence, et pour les états l'existence, c'est l'indépendance ; mais sans m'arrêter à cette remarque, qui cependant a quelque poids, je demanderai comment on pourrait négocier.

Je suppose qu'il s'agisse de rétablir le système de dépendance du Brésil, c'est-à-dire de faire d'une manière quelconque que les relations entre les deux états soient autre chose que le résultat de conventions libres et parfaitement égales entre les magistrats suprêmes de l'un et de l'autre. Je suppose qu'on veuille faire reconnaître par le Brésil, que ses habitans étant, du côté paternel, issus du Portugal, ils restent obligés aux lois de ce pays, et que c'est du Portugal seul qu'ils doivent attendre la réciprocité du commerce, l'égalité des droits politiques, etc., c'était précisément à ce point qu'étaient réduites les

prétentions des Anglais après les premières années de la guerre d'Amérique; on ne disputait plus sur les dispositions des lois à faire, mais on voulait qu'elles fussent faites par la métropole, et c'est ce que les Américains ne pouvaient pas accorder.

Lorsqu'on veut par des négociations obtenir une concession, il faut avoir une concession à faire. Or, je demande quelle est celle que la Lusitanie accorderait au Brésil pour l'engager à renoncer à un avantage qu'il possède actuellement dans toute sa plénitude.

Seraient-ce des préférences de commerce, ou d'autres faveurs de pareille nature? Mais ces bienfaits seraient frappés de nullité par l'acte qui les accorderait, puisqu'ils deviendraient des dispositions de régime intérieur, et que le système de législation demeurant dans les mains des Européens, les Brésiliens n'auraient aucune garantie. Lorsque le maître est propriétaire, il a seul le droit de faire valoir les droits et actions de l'esclave : il est évident qu'il ne peut y avoir d'obligation entre eux. D'ailleurs le commerce entre le Brésil et le Portugal n'est pas si avantageux au premier qu'il soit obligé de faire de grands sacrifices pour le conserver. Les produits du sol brésilien sont tels, qu'ils n'ont pas besoin du monopole pour être débités, et les consommations de ses habitans ne sont pas tellement exclusives qu'il soit obligé d'accorder des priviléges pour s'approvisionner.

Le seul avantage que présenterait le Portugal en échange de la soumission des Brésiliens serait la paix. Certes, c'est un grand bienfait, mais il y au-

rait aussi par trop de bonhomie à penser qu'un peuple qui fait la guerre pour son indépendance; qui, s'il n'a pas eu de grands succès, n'a point éprouvé de revers; dont cette guerre ne gêne nullement le commerce; qui n'entend le tumulte des armes que sur un point d'un empire immense; qui voit malgré cette guerre sa prospérité s'accroître, ses ressources se développer; que ce peuple, dis-je, renonçât à ses prétentions les plus profondément enracinées dans le cœur humain; qu'il renonçât à une liberté dont il éprouve les avantages, à une existence politique dont il jouit depuis quinze ans; pour faire finir une guerre dont il n'éprouve aucun inconvénient, et qui d'ailleurs doit bientôt s'éteindre d'elle-même.

Il n'existe donc aucune base possible pour les négociations; ne pouvant offrir aucun avantage au Brésil, il est impossible que le Portugal parvienne à le soumettre par ce moyen. La force des Européens est impuissante pour obtenir ce résultat : il ne peut présenter d'appât à l'intérêt. De tous les moyens d'agir sur le cœur humain, il ne lui reste que le sentiment; et depuis long-temps le dédain des chapetons pour les créoles a éteint la force que ce mobile pouvait avoir.

Cependant lorsqu'on négocie, on négocie avec des hommes; les hommes sont sujets à l'erreur, et souvent les sentimens, même les plus respectables, peuvent les égarer. Il ne serait donc pas rigoureusement impossible que le gouvernement portugais ne trouvât dans les personnes qui dirigent l'administration brésilienne, des hommes disposés à céder

sous l'espoir de compensations apparentes l'indépendance de leur pays. Il serait possible que les sentimens les plus puissans et les plus honorables engageassent un personnage auguste à une démarche dont la noblesse lui déguiserait le danger. Il serait possible, enfin, que l'empereur don Pèdre Ier. fût engagé à rétrocéder à son auguste père la couronne brésilienne.

Qu'arriverait-il de là ? Que ce prince aurait fait un acte de dévouement inutile ; que les conseillers qui l'auraient engagé à le faire se verraient peut-être injustement accusés de trahison ; que la maison de Bragance perdrait une couronne, et que le Brésil verrait sa tranquillité compromise, sans cependant que son indépendance fût ébranlée.

Considérée comme le résultat d'une convention faite avant qu'il ne pût exister aucune idée de convention, la souveraineté du peuple est une chimère ; comme dogme, elle est, ainsi que bien d'autres, vraie ou fausse suivant le mode d'explication ; mais, comme fait, on ne peut s'empêcher de reconnaître son existence.

Les hommes sont semblablement organisés ; dans des circonstances pareilles, ils doivent voir, sentir, vouloir, agir à peu près de même. Ainsi dans chaque nation il se formera nécessairement un certain nombre d'habitudes, de pensées et d'actions uniformes. C'est ce qu'on nomme les lois. De même que les lois de la nature, celles de la société doivent être constatées par l'observation ; ainsi, c'est parce qu'on a vu qu'en tel pays tout l'héritage paternel était donné à l'aîné, que dans quelques cantons de

l'Angleterre, de la Bretagne, et autrefois de la Scythie, tout cet héritage revenait au plus jeune, que dans ces divers pays on a fait de ces événemens, qui se reproduisaient constamment, des coutumes, et, depuis, des lois écrites.

Il en est de même de leur abrogation. Le premier qui viole une loi est puni; mais si cette loi cesse de convenir au peuple, les violations se multiplient, bientôt on n'ose plus condamner, plus tard on ne le veut plus, plus tard encore on ne pense pas même à poursuivre.

Les lois politiques sont dans le même cas; on ne les fait pas, elles se font; et le seul, mais le grand, mais l'immense mérite du législateur est de les reconnaître, d'expliquer, de développer, de sanctionner ce qui existe, et surtout de ne rien inventer.

Les révolutions sont de nouveaux phénomènes qui résultent des mêmes causes. Elles ne sont point l'effet de telle ou telle fausse mesure de l'administration, de telle ou telle conspiration des sujets: elles sont le fruit lent et sûr de l'action universelle des individus. Chacun y a pris part, et ceux même qui s'y opposent y concourent plus qu'ils ne le pensent, par leur résistance même.

Dans ces circonstances le peuple a des organes, parce qu'il ne peut exister sans eux. Le gouvernement, régulier ou irrégulier, est un fruit de la société; il semble conduire la nation, il est dans le fait dirigé par elle; il est suivi de la foule, parce qu'il marche dans la route que la foule a choisie d'avance. Il est obéi parce qu'il ordonne ce qu'on désire; il est maître des autres parce qu'il sait suivre leurs

volontés; mais qu'il veuille un instant agir dans une autre direction, bientôt il sera abandonné et, réduit à sa propre force, il se convaincra de cette vérité, que le pouvoir qu'on a sur les hommes n'est que le pouvoir de ceux qu'on croit avoir sous son autorité.

Si l'indépendance du Portugal en 1640 avait été le résultat d'une conspiration isolée, si Pinto n'avait été, peut-être sans le vouloir, l'organe et l'agent de la nation, la maison de Bragance ne serait pas montée sur le trône, ou bien elle en aurait été bientôt précipitée. Si c'eût été une petite intrigue de cour qui eût proclamé l'indépendance du Brésil; si ce grand événement n'avait eu pour motif que de donner un titre à un personnage déjà revêtu du plus éminent, il serait inutile de combattre cette indépendance : elle serait déjà rentrée au néant. Mais si, comme j'ai tâché de le prouver, elle est le résultat d'un mouvement non-seulement national, mais américain, alors l'empereur abandonnerait son trône, que tout ce peuple, prêt à le suivre dans les plus grands périls pour la cause de l'indépendance, s'éloignerait de lui et produirait bientôt dans son sein une autre forme de gouvernement.

Lorsqu'au milieu des transports de joie du peuple, l'un des chefs de la famille des Bourbons rentra dans Paris, il venait appelé par le vœu national et dans l'exécution du vœu national; l'unité ne fut nullement rompue, il n'y eut en France qu'un Français de plus.

Lorsque le roi Jacques II abandonna ses trois royaumes et quelques serviteurs fidèles qui étaient

encore prêts à se dévouer pour lui, il était hors du vœu national, son départ ne rompit pas l'unité. Il n'y eut en Angleterre qu'un Anglais de moins.

La résolution de Jacques, considérée sous le point de vue religieux, est un acte d'héroïsme, dont son aïeul Henri IV n'était assurément pas capable ; mais sous le rapport politique elle n'améliora ni la situation du roi détrôné ni celle de ses amis. Si l'on pouvait penser que la piété filiale conduisît l'empereur don Pèdre à la même démarche, elle aurait le même résultat.

Il est encore une considération importante, c'est celle du temps écoulé : les lois ne sont et ne doivent être que des habitudes. Il est facile de les changer tant qu'elles ne sont pas enracinées ; mais lorsqu'une fois les formes du gouvernement sont passées dans les mœurs de la nation, il est impossible de les déplacer. Les assemblées délibérantes en public furent introduites en France en 1789. Elles durèrent dix ans environ ; encore fut-on obligé de laisser pendant quelques années de plus un simulacre de publicité; eh bien ! l'influence de ces dix années a été telle, qu'après un long intervalle, le rétablissement des discussions publiques était une des améliorations les plus fortement demandées par l'opinion publique et l'une de celles qui excitent le plus de reconnaissance pour l'auteur de la Charte.

Il faut cependant distinguer dans les habitudes. Celles qui sont pénibles, sont longues et dures à contracter ; après trois cent cinquante ans, les Grecs n'ont pas encore pu s'accoutumer assez au sabre et au bâton des Turcs, tandis que quelques

mois de satisfaction et de bien-être rendent une habitude presque indestructible. Or, les Brésiliens ont en ce moment une longue possession d'indépendance; je ne la ferai pas dater du temps où les Paulistes renvoyaient les capitaines majors et les gouverneurs qui ne leur plaisaient pas; ni du temps où Amador Bueno Ribeyra refusait la couronne du Brésil; ni du temps où le nègre Caméran, le mulâtre Diaz, et le blanc Vieyra se signalaient par des prodiges de valeur contraires aux ordres du roi Jean IV; mais je compterai cette indépendance de l'époque de l'arrivée de la reine Marie en 1807. Dès lors le commerce fut ouvert à toutes les nations; dès lors les Brésiliens eurent accès à la cour et dans les administrations; dès lors la voix du peuple, l'opinion publique put être entendue. Des ambassadeurs de toutes les puissances venaient à Rio-Janeiro; de Rio-Janeiro partaient les ordres pour les colonies de Loango, de Mozambique, de Goa, de Manille. L'état qui avait été colonie avait des colonies à son tour, et peu s'en fallait que le Portugal ne fût considéré comme tel dans le reste de l'Europe. Je ne parlerai pas du nom de royaume donné à cette principauté : le titre ne fait rien à l'indépendance des états; mais ce titre a fortement influé sur l'esprit des Brésiliens; il leur a paru une chose très-importante, et, dans tout ce qui tient aux affections populaires, paraître c'est exister. Encore doit-on observer que cette idée, qu'un royaume est un état plus indépendant qu'un autre, tient pour les peuples ibériens à d'anciens souvenirs historiques. Ce fut en prenant le titre de roi que le comte de Cas-

tille devint indépendant du roi de Léon ; ce fut en prenant le titre de roi, que le comte de Portugal devint (comme disent les cortès de Lamégo) aussi libre que chacun de ses sujets. C'est une suite des mêmes idées qui a engagé les Brésiliens à ajouter le titre d'empereur à celui de défenseur perpétuel du Brésil, qui signifiait tout autant. Ils ont cru augmenter leur indépendance en élevant le rang de leur souverain.

Enfin les cortès elles-mêmes, le souverain congrès de Lisbonne a toujours traité le Brésil collectivement, comme un seul tout. Il a toujours dit que le vœu du Brésil était de souscrire à la constitution ; le fait était faux, mais il y avait de la vérité à dire collectivement le Brésil.

Et après que quinze années se sont écoulées dans cet état ; lorsqu'un grand nombre de vieillards familiarisés avec l'ancien ordre de choses sont descendus au tombeau ; lorsque tous les hommes de vingt-cinq à quarante ans ont formé leurs idées sous le nouveau régime ; lorsque l'impatiente jeunesse en a été imbue en prenant ses premières leçons, on voudrait pouvoir opérer un changement brusque, et faire descendre la moitié de la génération actuelle, dont ces quinze ans ont changé les idées, à un état qu'ils n'ont connu que pour le haïr ! c'est au-dessus des forces humaines. Des esclaves soulevés rentreront sous le joug s'ils sont vaincus, après quelques mois ; si, comme les *palmarejos* du Brésil, ils ont goûté quelques années de la liberté, ils se feront tous tuer plutôt que de la perdre. Aussi tout projet de rétablir l'esclavage à Saint-Domingue

est-il inexécutable. L'état où l'on veut réduire le Brésil n'est pas, à la vérité, l'esclavage des nègres ; mais, en revanche, on peut bien supposer aux Brésiliens des principes d'honneur plus puissans que ceux des révoltés.

Enfin, l'opposition du Brésil est unanime, de sorte qu'on ne peut pas compter sur les dissensions civiles pour le rendre au Portugal. Ce n'est pas qu'il n'existe des principes de désunion, mais ce n'est point sur la question de l'indépendance, c'est sur la forme du gouvernement; et si les ennemis de l'état actuel des choses venaient à triompher, ce ne serait pas Lisbonne qui profiterait de leur victoire.

Les seuls intérêts qui puissent diviser les Brésiliens sont des intérêts de localité. Bahia peut désirer la suprématie sur Rio-Janeiro, et fonder ses droits sur son ancienneté, son archevêché, etc. Quelque autre ville peut établir des prétentions sur sa position plus centrale ; une autre alléguer la salubrité de son climat: mais ce ne serait pas pour appuyer les prétentions de la province d'Estramadoure, qu'elles combattraient celles d'une province du Brésil.

On croira peut-être que le parti qui dominait dans les cortès, et qui persécutait les Brésiliens, ayant été renversé, il en résulterait un rapprochement entre ceux qui ont vaincu le même système, les uns en Amérique, les autres en Europe. Sans doute, le nouveau gouvernement a désapprouvé les actes de l'*auguste congrès*, et notamment pour ce qui regarde le Brésil, puisqu'il lui en impute la perte. Nous verrons s'il prendra des mesures différentes, c'est-à-dire, si, pour ramener les Améri-

cains, on renoncera au plaisir de décréter ce qu'ils désirent, et si on leur laissera la satisfaction de faire eux-mêmes ce qu'ils veulent : je ne le pense pas. Quelle que soit l'opinion politique d'un Portugais relativement au gouvernement de son pays, cette opinion est toujours la même pour les colonies : elles doivent être soumises. C'est ainsi que dans la première assemblée coloniale de Saint-Domingue, il y avait deux partis ; les uns parlaient pour, les autres contre la liberté de la colonie, la liberté civile des planteurs ; mais il n'en était pas un qui pensât à la liberté des noirs. On ne peut pas certainement reprocher aux cortès d'Espagne de 1812 de n'avoir pas été assez vite ni assez loin dans la carrière libérale, et néanmoins les mesures qu'elles prirent avec les colonies ne furent pas autres que celles qu'aurait adoptées le prince de la Paix ou tel autre servile. Dans les cortès de Portugal, on reconnaissait en théorie la souveraineté du peuple ; mais on était d'avis qu'il fallait, suivant l'occurrence, forcer le peuple, fût-ce par l'emploi de la violence, à exercer ses droits de souverain, et en particulier forcer le peuple du Brésil à exercer sa part de souveraineté sur l'Alen-Tejo et Tras-os-Montes, sauf à rendre cet exercice complétement inutile par la différence du nombre des députés. On reconnaissait en théorie l'indépendance du Brésil et son unité, puisqu'on lui laissait le droit d'accorder ou de refuser son adhésion au pacte social ; mais un député, après avoir dit que l'immense majorité brésilienne était pour le Portugal, nonobstant ses paroles et ses actes, engageait le gouvernement à envoyer dix ou douze mille

hommes pour contenir vingt ou trente factieux qui comprimaient le vœu de quatre à cinq millions de citoyens.

C'étaient des gens redoutables que ces factieux qui pouvaient chacun épouvanter deux cent mille Brésiliens, et résister à six cents soldats portugais.

Pendant le gouvernement des cortès, les Brésiliens leur ont reproché leur tendance démocratique, la captivité du roi, etc.; de leur côté, les orateurs de l'*auguste congrès* ne manquaient pas de taxer de servilisme, les hommages rendus au prince, et l'autorité qu'on lui accordait; ils l'accusaient de despotisme, parce qu'il convoquait une assemblée constituante et législative. Peut-être les deux partis sont-ils à la veille de changer de rôle et d'imputation, par cela même que les passions et les intérêts seront les mêmes. Ce n'est pas que les Portugais sages et raisonnables ne connaissent la nécessité des circonstances, et ne soient résignés à s'y soumettre; mais le peuple irréfléchi ne voit dans l'indépendance du Brésil que la chute du Portugal; et comme ce sont toujours les masses qui dirigent les chefs, il est à craindre que la discussion ne continue.

Probablement ce sera sans résultat; c'est-à-dire que ce qui existe, l'indépendance du Brésil, continuera d'exister. Car lorsqu'on ne peut soumettre un peuple par la force des armes, lorsqu'il n'y a pas de compensation à lui offrir pour traiter avec lui, lorsqu'on l'a prévenu d'une manière trop fâcheuse pour pouvoir lui faire faire des sacrifices par enthousiasme, le peuple restera indépendant.

SECTION VI.

DE L'UTILITÉ DE L'INDÉPENDANCE DU BRÉSIL POUR LE PORTUGAL.

Le trône vous est dû : l'on n'en saurait douter;
Mais vous le renversez en voulant y monter.

Je crois avoir établi que le Brésil, comme toutes les autres colonies proprement dites, avait été formé état indépendant; que si, par le résultat des circonstances, il a été naturellement amené à dépendre du Portugal, malgré sa première origine, par le résultat de circonstances différentes il peut être amené à reprendre les droits qu'il avait au commencement. Lorsque l'on a dit que certains droits étaient imprescriptibles, inaliénables, on n'a pas voulu dire que ceux qui les possédaient ne pussent en être privés; mais on a voulu exprimer qu'on ne devait pas être étonné qu'ils y rentrassent lorsqu'ils étaient les plus forts. Les Grecs sont incontestablement une nation, et si bien qu'ils ont gardé leur individualité malgré la conquête. L'indépendance des nations est un droit inaliénable; cela n'a pas empêché de reconnaître les Turcs comme maîtres des Grecs; mais cela signifie que les Grecs sont très-légitimement les maîtres de chasser les Turcs, s'ils sont les plus forts, ce qui est la qualité primordiale et essentielle d'un gouvernement.

Le Brésil ayant pu légitimement déclarer son in-

tille et le Portugal, tant les gouvernemens que les individus, devinrent riches et prospérèrent. Il en fut encore de même lorsqu'on travailla aux mines, à l'exploitation du bois de teinture, à quelques autres industries pareilles auxquelles on employa les bras d'esclaves qu'on ne payait pas. Les maîtres, peu nombreux, consommaient peu; leur manière de vivre s'opposait non pas à la dépense, mais au luxe. Les armes et les chevaux composaient encore tout leur faste, et les métropoles fournissaient aisément à ce surplus de consommation.

Mais on sait qu'il est dans la nature des choses que le luxe augmente toujours, comme disent les moralistes chagrins, ou que les aisances de la vie se répandent sans cesse davantage, comme prétendent les autres. Il faut donc que l'industrie manufacturière proprement dite, augmente continuellement, ce qui demande une augmentation du nombre d'ouvriers, dont le résultat doit être un accroissement proportionnel de l'industrie agricole, et de plus des perfectionnemens dans les outils, les méthodes, toutes choses qui exigent des augmentations de capitaux.

Il faut donc que, sous peine d'une irrégularité dans la circulation intérieure, les capitaux augmentent continuellement dans tout état qui n'est pas stationnaire, fût-il strictement borné à ses limites.

Mais si l'on suppose qu'outre l'augmentation graduelle intérieure nécessitée par le perfectionnement des habitudes de la vie civile, l'état dont il s'agit s'agrandisse journellement, que la population dont il s'accroit soit toute en consommateurs, et ne re-

teuse, donnait de la puissance à un état, peut-elle l'affaiblir lorsqu'elle est devenue forte? c'est un problème intéressant à résoudre.

Je ne pense pas que l'économie politique soit encore une science, au moins considérée comme la connaissance de la richesse des nations; car le mot *richesse*, que nous employons chaque jour en parlant des individus, est susceptible de tant de sens, et nous sommes si peu accoutumés à considérer les nations sous cet aspect, que nous ne sommes pas sûrs d'avoir des idées bien nettes de la question. Cependant cette science a déjà réuni quelques faits qui sont incontestables. Par exemple, il faut pour toute spéculation des capitaux, de l'action humaine, et de l'intelligence humaine pour employer l'action des agens naturels.

Une chose également avérée, c'est que les capitaux peuvent s'augmenter successivement à un très-haut prix, mais que dans chaque moment ils sont bornés et ne peuvent être employés à deux choses à la fois.

Lors de la conquête de la presque totalité de l'Amérique par les deux nations de la péninsule, les premières entreprises demandaient des avances considérables; mais la plus grande partie, la solde des hardis guerriers qui y couraient, était payée en espérances; leur butin était une sorte de dividende des actions qu'ils avaient prises dans l'expédition. Les rentrées furent immenses, car on eut de l'or, des épiceries, etc., ou pour des coups de sabre et de fusil, ou pour des verroteries, des couteaux et autres bagatelles européennes, choses qui n'exigeaient pas une grande mise dehors; aussi la Cas-

barrassé de calculer à quelle époque tous les hommes que peut nourrir la Péninsule auraient été employés exclusivement à la chaussure des Américains.

On eut donc recours aux étrangers, et chaque nation, suivant ses localités, fournit une partie de son excédant, par l'intermédiaire de la mère-patrie. Mais quoique ce commerce ne demandât pas des capitaux aussi forts que la fabrication des objets eux-mêmes, encore en exigeait-il d'assez considérables. Il fallait que le négociant de Cadix ou de Lisbonne fit des avances sur les consignations, qu'il payât les affrétages, etc. Il retirait un grand profit de ces capitaux, il est vrai, le gouvernement tirait un grand avantage des droits de douane; mais il n'en est pas moins vrai aussi que ces capitaux encourageaient l'industrie à Manchester, Breslaw ou Lyon, au lieu d'être appliqués à couvrir de murs en terrasses la Sierra de la Estella, ou à creuser des canaux d'arrosement en Andalousie ; et il suffisait que l'augmentation de la population et de la consommation des états américains eût lieu dans une proportion plus forte que celle de l'accumulation des capitaux dans les métropoles, quelque petite que fût la différence, pour que l'industrie agricole et manufacturière de celles-ci déchût de jour en jour et se ruinât d'année en année.

Que le Brésil demeure indépendant, il est évident que pas un négociant du Portugal ne perdra un réal (la moitié d'un liard) sur ce qu'il a avancé; ses capitaux restent entiers. Il est vrai que s'il les emploie au même commerce, il fera de moindres bénéfices à l'avenir; ce sera un mal pour lui, et il faudra qu'il le corrige par son adresse et son activité ; mais

produise que des richesses d'exportation; il faudra que ses capitaux augmentent avec une rapidité proportionnelle, ou qu'il néglige quelques emplois de fonds, pour satisfaire à d'autres.

Ces états qui s'agrandissaient chaque jour, c'étaient les colonies ibériennes, dont la consommation s'accroissait, 1°. en raison des perfectionnemens dans les arts; 2°. en raison de la paix et de l'ordre qui régnaient dans leur sein, parce que l'on consomme davantage en paix qu'en guerre quoiqu'on détruise moins; 3°. en raison de l'accroissement de la population, accroissement au moins quadruple de celui qui avait lieu en Europe, et accroissement tout en consommateurs, quant aux marchandises manufacturées, puisque les colons n'avaient ni le temps, ni l'industrie, ni la liberté de les confectionner.

Les métropoles ayant eu l'insigne tyrannnie et par conséquent l'insigne maladresse de se réserver la fourniture exclusive de tous les pays, il est évident qu'il aurait fallu qu'elles se changeassent en nations d'artisans et qu'elles mourussent de faim, faute d'employer les capitaux des terres, ou que leurs capitaux, leur population et le perfectionnement de leurs méthodes pût suffire à tout, ou enfin qu'elles eussent recours à d'autres pays.

Le Portugal avait la fourniture exclusive des habits, des chapeaux, des souliers, de l'huile, du vin, d'abord pour sa population européenne et pour une population américaine égale à la sienne : la Castille avait les mêmes charges; dans quinze ans, elles auraient été doublées; et vu cette rapidité avec laquelle croit cette progression, on ne serait pas em-

Il n'est pas inutile de remarquer en passant par quel enchaînement de résultats nécessaires la tyrannie d'un peuple sur un autre est punie par ses propres suites ; comment les exécutions ruinent les exécuteurs ; comment le monopole est une duperie aussi-bien qu'une atrocité : si bien qu'en cela comme en toutes choses on peut dire, *iniquitas mentita est sibi*. Dans l'organisation des sociétés, comme dans celle des individus, la Providence a partout disposé les choses de manière que tout tend à la conservation de l'être collectif ou isolé, et que ses aberrations mêmes amènent des crises salutaires.

Jusqu'à présent j'ai supposé que les Portugais disaient vrai quand ils prétendaient que sans le commerce exclusif du Brésil ils étaient ruinés sans ressource. Ce fait paraissait assez vraisemblable ; mais dans ce qu'il a de vrai il est singulièrement exagéré. La moyenne des cinq années avant et compris 1807 est de 32,274,000 cruzades en exportation du Brésil, et de 23,097,000 en exportation du Portugal ; et dans les cinq années avant et compris 1819 la moyenne est de 22,097,000 en exportation du Brésil, et de 22,496,000 en exportation du Portugal, tant en marchandises nationales qu'étrangères ; ce qui annonce un plus grand débouché des premières : et en effet, on voit dans d'autres tableaux que les produits de l'agriculture exportés du Portugal pour le Brésil avaient été de 5,552,500 cruzades en 1806, et qu'ils se sont élevés en 1819 à 7,925,000. Cette augmentation de cinquante pour cent sur les produits du sol, sur ceux qu'aucune concurrence ne

il est clair que le Portugal y gagnera. Ce ne sera plus à affréter des navires anglais; ce ne sera plus à acheter des toiles d'Irlande, de la bijouterie de France, que seront employés les moïdores, car l'Anglais et le Français porteront eux-mêmes leurs marchandises à Rio-Janeiro. Il faudra donc que le Portugais applique ses fonds à quelque industrie nationale; qu'il augmente la quantité des oliviers; qu'il perfectionne la qualité du vin; enfin qu'il fasse travailler et vivre ses compatriotes.

On me demandera peut-être pourquoi cet effet de la colonisation ne s'est montré nulle part aussi pernicieux que dans la Péninsule. Cela tient: 1°. pour la France, à ce que la population consommatrice des colonies, celle des blancs, était presque nulle relativement à celle de la métropole; toutes les colonies ensemble ne consommaient pas plus qu'un département de médiocre grandeur: 2°. pour la Hollande, à ce qu'elle n'avait aux Indes que des factoreries, et à ce qu'au Cap, ses lois étaient un peu moins illibérales que dans d'autres pays: 3°. pour l'Angleterre, à ce que les circonstances politiques où elle se trouvait lui avaient donné un système de finances tel que ses capitaux étaient à peu près illimités; encore s'est-elle bien trouvée de l'émancipation des États-Unis. Elle y exporte annuellement d'énormes quantités de ses produits; et assurément elle enverrait moins de coutellerie et de lainages, si les guinées employées à les confectionner avaient été consacrées à acheter des vins de France que nous portons à présent à New-York, ou que les Américains viennent chercher eux-mêmes à Bordeaux.

était obligé de faire. D'ailleurs le grand commerce du Portugal avec le Brésil, étant fondé sur le transport de marchandises d'encombrement telles que vins et huiles, nécessitera toujours un tonnage considérable ; et ainsi, dans le cas où les Portugais voudraient approvisionner le Brésil de marchandises étrangères, ils auront toujours de l'avantage sur les autres nations européennes, tant à cause des fréquentes occasions qu'ils auront de les transporter à bas prix, que par la plus grande facilité que leur donneront leurs anciennes relations. Malgré les efforts de la France et le patriotisme des habitans de États-Unis, leurs relations commerciales sont toujours avec l'Angleterre.

Enfin, si, comme il est probable, la population du Brésil double quatre ou cinq fois par siècle comme celle des États-Unis ; il ne faut pas très-long-temps pour que le Portugal soit plus qu'indemnisé en consommations propres à son sol de ce qu'il perdra en consommations étrangères. Le profit sera le même pour les marchands, et le bénéfice sera infiniment plus considérable pour le pays, qui y gagnera la vraie richesse. Quoi qu'en disent les économistes, cette vraie richesse d'un état, ce ne sont point des métaux, ce sont des hommes de quelque couleur que soient les uns et les autres.

Le Portugal étant ainsi désintéressé sous le rapport pécuniaire, qui n'est pas probablement celui qui touche le moins ses habitans, il reste à considérer cette séparation sous le rapport politique.

Qu'ajoute le Brésil à la force militaire, financière, diplomatique du Portugal ? Cette question est suscep-

peut enlever au Portugal, prouvent évidemment l'effet qu'a déjà eu sur l'industrie agricole la réaction dont j'ai parlé ci-dessus. Elle prouve que le mal de la liberté de commerce n'était que temporaire, que la prospérité du Brésil augmentait celle du Portugal; si bien que les consommations de la province de Scara s'étaient accrues en proportion de sa population, de 1806 à 1809, depuis 67,500 jusqu'à 257,500 cruzades, et que c'était une garantie suffisante que les progrès du Brésil suffisaient pour assurer la richesse de la Lusitanie.

Quant à la diminution des exportations du Brésil, je ne dirai pas comme les partisans de ces balances du commerce où les lignes de chiffres rangés avec soin ne donnent ni une idée juste, ni un résultat exact; je ne dirai pas qu'il soit avantageux pour le Portugal d'avoir, en soutenant ses importations, diminué ses exportations; je me garderai bien d'affirmer qu'il gagne 10,000,000 de cruzades par an à importer moins de sucre et de café. Je ne crois nullement que la richesse d'un état soit dans l'argent monnayé qu'il possède; c'est un bien qu'il a, mais ce bien est comme un autre; et le pays qui, pour 10,000,000 en argent, a pu acheter 10,500,000 de fer, de blé, ou de sucre, a évidemment gagné cinq pour cent, et est plus riche de cela.

Mais la perte sur cette branche de commerce est bien moins considérable qu'elle ne le paraît. Les marchandises coloniales étaient destinées à solder les produits de l'industrie étrangère. Le Portugais n'y gagnait que le frêt et la commission, grevés des frais de navigation, d'assurances et des avances qu'il

gouvernement au développement de ce peuple. Ils contrarieraient, avec encore plus d'art, les efforts de la nature ; c'est donc en supposant le Brésil stationnaire, ou même ayant rétrogradé au point où il était avant son émancipation en 1808, qu'il faut examiner quelle pourrait être son influence.

Mais quelque supposition qu'on veuille faire, il en est une qu'on ne peut admettre, c'est que le Portugal n'eût besoin comme autrefois d'entretenir au Brésil que quelques officiers et quelques bataillons en garnison.

Cette contrée, si elle est de nouveau assujettie à l'Europe, demandera l'emploi constant d'une force armée nombreuse, et sera par conséquent une première cause d'affaiblissement de son gouvernement sous le rapport militaire.

Considéré d'une manière plus générale, jamais le Brésil n'a augmenté la force numérique de l'armée portugaise. Il est vrai qu'il ne l'affaiblissait pas de détachemens considérables ; qu'il se suffisait à lui-même pour faire respecter ses frontières. Mais en serait-il de même aujourd'hui qu'il est limitrophe de quatre ou cinq gouvernemens indépendans, qui peuvent journellement lui chercher des sujets de guerre et l'attaquer, soit pour des règlemens de frontières, soit pour tout autre motif? Tant que ces pays étaient sous la domination de la Castille, c'était de Lisbonne à Madrid qu'il suffisait d'entretenir la paix ; s'il y avait quelque crainte, il était aisé de prendre à temps ses mesures, et l'armée qui aurait été attaquer Rio-Janeiro ne serait pas arrivée avant celle qui aurait été destinée à la défendre. Maintenant il en serait

tible de deux réponses opposées suivant la manière dont on considère le Brésil. Si on le regarde dans l'avenir tel qu'il deviendra s'il est indépendant, il est évident qu'il pourrait ajouter beaucoup à la force de la métropole, en supposant qu'elle pût disposer de ses ressources; mais il est bien évident aussi qu'il ne peut arriver rapidement à ce degré de prospérité que par l'indépendance, ou que s'il y parvenait d'une autre manière, cette prospérité elle-même ramènerait l'émancipation, comme l'ont dit les députés de Lisbonne les plus opposés à l'indépendance brésilienne. Le gouvernement turc, sous le sage et vertueux Sélim, était plus humain que sous ses prédécesseurs; aussi, pendant ce temps, l'industrie et la civilisation des Grecs, ont pris des développemens prodigieux. Si ce prince eût continué à régner, il eût tiré parti de ces nouveaux moyens; mais, par la tyrannie de ses successeurs, les progrès des Grecs ont hâté l'heure de leur délivrance. S'ils étaient encore soumis aux sabres des janissaires, on se garderait bien de les laisser devenir riches, instruits, industrieux; on travaillerait à éteindre leurs forces morales et physiques, et on ferait prudemment. Il en serait de même du Brésil; la question a été trop agitée, elle est entrée trop profondément dans les cœurs pour que désormais, lors même qu'il redeviendrait une colonie, le Portugal n'eût toujours à craindre toutes les augmentations qu'il pourrait recevoir en force et en richesse. Il en résulterait que par un amour très-légitime pour leur pays, par le besoin de maintenir la tranquillité, les ministres portugais s'opposeraient encore plus que l'ancien

qu'occasionait cette possession lointaine. La couronne de Castille avait des colonies bien florissantes. La Nouvelle-Grenade, le Pérou et le Chili se suffisaient à eux-mêmes; le Mexique était obligé de fournir des supplémens pour les frais d'administration de Buenos-Ayres, des Antilles et des Philippines, et l'excédant, spécialement destiné à l'entretien de la marine, pouvait à peine suffire à ses dépenses en temps de paix.

Dans tous les états de l'Europe qui ont des colonies, on paraît être dans une étrange préoccupation. Lors même que ces établissemens lointains sont onéreux au trésor, on les conserve à cause de la marine, et l'on entretient une marine très-chère à cause des colonies. Il semble qu'il existe quelque lien spécial et mystérieux entre ces deux sortes d'articles de budget. Il est de fait cependant que les deux puissances péninsulaires qui possédaient les colonies les plus étendues, les plus florissantes, n'avaient point la marine la plus forte; et que les Danois qui n'avaient hors de l'Europe que quelques établissemens inaperçus; que les États-Unis, qui n'ont point de colonies du tout, ont des forces en marine militaire et commerciale supérieures à celles de la Péninsule. Il y a plus, si par les relâches qu'elles offrent, les colonies sont utiles à la marine, souvent aussi leurs exigences empêchent qu'elle ne puisse rendre au commerce les services pour lesquels elle a été instituée; il n'est pas douteux, par exemple, que les frégates des États-Unis ne puissent plus librement protéger l'immense navigation de leurs citoyens, que si elles étaient obligées sans cesse

autrement. Si on ne laisse pas le Brésil veiller par lui-même à sa sûreté, à ses alliances, ou il peut être attaqué et pris au dépourvu par des troupes des états voisins, sans avoir le temps de recevoir des secours du Portugal, ou il faut que celui-ci entretienne constamment un corps d'observation à deux mille lieues de ses foyers. Tant que le Brésil n'a eu pour limitrophes que des colonies, il a pu sans inconvénient rester colonie ; s'il est voisin d'états indépendans, il faut, pour sa propre sûreté et pour celle du Portugal, qu'il devienne indépendant.

Quant au secours que les troupes brésiliennes pourraient porter au Portugal attaqué en Europe, on rentre dans les mêmes résultats. Le Brésil, florissant, allié du Portugal, peut lui fournir des secours surtout en marine, parce qu'il peut être en paix avec ses voisins lorsque le Portugal aurait des différens avec le sien; mais le Brésil, sujet, sera toujours occupé en cas de dissidence entre la Castille et la Lusitanie, puisque la première conservera toujours quelque influence sur quelques-uns de ses anciens établissemens.

Nous avons déjà vu que, sous le rapport de la richesse générale de l'état, la séparation du Brésil était avantageuse à la ci-devant mère-patrie; sous celui des recettes du trésor, le résultat est à peu près indifférent : la plus grande partie des revenus du Brésil étaient consommés dans le pays pour les dépenses d'administration; le peu de produit net qui entrait dans le trésor royal était absorbé et bien au delà, par les dépenses inutiles en elles-mêmes,

des peuples à la direction de leurs efforts pour l'indépendance, est-il avantageux pour le Portugal qu'il reste empereur du Brésil? Je ne crois point qu'il y ait de doute; fils du chef de la maison de Bragance, appelé à le devenir, il maintiendra des liens d'amitié entre les deux nations; la fraternité des deux gouvernemens facilitera, encouragera les liaisons commerciales que l'identité de langage, les relations de parenté contribueront à entretenir. S'il cesse de gouverner, il ne faut point se le dissimuler, les chances d'indépendance sont tout aussi à craindre, et le rapprochement serait bien autrement difficile. En un mot, les circonstances sont tellement enchaînées, tout est tellement disposé qu'on peut dire comme prédiction, des faibles liens qui établissent encore quelque relation entre le Brésil et le Portugal, ce que le P. Ricci disait des jésuites comme menace : *sint ut sunt, aut non sint.*

Au reste, s'ils ne sont pas entraînés par les passions et les préjugés populaires, ce qui arrive aux ministres des états absolus, tout autant et même un peu plus qu'à ceux des états populaires; si, dis-je, les ministres de Portugal ne sont pas forcés à des démarches contraires à leur volonté, on ne peut pas douter qu'ils ne cèdent généreusement à l'impérieuse loi de la nécessité; et de plus, ce sera pour eux une chose très-convenable. En effet, d'après les nouveaux principes qui dirigent le gouvernement de Lisbonne, le fils du roi devient un personnage plus important que sous la constitution des cortès; il est le premier sujet du monarque; il n'était pas même le premier citoyen de la monarchie. Il ne peut pas être

de veiller sur quelque coin isolé de terre à deux ou trois mille lieues de leur pays.

Reste enfin l'importance diplomatique, ou l'influence que la possession du Brésil donne au Portugal dans ses relations avec les autres nations de l'Europe. Cette influence n'étant que le résultat ou, comme disent les analystes, une fonction de la puissance militaire, financière, etc., je pourrais m'en rapporter à ce que j'ai déjà dit : mais il y a une autre considération à faire valoir. Jusqu'à ce jour, ce ne sont point encore les nations qui se réunissent en congrès ni qui s'envoient des ambassadeurs. Il ne s'agit donc pas, en fait de diplomatie, de l'importance que le Brésil donnerait au Portugal, mais de celle qu'il donnerait à son roi. Or, le chef ou les chefs de la maison de Bragance, unis ainsi que leurs peuples par un pacte de famille, auraient-ils collectivement moins d'influence sur les affaires générales de l'univers, sur les négociations européennes, que le roi du royaume uni de Portugal, Brésil et Algarve ? Il me semble qu'il n'y a pas de doute pour prononcer en faveur de l'indépendance telle qu'elle existe actuellement.

Après tout, en déterminant la question aux circonstances actuelles, il n'y a pas même lieu à discussion. Que les raisonnemens que j'ai employés dans cette section soient bons, comme je le crois, ou qu'ils ne soient que spécieux, qu'en thèse générale et abstractive, le Portugal gagne ou perde à l'indépendance du Brésil, c'est à peu près indifférent. Mais dans la situation où se trouvent les deux états, l'empereur don Pèdre étant porté par le vœu

SECTION VII.

DE L'INDÉPENDANCE DU BRÉSIL DANS SES RAPPORTS AVEC L'EUROPE.

Σὺ τίς εἶ ὁ κρίνων ἀλλότριον οἰκέτην; τῷ ἰδίῳ κύριῳ στήκει ἢ πίπτει. Σταθήσεται δὲ· δυνατὸς γὰρ ἐστιν ὁ Θεὸς στῆσαι αὐτόν.

ΡΩΜ. ιδ'.

Qui es-tu pour juger le serviteur d'un autre? S'il est debout, ou s'il tombe, c'est à son maître qu'il en doit compte. Mais il sera soutenu, car Dieu est fort pour le soutenir.

Rom. XIV, v. 4.

Il semble superflu de traiter cette question : elle a été décidée. Lors du congrès de Vienne, le Brésil avait son organisation monarchique, ses tribunaux suprêmes, sa capitale, etc.; et ce fut après cette époque que le roi D. Jean VI disait : « Reconnaissant combien serait avantageuse à mes sujets une identité parfaite entre mes royaumes de Portugal et des Algarves et mes domaines du Brésil, en élevant ceux-ci au rang qui leur appartient par leur étendue et leur richesse, aspect sous lequel ils ont été considérés par les plénipotentiaires des puissances qui formèrent le congrès de Vienne..... je veux, et il me plaît d'ordonner, qu'à compter de la publication de la présente loi l'état du Brésil soit élevé à

privé de son droit héréditaire par un décret des cortès; tout jugement de ce genre serait annulé de fait par son élévation au trône; il faudrait, pour l'en dépouiller, des procédures analogues à celles qui furent dirigées en Espagne contre don Carlos; en Russie, contre Alexis. Il n'y a point d'alternative cependant, il faut qu'il soit reconnu allié ou déclaré rebelle.

Les ministres changent souvent : mais par une grâce d'état, très-avantageuse aux peuples parce qu'elle favorise l'esprit de suite, les ministres, dès qu'ils sont nommés, sont persuadés qu'ils se soutiendront toujours. Ceux de Portugal doivent donc croire qu'ils demeureront en place jusqu'à l'époque, encore éloignée d'après les probabilités, où ils auraient à traiter avec l'empereur du Brésil, sous d'autres rapports. Mais quelles relations pourraient exister entre un monarque et des sujets qui l'auraient proscrit? Le peuple lui-même ne pourrait-il pas souffrir des justes préventions qui s'élèveraient dans l'esprit du prince outragé? C'est encore une des considérations qui doivent faire regarder comme très-avantageux pour le Portugal le maintien de la situation actuelle de l'empire brésilien. Soit que les événemens que l'avenir recèle encore réunissent les deux couronnes sur la même tête; soit qu'elles se partagent entre deux branches de la maison de Bragance, il est dans tous les cas de l'intérêt de tous les sujets de don Jean VI de conserver le respect qu'ils doivent à son fils, et de mériter son affection.

cap Horn, le plus long et le plus pénible, et en doublant le cap de Bonne-Espérance. L'une et l'autre routes conduisent les vaisseaux sur la côte de Brésil.

Autrefois le cap de Bonne-Espérance était un lieu d'échelle ouvert à toutes les nations, et d'autant plus avantageux que la Hollande évitait autant qu'elle le pouvait de se trouver compromise dans les guerres maritimes. Maintenant le Cap appartient aux Anglais, et ce sont encore les Anglais qui sont les maîtres de l'île qui, malgré leurs gouverneurs et leurs garnisons, sera toujours l'Ile-de-France dans le cœur de ses habitans. Il dépend donc des Anglais d'empêcher toute relâche dans ces mers. Ils ne sont pas assez mauvais calculateurs pour avoir la tyrannie de le faire en temps de paix; mais, en temps de guerre, ils peuvent rendre la navigation de l'Inde beaucoup plus pénible. Le Brésil semble avoir ouvert ses ports au moment où le Cap cessait d'être à la disposition de tous les navigateurs du globe, pour remplacer cette échelle indispensable au commerce de l'Inde; et l'on sent combien il est avantageux que ce soit une puissance essentiellement neutre dans les querelles de l'Europe, qui soit en possession de ces ports. Quelle que puisse être à l'avenir l'influence de l'Angleterre sur elle, elle ne sera pas plus étendue que celle qu'elle exerçait sur le Portugal, et jamais cette dernière n'a été jusqu'à l'obliger à entrer dans ses querelles maritimes.

La prospérité du Brésil intéresse encore toutes les puissances de l'Europe, sous le rapport des immenses consommations que peut faire ce pays naturel-

la dignité, prééminence et dénomination de royaume du Brésil, etc. » (Loi du 16 décembre 1815.)

On voit par-là que les puissances du congrès de Vienne avaient été prévenues de cette érection, et en avaient approuvé les motifs; que, par conséquent, elles avaient reconnu *l'identité* parfaite entre ce nouveau royaume et celui de Portugal; qu'elles regardaient comme existans et légitimes les changemens faits dans son administration depuis 1808, la création de divers tribunaux suprêmes, l'ouverture du commerce, enfin tout ce qui constituait l'affranchissement du Brésil et son existence individuelle. Il n'existe donc point de doute que sous ce rapport la question ne soit décidée, que le Brésil n'ait son rang parmi les puissances, ne fût-ce que parce qu'il lui a été donné par l'autorité compétente. Il ne pourrait y avoir lieu à éclaircissemens que relativement au nom du nouveau souverain; mais, comme nous l'avons déjà vu, il ne s'agit ici que d'arrangemens de famille.

En ayant prouvé que l'indépendance du Brésil, dans le véritable sens de ce mot, c'est-à-dire sa séparation du Portugal, est reconnue par les puissances de l'Europe, il n'est pas indifférent, cependant, de démontrer combien elle leur est avantageuse, surtout d'après la direction qu'elle a prise.

Le commerce de l'Europe avec les Indes Orientales est celui qui donne lieu à la navigation la plus importante. Quel que soit le résultat des travaux du commodore Parry, ce ne sera jamais le passage qu'il découvrira qui servira à la navigation habituelle. Il ne reste donc que deux chemins, en doublant le

de mettre un impôt énorme sur les consommateurs français des denrées coloniales, de les leur faire payer quinze ou vingt pour cent de plus, pour avoir le plaisir d'entretenir l'esclavage, et par conséquent un commerce défendu dans deux colonies qui, indépendamment de cette charge, coûtent encore cinq millions au trésor, et nous obligent, même en temps de paix, à une dépense énorme relative à la marine militaire. On comprendra que le sucre de la Martinique et de la Guadeloupe ne croît que grâces aux capitaux français; que des milliards ont été perdus à Saint-Domingue, et qu'il vaudrait mieux appliquer ceux qui se forment encore, à défricher nos landes et à creuser nos canaux, qu'à entasser autour de nos compatriotes des troupeaux d'êtres féroces, qui finiront peut-être par les égorger. On comprendra, à la même époque, qu'il est possible de cultiver les ananas à Paris et la vigne à la Guadeloupe; mais qu'on ne parvient, à force de dépenses, qu'à manger ici de mauvais fruit, et là-bas à boire de mauvais vin; que, pour que tout soit le meilleur marché possible, il faut seconder autant qu'on le peut, et contrarier le moins possible les efforts de la nature; qu'il est indifférent de recueillir une chose, ou la valeur pour laquelle on peut se la procurer. A cette époque, moins éloignée peut-être qu'on ne le croit, car les extrêmes se touchent; à cette époque où des principes raisonnables dirigeront l'administration des douanes, le commerce du Brésil avec la France prendra le plus grand accroissement, non-seulement dans les marchandises dites de goût, dont un peuple méridional et riche com-

lement fertile, lorsqu'il sera peuplé autant qu'il doit l'être dans peu d'années. Or, cette prospérité tient essentiellement à son indépendance, ou du moins en dépend en grande partie. Sans doute la population du Brésil pourrait encore s'accroître, malgré le monopole et le régime colonial; mais ses progrès seront bien plus rapides, ses consommations plus étendues, plus variées, lorsqu'il aura dans son sein un centre de gouvernement, que les affaires, l'ambition, n'attireront pas sans cesse au delà des mers une partie de ses plus riches consommateurs.

Toutes les puissances n'ont pas cependant le même intérêt à cette émancipation. Le Portugal est sans doute l'état qui, à raison des relations déjà établies, y gagnera le plus. L'Espagne, qui par la même raison s'enrichira de l'indépendance de ses colonies, aura assez à faire à les fournir pour que le Brésil lui soit indifférent. Il offre à l'industrie française des débouchés très-étendus et qui le deviendront chaque jour davantage. Nos vins, ceux du midi surtout, peuvent y devenir un article important de commerce; mais il est bien à craindre que notre législation des douanes, que les primes énormes que nous donnons aux sucres de nos colonies, primes qui ne font en résultat qu'encourager la traite des nègres, qu'on interdit cependant avec le plus grand zèle, ne mettent de la gêne dans nos relations avec un pays dont le sucre est le principal produit. Il faut cependant espérer qu'un jour arrivera où l'on comprendra que pour trouver des acheteurs il faut que ces acheteurs se soient procuré de l'argent par la vente de leurs propres marchandises; qu'il est ridicule

gal, et d'après les états, il paraît sextuple de celui des États-Unis. Assurément elle gagnera encore à la prospérité croissante de ce pays, mais ne tirera pas un grand avantage direct de son indépendance. Il est très-probable que le Brésil, sous une administration particulière, sera moins à la disposition du cabinet de Saint-James, que lorsqu'il faisait partie du Portugal. L'avantage qui pourra résulter pour la province du Migno, de la consommation des vins de Porto, n'influera en rien sur les délibérations du cabinet de Rio-Janeiro; il traitera avec l'Angleterre avec plus de liberté, que ne le pouvait faire celui de Lisbonne.

D'ailleurs, avec un gouvernement à lui, le Brésil aura aussi une marine à lui; il est impossible qu'avec mille lieues de côtes, les meilleurs ports de l'univers, des havres nombreux et sûrs, une immense navigation intérieure, de superbes pêcheries à Porto; une position géographique qui permet de faire le tour du monde en treize mois, les matériaux les plus inaltérables pour la construction des vaisseaux (les bois durent cinq fois plus qu'en Europe), il est impossible qu'avec tous ces avantages il ne devienne pas un état maritime. Le monopole seul l'en empêchait, comme il avait gêné le développement de la marine des États-Unis qui aujourd'hui couvre les mers.

Ceux qui gouvernent la Grande-Bretagne n'ont pas, je crois, ces vieilles idées de jalousie et d'amour-propre qui font tant de mal aux nations; maintenant que le pavillon commercial britannique a remplacé le pavillon hollandais, qui avait succédé aux

me le Brésilien, consomme plus que ne le fait l'Américain de New-York. Dans les glaces, l'horlogerie de salon, la bonneterie et la draperie fines, nous n'avons point de rivaux; mais nous pouvons encore soutenir la concurrence des Anglais pour les marchandises d'un usage commun; et pour la coutellerie, par exemple, dans laquelle la Grande-Bretagne se croit sans égaux, nous avons des ouvrages passables à un prix auquel Birmingham ne pourrait établir sa fabrication.

L'Italie et la Turquie ne peuvent guère avoir de relations avec le Brésil, que pour la consommation des denrées coloniales.

Avec l'Allemagne et la Prusse, le commerce peut être plus étendu, et d'un avantage réciproque. L'industrie germanique est étendue, patiente, variée, et comme les souverains qui la gouvernent, n'ont point de colonies, de ridicules lois de monopole n'y gênent point les relations avec le pays à sucre, à café.

Entre Rio-Janeiro et Pétersbourg, il n'existera jamais une navigation bien active. La Russie, il est vrai, consomme les produits de la zone torride, mais elle ne peut les payer qu'avec des matières premières, qui, au chanvre près, sont assez inutiles dans l'Amérique méridionale. Il n'en est pas de même de la Suède, à qui le fer et les mâtures peuvent offrir d'excellens objets d'échange pour les denrées dont elle a un besoin étendu.

L'Angleterre a jusqu'à présent exploité la plus grande partie du commerce du Brésil : son commerce y est presque aussi considérable que celui du Portu-

cle entier sans recevoir une modification considérable dans sa constitution.

« Laissez les fous disputer de la forme du gouvernement, dit Pope, celui qui existe est le meilleur. » Deux dogmes se partagent les publicistes ; celui de la souveraineté du peuple, et celui du droit divin. Comme tous les dogmes, ils se prêtent aux interprétations les plus opposées ; ils expliquent tous les cas, et peuvent offrir des conclusions contradictoires. Ainsi, l'esclavage d'un peuple n'empêche pas qu'il ne soit souverain, puisqu'il est de fait le plus fort et que c'est par un acte de sa souveraineté qu'il s'est soumis à l'esclavage. Ainsi, l'obéissance rendue à un usurpateur, ne blesse pas le droit divin, car toute puissance vient de Dieu, même celle de Néron ; et Pilate lui-même *n'aurait pas eu de pouvoir, s'il ne lui avait été donné d'en haut.*

Sans nous arrêter à ces abstractions qui ne sont pas même politiques, les gouvernemens sont comme les lois, les mœurs, même comme le théâtre et les modes ; coordonnés à l'état actuel de la société, ils en sont le résultat, ou si l'on veut l'expression. Les États-Unis formés de cultivateurs rassemblés de divers points du nord de l'Europe, ayant presque tous fondé leurs organisations provinciales dans un temps où l'esprit démocratique les conduisait, n'ayant point de capitale, se sont trouvés tout naturellement poussés à la république lorsqu'ils sont devenus indépendans. Leur exemple a beaucoup influé sur la Colombie, où cependant le libérateur a parfois eu des pouvoirs aussi étendus que ceux d'aucun roi ; d'ailleurs, Venezuela était à quelques égards dans

pavillons anséatiques, qui avaient à leur tour remplacé ceux des républiques d'Italie; ils ont assez de jugement pour voir sans peine le pavillon américain prêt à leur disputer la prééminence, et ils ne seront pas fâchés de voir les Brésiliens entrer dans cette carrière. La mer, comme le soleil, est pour tout le monde, elle est assez grande pour offrir à tous les mêmes avantages, et les Anglais savent, ce qu'ignorent encore beaucoup d'autres peuples, qu'ils n'ont qu'à gagner à la richesse d'autrui.

Un jour viendra, sans doute, où la politique ne sera plus que ce qu'elle doit être, l'application de la morale aux relations des sociétés ; et l'on sera étonné alors de voir combien la sagesse éternelle a combiné prudemment les ressources et les moyens des divers peuples, comment elle a tout établi de manière que le bonheur de chacun soit le bonheur de tous; sans les préjugés qui nous égarent, nous verrions que notre intérêt est toujours le même que celui de nos voisins, et nous travaillerions à leur prospérité par égoïsme.

Il est un autre rapport sous lequel l'indépendance du Brésil intéresse l'Europe, ou du moins le plus grand nombre des états qui la composent. Certainement, ni l'uniformité, ni la constance dans la forme des gouvernemens n'est dans les vues de la Providence, car il en existe, il en a existé de toutes les espèces; et il n'est pas de pays qui n'en ait changé souvent. Lors même que les noms des emplois sont restés les mêmes, je ne pense pas que, du moins en Europe, il ait existé un état qui ait passé un siè-

n'y a que des transitions. L'autorité monarchique a été déléguée au prince régent qui a, sans intervalle, pris successivement les titres de défenseur et d'empereur du Brésil. Suivant la maxime de Pope, le meilleur gouvernement pour le Brésil est celui-là, puisqu'il existe.

D'ailleurs la constitution physique et morale du pays, exige l'unité de direction et même l'hérédité. Sur seize provinces de l'empire, treize il est vrai sont riveraines de la mer; mais, comme dans les États-Unis, lorsque la population s'étendra, l'importance des provinces intérieures deviendra plus considérable, et l'agriculture, qui est même à présent la principale occupation du pays, conservera toujours une haute importance. Or, les fortunes territoriales étant moins mobiles que les autres, s'accommodent mieux de la stabilité héréditaire.

Les Brésiliens sont fils des Portugais; ils tiennent comme eux à leur noblesse, et cette distinction, de peu d'importance dans une monarchie libre, disparaît absolument dans une démocratie. Enfin l'importance de Rio-Janeiro rend cette ville le centre des relations d'une contrée très-étendue, et en fait une vraie capitale.

Le gouvernement démocratique ne peut subsister que dans un système fédératif; pour peu qu'il ait de centralisation, il devient le pire des despotismes; mais il est un élément des fédérations, c'est l'égalité des parties, sans quoi elles n'ont pas de durée. La disproportion du canton de Berne et de la province de Hollande avec leurs co-états a beaucoup contribué à renverser les fédérations de la Suisse et des Pays-

la situation des État-Unis. Ce nouvel état se formait de parties détachées de la vice-royauté de Santa-Fé. Des provinces qui s'insurgent séparément et se réunissent ensuite, présentent les élémens du système fédératif; et dans le premier moment, il n'existe personne qui ait assez de poids pour réunir les suffrages de fractions isolées et rivales.

Le Chili, c'est-à-dire, Santiago, sa capitale, a présenté plus d'unité; aussi le gouvernement s'est-il trouvé monarchique d'après les convenances locales. Le directeur O'Higgins vient d'être remplacé par un autre, mais l'autorité n'en est pas moins concentrée dans les mains d'un seul.

Buenos-Ayres paraît être, comme les républiques grecques, un état concentré dans les murs d'une ville. Les insurrections fréquentes ont dû y faire varier souvent la forme du gouvernement, mais la magistrature suprême a presque toujours été confiée à un seul individu.

Le Paraguay ne reconnaît d'autre autorité que celle du docteur Francia, souverain absolu de ce pays.

Le Mexique a toujours eu du penchant pour les formes monarchiques. Récemment encore, plutôt que de se passer de roi, il avait donné la couronne au général Yturbide. L'éclat et le pouvoir de la vice-royauté de cet empire, y ont consolidé les habitudes monarchiques, et l'importance de la capitale, l'avantage qu'elle a d'être l'habitation des plus grands propriétaires de tout le pays, donnent lieu de croire que cette forme de gouvernement, y sera définitivement établie.

Pour le Brésil, il n'y a point de changement, il

héréditaire d'une démocratie dans le Tyrol, roi constitutionnel en Hongrie, est absolu dans quelques autres parties de ses états. Il en est ainsi pour les opinions religieuses, et nonobstant les anathêmes dont est chargé le support mutuel ordonné par le christianisme, et qu'on appelle indifférence en matière de religion ; non-seulement les sujets d'un même état, catholiques et protestans, vivent bien ensemble, mais encore il existe une alliance intime entre un souverain catholique, un autre évangélique, un troisième orthodoxe, et ils ont tous les trois soutenu de leur inaction un quatrième prince qui est musulman.

Mais ce qui n'est pas indifférent à l'Europe, c'est que les souverains des monarchies de l'Amérique tiennent par le sang à ceux qui gouvernent en Europe. C'est un lien de plus, un lien puissant et qu'on doit tenir à conserver. Sous ce rapport, l'avénement de don Pèdre Ier. au trône impérial est un avantage remporté par toutes les monarchies européennes. Ce n'est pas que je croie comme M. de Mestre, que les races royales soient d'une espèce différente des autres. Quoi que ce savant publiciste ait affirmé, les Sforces, dont on connaissait l'origine, et dont l'origine était vulgaire ; les Médicis, dont l'illustration ne se perdait pas non plus dans la nuit des siècles, ont établi des dynasties qui ont long-temps subsisté : mais il est vrai de dire que le plus grand avantage que la monarchie héréditaire ait sur les autres formes de gouvernement, est plus assuré pour les rois qui appartiennent à une race antique. Cet avantage est la

tranquillité de l'état assurée par la désignation anticipée de celui qui doit occuper une place, qui sans cela serait l'objet de l'ambition de tous les hommes puissans. Or, lorsqu'un état se forme ou se sépare d'un autre, il est impossible que l'hérédité puisse exister encore en fait : il est donc très-heureux qu'elle existe par fiction de droit.

Si, lorsque les circonstances de l'affranchissement de l'Amérique se sont successivement développées aux yeux de la génération présente, le gouvernement de l'Espagne avait eu la sagesse de don Jean VI ; si du moins, aussitôt qu'il fut rendu à la liberté, Ferdinand VII, nouveau Charles-Quint, avait partagé ses états devenus trop puissans pour rester unis, la famille des Bourbons serait établie solidement sur deux des plus beaux trônes de l'Amérique, et peut-être l'Espagne elle-même y eut-elle autant gagné sous le rapport de l'ordre intérieur que sous le rapport de l'augmentation de son commerce, et de la prospérité de son agriculture. Peut-être verrons-nous encore ces événemens se réaliser, mais la première occasion a été manquée ; ce qui était facile est devenu pénible : il faudra demander ce qu'on aurait pu accorder, et peut-être sera-t-on obligé d'employer la crainte pour imposer comme une obligation ce qui aurait été reçu comme une grâce.

Pour le développement du système monarchique en Amérique, système de tous le plus compatible avec la vraie liberté, lorsque le monarque est persuadé que l'opposition est toujours la minorité, et que le roi ne peut être de l'opposition, pour le développement de ce système au delà de l'Atlanti-

que, l'exemple du Brésil sera probablement d'une grande importance. Le voisinage influe plus qu'on ne le pense. C'est peut-être l'organisation des États-Unis qui a déterminé quelques points de celle de Colombie. Peut-être aussi le spectacle du Brésil, marchant à la prospérité sous la direction paternelle de son empereur, engagera-t-elle les habitans des plages de Rimac, des plateaux de Cundinamarque et de l'Anahuac, à demander des rois à la famille qui si long-temps a régné sur eux; à cette France, qui de Constantinople à Lisbonne, et de Lisbonne à Stockholm, a fourni des rois à presque tous les trônes de l'Europe.

J'ai déjà dit que je ne croyais pas à une grande influence des opinions sur les liaisons politiques des états. L'intérêt est avant elles; cependant lorsque cette dernière cause ne porte pas trop haut, l'effet des opinions peut se faire sentir. Si les gouvernemens n'obéissent pas à l'impulsion de la similitude d'opinions, cette impulsion a de la puissance pour les peuples qu'ils régissent, et cette disposition populaire peut déterminer dans divers cas les démarches de ceux qui gouvernent. Si maintenant que presque tous les états électifs ont disparu de l'Europe il arrivait que ce mode de constitution fut exclusivement adopté en Amérique, il pourrait à la longue en résulter entre ces deux parties du monde un éloignement réciproque aussi nuisible à l'une qu'à l'autre.

Les hommes en général ont assez de fermeté pour résister aux maux, et se consoler des pertes qu'ils ont faites. Un courage qu'ils ont rarement c'est de

se résigner aux pertes à venir, de renoncer de bonne grâce à ce qu'ils ne peuvent conserver. Si l'Angleterre avait eu ce courage en 1776, elle aurait économisé les frais immenses de la guerre d'Amérique, et aurait joui six ans plutôt des progrès des États-Unis. Si l'Espagne n'avait pas suivi avec bien moins de ressources l'exemple de l'Angleterre, si elle ne s'était pas opiniâtrée à disputer aux créoles les marais de Colombie, et l'Espagne et Colombie seraient dans un état bien plus satifaisant. Il peut y avoir pour un individu de la gloire à braver le danger, l'honneur peut être intéressé à accepter un combat inégal, mais pour ceux qui ont à répondre des autres, ces motifs n'existent pas; la gloire est dans le succès. Un général doit éviter le combat lorsqu'il n'est pas sûr de vaincre; un ministre doit, aussitôt qu'il prévoit l'avenir, l'accepter avec toutes ses conséquences, pour tâcher de diminuer les maux qu'il doit amener.

Mais ce serait en vain qu'on attendrait des hommes ces efforts. De faux sentimens d'honneur qui ne sont que l'orgueil mal déguisé, les entraînent, et leur résistance inopportune aggrave les maux qu'ils voulaient éviter, et fait une scission absolue de ce qui n'aurait été qu'une alliance à des conditions différentes; il serait de l'intérêt des puissances de l'Europe, d'intervenir dans cette importante discussion, non par leurs armées, mais par leurs conseils, auprès des gouvernemens qui ont eu des colonies, et par la reconnaissance de l'indépendance de ces nouveaux états; ce sont surtout celles qui sont désintéressées dans cette question qui doivent donner les

premiers exemples, et prouver leur véritable amitié pour les anciennes métropoles en les décourageant de se livrer à des poursuites inutiles.

S'il en était ainsi, peut-être les nouveaux états dans l'ivresse de leur réconciliation avec leurs parens, leurs amis, consentiraient-ils à des transactions inégales; accorderaient-ils des avantages aux puissances européennes, précisément pour le motif qui devrait les en détourner, pour avoir été vexés par elles pendant trois siècles. Peut-être croiraient-ils, dans la timidité qui suit une émancipation nouvelle, avoir besoin de protecteurs, eux qui sont protégés par la nature et par leurs forces.

Il est cependant plus probable que cela n'arrivera pas. L'affranchissement des Amériques doit être complet; et pour accomplir ce grand œuvre rien ne manquera de ce qui doit le consommer, ni la puissance à ceux qui furent les victimes, ni l'aveuglement à ceux qui furent les tyrans. « L'esprit se présentant devant le Seigneur, dit : Je réduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et, comment? Il répondit : J'irai, et je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses conseillers..... Maintenant donc, le Seigneur a mis un esprit de mensonge dans la bouche de tous vos conseillers, et il a prononcé votre arrêt. » II. Chron.

C'est aux rapports du Brésil avec les nations étrangères que tient la question de ses frontières, car ce n'est point un objet que la législation intérieure puisse régler. Les plus naturelles assurément sont celles que lui donnait Herrera au commencement du XVI^e^. siècle.

« Le Brésil est situé entre les deux fleuves du Maragnon et de la Plata. » Dans ce moment le Paraguay, qui se jette dans la Plata, ne le borne que dans la partie nord de son cours ; dans la partie méridionale, il entre dans les terres de Buenos-Ayres. Il serait utile pour les communications de la province de Saint-Paul, que le Parana du moins, l'un des affluens du Paraguay, fut la limite des deux états. En revanche, en ce moment les établissemens brésiliens s'étendent sur les deux rives de l'immense Maragnon. Cette mer courante d'eau douce serait cependant la meilleure des limites.

On ne peut resserrer davantage le Brésil ; il doit être grand et puissant, car on doit déjà penser à la balance politique de l'Amérique, dont les poids ne servent plus à équilibrer les puissances de l'Europe. Les États-Unis dominent à la fois, et les côtes de l'Atlantique, et celles du golfe du Mexique, et les lacs du Saint-Laurent, et la mer du Sud ; et, pareils à la Russie, leur puissance gigantesque semble vouloir envelopper ce continent.

Le Mexique, naguère encore l'état le plus peuplé du Nouveau-Monde, sera toujours une puissance considérable par la fertilité de son terrein et l'abondance de ses mines. La nature lui a refusé, il est vrai, les moyens d'avoir une grande puissance maritime, mais l'art et le commerce peuvent y suppléer.

Colombie, le Pérou, Buenos-Ayres, le Chili, sont des états moins importans ; cependant s'ils sont actuellement moins peuplés que le Mexique, ils ont encore plus de développemens à acquérir ; et d'ail-

leurs, leur infériorité relativement au Brésil, n'est pas telle qu'il y ait une disproportion de forces, et qu'on doive craindre les résultats d'une invasion.

Enfin, le Brésil existe; il existe en un seul corps: si ses frontières ne sont pas les meilleures possibles, au moins sont-elles bien connues; d'ailleurs il est séparé de tous ses voisins par la langue et par les préjugés de nation qui constituent aussi des limites difficiles à franchir. Tel qu'il est, il forme un seul corps, un tout; et l'on doit se féliciter que la réunion d'une aussi grande étendue de pays en un seul empire, ne doive forcer à violenter aucune des habitudes populaires; si bien que ce qui existe est ce qu'on serait heureux d'obtenir.

SECTION VIII.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'EMPIRE DU BRÉSIL.

Et magnum magno surgit cum principe sæclum.
CUMB.

Le Brésil a déjà fait quelques pas dans la carrière de l'indépendance. Depuis 1808, son gouvernement a siégé dans sa capitale, et il a été l'objet de plusieurs mesures administratives utiles. Les droits de plusieurs villes ont été établis; des tribunaux ont été créés, la capitale a reçu quelques embellissemens; quelques communications ont été commencées, mais ce n'était qu'avec peu d'activité que l'on faisait le bien. Il faut le dire, les ministres, tous portugais, ne voyaient pas les avantages du Brésil avec autant d'intérêt que des créoles; d'ailleurs leur attention toujours distraite par les événemens qui se passaient à deux mille lieues, ne pouvait pas se consacrer toute entière à l'administration de la partie qui avait le plus besoin de soins.

Depuis que le prince régent a saisi les rênes du gouvernement, tout a marché avec plus d'ensemble et de rapidité. Les Brésiliens ont enfin été admis au ministère, et malgré l'apathie reprochée aux créoles, ils ont tous obéi à l'impulsion énergique que leur communiquait l'activité inépuisable de l'empereur. On verra dans le discours de ce prince à l'ouverture

de l'assemblée, tout ce qu'il a fait en quelques mois, et ce sera d'un heureux augure pour calculer ce que le Brésil peut faire dans un plus long espace de temps.

Les travaux de l'assemblée constituante et législative prépareront les voies aux progrès ultérieurs de ce vaste empire. Ces législateurs se trouvent dans une position flatteuse pour leurs talens, et jamais une plus belle mission ne s'offrit à remplir à un ami de l'humanité. Ayant à travailler sur un terrain neuf, sans être embarrassés par des préventions, des préjugés, des prétentions antiques, ils peuvent parvenir à la liberté sans traverser la révolution. Le seul esclavage qui pesât sur le Brésil était celui du monopole; il était odieux, il opprimait toutes les parties de l'empire, mais il s'exerçait sur les villes maritimes seulement. Cet obstacle terrible, le seul qu'il y eût à l'établissement d'un régime raisonnable, n'existe plus.

On doit espérer que l'assemblée brésilienne, dont nous connaîtrons bientôt les travaux, sentira à la fois et l'importance et la difficulté de la tâche dont elle est chargée; qu'elle profitera des redoutables leçons que la providence a données pour son instruction à divers peuples des deux continens. Depuis 1776, une foule de révolutions ont eu lieu. Quelles sont celles qui ont eu des résultats permanens, et quel est ce résultat? On verra que les États-Unis, la France, les Pays-Bas, paraissent avoir rempli les conditions de stabilité du gouvernement; on verra que, pour n'avoir pas fait de concessions, les monarques de l'Espagne, du Portugal, de Sardaigne

et de Naples, ont pensé perdre leur couronne, et que pour avoir voulu trop donner aux principes démocratiques, les peuples de ces mêmes pays ont perdu ce qu'ils avaient cru acquérir.

Ce n'est pas qu'on puisse jamais tirer des conclusions rigoureuses d'un pays à l'autre; les différences, celles même qui paraissent le moins sensibles, sont souvent d'une telle importance, qu'elles rendent impraticable dans un pays ce qui était très-facile dans un autre. On ne doit pas, au reste, se trop alarmer des erreurs qui échappent à des hommes dans un travail d'une grande étendue : le temps finit par les corriger. Quoi qu'on en dise, on ne fait pas une constitution *à priori;* on ne la jette pas en bronze: elle se compose de fragmens successivement réunis et soudés au corps principal. La constitution de la ville éternelle a duré fort long-temps, et a laissé des traces jusques au temps de Charlemagne; mais c'était parce qu'à chaque circonstance le sénat et le peuple romain pouvaient la modifier suivant les besoins. La législation de Lycurgue a duré long-temps, mais elle n'était pas écrite, et il eût été difficile de constater les altérations introduites graduellement, puisqu'elles n'auraient été transmises que par la mémoire qui ne se rappelle pas les changemens insensibles. Du moins savons-nous que l'institution des éphores, qui n'est pas une des parties les moins importantes de cette législation, n'eut lieu que plus de deux siècles après la mort du législateur. Que les lois politiques qu'on appelle constitution soient plus difficiles à altérer que les autres; qu'elles soient même regardées comme immuables, comparées au

budget et aux ordonnances de police, à la bonne heure; mais elles ne doivent pas être inaltérables, parce qu'il faudrait pour cela qu'elles n'eussent pas pour objet les êtres les plus sujets aux changemens.

Il est à présumer qu'on bornera toute la sanction particulière des lois politiques à exiger pour les modifier un plus grand nombre de voix dans une assemblée plus complète. Le *Quorum* graduel, suivant l'importance des lois, est une institution utile; et ce ne serait pas un mal d'emprunter à la Pologne son *liberum veto*, de vouloir qu'un seul votant pût arrêter la délibération, s'il s'agissait de quelques-uns de ces articles fondamentaux, dont l'unanimité pourrait à peine excuser le changement.

D'après ce que les journaux et les lettres du Brésil annoncent, il paraît que le pouvoir législatif sera, comme en Angleterre, aux États-Unis et en France, divisé en deux chambres. C'est une aristocratie; et une aristocratie n'est pas une chose facile à instituer : on peut la prendre, mais on ne peut pas la faire.

Les distinctions de naissance existent au Brésil; l'aristocratie des richesses y existe aussi comme partout; les grandes possessions territoriales y sont communes; les professions libérales n'y ont pas encore été encouragées assez pour qu'on y connaisse de grandes illustrations oratoires. La gloire militaire n'y a pas non plus revêtu de son éclat un grand nombre de personnes; c'est la juste équipondération de toutes ces suprématies diverses qui composera une chambre des pairs, un sénat, un conseil d'état, quel que soit le nom qu'on lui donne, capa-

ble non pas de balancer les pouvoirs des autres branches de la législation, car un pouvoir balance est un pouvoir nul, mais de concourir à leur direction d'une manière favorable à l'intérêt de tous, et par conséquent conforme à la volonté éclairée de tous.

La question de l'hérédité partielle ou générale de cette chambre est d'une haute importance. L'hérédité a de grands avantages qui compensent même à quelques égards les inconvéniens des majorats qui en sont le résultat. Mais le Brésil devant être un peuple navigateur et commerçant, étant d'ailleurs dans un moment de fermentation active, et d'accroissement dans tous les genres, il faut nécessairement que l'aristocratie y soit mobile, du moins en partie.

Les députations de la chambre élective offriront aussi quelques difficultés. Le sénat sentira sans doute qu'il importe que le nombre des députés soit considérable, que c'est une garantie de plus et pour l'état et pour le prince; il sentira qu'il n'est pas nécessaire de rendre ces formes d'élection absolument semblables dans un pays où il existe des paroisses qui ont vingt lieues de surface, et mille habitans; et des villes de cent et de cent cinquante mille âmes. Seulement il faut que dans cette variété l'égalité soit toujours respectée, parce que l'inégalité irrite et divise les citoyens.

Puisqu'il y aura dans le Brésil un gouvernement représentatif, il y aura une opposition. Il ne dépend pas du pouvoir de l'organiser, mais il doit en faciliter l'existence, et disposer les choses de manière, 1°. que l'opposition soit constante, parce que c'est la garantie de l'uniformité de la marche du

gouvernement; 2°. qu'elle soit forte, pour que le résultat des débats soit l'expression de la volonté générale, et non pas seulement celle du vœu de la majorité. L'opinion de la majorité ne peut pas être l'opinion générale, car la partie ne peut être la même chose que le tout. Il faut que la majorité décide, il est vrai, mais il faut qu'elle décide, la minorité ayant été entendue, et ses votes ayant été pesés; 3°. que l'opposition ne puisse être détruite, car de là résulterait la division de la majorité en deux partis, et par conséquent le changement de direction dans le gouvernement; 4°. que les sujets de discussion entre les deux partis ne soient point des intérêts locaux comme aux États-Unis, parce qu'ils pourraient amener un déchirement du territoire.

Un des moyens d'obtenir ces résultats est sans doute d'adopter les élections directes, qui sont les moins sujettes à l'empire de la cabale, et qui représentent le plus franchement possible les vœux des citoyens. La population du Brésil n'est pas assez forte pour que le recensement soit pénible, sa dissémination serait un plus grand inconvénient; mais on pourrait y parer en faisant faire des tournées aux scrutateurs.

C'est beaucoup, de bien organiser l'administration supérieure, mais ce n'est pas le plus important pour le bonheur individuel des citoyens; beaucoup d'hommes sont presque indifférens au choix d'un ministre, qui ne le sont nullement à celui d'un maire de leur commune; et sur ceux qui portent de l'intérêt à la haute administration, la plus grande partie est en-

core déterminée par l'influence qu'elle aura sur l'administration locale.

Les élémens de cette administration existent au Brésil comme partout : l'assemblée législative jugera prudent, sans doute, de greffer les nouvelles institutions sur les anciennes pour avoir la continuité d'action indispensable. Elle ne confondra pas les divers objets qu'on a mêlés sous le nom d'administration ; elle distinguera ce qui regarde le patrimoine, les revenus, et les dépenses des villes et des provinces, ce qui est leur propriété, dont elles doivent disposer à leur gré, sauf la surveillance générale du gouvernement, avec l'action locale du gouvernement qui doit être exercée par des agens chargés de la délégation de son autorité ; elle sentira que celui qui fait les affaires du peuple doit être le commis du peuple ; que l'empereur peut confier aux mêmes fonctionnaires une partie de son pouvoir, mais qu'il n'y a point de réciprocité, et que le gouvernement central ne peut pas imposer ses agens aux provinces ou aux villes, pour leur servir d'organes malgré elles.

Le Brésil est dans un tel état de culture, qu'il doit se rapprocher dans son organisation provinciale des monarchies fédératives, qui ont subsisté jusques à nos jours. Non que je souhaite que l'empereur soit monarque à titre singulier de chacune des seize provinces ; mais je pense que les pouvoirs provinciaux et municipaux doivent avoir une très-grande extension ; que les gouvernemens provinciaux doivent être chargés, non-seulement de donner leur avis sur les ponts-et-chaussées, la na-

vigation, etc., mais encore voter souverainement ces ouvrages et les faire exécuter. Je pense que l'entretien de l'armée sédentaire, ainsi que son recrutement, qu'une partie au moins des fortifications, que toutes les dépenses de charité, celles des premiers degrés d'instruction, doivent rester à leur charge. On doit, par le même motif, leur laisser des ressources de revenus sous la surveillance de l'autorité suprême.

Les dépenses de la liste civile, de la dette publique, de l'armée active, de la marine militaire et de leurs arsenaux, celle de la diplomatie, des degrés supérieurs de l'instruction publique, et quelques grands travaux supérieurs aux ressources des provinces doivent être les seules dépenses de l'état.

La législation des États-Unis, relativement aux changemens de circonscription de province, à mesure que la population augmente, mérite d'être imitée; et l'exception unique que présente la législation départementale de France, en faisant de la capitale seule un département, indique combien cette mesure était convenable, puisque, malgré la manie de rendre tout uniforme, on en apprécia la convenance en 1790.

On devra surtout, dans la circonscription des provinces, prendre en général pour limites les versans des eaux. La navigation intérieure est de la plus haute importance au Brésil, et, pour lui faire acquérir les développemens convenables, il importe que les bords des rivières navigables, du moins tant que leur largeur n'est pas excessive, soient soumis à la même administration.

Je sais bien qu'en France et dans d'autres pays on est parvenu à tout centraliser, que malgré les inconvéniens incontestables de cette méthode, malgré les plaintes qu'elle excite, on continue à la suivre, ce qui prouve que l'on s'en trouve bien ; en effet la centralisation donne beaucoup de rapidité, d'uniformité, et par conséquent de simplicité au mouvement des affaires. Mais on n'est parvenu à ce résultat que par de longs travaux. La seule difficulté des communications rendrait impossible au Brésil ce qui se fait tous les jours en France. Les habitans de cet empire doivent être contens de leur lot. Ils ne peuvent être ni Français, ni Anglais, il faut qu'ils soient Brésiliens, et qu'en jouissant de la gloire et des avantages de leur position ils sachent en supporter les nécessités. Et que l'on ne craigne pas que cette constitution provinciale détruise le patriotisme. Les Languedociens et les Bretons n'étaient pas moins bons Français quand, outre l'esprit national, ils avaient encore l'esprit de province. Les petites rivalités qui s'élèvent entre elles ne font même dans un état bien organisé qu'entretenir une émulation louable ; et dans un pays où les œuvres publiques demandent tant de dépenses, il ne sera pas désavantageux que l'amour-propre de province se joigne pour les voter au sentiment de leur utilité.

Un objet sur lequel la législation a bien peu à faire, je dirai plus, sur lequel sa seule attention doit être d'agir le moins possible, ce sont les associations particulières ; tant que leur but est louable, ou seulement permis, elles doivent être libres, comme chacun des individus qui les composent, et n'avoir

aucune relation avec le gouvernement, que pour réclamer sa protection si elles étaient troublées. Leur organisation, leur comptabilité, leur gestion doit être à l'abri de toute inquisition administrative ; c'est ainsi qu'on favorisera l'esprit d'association, qui d'ailleurs est assez énergique dans ces jeunes sociétés, où, plus que dans les autres, on sent le besoin d'un secours mutuel.

Un bel exemple a déjà été donné ; c'est la souscription pour la marine ; la promptitude avec laquelle des sommes considérables ont été recueillies prouve quel est l'esprit public des Brésiliens ; mais on aurait des résultats plus grands encore, si au lieu de réunir les citoyens pour verser des fonds, qui ne sont après tout qu'une contribution volontaire, ils se réunissaient pour faire une dépense utile, non-seulement au public, mais à eux-mêmes ; une spéculation dans laquelle le plaisir de voter, de délibérer, l'amour-propre de prétendre à une place de président ou de secrétaire, serait une partie du dividende et compenserait le déficit que pourraient offrir les revenus. C'est surtout aux routes, aux canaux, aux quaris, etc., aux grands défrichemens surtout, que ces sortes d'associations sont applicables.

Les finances sont un des points les plus importans de la législation. Un bon système d'impôts est encore à trouver ; et, dans un pays aussi étendu et aussi inégalement peuplé que le Brésil, l'assiette et le recouvrement des contributions quelles qu'elles soient offrent des difficultés considérables. Le dîme est assurément une mauvaise sorte de contributions, mais elle est celle qui convient le mieux dans les

pays où il n'y a encore que peu de communications et de commerce intérieurs. Les droits de douane, surtout lorsqu'ils sont portés à un taux tel qu'il dépasse la prime d'assurance de la contrebande, ce qui arrive pour toutes les marchandises de peu de volume, lorsque ce droit s'élève à 15 pour 100; les droits de douane, dis-je, sont trop élevés pour donner le plus grand produit possible; mais, de toutes les contributions indirectes, c'est la plus aisée à recouvrer.

Un avantage immense qu'a le Brésil, qui peut ou le dispenser de faire des emprunts, ou lui faciliter les moyens de les rembourser, c'est l'immense étendue des domaines nationaux dont il peut disposer. Je n'entends pas par-là les propriétés des enfans de saint Benoît et de saint François, qui doivent être respectées, comme les autres, dans un pays où de telles corporations sont encore utiles. Elles doivent dès lors avoir une existence assurée, et à ne le considérer que sous le rapport agricole, un couvent est un propriétaire qui aménage parfaitement ses biens, qui a toujours des avances pour améliorer la culture, des réserves pour parer aux mauvaises années. Ce n'est pas qu'il ne fût peut-être désirable, en laissant ces pieux cénobites jouir de leurs richesses, de les engager à les employer conformément au premier esprit de leur institution. Le temps où les disciples de saint Bernard défrichaient de leurs mains les forêts de la France n'est plus; à présent que des signes d'échange peuvent remplacer la force physique, il ne serait pas déplacé de voir de nouveau des couvens s'élever au

milieu des déserts, attirer autour d'eux une population laborieuse, augmenter à la fois la prospérité de l'établissement et celle des colons qui en dépendent, faisant ainsi descendre en même temps sur le pays la bénédiction du ciel par leurs prières, et les prospérités terrestres par leurs travaux.

Le Brésil possède en terres incultes de quoi nourrir au moins cent millions d'habitans, vingt fois plus qu'il n'en compte aujourd'hui. Toutes ces terres n'attendent que des colons, et l'augmentation de la population fournira successivement des habitans à toutes ces terres; jusqu'à ce que la totalité soit aliénée, le prix de la concession sera un revenu annuel pour l'état; lorsqu'elles seront concédées en entier, ses finances n'auront plus besoin de ressources extraordinaires.

On assure qu'un des objets dont doit s'occuper l'assemblée constituante sera de fixer le siége du gouvernement. Cette question est moins importante qu'aux États-Unis, où il fallait que la ville fédérale fût hors de la police de chacun des états confédérés. Le Brésil étant une monarchie, cet inconvénient n'existe pas, et en quelque lieu que soit sa capitale, ses principales autorités seront toujours supérieures aux autorités locales. Aussi n'est-il pas probable qu'on prenne de résolution sur cet objet. D'abord il n'est pas aisé de bâtir une ville : *Federal-city* en Amérique, *Bourbon-Vendée* en France, prouvent qu'il faut autre chose que la volonté et les dépenses du gouvernement pour rassembler une population considérable.

D'ailleurs le Brésil, avec mille à douze cents lieues de côtes et la navigation de l'Amazone et de

Rio de la Plata, avec sa position au point le plus étroit du canal de l'Atlantique, avec les pêcheries qu'il peut établir, doit être un état maritime. Les communications de la capitale aux provinces seront, du moins pendant long-temps, plus faciles par mer que par terre, d'autant plus que de seize provinces, treize sont baignées par la mer. Cette situation rend presque nécessaire que la capitale du Brésil soit un port de mer, comme celles du Portugal, de Naples, d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, de Turquie, de Russie. Or, des différens ports que présentent ses immenses côtes, ceux entre lesquels doit hésiter le choix sont ceux qui présentent déjà le plus de ressources. Parmi ceux-là, Monte-Video, Maragnan, Ruiffe, sont trop éloignés du centre de la population. Il ne reste plus qu'à choisir entre Bahia et Rio-Janeiro; et le voisinage de la zone tempérée donne à la seconde de ces cités un grand avantage. Toutes ces réflexions, d'ailleurs, tiennent à l'état actuel de la population du Brésil. Si les rivages de l'Amazone et ses immenses affluens se peuplaient un jour, peut-être devrait-on en rapprocher la capitale, si toutefois à cette époque des communications intérieures ne joignaient pas la navigation du Tocantin à celle du Parahyba.

Mais de tous les travaux de l'assemblée du Brésil, celui qui tient à l'état des personnes est à la fois et le plus important et le plus difficile. Les deux septièmes de la population sont esclaves; quoique le mal soit moindre que dans d'autres contrées, il l'est encore assez pour alarmer. L'esclavage dégrade le noir, et c'est un malheur, mais il dégrade encore

plus le blanc : il le rend orgueilleux, brutal et paresseux. On perd la moitié du travail du noir qui ne fait que le moins d'ouvrage qu'il peut, et on perd le travail entier du blanc, qui croirait devenir esclave s'il s'occupait à des travaux serviles.

En ceci comme en tout, au reste, la morale et la vraie économie politique sont parfaitement d'accord. L'esclavage appartient aux premiers âges des sociétés, à l'époque où elles sont encore barbares, parce qu'il suppose peu de capitaux, peu d'industrie, peu de circulation. Lorsqu'il n'existe point d'objets d'échange pour payer les ouvriers libres, il faut bien des ouvriers forcés. Mais dans nos sociétés modernes, quels que soient d'ailleurs leurs progrès dans les arts de la civilisation, ces objets d'échange sont multipliés, répandus partout, et l'esclave lui-même a une valeur vénale. Il s'ensuit que pour disposer pendant toute l'année de quarante ouvriers, il faut avoir en capitaux, non le prix des journées de ces ouvriers pendant un an, ou quelques mois de plus pour le retard des rentrées, mais bien la valeur des quarante ouvriers eux-mêmes qui est beaucoup plus forte. Il s'ensuit qu'avec les mêmes capitaux on fait quatre, cinq fois moins d'ouvrage en employant des esclaves ; que cette perte est entière pour la société et n'est pas compensée pour le particulier par le bas prix de chaque journée. Il s'ensuit que les denrées produites par les bras de l'esclave sont plus chères que celles qui viennent du travail d'un homme libre, que, par conséquent, si on laisse les prix suivre leur cours naturel, l'esclavage s'abolira de lui-même comme onéreux aux propriétaires.

Il faut avouer cependant, que ce ne serait point un petit mérite à une assemblée législative d'un pays comme le Brésil de savoir rester dans cette inaction ; que les cris des planteurs, la crainte de ne pas assez favoriser la culture, pourront faire prendre des mesures tendantes à rendre l'esclavage plus avantageux aux blancs; mais alors du moins, on devra, sinon s'occuper de l'émancipation des noirs, du moins rendre à la fois leur condition plus tolérable et leur existence plus utile, en les attachant à la glèbe, et en ordonnant que nul ne pourrait être employé au service domestique s'il n'était affranchi. Quant aux droits civils, les lois portugaises garantissent le pécule de l'esclave, c'est tout ce qu'il peut réclamer d'elles ; pour les droits politiques, l'esclave ne peut en avoir. Il me semble même que l'affranchi, encore marqué des stigmates de sa chaîne, ne peut, hors qu'il n'ait rendu des services importans à l'état, s'asseoir au rang des citoyens. Peut-être même y aurait-il de la prudence à éloigner encore d'une génération l'émancipation complète, et à ne considérer comme citoyens que les fils de père et mère libres et non affranchis, toujours sous la réserve des exceptions à accorder par l'empereur pour services éminens.

Les indigènes seront un autre objet bien important des méditations des législateurs. La marche des États-Unis à l'égard de leurs frères est bien simple ; on achète leurs terres à environ un millième de leur valeur vénale ; cela fait, on y envoie des laboureurs qui abattent les forêts ; des chasseurs, qui tirant le gibier pour en avoir les peaux,

en font une destruction énorme. Les indigènes meurent de faim, attaquent leurs nouveaux voisins ; on les force à la paix à coups de fusil ; on fume le calumet de la concorde, on leur vend de l'eau-de-vie pour sceller la paix, ils s'accoutument à en boire, chassent pour avoir des fourrures afin de la payer, détruisent ainsi leur subsistance d'avance, meurent de faim ou d'ivrognerie, lorsque la petite vérole ne prend pas les devans.

Telle ne sera pas sans doute la conduite des Brésiliens. Ces indigènes, enclavés dans le territoire de l'empire, ou, pour mieux dire, dans le territoire desquels l'empire est enclavé, ne peuvent encore être considérés comme citoyens ; il faut pour cela qu'ils soient civilisés. Ils forment des nations distinctes : pour détruire leur individualité, il faudrait les réunir à des agrégations de blancs, ce qui n'est pas possible dans l'état actuel. On ne peut donc les considérer que comme des alliés ; car, il serait trop cruel de les regarder comme ennemis ; ils doivent être regardés par les Brésiliens ainsi qu'auraient dû être toujours regardées les colonies. Ce seront des nations séparées, vivant dans leurs limites, alliées des pays par la paix et pour la guerre ; et par conséquent, étant, à cet égard, sous les ordres du même monarque. Mais ce serait peu d'avoir assuré leur existence ; il faut encore leur assurer le complettement de cette existence ; de leur état d'ignorance, de vice, de barbarie, les faire passer à l'état d'instruction, et par conséquent de probité.

La religion, la religion chrétienne seule peut éclairer leurs esprits et réformer leurs âmes. Mais

il est encore des précautions à prendre pour les rendre dignes des lumières de l'Évangile. En général, les missionnaires ont commencé la civilisation par les hommes. C'était se donner des difficultés et des obstacles de plus ; c'est par les femmes qu'elle doit commencer ; c'est l'instruction des jeunes filles qui doit être la première : ce sont elles qui doivent les premières être accoutumées à la vie sédentaire ; ce sont elles dont l'esprit plus avide d'instruction, dont le cœur plus aimant goûtera le mieux les leçons de Christ, et, préparée par elles, la doctrine de l'Évangile frappera plus vivement au cœur des pères, se présentera avec plus d'autorité à l'intelligence des enfans.

Mais et ces travaux et tous les autres seraient superflus si l'union n'existait pas entre les divers ordres de citoyens, entre tous les citoyens et le prince qui les gouverne. Non que je prétende à une uniformité d'opinion, impossible à atteindre autrement qu'en encourageant l'hypocrisie, uniformité qui dans un gouvernement représentatif serait le symptôme alarmant d'une incurie générale. Il faut qu'il y ait division de manière de voir, comme saint Paul attestait qu'il était nécessaire qu'il y eût des sectes dans l'église primitive ; mais il faut qu'il y ait unité dans les volontés, dans les moyens généraux d'y parvenir en laissant les discussions, éternelle pâture de la faiblesse humaine, pour les procédés de détail.

Tous les Brésiliens veulent incontestablement l'indépendance de leur patrie, veulent qu'elle soit régie par ses propres lois, et dirigée par ses enfans

comme elle est défendue par eux. Tel doit être le but essentiel de toutes les lois, de toutes les dispositions transitoires, de toutes les actions des Brésiliens. Si, sur d'autres sujets, il existe des opinions différentes, que les discussions soient ajournées, que tous les enfans du Brésil réunis autour de leur souverain présentent à l'Europe le spectacle d'un peuple digne d'avoir un bon prince, et d'un empereur digne de régner sur un bon peuple.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. I.

Lettre du prince régent au roi.

Rio-Janeiro, 2 janvier 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Hier, à huit heures du soir, arriva de Saint-Paul un courrier, avec ordre de me remettre en main propre la dépêche que je remets ci-jointe à V. M., pour qu'elle connaisse et fasse connaître au congrès quelles sont les fermes intentions des Paulistes, et, par elles, celles de tout le Brésil.

J'apprends que les représentations que doit m'adresser Rio-Janeiro seront faites le 9 de ce mois. On m'a dit, de plus, que les Paulistes ont écrit à Minas, et je sais que d'ici on a envoyé des courriers à toutes les provinces pour se concerter. Ils disent que tout doit être fait avec ordre.

Je ferai tout ce qui me sera possible pour réussir, et exécuter, si je le puis, les décrets 124 et 125. Mais cela me paraît impossible, parce que l'opinion leur est contraire dans tout le pays et dans tous les partis.

Dieu conserve la vie et la santé de V. M. autant qu'en ont besoin les Portugais et le fidèle sujet et fils très-obéissant qui baise ses mains royales. PÈDRE.

N°. II.

Représentation du gouvernement de Saint-Paul à S. A. R.

Seigneur,

Nous avions eu déjà l'honneur d'écrire à V. A. R., avant de recevoir par le dernier courrier la gazette extraordinaire de Rio, du 11 de ce mois, et à peine eûmes-nous jeté les yeux sur le décret des cortès, relatif à l'organisation des gouvernemens politiques du Brésil, que nos cœurs frémirent d'une noble indignation. Nous y vîmes tracé un système complet d'anarchie et de servitude; mais le second, qui prétend obliger votre A. R. à retourner en Portugal, pour voyager incognito en Espagne, en France et en Angleterre, nous causa une véritable horreur. Ils ne prétendent pas moins que nous désunir, nous affaiblir, et nous laisser comme d'infortunés orphelins, en arrachant du sein de la grande famille brésilienne le père qui nous restait encore, depuis qu'on avait enlevé au Brésil le bienfaiteur, le créateur de ce royaume, l'auguste père de V. A. R. Ils se seront trompés : nous l'attendons ainsi de la justice de Dieu, qui punit l'iniquité. C'est lui qui nous donnera le courage et la sagesse.

Si par l'article 21 des bases de la constitution, que nous avons approuvées et jurées, parce que ce sont des principes universels de droit public, les députés du Portugal furent forcés de décider que la constitution qu'ils feraient à Lisbonne n'obligerait actuellement que les Portugais résidens en Europe; et que pour ceux qui habitent les trois autres parties du monde, elle ne leur serait rendue commune que lorsque par leurs légitimes représentans, ils auraient déclaré que telle était leur volonté, comment à présent ces mêmes députés, sans attendre ceux du Brésil,

osent-ils porter des lois sur les intérêts les plus sacrés de chaque province et d'un royaume tout entier? Comment ont-ils osé les démembrer en portions détachées, isolées, sans leur laisser un centre commun de force et d'union? Comment ont-ils osé dérober à V A. R. la lieutenance-générale que son auguste père, notre roi, lui avait accordée? Comment osent-ils dépouiller le Brésil des tribunaux du *Desembargo do paso*, *mesa de consciencia*, conseil des finances, junte de commerce, bureau de supplications, et de tant d'autres établissemens nouveaux, garans de notre prospérité future? Où pourront recourir les malheureux citoyens pour suivre leurs intérêts économiques et judiciaires? Iront-ils à présent, après avoir été accoutumés pendant douze ans à des recours prompts, iront-ils souffrir encore, comme s'ils redevenaient des colons, les longueurs et les délais des tribunaux de Lisbonne, à travers deux mille lieues de mer, où les soupirs des opprimés perdaient toute leur force? Qui aurait attendu de telles résolutions, après tant de protestations hypocrites d'une égalité réciproque et d'un bonheur commun?

Dans la séance du 6 août dernier, le député Pereira dit avec vérité, que la constitution était le pacte par lequel étaient exprimées les conditions de la réunion d'une nation en corps politique, et que le but de la constitution était le bien général de tous les individus qui concouraient à ce pacte. De quel droit une petite fraction de la grande nation portugaise ose-t-elle donc à présent, sans attendre la conclusion de ce pacte, attenter au bonheur de sa principale partie, du vaste et riche royaume du Brésil, le déchirant en misérables fragmens, ôter violemment de son sein le délégataire du pouvoir exécutif, et anéantir d'un trait de plume tous les tribunaux et tous les établissemens nécessaires à sa prospérité? Ce despotisme inoui, cet horrible parjure politique, certes, le Brésil, bon, confiant et généreux, ne méritait pas d'en être la victime. Mais ils se

sont trompés pourtant, les ennemis de l'ordre, qui siégent aux cortès de Lisbonne, s'ils ont imaginé que par de vaines paroles et des fantômes imaginaires, ils pouvaient ainsi faire illusion au bon sens des Portugais honnêtes des deux mondes.

Que V. A. R. se rappelle que le royaume d'Irlande, qui fait partie du royaume-uni de la Grande-Bretagne, dont l'étendue est si peu considérable, comparée au Brésil, et qui n'est séparé de l'Angleterre que par un détroit qu'on peut franchir en peu d'heures; que cette Irlande conserve un vice-roi, qui y représente le pouvoir exécutif du royaume-uni. Pourrait-il y avoir quelqu'un, hors qu'il ne soit ou profondement ignorant, ou follement audacieux, qui prétende que le vaste royaume du Brésil doive rester sans centre d'activité, sans représentant du pouvoir exécutif, sans une direction locale pour pouvoir rapidement employer nos forces contre une attaque imprévue de nos ennemis extérieurs, ou contre les factions qui peuvent troubler la sûreté publique et l'union des provinces?

Oui, prince auguste, il est impossible que les honorables habitans du Brésil, qui se vantent d'être des hommes, que les Paulistes surtout puissent jamais consentir à des actes de despotisme aussi absurdes; oui, seigneur, votre altesse royale doit rester au Brésil, quels que soient les projets des cortès constituantes, non-seulement pour le bien général de ce pays, mais encore pour l'indépendance et la prospérité future du Portugal lui-même. Si V. A. R. exécutait, ce qui n'est pas croyable, le décret insensé et outrageant du 29 septembre; si elle se rendait esclave d'un petit nombre de désorganisateurs, non-seulement elle compromettrait aux yeux du monde entier la dignité du prince et la dignité de l'homme, mais encore elle aurait à répondre au ciel des torrens de sang que son absence ferait couler dans le Brésil. Les peuples qui l'habitent, furieux comme des tigres à leur réveil, se rappelleraient le som-

meil léthargique dans lequel l'ancien despotisme les tenait ensevelis, et dans lequel l'astuce du machiavélisme constitutionnel voudrait les replonger encore.

Nous supplions donc V. A. R. avec toute notre énergie, toute notre affection, et le plus profond respect, de différer son retour en Europe, où l'on veut la faire voyager comme un écolier, entourée de gouverneurs et d'espions. Nous la supplions de se confier hardiment à l'amour et à la fidélité de ses Brésiliens, et surtout de ses Paulistes, qui sont prêts à sacrifier tout ce qu'ils possèdent, et à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour conserver un prince idolâtré, sur lequel ils ont fondé toutes leurs espérances de bonheur et de gloire nationale. Que V. A. R. daigne du moins attendre les députés nommés par le gouvernement, le sénat municipal, et le clergé de cette ville, qui doivent incessamment lui présenter nos ardens désirs et nos résolutions inébranlables. Nous espérons qu'elle voudra bien les accueillir et les écouter avec l'indulgence et l'affection que ses dévoués Paulistes méritent d'obtenir d'elle. Dieu conserve maintes années l'auguste personne de V. A. R.! Palais du gouvernement de Saint-Paul, 24 décembre 1821. (*Suivent les signatures.*)

N°. III.

Lettre du prince royal au roi.

Rio-Janeiro, le 9 janvier 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Je rends compte à votre majesté que ce matin, à dix heures, j'ai reçu une communication du sénat municipal par l'intermédiaire de son procureur. Les deux municipalités, ancienne et nouvelle, s'étaient réunies. Je répon-

dis que le sénat pourrait venir à midi, que je le recevrais. Il vint en effet et m'adressa un discours très-respectueux dont je remets copie à votre majesté, de même que de sa délibération. Le fonds du discours était qu'aussitôt que je quitterais le Brésil il se déclarerait indépendant, et que, si je demeurais, il resterait uni au Portugal. Je répondis ce qui suit : *Puisque c'est pour le bien de tous, et le bonheur général de la nation, je suis décidé. Dites au peuple que je reste.*

Le président du sénat le fit, et le peuple répondit par des acclamations unanimes et cordiales pour votre prospérité, la mienne, l'union du Brésil au Portugal, et la constitution. Lorsque ce mouvement fut calmé, du même balcon où j'avais reçu ces acclamations, je dis au peuple : *Je n'ai plus qu'à vous recommander l'union et la tranquillité.* Ainsi finit cet acte. Depuis lors, les habitans ont montré de toutes les manières leur reconnaissance ; je leur ai aussi témoigné la satisfaction que j'éprouvais de me voir autant aimé.

Je remets sous ce pli, à votre majesté, l'acte légal du sénat pour qu'elle daigne ordonner de le présenter aux cortès pour leur parfaite connaissance.

Dieu conserve la vie et la santé de votre majesté, comme en ont besoin tous les Portugais et surtout le très-fidèle sujet et fils très-obéissant qui baise votre royale main.

Signé, Pédro.

N°. IV.

Acte de délibération de la municipalité de Rio-Janeiro sur le nouveau titre de son altesse royale, protecteur du Brésil.

Le 13 de mai 1822, dans la cité de Rio-Janeiro et dans le palais de S. A. R. où le sénat municipal s'est rendu à l'invitation du peuple et des milices qui se trouvaient réu-

nis devant le palais ; il a été représenté par lesdits peuple et milice qu'ils venaient de proclamer son altesse royale protecteur et défenseur perpétuel du royaume de Brésil, et qu'ils invitaient le sénat au nom du peuple de cette cité, qu'il ratifiât ladite proclamation, et qu'il fît rédiger en conséquence les actes nécessaires. Et le sénat ayant présenté à S. A. R. l'expression du vœu des citoyens et des soldats, le prince voulut bien déclarer qu'il acceptait ce titre, et qu'il continuerait à remplir les obligations qu'il lui imposait. Et aussitôt, cette déclaration ayant été publiée d'un des balcons du palais par le juge président du sénat municipal, elle fut reçue avec applaudissement de tous les citoyens et soldats qui étaient présens, avec des acclamations que le président du sénat dirigea dans l'ordre suivant : Vive le roi constitutionnel! — Vive le prince régent, défenseur perpétuel et constitutionnel du Brésil! — Vive la princesse royale! — Vive la constitution! — Vivent les cortès!..... Et de tout ce que dessus fut dressé le présent acte authentique signé par son altesse royale, par les membres du sénat municipal et les citoyens qui se trouvaient présens. (*Suivent les signatures.*)

N°. V.

Extrait du manifeste de la nation portugaise.

» Le commerce et l'industrie, qui ne peuvent jamais prospérer qu'à l'ombre bienfaisante de la paix, de la sûreté, de la tranquillité publiques, avaient été non-seulement méprisés et abandonnés, mais semblaient entièrement détruits par la franchise sans bornes accordée aux vaisseaux étrangers dans tous les ports du Brésil ; par le funeste traité de commerce avec l'Angleterre, de 1810 ; par la décadence des fabriques et des manufactures nationales qui en était la suite, etc., etc. »

N°. VI.

Art. 21 *des bases de la constitution.*

Il appartient seulement à la nation de faire sa constitution par le moyen de ses représentans légalement élus. Cette loi fondamentale obligera seulement, quant à présent, les Portugais résidant dans les royaumes de Portugal et des Algarves qui sont seuls légalement représentés au présent congrès ; quant à ceux qui résident dans les autres parties du monde, elle leur sera commune dès qu'ils déclareront, par leurs légitimes représentans, que telle est leur volonté.

N°. VII.

Représentation du peuple de Rio-Janeiro présentée par la municipalité de cette capitale à S. A. R. le prince régent, constitutionnel et défenseur perpétuel du royaume du Brésil.

La nature, la raison et l'humanité, cette triple puissance dont aucune force ne peut rompre le lien, ont placé dans le cœur de l'homme un penchant irrésistible à employer tous ses moyens, tout son pouvoir, dans tous les lieux, dans tous les temps à améliorer son sort. Ce principe, aussi saint que son origine est pure, suffisait bien pour que le Brésil, cette précieuse partie du globe, ne restât pas dans une expectation inerte de son sort futur ; qu'il n'attendît pas qu'on décrétât sa destinée loin de ses foyers, et dans le sein, sous l'influence immédiate d'un état ennemi de sa gloire, jaloux de sa grandeur et qui osait même déjà montrer par son manifeste aux nations qu'il voulait fonder sa résurrection politique sur la mort du puissant empire Lu-

sitano-Brésilien, puisqu'il attribuait sa décadence à la prospérité commençante de ce fils de l'Amérique.

Si l'on joignait à cette considération celle de la douloureuse expérience que le Brésil a faite pendant plus de trois siècles qu'il n'a existé que pour le Portugal, combien de motifs ne rencontrerait-il pas dans la sombre chaîne des maux qu'il a soufferts pour appeler l'attention de tous ses enfans sur la nécessité où ils se trouvent d'user de la souveraineté qui leur appartient; de jouir des mêmes droits que fait valoir le Portugal; de traiter lui-même de son existence, de sa représentation politique, de sa prospérité, de sa constitution? Le Brésil ne pourrait-il pas dire au Portugal : Depuis le jour où le soleil sortant des abîmes me fit apparaître aux yeux de l'heureux Labral, ma fertilité, ma richesse, ma prospérité, je t'ai tout sacrifié, je t'ai tout donné; et, qu'ai-je reçu de toi? l'esclavage, et rien que l'esclavage. Je creusais le sein de mes montagnes; je m'enfonçais dans les entrailles de la terre pour t'envoyer l'or avec lequel tu achetais des puissances étrangères la conservation de ton existence, et les monumens qui décorent ta majestueuse capitale; et lorsqu'une insatiable ambition eut dévoré les trésors que tu avais trouvés sous ta main dans notre pays, tu voulus m'imposer le plus odieux des tributs, la capitation; lorsque je détournais le cours de mes puissantes rivières pour arracher de leur lit les diamans qui brillent à la couronne du monarque; quand je dépouillais mes forêts pour enrichir ta marine et soutenir ta grandeur que tu laissais tomber et s'échapper de tes mains affaiblies; que me donnais-tu? l'oppression et le dédain. Tu ordonnais de brûler les ateliers de tissage et de filature où ma naissante industrie s'exerçait à travailler le coton pour habiller les enfans de mon sol; tu nous refusais la lumière des sciences afin que je ne pusse ni connaître mes droits, ni figurer entre les peuples instruits; tu fomentais ma paresse pour me tenir dans une servile dépendance de

ton industrie malhabile ; tu aurais même désiré de tarir les sources de ma grandeur naturelle ; tu ne voulais pas que je connusse de tout l'univers autre chose que l'espace retréci que tu occupes : je recevais dans mon sein tes enfans fugitifs, j'embellissais leur existence ; et pour me payer ce service tu m'envoyais des tyrans féroces qui déchiraient mon sein. Il est temps que je reprenne ma liberté : assez et trop long-temps je me suis sacrifié à tes vues intéressées. Maintenant je te connais assez, et je t'ai trop servi.

Et cependant le généreux Brésilien, au moment où il voyait s'arrêter le cours déjà rapide de sa prospérité, au moment où on renversait l'édifice que l'Europe avait admiré, et qui avait accéléré la chute du colosse français ; au moment où l'on cherchait à affaiblir la seule idée raisonnable qu'un Européen puisse avoir désormais des colonies de sa patrie ; au moment, enfin, où toutes les anciennes formes de gouvernement étant détruites, et la société revenue à ses élémens, le Brésil avait le droit incontestable de déclarer, de choisir, d'établir ce qui lui convenait ; il se reposa sur la justice de sa cause, sur la franchise de ses procédés, sur le prétendu libéralisme dont ses frères se vantaient, et surtout sur la supposition qu'il faisait que la leçon fatale de l'expérience, les lumières du siècle, le mouvement tout entier du globe, et surtout l'indépendance de l'Amérique espagnole avaient instruit le Portugal que l'heure de l'émancipation des colonies avait sonné, et que le temps de la virilité était arrivé pour elles.

Mais par la plus noire des perfidies, le Portugal ou plutôt le congrès, qui, d'abord incertain de sa marche, meuvait ses pas avec circonspection dans un pays inconnu, sitôt que le franc acquiescement du Brésil, sitôt que l'arrivée du monarque eurent dissipé ses craintes, prit une attitude impérieuse, et devenant de représentant du peuple de Portugal le souverain de tout l'empire, viola scandaleusement les principes universels qu'il avait proclamés, manqua de foi

aux bases qu'il avait jurées, trahit les droits de la nature et ceux des nations. Les cortès voulurent qu'un grand royaume consentit à l'abolition de ses droits au nom de ses mêmes droits. Tandis que le Portugal suspendait ses fers en offrande dans le temple de la liberté, il voulait nous charger de chaînes plus pesantes encore; il voulait nous abîmer dans cet océan de maux d'où il avait eu lui-même tant de peine à se dégager; il consentait tout au plus à nous donner un degré de liberté de plus que nous n'avions dans notre premier état de colonie. C'est ainsi qu'il insultait chaque jour la raison et les nations de l'Europe, et qu'il augmentait chaque jour les motifs d'indignation et de représailles dont le Brésil gardait le souvenir.

Appréciant la force irrésistible des choses, voyant sous ses yeux l'impérieuse nécessité de ces changemens continuels qui tantôt font disparaître des empires, tantôt en élèvent d'autres qui seront un jour aussi engloutis dans l'abîme du temps; si pour faire place à des existences nouvelles, si le congrès avait su reconnaître que le véritable intérêt du Portugal et la seule ancre de salut qui pouvait encore, comme en 1807, le sauver du naufrage, était la félicité et la grandeur du Brésil; s'il avait dépouillé un orgueil ridicule aux yeux de la philosophie, et un amour des priviléges incompatible avec la marche de la liberté; si, conformément aux principes de cette liberté qui n'a en vue que le bonheur des humains, il eût étendu les limites qui gênaient nos facultés et augmenté nos relations commerciales, il ne serait pas réduit aujourd'hui à braver notre ressentiment, notre indignation, notre méfiance éternelle; il n'aurait pas donné au monde le spectacle déplacé d'un peuple qui, sans capitaines, sans industrie, sans marine, prétend relever sur la recolonisation du Brésil l'édifice ruiné de sa grandeur; il aurait au contraire présenté aux hommes des faits jusqu'alors inconnus dans l'histoire, aurait donné une leçon sage de politique et de philosophie,

et le Brésil reconnaissant aurait volontiers baisé les mains généreuses de ces modernes demi-dieux.

Nous vîmes avec horreur le rang de notre patrie détruit, et sa représentation dédaignée. Nos fronts eurent plus d'une fois à rougir des sarcasmes lancés contre nous ; les larmes de nos provinces étaient méprisées ; ceux qui les avaient déchirées étaient comblés d'honneurs et de félicitations. Des cohortes de prétoriens, envoyées par le sénat lui-même sous la bannière de la fraternité, vinrent enfoncer dans notre sein le fer destiné à combattre les ennemis de la patrie. Le sang brésilien coula, et il ne fut pas vengé! Il y eut plus encore : on ne daigna pas prendre une seule mesure relative aux circonstances menaçantes où se trouvait notre pays, qui ayant été forcé de recevoir, sans y être préparé, l'inondation des Portugais en 1807, l'avait vue s'éloigner de ses bords d'une manière plus ruineuse encore que ne l'avait été son arrivée. Nous entendions à chaque instant, dans le sein du congrès, le langage du despotisme et de la protection : « *Nous accordons au Brésil.* » « *Que veut de plus le Brésil?* » Nous frémissons encore, lorsque nous pensons que le décret du 18 avril de l'année passée jeta parmi nous une pomme de discorde, annonçant que ceux-là mériteraient bien de la patrie qui sauraient le mieux irriter les serpens qui déchiraient ses entrailles. Une sueur froide glaça nos corps, lorsque nous entendîmes l'un des députés les plus influens s'écrier : *Que nous importe que les Bresiliens s'égorgent entre eux!* Bien plus habiles à se prévaloir de nos sermens, abusant de notre bonne foi, profitant de l'absence de nos défenseurs, sans attendre le vote de nos représentans qui seuls pouvaient exprimer notre volonté, une fraction de la nation, usurpant la souveraineté qui n'appartient qu'à la totalité, déchira la tunique sans couture du Brésil en différentes sections, créa une petite foule de petits centres d'action sans relation, ni assistance réciproque, affaiblis sur tous leurs

points, contradictoires dans tous leurs mouvemens, et dont il ne pouvait résulter autre chose que l'anarchie et la guerre civile. Enfin, le congrès nomma de nouveaux Verrès pour nous vexer de plus près; il chercha à nous déshonorer à la face des nations, en éloignant, en excluant même les Brésiliens de tous les emplois de confiance, et par une animosité, trop vive pour être prudente, il attaqua notre rang, viola notre unité, chercha à s'emparer du fruit de nos travaux, à nous couper toute communication avec le reste de l'univers, et enfin à nous faire rétrograder vers notre antique servitude, quoiqu'il ne pût faire rétrograder nos forces et nos connaissances au point où elles étaient lorsqu'avec si peu de moyens il s'empara de ces riches et vastes possessions.

Que devenions-nous d'après le système adopté par le congrès? Au lieu de frères, des sujets; au lieu d'hommes, des automates; au lieu de citoyens, des esclaves. Le congrès n'était plus le représentant de la nation, chargé de discuter avec maturité, et d'établir sur une base solide le bonheur de toutes les parties de l'empire, c'était un souverain despotique, qui regardait le peuple comme fait pour lui, et destiné à obéir à ses caprices. Le congrès manqua à l'égard du Brésil, et peut-être même à l'égard de toute la nation, à tous les principes de la morale, de l'égalité, de la nature, de la politique et de la raison. La raison, la politique, la nature, l'égalité et la morale, commandaient à notre pays de reprendre sa dignité, de défendre ses droits, et d'offrir au monde un témoignage assuré du droit inaliénable qu'il a de figurer comme nation indépendante.

Cependant les provinces du sud se liguèrent. Rio-Janeiro, qui, suivant l'expression de son historien anglais, verra une révolution changer la face du globe avant de cesser d'être le centre du commerce de l'univers; Minas Geraes, et les intéressantes provinces centrales qui l'en-

tourent, et dont le sol, favorisé par l'astre du jour, conserve les signes représentatifs de la force et de la richesse des états ; Saint-Paul, la patrie de la valeur, qui n'attend que l'impulsion de la liberté pour mûrir les germes de sa grandeur future ; Rio-Grande et Monte-Vidéo, les clefs du sud, et nos vigilantes sentinelles, se donnèrent toutes la main d'association, invitèrent les autres provinces leurs sœurs à suivre cet exemple, entourèrent d'un mur d'acier le prince régent, que les hiérophantes du despotisme voulaient arracher au Brésil sous le spécieux prétexte de le faire voyager dans les pays étrangers. Déjà ils avaient fait partir pour Lisbonne les vaisseaux, les armemens, les munitions, qui existaient dans nos ports et nos arsenaux, laissant le squelette du Brésil réduit à l'état déplorable de l'Asie mineure.

De quelque manière que les ennemis de l'association brésilienne considèrent l'événement mémorable du 9 janvier, aux yeux de l'Europe juste et politique, le prince régent sera considéré comme un héros, comme le sauveur de la royauté dans le Brésil, et le peuple des provinces alliées, sera vu comme un modèle de fidélité à la dynastie de Bragance, de zèle pour le système constitutionnel, franc et libéral comme il doit l'être, et non faux et machiavélique comme l'avaient conçu les législateurs de Lisbonne. On admirera le jugement et la prescience de ce peuple qui a embrassé par un instinct de justice le système qui doit un jour prévaloir en Amérique, séduite maintenant presque partout par les prestiges de la démocratie.

Le bruit de notre révolution fit résonner les échos des sept montagnes de Lisbonne, et retentit dans la salle du congrès. Le péril était pressant, le remède devait être prompt. La franchise demandait l'aveu des erreurs ; l'esprit de tyrannie et de machiavélisme ne chercha qu'un masque, et l'injustice réunit contre nous la dérision et l'opprobre, l'insulte et le malheur.

Tout en avouant que peut-être le Brésil demande une

forme particulière de gouvernement, on étale des expressions bien prononcées de supériorité et de protection, mêlées d'indignes sarcasmes et d'accusations perfides contre ceux qui déchireraient le voile de l'imposture. On ose dire que la confiance, la bonne foi du Brésil, ont donné naissance à la déloyauté. On surseoit au départ du prince royal, mais on conserve l'isolement des provinces, en ne lui laissant que le titre de gouverneur de Rio-Janeiro. On reconnaît la nécessité d'un centre politique, et par un insigne mensonge, en même temps, on daigne en *accorder* deux, et chaque province reçoit de plus la faculté de correspondre directement avec le Portugal; dévoilant ainsi, dans ces efforts pour développer et augmenter l'esprit de discorde, leur constant système de nous diviser pour nous affaiblir, et d'appeler une partie de l'empire à faire la guerre à l'autre. On soumet, à la vérité, les préteurs portugais aux gouvernemens provinciaux, mais ils demeurent membres de ces gouvernemens, et maîtres des légions étrangères qu'on nous laisse. Le congrès est prêt à accorder au Brésil tout ce qu'il voudra, mais seulement pour son administration intérieure, et sans toucher au principe de ce qu'ils nomment l'union, c'est-à-dire le commerce exclusif du Portugal, qui fut si nuisible aux deux états et ne remplit jamais les vues qui l'avaient fait établir. Les discussions sur les grands intérêts doivent nous être interdites, notre patriotisme resserré dans des limites étroites, la législation nous être imposée par des étrangers; et, pour combler leurs crimes, ils défendent officiellement toute remise d'armes et munitions de guerre de l'Europe au Brésil, confirmant ainsi nos justes soupçons, et nous déclarant ainsi la guerre parce que nous résistons au système de recolonisation; et, marchant toujours d'horreurs en horreurs, ils cherchent à céder à l'Espagne Monte-Video pour punir cette province de son union au Brésil, démentant ainsi leur maxime, que les peuples ne sont la propriété de

personne ; et si l'on peut ajouter foi aux bruits de la renommée, ils ont offert à la France une partie de la Guiane portugaise pour obtenir son assistance contre nous.

D'après toutes ces considérations, les provinces alliées du Brésil ont reconnu que c'est en vain qu'elles attendaient qu'à deux mille lieues de distance de leur pays on pût traiter avec justice de leur cause, et avec égalité de leur droits. Elles ont appris à leurs dépens à mettre des bornes à leur confiance ; elles savent combien il est indigne de la majesté des peuples civilisés de présenter des suppliques, d'attendre des dépêches, qui, lorsqu'elles arrivent après de longs délais, contiennent déjà de nouveaux motifs de plainte. Peut-être le congrès, dans l'ivresse de sa fureur (et ce sera une nouvelle preuve de son inconséquence), donnera le nom de rébellion à la démarche héroïque que font les provinces du Brésil : la reprise de l'exercice de leur souveraineté méprisée. Mais s'ils le font, ils doivent d'abord déclarer rebelles la raison, qui ne veut pas que des hommes se laissent écraser et ruiner par leurs semblables ; la nature, qui enseigne aux enfans à vivre isolés de leurs pères quand ils ont atteint l'âge de la virilité ; la justice, qui n'autorise pas les usurpations ni les perfidies ; le Portugal, puisque c'est lui qui a causé ces iniquités. Il faut enfin que le congrès se déclare rebelle lui-même, puisque si la force des choses annonçait pour un temps éloigné la séparation des deux royaumes, sa tyrannie a précipité cette époque fatale à la nation qu'il voulait favoriser.

Lorsqu'une nation change son mode d'existence et ses idées, elle ne peut plus être gouvernée comme elle l'était avant ce changement. Le Brésil, élevé au rang de royaume, reconnu par toutes les puissances, a le droit incontestable de reprendre la portion de souveraineté qui lui appartient, puisque l'établissement de l'ordre constitutionnel est un des droits spéciaux de chaque peuple. Si chaque citoyen a le droit d'exiger que la société rende sa

condition la plus avantageuse possible, combien ne le faudra-t-il pas davantage dans l'union de grandes et riches contrées! Si le Brésil voulut bien se réunir à la nation portugaise, ce fut pour concourir au bonheur général, mais sans perte, sans diminution, sans sacrifice de son propre bonheur, et il ne pouvait supposer qu'une fraction de la société entreprît, à titre d'amélioration, de le faire descendre du rang honorable où il est placé, et qui lui appartient à tant de titres. Le Brésil sait bien que les traités et les conventions que font les hommes entre eux, doivent être les règles de leurs droits et de leurs devoirs; mais il pense que le monde entier, et le Portugal même, conviendront que si des hommes font des conventions absurdes, s'ils établissent un gouvernement incapable de faire exécuter les lois, si, au lieu de procurer le bonheur, ils suivent une route opposée, s'ils se laissent égarer par des conducteurs perfides ou ignorans, ils ne doivent pas sacrifier la raison à l'erreur, ni le bonheur au caprice. S'il est toujours pénible pour un individu de rétrograder, combien cette situation ne sera-t-elle pas horrible pour un peuple grand et riche, fortifié par l'âge, instruit par ses communications avec les autres nations, et déjà animé d'une nouvelle force. Le Portugal, sans consulter le Brésil, et réservant au contraire à celui-ci le droit d'accéder, s'il le voulait, à son mouvement; le Portugal, établit un nouveau pacte social; il détruit toutes ses anciennes obligations, même celles qui le liaient au Brésil. Et qui osera refuser à celui-ci le droit de réclamer, de retirer son adhésion, lorsqu'il se voit trahi, et qu'il reconnaît que les promesses qu'on lui a faites sont illusoires? Il est vrai, nous nommâmes des députés pour représenter la souveraineté de ce pays; mais nous leur recommandâmes par le même acte la conservation de son intégrité, et de tout ce qui pourrait demeurer de son existence politique. Maintenant, ou il faut avouer que celui qui a donné un pouvoir devient à jamais un être passif, quelles

que soient les erreurs de son mandataire, ou l'on doit reconnaître qu'il peut reprendre sa qualité active et nommer de nouveaux fondés de pouvoir, qui veillent mieux à la conservation de ses droits, et exécutent mieux sa volonté. Et d'où est venu à une assemblée incomplète, à une réunion d'une partie de la nation, le droit de décider souverainement de l'autre partie, qui est la plus considérable? Comment une telle assemblée, et quelques députés du Brésil qui s'y sont réunis, ont-ils le pouvoir d'exiger l'obéissance et la confiance du peuple qu'ils méprisent? Quelle est la loi humaine ou divine qui ordonne de continuer à souffrir et à attendre lâchement un avenir qui nous déshonorera ?

Nos caractères, nos idées, nos passions, variant dans les divers climats, nous enseignent que les lois doivent varier aussi suivant ces différences. Il est d'une vérité éternelle que le Brésil, composé d'élémens si différens du Portugal, a besoin d'une administration qui lui soit propre; d'une législation pénétrée de la nature de ses besoins et des circonstances où il se trouve, et non d'une législation versatile, sans bases, sans principes, comme est nécessairement celle qui opère de loin et sous la puissante inspiration de législateurs partiaux, étrangers au pays qu'ils régissent et à l'abri par l'éloignement des traits vengeurs de l'opinion publique qui ne peuvent parvenir à eux qu'émoussés et sans forces. Une telle législation contiendrait en elle-même un principe de mort qui minerait l'existence de notre patrie ; dans le système contraire le gouvernement, la police, l'instruction, l'industrie, l'agriculture et le commerce, éprouveront la favorable influence de l'administration locale.

A ces causes, seigneur, en notre nom et au nom des provinces alliées dont les sentimens sont les mêmes, nous attendons et nous requérons avec la plus vive instance et dans une espérance légitimement fondée sur le titre que

V. A. R. a accepté, celui de défenseur perpétuel et constitutionnel du Brésil, au nom de la prospérité du royaume, du salut et de la grandeur de la monarchie, de notre attachement et de celui de V. A. R. pour les principes constitutionnels :

« Qu'il soit convoqué, dans cette capitale, une assemblée générale des provinces du Brésil représentées par un nombre convenable de députés, qui ne pourra être moindre de cent, élus par de nouveaux électeurs de paroisses, choisis par le peuple et revêtus de pouvoirs spéciaux pour cet objet. Les attributions de cette assemblée seront :

— De délibérer en session publique sur les conditions justes et équitables auxquelles il serait possible au Brésil de rester uni au Portugal;

— D'examiner si la constitution qu'on fait aux cortès générales de Lisbonne convient au Brésil, et d'établir, sur les bases auxquelles a déjà été prêté serment, les changemens, réformes et altérations avec lesquels cette constitution peut être admise et jurée.

— Et comme ce pays ne peut avoir de sécurité ni de prospérité sans un corps législatif, la même assemblée entrera aussitôt après son installation dans l'exercice du pouvoir législatif, partie essentielle et inséparable de la souveraineté du Brésil.

— L'assemblée générale s'installera aussitôt que les deux tiers des députés des provinces alliées seront réunis.

— Quant aux provinces non alliées jusqu'à ce jour, l'article 21 des bases demeure dans sa force et vigueur.

— Cette assemblée communiquera avec les cortès de Lisbonne pour maintenir avec le Portugal l'union que le Brésil désire de conserver.

— L'assemblée délibèrera, lorsqu'elle sera complète, sur le lieu qui doit être le siége de la souveraineté brésilienne. »

D'après l'opinion des publicistes les plus habiles, le

désir de l'indépendance est inné dans les colonies comme la séparation des familles est innée dans l'humanité. L'indépendance ainsi modifiée sera l'honneur du Brésil, l'avantage du Portugal, et un lien éternel pour la monarchie en général. La nature n'a pas formé de satellites plus grands que leurs planètes ; l'Amérique doit appartenir à l'Amérique comme l'Europe appartient à l'Europe ; car ce ne fut pas en vain que le grand architecte de l'univers mit entre elles l'immense intervalle qui les sépare. Le moment favorable pour établir un système constant et lier toutes les parties de notre grand tout est le moment où nous sommes ; le dédaigner, ce serait insulter la Providence qui l'a désigné dans ses décrets et qui l'a fait enfin paraître dans la chaîne du présent. Le Brésil, au milieu des nations indépendantes qui l'invitent à partager cet avantage, ne peut pas rester dans l'état de colonie et de sujétion à une nation petite et éloignée, qui n'a pas de forces pour le défendre et en a moins encore pour le conquérir.

Toutes les nations de l'univers ont les yeux ouverts sur nous et sur toi ; nous devons paraître sur la scène du monde comme rebelles ou comme des hommes libres et dignes de l'être ; tu connais les biens et les maux qui t'attendent toi et ta postérité..... Veux-tu ou ne veux-tu pas ? Choisis, seigneur.

Rio-Janeiro, 30 mai 1822.

N°. VIII.

Discours adressé à S. A. R. le prince régent constitutionnel, et défenseur perpétuel du royaume du Brésil, par le président du sénat de la chambre de Rio-Janeiro, au nom du sénat, et en présentant au prince la représentation ci-dessus.

SEIGNEUR.

Si la loi suprême du salut de la patrie exigea votre séjour dans ce royaume comme le seul moyen de conserver son unité, la même loi commande aujourd'hui de réunir une assemblée générale des provinces du Brésil dans cette capitale. Quoique, trouvant dans votre altesse royale un centre d'union, elles se rassemblent autour d'elle pour ne faire entendre qu'une voix; elles éprouvent cependant le besoin d'une direction, d'une confiance, d'une garantie qui peut seule leur donner un corps représentatif brésilien.

C'est profondément convaincus de ces vérités, que zélés pour le salut de la patrie nous nous empressons de présenter à V. A. R. une représentation du peuple de cette cité, qui, reprenant ses droits incontestables, tant pour lui que pour les provinces alliées, désire et requiert que V. A. R. ait pour agréable d'ordonner la réunion, dans cette capitale, d'une assemblée générale des provinces du Brésil, représentées par un nombre convenable de députés nommés par de nouveaux électeurs de paroisse, choisis par le peuple avec des pouvoirs spéciaux pour cet objet.

Les attributions de cette assemblée seront les suivantes: (*Voyez la pièce précédente.*)

Tels sont, seigneur, les vœux du peuple de cette capitale et ceux de tout le Brésil.

Et, qui ne voit l'importance de cette mesure? soit que

l'on considère le Brésil sous le rapport de ses relations avec le Portugal ou ceux de ses provinces entre elles, cette nécessité se présente comme urgente.

Regardons le Portugal. Que voyons-nous? un affreux tableau de toutes les erreurs politiques; des expressions pleines d'insulte et de menace contre le Brésil; des décrets injustes; une conduite hostile, toutes sources inépuisables de plaintes, de mécontentemens et de discordes. Que ne nous est-il possible de le couvrir du voile d'un oubli éternel? Mais il faut dire toute la vérité, seigneur, lorsqu'il s'agit du salut de la patrie; plus le Brésil fut prompt à se remettre aveuglément aux dispositions de ses frères de Portugal, plus il est offensé de la trahison que quelques-uns d'entre eux ont préparée contre sa bonne foi et sa loyauté.

Le Brésil, seigneur, pourrait-il oublier que le premier décret du 29 septembre dernier, en confiant aux administrations provinciales le gouvernement civil et économique seul, et conservant à la disposition du Portugal la totalité de la force armée, couvrait le sinistre dessein de diviser ou de désarmer notre patrie pour la remettre dans son ancien état de colonie et d'esclavage?

Pourrait-il se dissimuler que le Portugal voulut lui enlever tout centre d'union, d'activité et de défense en arrachant de son sein votre auguste personne par un second décret de même date?

Ne sait-on pas que le congrès souverain a refusé directement ce centre d'unité en rejetant la proposition d'établir dans ce royaume une délégation du pouvoir exécutif? et lorsque nous nous attendions à ce que cette concession n'éprouverait aucune difficulté, avec quel étonnement n'entendîmes-nous pas d'illustres députés prononcer dogmatiquement que le pouvoir exécutif ne peut être délégué! Une telle absurdité politique pouvait-elle être l'effet d'une crasse ignorance? le Brésil ne le pense pas; il croit que

c'était un raffinement de perfidie dans le but de l'asservir.

Pourrait-il voir avec indifférence que l'importante question du siége du gouvernement ait été décidée sans entendre les députés de ce royaume, comme s'il n'avait pas un droit mieux fondé, ou du moins égal à prétendre qu'il fût établi dans le sein de son vaste, riche et puissant empire?

Le Brésil verra-t-il de sang-froid que ces législateurs n'aient pas songé à donner au Brésil un corps législatif? Pensent-ils par hasard que ce soit de Lisbonne que les provinces éloignées de ce vaste empire puissent attendre les lois locales qui doivent favoriser leur population, leurs arts, leur agriculture et leur commerce? Pourraient-ils s'acquitter de cette tâche, des députés qui, comme ils l'avouent eux-mêmes, ne connaissant le Brésil que par les cartes géographiques, combattent toujours les motions par lesquelles les députés brésiliens tâchent de réclamer en faveur des droits violés de leur pays, et qui rejettent toujours ces propositions parce qu'ils ont le plus grand nombre? Malheur à toi, Brésil, si tu ne veilles sur tes droits, ils te seraient bientôt tous enlevés!

Ce n'est point encore là la fin de ses plaintes. Il se rappellera toujours avec indignation que le Portugal voulut faire revivre son antique et injuste domination, en appelant à Lisbonne l'expédition de toutes les grandes affaires et la nomination à tous les emplois, tant civils que militaires, tant lucratifs qu'honorifiques.

Est-ce là encore du libéralisme? Est-il bien essentiel au bonheur de la nation portugaise, que le gouvernement de Lisbonne conserve dans la main la disposition de tous les emplois du Brésil? non certainement. Loin d'y gagner, elle y perdrait; car le véritable intérêt d'une nation exige que tous les citoyens jouissent, dans une égalité bien entendue, de tous les avantages possibles, et cette égalité n'existe pas pour les Brésiliens, qui seraient obligés contre les ondes, à travers un océan de deux mille lieues, d'aller

+131

solliciter du gouvernement les brevets des emplois qu'ils doivent remplir, pour revenir, après plusieurs mois de fatigues éprouvées, de dépenses faites, et d'affronts reçus, plus pauvres qu'à leur départ, et la plupart déçus dans leurs espérances. C'est ce que les Brésiliens savent par une expérience de trois siècles, et ils ont vu avec douleur que, dans le temps du séjour de la cour parmi eux, les Portugais qui faisaient le fâcheux métier de solliciteurs à la suite de la cour n'étaient pas plus heureux.

Que pouvaient d'ailleurs espérer les Brésiliens? On le voit assez dans la liste des employés publics. Qu'on y cherche un Brésilien dans les ministères, dans le conseil d'état, dans le corps diplomatique, dans le commandement des armées de nos provinces! Si nous examinions ce sujet, nous verrions bientôt figurer sous nos yeux un *Madeira*, élevé au rang de brigadier avec un rang d'ancienneté qu'il n'avait pas, et cela seulement pour ôter le commandement de Bahia à un bon et loyal militaire, un ancien brigadier brésilien. Est-il un pareil arbitraire? Justice, lois, constitution, ne vous vengerez-vous pas? Mânes sacrés des victimes de Bahia, nous vous saluons! Les femmes déshonorées, foulées aux pieds, les hommes massacrés parce qu'ils voulaient la liberté de la patrie qui les vit naître, le Brésil outragé tout entier : tels ont été les résultats funestes d'un acte illégal que le despotisme antique lui-même n'eût jamais osé se permettre.

Le Brésilpourrait encore pardonner ces sujets de plainte, parce que des querelles entre des frères peuvent appeler des discussions, mais jamais de la haine. Nous aimons franchement nos frères de Portugal; mais pourrons-nous pardonner que le gouvernement de Lisbonne se soit mis en état d'hostilité contre nous, en défendant l'importation des munitions de guerre et de marine, comme le consul portugais à Londres l'annonça officiellement à M. Bonnet, secrétaire d'une compagnie d'assurance de cette ville?

Qu'est ceci, Portugal? Par le décret du 29 septembre, tu voulais nous ôter nos moyens de défense, en gardant à ta disposition tes forces militaires et les nôtres; ensuite tu nous envoies un renfort de soldats que nous ne voulions pas; tu donnes des ordres pour qu'on enlève à ce port sa meilleure artillerie, et maintenant tu défends de porter des munitions sur nos côtes! Prends garde, Portugal! ton délire t'aveugle et te conduit à ta perte. Emploie les armes de la raison, de la justice et de l'égalité, si toutefois il est encore temps; mais crains d'arriver trop tard.

Peuples de la terre, soyez les fidèles témoins de notre bonne foi, de la déloyauté de nos adversaires. S'ils ont été injustes, la réaction qu'ils ont approuvée était une suite naturelle de leur conduite.

Oui, c'est le Portugal qui veut la séparation, puisqu'il continue avec constance ses efforts pour diviser le Brésil afin de le rendre esclave. Une preuve sans réplique s'il en manquait d'autres, c'est le rapport de la commission spéciale des affaires politiques du Brésil, qui ne propose contre le mal de la division du royaume, principal sujet de plainte de nos compatriotes, d'autre remède que d'augmenter ce mal lui-même. Cette commission avoue que le Brésil veut avoir un seul centre d'union, et elle propose, en conséquence, de lui en donner un ou deux, et enfin autant qu'il y aura de provinces qui voudront se séparer.

Comment concilier des décisions aussi contradictoires? Les 11 et 13 février, on rejette le projet d'une délégation unique du pouvoir exécutif, parce qu'il ne peut être délégué; et le 18 mars, non-seulement on en admet une, mais on en offre davantage, en opposition à la volonté et aux intérêts du royaume.

Et cependant, au milieu d'une conduite si irrégulière, si étrange, si offensive, on s'avise encore de déplorer l'aveuglement des Brésiliens: on ne conçoit pas comment ils peu-

vent attribuer au congrès des vues si contraires aux sentimens libéraux qui l'ont établi.

C'est par erreur, sans doute, que nous pensons que les baïonnettes auxiliaires des Portugais ont versé par trois fois le sang brésilien; c'est une erreur aussi de croire que le congrès ait envoyé des troupes au Brésil, malgré sa volonté, et contre le vœu de près de la moitié de ses membres; et c'est encore par erreur qu'on est persuadé que le congrès a formé, et décrète peut-être en ce moment le projet inique et dévastateur de faire de nouveau de Lisbonne l'entrepôt et le marché exclusif du commerce du Brésil, de ruiner ainsi notre agriculture, de nuire à l'établissement de nos fabriques, et d'entraver la prospérité de nos laboureurs, qui ont le droit incontestable de vendre leurs denrées à celui qui en offre le meilleur prix. Enfin on dira peut-être encore que c'est une erreur que le gouvernement de Lisbonne ait l'intention de rendre Monte-Video à Buénos-Ayres, seulement pour nuire au Brésil, en lui enlevant la clef des frontières de Rio-Grande.

Ce ne sont point des erreurs, prince, ce sont des faits incontestables, et nous n'avons plus à douter que d'une seule nouvelle qui s'est répandue, que le gouvernement de Lisbonne est entré avec d'autres nations dans des négociations qui seraient nuisibles à notre liberté, par lesquelles nos propriétés seraient usurpées, et la gloire que nous promet un avenir prochain détruite pour jamais.

Tel est, seigneur, le déplorable état des relations politiques du Brésil et du Portugal. La conséquence la plus favorable qu'on en puisse tirer, c'est que le Brésil a perdu la confiance qu'il avait dans le souverain congrès. Cela sera-t-il plus avantageux pour ses provinces? non, assurément; car d'un côté la séparation est prochaine, et de l'autre, l'union des provinces n'est pas encore consolidée.

Jalouses de la liberté dont elles commencent à goûter les fruits, elles hésitent encore entre le péril imminent de

la perdre, dont les menace d'un côté la constitution de Lisbonne, si elles adhèrent à celle qu'elles feront. D'un autre côté, si elles ne prennent pas ce parti, elles craignent que l'ancien despotisme ne tente de relever sa tête hideuse. Dégoûtées de leur confiance par la mauvaise foi qu'elles ont vue dans le congrès, elles le fuient : épouvantées par le despotisme qui en treize ans leur envoya de Rio-Janeiro tant de maux, qu'elles n'osent pas se réunir au point d'où leur sont venues tant de vexations ; elles adorent V. A. R., parce qu'elles sont convaincues de son attachement aux principes constitutionnels ; elles accourent pour voir en lui leur plus vaillant défenseur ; mais lorsqu'elles arrivent, qu'elles ne voient pas cette direction commune qui devait les porter au plus haut degré de gloire et de prospérité ; lorsqu'elles n'aperçoivent point de garantie de leur liberté personnelle et réelle, elles se refroidissent, tombent dans la langueur, la crainte et l'abattement.

Le ministère de V. A. R., embarrassé des difficultés qui se présentent dans des circonstances difficiles, et qu'il ne peut vaincre faute de pouvoir faire des lois, ne peut se lancer dans la carrière avec l'énergie et le patriotisme qui le caractérisent, et les affaires du Brésil souffrent ainsi des retards qui pourraient devenir bien funestes ; elles perdent au moins tout ce dont elles pourraient s'avancer : et de quelle importance n'est pas un seul moment lorsque le temps court aussi vite !

L'agriculture, source inépuisable de la richesse du Brésil, sa population, ses sciences, son industrie et son commerce, puissans leviers qui doivent l'élever à la plus grande hauteur ; tout demande incessamment liberté et protection. Mais ce n'est qu'un corps législatif brésilien qui peut leur assurer pour long-temps ces dons précieux de la nature.

Le Brésil doit avec la plus grande rapidité augmenter sa marine et se former une armée de terre. V. A. R. a des ministres qui exécuteront ses ordres ; mais il faut pour

remplir de tels besoins beaucoup de moyens dont un corps législatif seul peut disposer.

Le Brésil a d'abondantes ressources, mais les erreurs de son ancien système de finances dont l'influence dure encore lui ont imposé la gêne d'un nouveau déficit au moment où des excédans lui seraient nécessaires ; il ne peut, vu ce désordre, ni fleurir ni prospérer ; il est privé de sa principale force, et un corps législatif seul pourrait la lui rendre.

Prince, le péril de la désunion est imminent, les circonstances pressent, le salut de la patrie commande. Que V. A. R. convoque dans cette capitale une assemblée générale des provinces du Brésil : l'union avec le Portugal sera maintenue et celle des provinces du Brésil consolidée.

Dans cette assemblé législative, le peuple brésilien aura des sentinelles attentives qui veilleront sur sa liberté, des fondés de pouvoir fidèles qui le rétabliront dans ses droits, des guerriers intrépides qui défendront ses prérogatives, des pères de la grande famille qui travailleront sans relâche à chercher les véritables sources de sa prospérité.

V. A. R. trouvera dans ce sénat national l'appui de son attachement à la constitution, la garantie de sa couronne, l'entrée dans le chemin de cette véritable gloire qui élèvera le nom de V. A. R. au-dessus de celui des princes les plus fameux ; par elle, V. A. R. sera soulagée de ses fatigues ; aura une sauvegarde dans les périls les plus menaçans, une force irrésistible dans ses armées, un trésor public riche, et surtout elle aura la consolation de voir heureux un peuple qui avec tant de joie et si spontanément se déclara le sujet de V. A. R. ; enfin, l'honneur si digne d'envie d'avoir placé la première pierre de l'empire Brésilien, qui, commençant par où les autres finissent, fera l'envie et l'admiration du monde entier.

Mais pourquoi, seigneur, vous offrir des motifs pour choisir lorsque la liberté du choix n'existe pas ? il est écrit dans le livre des lois éternelles que dans cet heureux jour,

le Brésil doit se placer au rang honorable des nations libres. Le décret de l'arbitre de l'univers ne peut pas être vain. Que les mortels y consentent ou non, peu importe ; il n'est donné à aucun homme d'avoir la force de l'empêcher. Obéissez, seigneur, à cette loi éternelle ; et remplissant ainsi un devoir immortel, vous ferez votre gloire, le salut du Portugal et le bonheur du Brésil. (*Suivent les signatures.*)

Rio-Janeiro, 23 mai 1822.

N°. IX.

Discours du prince régent aux procureurs-généraux des dix-sept provinces.

Illustres et dignes procureurs-généraux, les représentations de Saint-Paul, Rio-Janeiro et Minas, qui m'engagèrent à demeurer au Brésil, m'invitaient aussi à créer un conseil-d'état. Je me déterminai à le faire, dans la forme fixée par mon décret royal du 16 février de cette année, forme que demandaient les trois provinces qui étaient déjà représentées près de moi. J'eus un plaisir inexprimable à écouter ces représentations, parce que je connus alors que cette détermination des peuples n'était pas seulement utile pour soutenir l'intégrité de la monarchie en général, mais surtout pour conserver l'unité du grand Brésil dont je suis le fils. Je fus encore plus satisfait en voyant que les idées des peuples coïncidaient avec mes intentions pures, franches et cordiales ; et pour ne pas retarder les biens que promettait une telle mesure, je déterminai dans le décret cité, que le conseil d'état entrerait dans l'exercice de ses fonctions aussitôt que les procureurs-généraux des trois provinces seraient arrivés.

Ce décret ne peut être exécuté littéralement, les sénats municipaux m'ayant demandé la convocation d'une assemblée générale constituante et législative. La volonté des

peuples s'est manifestée à cet égard, et je n'ai rien de plus à cœur que de les satisfaire, surtout lorsque leurs désirs sont aussi sages, aussi utiles. C'est d'après ces motifs, pour ne pas perdre un moment, que je me suis décidé à installer dès aujourd'hui mon conseil d'état, quoiqu'il ne présente pas encore la réunion complète des députés des trois provinces. Réuni à ces illustres et dignes représentans, je saurai quelle est leur pensée relativement à notre situation politique; je puis tirer d'eux, à cet égard, de grandes lumières. Cet objet est tout populaire, et nul n'est plus important pour sauver notre patrie menacée par les factions.

Ce serait une injure pour les procureurs-généraux, ce serait un manque de convenance de ma part, de leur recommander de remplir les obligations que leur place leur impose. Mais sans prétendre les offenser, je leur rappellerai qu'ils doivent défendre la cause du Brésil, fût-ce contre moi, ce qui j'espère ne sera pas nécessaire. Je suis prêt à sacrifier pour la nation ma propre vie, qui est bien peu de chose auprès du salut de la patrie.

Je vous ai exposé les raisons de votre installation précipitée, vous savez que de votre réunion dépendent l'honneur, la gloire, le salut de la patrie qui est dans le plus grand danger. Procureurs-généraux, les sentimens qui dirigent mon âme doivent diriger les vôtres; comptez sur moi, non-seulement comme sur un soldat dévoué, prêt à affronter tous les périls pour la patrie, mais comme sur votre ami, sur l'ami de la liberté des peuples, sur l'ami du grand, du fertile Brésil, qui m'a environné de tant de témoignages d'estime et d'amour. Ne pensez pas, illustres procureurs-généraux, que ce soient de profondes méditations qui aient préparé mon discours; je n'y ai point cherché de paroles étudiées et flatteuses; il m'a été inspiré par mon amour pour la patrie que mon cœur s'est plu à exprimer.

Le prince régent.

2 juin 1822.

N°. X.

Représentation du conseil d'état au prince régent.

SEIGNEUR,

Le salut public, l'intégrité de la nation, l'honneur du Brésil et la gloire de V. A. R. demandent et exigent impérieusement que V. A. R. fasse incessamment convoquer une assemblée générale des représentans des provinces du Brésil.

Ce pays, seigneur, veut être heureux; ce désir, principe de toute société, qui est inné dans toute la nature humaine, est inaltérable. Pour répondre à ces vœux, le Brésil a besoin d'un gouvernement qui, donnant le développement nécessaire aux immenses moyens qu'il possède, l'élève à ce degré de prospérité et de grandeur pour lequel la Providence l'a destiné. Ce fut ce désir même qui depuis longtemps le dévorait, et qui convient si bien à sa dignité, qui l'égara au moment où il entendit le cri de liberté, répété par les échos des rivages du Tage et du Douro. Il ne se méfiait pas de l'orgueil européen, et ne pouvait croire qu'un perfide machiavélisme étalât faussement des principes libéraux, pour attirer, pour endormir les Brésiliens, et fonder ensuite de nouveau sur leurs ruines récentes sa recolonisation et la tyrannie du Portugal.

Dans l'ardeur de l'indignation que lui causa la perfidie de ses frères, que l'on aperçoit dans tous leurs actes, et qui est provenue de cette même générosité, de cette même confiance qui devaient pénétrer les Portugais de reconnaissance; dans le premier moment de l'emportement, le Brésil aurait brisé tous les liens de la religion, du sang, des mœurs. Il rompait pour toujours les liens de la nature, s'il n'avait possédé dans son sein, V. A. R., héritier d'une

race qu'il adore, et qu'il sert par amour et fidélité, plus encore que par devoir et par obéissance.

Nous ne voulons point en ce moment, seigneur, faire l'énumération des malheurs dont les riches provinces de ce continent étaient menacées par le congrès, qui se jouait de ces principes de justice et de liberté auxquels il devait sa naissance, sa force et son autorité. L'Europe, le monde entier qui les ont observés, connaissent, énumèrent et déplorent nos griefs. Le Brésil ne peut plus, ne doit plus espérer que des mains étrangères assurent son bonheur. Le repentir n'entre point dans des cœurs dévorés par la soif du crime. Le congrès de Lisbonne a perdu de vue le principe qui devait le guider, la félicité du plus grand nombre, sans aucun égard à des prétentions antiques; et maintenant, dans son dépit, il est capable de mettre en jeu toutes les trames d'une politique infernale, et de propager dans notre sein l'anarchie, pour ruiner du moins le pays qu'il ne peut asservir. On excite les partis, on fomente les dissensions, on encourage les espérances criminelles, on irrite les inimitiés, on creuse des abîmes sous nos pas; bien plus, on veut, en donnant deux centres d'autorité au Brésil, y placer deux principes de discorde éternelle, et on insiste sur la retraite de V. A. R., qui serait le signal assuré d'une guerre civile.

Et V. A. R. resterait dans un indolent repos, et attendrait, immobile, l'explosion du volcan sur lequel son trône est assis! Seigneur, c'est ce moment qui doit décider du bonheur ou de la ruine du Brésil. Il adore V. A. R., mais il est dans un état d'hésitation excité par le souvenir des maux qu'il a soufferts, et par la crainte du despotisme. Les factions secrètes font valoir ces motifs et tâchent d'en tirer parti. Une seule ancre peut encore assurer le vaisseau de l'état, une seule chaîne peut lier les provinces du Brésil aux pieds du trône de V. A. R. C'est la convocation d'une assemblée représentative, et, au nom des pro-

vinces dont nous sommes les députés, nous la réclamons de V. A. R.

Le Brésil a des droits incontestables pour établir son gouvernement et son indépendance; ces droits sont tels, que le congrès de Lisbonne lui-même en a reconnu la légitimité. Les lois, les constitutions, tous les établissemens humains sont faits pour les peuples et non les peuples pour eux; c'est de ce principe que nous devons partir; des lois faites en Europe peuvent faire le bonheur des Européens, mais non celui des Américains. Par la nature des choses, le système d'un des continens ne peut être celui de l'autre; et si on le tentait, ce ne pourrait être que par des voies de contrainte et de violence qui produiraient nécessairement une réaction terrible. Le Brésil ne veut point attenter aux droits du Portugal, mais il voit avec répugnance que le Portugal veuille attenter aux siens. Il veut avoir le même roi, mais non reconnaître pour maîtres les députés aux congrès de Lisbonne. Le Brésil enfin veut avec son émancipation une union solide et sincère avec le Portugal, telles que deux grandes familles, régies par leurs lois, veillant à leurs divers intérêts, mais obéissant au même chef.

Ni l'honneur du Brésil, ni celui de V. A. R. ne permettent qu'un tel état se prolonge. Quelle nation voudra traiter avec nous, tant que nous n'aurons pas un caractère prononcé, tant que nous ne proclamerons pas nos droits à figurer au rang des peuples indépendans? Et quel est le peuple qui oserait dédaigner l'amitié du Brésil et l'amitié de son prince? Notre intérêt, notre désir est de conserver la paix. Nous n'avons d'autre ennemi que celui qui ose attaquer notre existence politique.

Veuillez donc, seigneur, écouter nos prières. De petites considérations n'arrêtent que de petites âmes; sauvez le Brésil; sauvez la nation; sauvez la royauté portugaise.

(*Suivent les signatures.*)

Rio-Janeiro, 3 juin 1822.

N°. XI.

Manifeste de S. A. R. le prince régent, défenseur perpétuel et constitutionnel du royaume du Brésil, aux peuples de ce royaume.

BRÉSILIENS,

Le temps de tromper les hommes est passé. Les gouvernemens qui veulent encore fonder leur pouvoir sur la prétendue ignorance des peuples ou sur de vieilles erreurs, d'antiques abus, doivent voir le colosse de leur grandeur tomber de la base fragile sur laquelle elle s'était élevée autrefois. C'est pour avoir méconnu cette vérité que les cortès de Lisbonne ont forcé les provinces méridionales du Brésil à secouer le joug ; c'est parce que je l'ai respectée que je vois aujourd'hui le Brésil tout entier, réuni autour de moi, me demander la défense de ses droits, le maintien de sa liberté et de son indépendance. Dans cette circonstance, Brésiliens, je vous dois la vérité. Écoutez-moi.

En s'arrogeant le droit d'imposer au Brésil un nouvel article de foi, d'exiger qu'il fût sanctionné par un serment partiel, conditionnel, et qui ne pouvait être supposé renfermer l'approbation explicite de notre propre ruine, le congrès de Lisbonne a forcé le peuple de ce pays à examiner quels étaient ses titres prétendus, et à reconnaître combien étaient injustes et mal fondées ses prétentions excessives. Cet examen, que la raison avait conseillé et qu'elle dirigea, fit connaître aux Brésiliens que le Portugal, détruisant toutes les formes établies, changeant toutes les institutions antiques de la monarchie, et se reconstituant en entier, ne pouvait nous contraindre à le suivre dans ce système de honte et d'avilissement, sans violer ces mêmes principes

sur lesquels est fondée toute sa révolution et son droit de changer ses institutions politiques ; sans détruire les bases sur lesquelles étaient établis ses nouveaux droits, les droits inaliénables des peuples ; sans s'écarter de la marche de la raison et de la justice, dont les lois dérivent de la nature des choses et non du caprice des hommes.

Cependant les provinces méridionales du Brésil se liant entre elles, prenant l'attitude majestueuse d'un peuple qui reconnaît au nombre de ses droits celui de vivre libre et heureux, ces provinces jetèrent les yeux sur moi, le fils de leur roi, moi, leur ami, qui, les regards fixés sur cette riche et immense portion de notre globe, connaissant les talens de ses habitans, les ressources inépuisables de son sol, voyais avec douleur la marche dévoyée et tyrannique de ceux qui, après avoir si indignement usurpé le titre de pères de la patrie et de représentans du peuple du Portugal, s'étaient faits les souverains de la monarchie portugaise. Je crus indigne de moi et du grand roi dont je suis le fils et le délégué de mépriser les vœux de sujets aussi fidèles. Ils avaient eu à réprimer peut-être quelques désirs, quelques dispositions républicaines ; mais ils n'en résistèrent pas moins aux exemples séduisans de quelques peuples voisins, et me confièrent toutes leurs espérances ; c'est elles qui ont conservé la monarchie dans le grand continent américain, et consacré les droits reconnus de l'auguste maison de Bragance.

Je me rendis à ces vœux généreux et sincères ; je demeurai au Brésil. Je fis part de ma résolution inébranlable à notre bon roi, espérant que cette démarche ferait connaître aux cortès de Lisbonne les dispositions actuelles du Brésil, la conscience qu'il avait de sa dignité, et l'élévation de ses sentimens. Je me flattais que ces considérations les engageraient à s'arrêter dans la carrière qu'ils s'étaient ouverte et à revenir au sentier de la justice dont ils s'étaient écartés. C'était ce que conseillait la raison ; mais

l'égoïsme ne cessa pas d'étouffer sa voix, et la discorde ourdit de nouvelles trames. Cependant, comme on devait s'y attendre, le ressentiment et l'indignation des provinces coalisées s'irritèrent encore, et par une espèce d'enchantement toutes leurs idées, tous leurs sentimens se réunirent dans une seule vue, dans une même résolution. Sans le cliquetis des armes, sans le tumulte de l'anarchie, elles me demandèrent, comme un garant de leur liberté et de l'honneur national, la prompte installation d'une assemblée générale constituante et législative au Brésil. J'aurais voulu la différer pour voir si la folie des cortès de Lisbonne cèderait enfin à la voix de la raison, de la justice, et de leurs propres intérêts; mais l'ordre qu'elles suggérèrent et qui fut transmis aux consuls portugais d'empêcher toute expédition de munitions de guerre pour ce pays, fut une déclaration de guerre et le commencement des hostilités.

Le Brésil, qui m'avait déjà déclaré son défenseur perpétuel, exigeait que je m'occupasse de pourvoir de la manière la plus énergique et la plus prompte à sa sécurité, sa gloire et son bonheur. Si je faiblissais dans ma résolution je manquais aux promesses les plus sacrées, et il n'existait plus de moyen de contenir les maux de l'anarchie, d'empêcher le démembrement des provinces et toutes les fureurs de la démocratie. Quelles luttes allaient s'élever entre des partis acharnés, entre les mille factions qui se seraient successivement élevées ! A qui devait rester cet or et ces diamans de nos mines inépuisables ? Pour qui auraient coulé ces fleuves immenses, qui font la force et la richesse des états ? A qui aurait profité cette fertilité prodigieuse de notre terrain, source intarissable de prospérités ? Qui aurait pu calmer tant de partis inconciliables, adoucir par la civilisation une population disséminée et séparée par tant de rivières égales à des mers, traiter avec les Indiens dans les forêts impénétrables qui couvrent

leurs montagnes inaccessibles ? Assurément, Brésiliens, votre patrie, cette belle portion du globe où la nature a prodigué ses trésors et qui fait l'envie et l'admiration des nations du monde, votre patrie était déchirée, et les vues bienfaisantes de la Providence étaient trompées, ou du moins leur effet retardé pour long-temps.

J'aurais été responsable de tous ces maux ; du sang qui aurait coulé, des victimes qui auraient été sacrifiées à des passions particulières. Je me résolus donc ; je pris le parti que les peuples désiraient, et j'ordonnai la convocation de l'assemblée du Brésil, afin de cimenter l'indépendance politique du Brésil sans rompre entièrement les liens de fraternité avec le Portugal : de sorte que dans la plus douce harmonie le royaume uni du Portugal, du Brésil et des Algarves se conservât sous un même chef, formé de deux familles qui, séparées par des mers immenses, ne peuvent être unies que par l'égalité des droits et des avantages réciproques.

Brésiliens, ce n'est pas à vous qu'il faut rappeler les maux que vous souffriez et qui vous engagèrent à former la représentation que me présenta la chambre et le peuple de cette cité le 23 mai. Sur cette représentation je rendis mon décret royal du 3 juin suivant ; mais le respect que nous devons aux autres nations exige que nous donnions les raisons de vos demandes et les motifs de mes actions. L'histoire des actes du congrès de Lisbonne, relativement au Brésil, est un monument continuel de tyrannie et de délire. Il voulait paralyser la prospérité du Brésil, consumer sa vitalité, et le réduire à une telle inanition, une telle faiblesse, qu'il fût obligé de reprendre les chaînes de son esclavage et de recommencer le cours de ses malheurs. Pour que le monde soit convaincu de la vérité de ce que j'affirme, il suffira que j'expose les faits.

Le congrès de Lisbonne établit des dispositions législatives pour le Brésil sans avoir attendu ses représentans,

faisant ainsi injure à la souveraineté de la majorité du peuple.

Il refusa à ce royaume une délégation du pouvoir exécutif, chose si nécessaire pour développer toutes les forces de la virilité de ce peuple, vu la distance immense qui le sépare du Portugal. Ainsi, il devenait impossible de suffire avec la promptitude nécessaire aux circonstances locales qui exigeaient des mesures rapides et des moyens adaptés aux localités.

On refusa au Brésil un centre d'union et de force afin de l'affaiblir, et l'on excita ses provinces à se détacher de celui qu'elles avaient déjà le bonheur de posséder dans leur sein.

On décréta des gouvernemens isolés sans fixité, avec trois centres d'activité différens, rivaux et opposés. On le faisait ainsi descendre de son rang de royaume; on détruisait les bases de sa grandeur et de sa prospérité futures, et on ne lui laissait que des semences de désordre et d'anarchie.

Les Brésiliens étaient exclus de fait de tous les emplois honorables, et vos cités étaient remplies de baïonnettes européennes dirigées par des chefs étrangers aussi cruels que débauchés.

Les cortès recevaient avec enthousiasme et louaient avec effusion tous ces monstres qui avaient ouvert dans vos cœurs des plaies douloureuses, et qui promettaient de ne point cesser de les ouvrir.

Elles portèrent des mains avides sur les ressources de la banque du Brésil, déjà chargée d'une énorme dette nationale dont elles ne s'occupèrent jamais. Cependant le crédit de la banque était lié avec le crédit public du Brésil et avec sa prospérité.

Le congrès négociait avec des nations étrangères à qui il voulait céder des portions de votre territoire pour vous affaiblir et vous asservir ensuite plus aisément.

Il désarmait vos forteresses, dépouillait vos arsenaux, laissait vos ports sans défense, appelait dans ceux du Portugal toute votre marine ; il épuisait vos trésors par des dépenses continuelles pour l'entretien des troupes, qui venaient sans être réclamées par vous, qui versaient votre sang, qui détruisaient le pays ; et en même temps le congrès défendait l'entrée des armes et des munitions étrangères avec lesquelles vous eussiez pu armer vos bras vengeurs et soutenir votre liberté.

Il présenta un projet de relations commerciales qui, sous de fausses apparences de réciprocité et d'égalité, faisait le monopole de vos richesses, fermait vos ports aux étrangers, ruinait votre agriculture et votre naissante industrie et vous réduisait de nouveau à l'état de pupilles et de colons.

Il traita dès le commencement et traite encore aujourd'hui avec indignité les représentans du Brésil, lorsqu'ils ont le courage de combattre pour ses droits, et il ose, qui pourra le croire? il ose vous menacer de rompre les fers de vos esclaves et d'armer leurs mains contre leurs maîtres.

Enfin, pour terminer ce long tableau d'horribles injustices, lorsque pour la première fois ce congrès entendit les expressions de votre juste indignation, il poussa le mépris et la dérision, ô Brésiliens, jusqu'à vouloir disculper ses attentats par votre volonté et votre confiance.

La délégation du pouvoir exécutif, que le congrès avait rejetée comme inconstitutionnelle, maintenant une commission choisie dans le sein du congrès veut bien nous l'offrir, et même avec tant de libéralité qu'au lieu d'un seul centre d'autorité dont vous aviez besoin, elle veut vous en accorder deux ou davantage. Quelle générosité inouïe ! ou plutôt quelle perfide adresse pour détruire la force que cet état tient de son unité, armer les provinces contre les provinces et les frères contre les frères !

Maintenant, généreux habitans de ce vaste et puissant

empire, le grand pas est fait; vous avez votre indépendance; vous aurez ce bonheur qui en est la suite, et que vous ont déjà promis les plus grands politiques de l'Europe. Vous êtes un peuple souverain, vous êtes entrés dans la grande société des nations indépendantes ainsi que vous en aviez le droit. L'honneur et la dignité nationales, le besoin d'être heureux, la voix de la nature elle-même, ordonnent que les colonies cessent d'être colonies lorsqu'elles arrivent à l'âge de leur virilité. Vous étiez encore traités comme une colonie, lorsque dès long-temps vous ne l'étiez plus, que vous étiez déjà un état séparé. Bien plus; le même droit qu'a le Portugal pour détruire ses antiques institutions et se constituer, à plus forte raison deviez-vous en jouir, vous qui habitez un pays immense, où la population bien que disséminée est déjà plus considérable que celle du Portugal, et va croissant tous les jours avec une rapidité qui tous les jours s'accroît encore. Si le Portugal vous refusait ce droit, à quel titre prétendrait-il que sa nouvelle constitution fût reconnue par les nations étrangères, qui pourraient alléguer des raisons pareilles aux siennes pour intervenir dans ses affaires domestiques, et violer ainsi le droit de la souveraineté et de l'indépendance des nations?

Que vous reste-t-il à faire, Brésiliens? A vous réunir dans un même intérêt, une même affection, les mêmes espérances; à mettre en exercice de ses fonctions l'auguste assemblée du Brésil. Il faut que, toujours guidée par la raison et la prudence, elle évite les écueils dont sont pleines les mers des révolutions, et que les naufrages de la France, de l'Espagne et du Portugal lui-même n'ont que trop signalés. Il faut que, d'une main ferme et sage, elle fixe les limites des différens pouvoirs, et qu'en formant le code de votre législation, elle sache appliquer les principes de la philosophie aux circonstances spéciales où vous vous trouvez.

N'en doutez pas, Brésiliens, vos représentans n'auront

pas à vaincre vos résistances ; ils n'auront qu'à fixer les droits de chacun ; les vôtres, méconnus et foulés aux pieds pendant trois siècles, seront garantis ; ils consacreront dans le Brésil les vrais principes de la monarchie représentative ; ils déclareront roi de ce beau pays D. Jean VI, mon auguste père, et l'objet constant de votre affection ; ils abattront toutes les têtes des hydres de l'anarchie et du despotisme ; ils imposeront à tous les employés et fonctionnaires publics une responsabilité nécessaire, et la volonté légitime et juste de la nation ne verra plus désormais son vote majestueux méconnu un seul instant.

Fermes dans le principe immuable de ne point sanctionner d'abus, qui chaque jour engendreraient des abus nouveaux, vos représentans porteront l'ordre et la lumière dans le ténébreux chaos qui enveloppe notre système financier, celui de notre administration économique, nos lois civiles et criminelles. Ils sauront que les idées utiles au bien public ne sont pas seulement faites pour orner les pages d'un livre, et que la perfectibilité accordée à l'homme par l'être infini qui l'a créé ne doit point rencontrer d'obstacles, et se montrer dans l'ordre social et la félicité des nations.

Votre assemblée vous donnera un code de lois adaptées aux circonstances locales où se trouvent votre population, vos biens, vos rapports. L'exécution en sera confiée à des juges intègres qui vous administreront gratuitement la justice, et dont la vigilance fera disparaître toutes ces difficultés de votre droit, fondées sur des lois obscures, ineptes, compliquées, contradictoires.

Votre code pénal sera dicté par la raison et l'humanité, au lieu de vous offrir ces lois cruelles et absurdes dont vous fûtes jusqu'ici les sanglantes victimes. Votre système de contributions respectera les sueurs de l'agriculteur, l'industrie de l'artisan, les périls du navigateur, et la liberté du négociant ; il sera clair, uniforme, facilitera

l'emploi et la circulation des capitaux, et brisera les portes mystérieuses qui défendaient la vue du labyrinthe des finances, et ne permettaient pas aux citoyens de suivre l'emploi qu'on donnait aux revenus de la nation.

Vaillans soldats, un code militaire vous régira; il formera une armée de citoyens disciplinés, qui réunira la valeur qui défend la patrie, aux vertus civiques qui assurent sa paix intérieure.

Amis des lettres et des sciences, presque toujours abhorrés ou dédaignés par le despotisme, la carrière de l'honneur et de la gloire vous sera ouverte, affranchie d'obstacles. Les vertus et les talens viendront ensemble orner le sanctuaire de la patrie, sans que l'intrigue les arrête aux pieds du trône, auprès duquel l'hypocrisie et l'imposture seules avaient accès.

Citoyens de toutes les classes, jeunesse brésilienne, vous aurez un code d'instruction qui développera puissamment les germes des talens que notre pays présente avec tant d'abondance, qui en donnant à toute la nation une éducation libérale, en donnant à chacun de ses membres l'instruction nécessaire pour coopérer à la félicité générale, placera notre constitution sous la sauve-garde des générations futures.

Voyez, Brésiliens, voyez la perspective de gloire et de grandeur qui se déroule devant vous; en considérant combien vous êtes encore retardés, ne vous découragez pas. Des déserts de la Californie jusqu'à ceux qui bordent le détroit de Magellan, le torrent de la civilisation court et coule à pleins bords. Constitution et liberté légale, sont des sources intarissables de prodiges, et les moyens qui nous amèneront tout ce que possède encore de bon cette Europe, dont la vieillesse se débat dans les convulsions révolutionnaires. Ne craignez point les nations étrangères; l'Europe qui a reconnu l'indépendance des États-Unis, et qui est restée neutre dans la lutte des Espagnols avec

leurs anciennes colonies, reconnaîtra assurément la constitution du Brésil, qui se présente à son tour avec tant de justice et des moyens si puissans pour prendre son rang dans la famille des nations. Nous ne nous entremettrons pas dans leurs affaires particulières, mais elles ne voudront pas, sans doute, troubler la paix et le commerce libre que leur garantit le gouvernement représentatif que nous allons établir.

Que l'on n'entende plus qu'un cri, *union!* que des Amazones à la Plata, l'écho ne répète d'autre mot que celui d'indépendance! que toutes nos provinces réunies forment un faisceau, qu'aucune force humaine ne puisse rompre. Abandonnons d'antiques préjugés, substituons l'amour du bien général à l'affection particulière, aux intérêts de quelques provinces ou de quelques villes. Que des blasphémateurs vomissent contre moi et contre votre système, des injures et des calomnies, ne vous en inquiétez pas, Brésiliens; ce serait de leurs louanges que vous devriez vous attrister : alors le Brésil serait perdu. Qu'ils disent que nos tentatives pour résister au Portugal sont des actes de révolte contre la mère-patrie, contre nos bienfaiteurs; sans nous arrêter à leurs insultes, c'est en conservant nos droits, combattant pour une cause juste, consolidant notre liberté, que nous voulons sauver le Portugal lui-même d'une nouvelle classe de tyrans.

Qu'ils disent que nous nous révoltons contre notre roi; il sait bien que nous l'aimons comme un roi citoyen, et que nous voulons l'arracher à la honte de l'esclavage auquel il est réduit. Nous arracherons à d'infâmes démagogues le masque de l'hypocrisie, et nous marquerons dans des vues vraiment libérales les limites des pouvoirs politiques.

Laissez-les s'écrier, pour tâcher de persuader au monde que nous rompons tous nos liens avec nos frères d'Europe. Il n'en est point ainsi; nous voulons assurer notre union

avec eux, mais non sous l'influence d'un parti qui a méprisé nos droits, et qui, montrant à découvert son insolence et sa tyrannie, perd entièrement cette considération si nécessaire à une réunion d'hommes dont le pouvoir ne se fonde que sur la justice et l'opinion publique.

Illustres *Bahians*, portion généreuse et infortunée du Brésil, vous, dont le sol est encore infecté de ces voraces et dégoûtantes harpies, combien me navre votre destinée! combien je suis affligé de ne pouvoir aller essuyer vos larmes et calmer votre désespoir. Bahians! on connaît votre courage; chassez d'au milieu de vous des monstres qui se nourrissent de votre sang. Vous n'avez rien à craindre; ils ne sont forts que de votre patience. Déjà ils ne sont plus Portugais; chassez-les, et venez-vous réunir à nous, nos bras vous sont ouverts.

Vaillants Mineiros, intrépides Pernambucans, défenseurs de la liberté brésilienne, volez au secours de vos frères, de vos voisins. Ce n'est plus la cause d'une province, c'est celle du Brésil entier qui se défend sous les murs de la fille aînée de *Cabral* (1). Exterminez cette race de loups mal déguisés qui secondent les caprices sanguinaires des factieux. Rappelez-vous, Pernambucans, des flammes du Bonito, et des scènes du Rescife. Épargnez cependant, regardez comme vos frères tous les Portugais pacifiques qui respectent nos droits, et qui désirent à la fois la félicité de leur patrie et celle de la nôtre.

Habitans du Ciura, du Maragnon, du riche Para, vous tous de ces belles et fertiles provinces du Nord, venez rédiger et signer avec nous l'acte de notre émancipation, afin de nous constituer, il en est bien temps, en un grand corps politique. Brésiliens, mes amis, réunissons-nous; je suis votre compatriote, votre défenseur. Regardons comme l'unique but, l'unique prix de nos travaux, l'honneur et la prospérité du Brésil. En suivant ce sentier,

(1) Alvarez Cabral fit la découverte du Brésil en 1500.

vous me verrez toujours à votre tête, et dans le lieu du plus grand péril. Mon bonheur, soyez-en persuadés, est dans votre bonheur; ma gloire est de gouverner un peuple généreux et libre. Donnez-moi l'exemple des vertus et de l'union, je serai digne de vous.

Signé *le prince régent.*

Au palais de Rio-Janeiro, 1^er^. août 1822.

N°. XII.

Manifeste du prince régent du Brésil aux gouvernemens amis et nations étrangères, publié à la date du 6 août.

Moi, et les peuples qui me reconnaissent pour leur prince régent, désirant conserver les relations politiques et commerciales avec les nations et les gouvernemens amis de ce royaume, et continuer à mériter l'approbation et l'estime que le caractère brésilien s'est acquis, il est de mon devoir de leur exposer succinctement, mais avec vérité, la suite des faits et des motifs qui m'ont obligé à accéder à la volonté générale du Brésil, qui proclame à la face de l'univers son indépendance politique, et, comme royaume frère et comme nation grande et puissante, veut conserver d'une manière ferme et intacte ses droits imprescriptibles, contre lesquels le Portugal a toujours attenté, et actuellement plus que jamais, depuis la prétendue régénération politique de la monarchie faite par les cortès de Lisbonne.

Lorsque par l'effet du hasard cette vaste et riche région brésilienne se présenta pour la première fois aux yeux de l'heureux Cabral, l'avarice et le prosélytisme religieux, moteurs des découvertes et des colonies modernes, s'en rendirent les maîtres par la conquête, et alors des lois de sang, dictées par les passions et les intérêts sordides, y affermirent la tyrannie portugaise. Le sauvage indigène et le co-

lon européen furent obligés de parcourir la même carrière de misère et d'esclavage. Lorsqu'ils creusaient le flanc de leurs montagnes pour en tirer l'or, des lois absurdes et le *Quinto* venaient aussitôt les décourager dans leurs travaux à peine commencés; et pendant que l'état portugais, avec une ambition insatiable, dévorait les trésors que lui offrait la nature généreuse, les Minas gémissaient sous le poids du tribut le plus odieux, la capitation. On aurait voulu que les Brésiliens payassent l'air qu'ils respiraient, la terre qu'ils foulaient. Si l'industrie de quelques hommes plus actifs tentait de donner aux produits du sol une nouvelle forme pour en vêtir ses enfans, aussitôt des lois tyranniques l'en empêchaient, et châtiaient ses nobles efforts. Les Européens ont toujours voulu conserver ce riche pays dans la plus triste et la plus dure dépendance de la métropole, parce que celle-ci jugeait nécessaire de sécher ou au moins d'apauvrir la source de ces richesses. Si l'activité de quelque colon offrait de temps à autre à ses concitoyens une nouvelle branche de richesse rurale, en naturalisant des végétaux exotiques, utiles et précieux, des impôts onéreux venaient aussitôt mettre fin à de si heureux commencemens. Lorsque des hommes entreprenans osaient changer le cours impétueux des torrens, pour tirer de leurs lits les diamans, ils en étaient aussitôt empêchés par les agens cruels du monopole et punis par des lois inexorables. Quand le superflu des productions réclamait l'échange des productions étrangères, privé du marché général des nations, et de sa concurrence, qui aurait renchéri les achats et fait baisser les ventes, le Brésil n'avait d'autres ressources que de les envoyer aux ports de la métropole, et augmenter par-là l'insatiable avarice et la puissance de ses tyrans. Enfin, si le Brésilien, que la bienfaisante nature a doué de talens peu communs, voulait s'immiscer dans les sciences et les arts, pour mieux connaître ses droits, ou pour mettre à profit les richesses que la Providence a ré-

pandues sur son pays, il devait aller les mendier au Portugal qui les possédait à peine, et qui souvent lui défendait de revoir sa patrie.

Tel a été le sort du Brésil pendant près de trois siècles; telle a été la politique mesquine que le Portugal, toujours rétréci dans ses vues, toujours affamé et tyrannique, a imaginé pour cimenter et maintenir sa splendeur factice. Colons et indigènes, vainqueurs et vaincus, ses fils et petits-fils, tout a été confondu et sujet à un anathème général: et comme l'ambition du pouvoir et la soif de l'or sont toujours insatiables et sans frein, le Portugal n'oubliait pas d'envoyer continuellement des bachas sans pitié, des magistrats corrompus, et des essaims d'agens fiscaux de toute espèce, qui, dans le délire de leurs passions, détruisaient les liens de la morale tant publique que particulière, dévoraient les tristes restes des produits de la sueur des habitans, déchiraient les entrailles du Brésil qui les enrichissait, afin que ses peuples, réduits au désespoir, fussent, comme d'humbles musulmans en pèlerinage à la nouvelle Mecque, acheter avec de riches offrandes une vie, qui, bien qu'obscure et languissante, devenait au moins plus libre et plus supportable. Si le Brésil a résisté à ce torrent de maux, s'il n'a pas succombé à une aussi vile oppression, il l'a dû à ses enfans pleins de courage, que la nature avait formés pour en faire des géans, il l'a dû à la générosité de cette bonne mère, qui leur donnait sans cesse de nouvelles forces pour surmonter les obstacles physiques et moraux que des pères et des frères ingrats opposaient continuellement à leur accroissement.

Cependant, quoique ulcéré par le souvenir de ses infortunes passées, le Brésil, étant naturellement bon, n'a pas laissé que de recevoir avec une joie inexprimable l'auguste personne de Joao VI, ainsi que toute la famille royale: il a fait plus; il a reçu à bras ouverts la noblesse et le peuple qui émigraient, chassés par le despote de l'Europe: il s'est

chargé avec joie du fardeau du trône de mon auguste père, a conservé la splendeur du diadème qui lui ceignait le front, a suppléé avec générosité et profusion aux dépenses d'une nouvelle cour exilée, et de plus, sans aucun intérêt particulier, et uniquement à cause des liens de fraternité, il a contribué, quoiqu'à une grande distance, aux dépenses de la guerre que le Portugal a si glorieusement soutenue contre ses envahisseurs. Qu'a gagné le Brésil en retour de tant de sacrifices? La continuation des vieux abus, l'augmentation des nouveaux, introduits tant par la négligence que par l'immoralité et le crime. De tels malheurs demandaient hautement une prompte réforme dans le gouvernement, que rendait facile une augmentation de lumières, et qu'exigeaient les droits incontestables d'hommes qui formaient la portion la plus considérable et la plus riche de la nation portugaise, et qui étaient favorisés de la nature par leur position géographique au centre du globe, par de vastes ports, et enfin par la richesse naturelle de leur sol. Des sentimens d'une loyauté excessive, un amour outré pour leurs frères du Portugal, ont étouffé leurs plaintes, plié leur volonté, et les ont engagés à céder à ces derniers cette palme glorieuse.

Lorsque le cri de la régénération politique de la monarchie s'éleva en Portugal, les peuples du Brésil, se fiant dans l'inviolabilité de leurs droits, et jugeant leurs frères incapables d'avoir des sentimens différens des leurs, abandonnèrent à ces ingrats la défense de leurs intérêts les plus chers, le soin d'une complète et nouvelle constitution, et s'endormirent tranquillement au bord du plus terrible précipice. Se fiant entièrement dans la justice et la sagesse du congrès de Lisbonne, le Brésil espérait en recevoir tout ce qui lui appartenait de droit : combien il était loin de penser que ce même congrès trahirait d'une manière aussi vile ses espérances et ses intérêts, intérêts qui sont si étroitement liés avec ceux de la généralité de la nation!

Le Brésil connaît actuellement son erreur, et si ses habitans n'étaient pas doués de ce généreux enthousiasme qui fait surtout confondre des lueurs passagères avec la vraie lumière de la raison, ils auraient vu, dès le premier manifeste que le Portugal adressa aux peuples de l'Europe, qu'un des buts cachés de sa régénération si vantée était de rétablir astucieusement l'ancien système colonial auquel il a toujours cru et croit encore aujourd'hui devoir sa puissance et sa richesse. Le Brésil ne prévit pas que ses députés, devant aller dans un pays étranger et éloigné, obligés de lutter contre les préjugés et les caprices invétérés de la métropole, manquant des appuis de leurs parens et amis, devaient nécessairement tomber dans l'état de nullité où nous les voyons; mais il leur a fallu recevoir les dures leçons de l'expérience pour leur faire connaître l'illusion de leurs espérances.

Cependant les Brésiliens sont excusables, car comment leurs âmes sincères et généreuses auraient-elles pu penser que cette régénération si prônée de la monarchie aurait commencé par le rétablissement de l'odieux système colonial? Il était bien difficile et presque incroyable de concilier ce plan absurde et tyrannique avec les lumières et le libéralisme que le congrès portugais prêchait hautement, et il était encore moins croyable qu'il y eût des hommes assez audacieux et assez insensés pour oser (comme je le dirai bientôt) attribuer à la volonté et aux ordres de mon auguste père et roi le seigneur D. Joao VI, à qui le Brésil doit son élévation au rang de royaume, la volonté d'effacer d'un seul trait une des plus belles actions de sa vie, qui rendra sa mémoire éternelle dans l'histoire de l'univers. Un aveuglement aussi complet se croirait difficilement si les faits ne parlaient : mais il ne peut y avoir de sophismes contre une vérité manifeste.

Tant que mon auguste père, entraîné par des manœuvres perfides, n'a pas quitté les rives de Janeiro pour aller

malheureusement habiter de nouveau celles du vieux Tage, le congrès de Lisbonne affectait envers le Brésil des sentimens d'une égalité fraternelle, et les principes lumineux d'une justice réciproque, déclarant formellement dans l'article 21 des bases de la constitution : que la loi fondamentale qu'on allait organiser et promulguer ne serait appliquée au Brésil que si ses députés, après s'être réunis, déclaraient que c'était la volonté des peuples qu'ils représentaient. Mais quelle a été l'épouvante de ces mêmes peuples quand ils ont vu qu'en opposition à cet article, au mépris de leurs droits inaliénables, une portion du congrès général décidait de leurs intérêts les plus chers! En voyant la partie dominante de ce congrès incomplet, imparfait, décider des objets d'une importance majeure, qui regardaient uniquement le Brésil, et cela sans entendre au moins les deux tiers de ses représentans!

Ce parti dominant, sans égard pour les lumières et la probité des hommes sensés qui existent dans les cortès, insulte le Brésil et veut continuer à le tromper par les moyens infernaux de la politique la plus noire, affectant des sentimens de fraternité qui n'ont jamais existé dans leurs cœurs : il profite adroitement des écarts de la junte gouvernante de Bahia (qu'il a soutenue en cachette) pour dissoudre le nœud sacré qui liait toutes les provinces du Brésil à ma régence légitime et paternelle. Comment le congrès a-t-il osé reconnaître dans cette junte factieuse une autorité suffisante pour rompre les liens politiques de sa province, et la séparer du centre auquel elle se trouvait réunie, et cela après le serment prêté par mon auguste père à la constitution promise à toute la monarchie? De quel droit ce congrès, qui ne représentait que le Portugal, a-t-il sanctionné des actes aussi illégaux que criminels, et dont les conséquences sont des plus funestes pour tout le royaume uni? Et quels fruits en a tirés Bahia, si ce n'est le nom vain et ridicule de province de Portugal, et qui pis est les maux

d'une guerre civile, et l'anarchie dans laquelle elle se trouve plongée par la faute de son premier gouvernement vendu aux démagogues de Lisbonne, et à quelques autres hommes égarés par des idées anarchiques et républicaines? Quand bien même Bahia pourrait se conserver province du chétif Portugal, serait-ce donc plus que d'être une des premières du vaste et grand Brésil? Mais ce n'était pas là les vues du congrès. Le Brésil ne devait pas être royaume, il devait descendre de son trône, se dépouiller du manteau royal, déposer la couronne et le sceptre, et, rétrogradant dans l'ordre politique de l'univers, recevoir de nouveaux fers et s'humilier comme esclave devant le Portugal.

Sans nous arrêter davantage ici, examinons la marche progressive du congrès. Il autorise et établit des gouvernemens provinciaux, anarchiques, indépendans les uns des autres, mais relevant du Portugal. Il détruit la responsabilité et l'harmonie qui existent entre les pouvoirs civil, militaire et financier, ne laissant aux peuples de remèdes à des maux inévitables qu'au delà du vaste océan : ressource imaginaire et inutile.

Le congrès voyait bien qu'il détruisait l'architecture majestueuse de l'empire brésilien, qu'il allait séparer ses parties, les mettre continuellement aux prises, anéantir ses forces, et même convertir ses provinces en autant de républiques ennemies les unes des autres; mais peu lui importaient les malheurs du Brésil : pour lors des avantages momentanés lui suffisaient, et il ne craignait pas de couper l'arbre à la racine, pourvu qu'à l'imitation des sauvages de la Louisiane, il cueillît aussitôt ses fruits, ne fût-ce qu'une fois.

Les représentations de la junte et des députés de Pernambuco, qui avaient pour but de se voir délivrés des baïonnettes européennes, auxquelles cette province devait les dissensions intestines qui la déchiraient, furent sans

effet. Ce fut alors que le Brésil commença à déchirer le voile épais qui obscurcissait sa vue, et qu'il jugea à quoi ces troupes étaient destinées. Il examina les causes du mauvais accueil que recevaient les propositions du petit nombre de députés qu'il avait déjà en Portugal, et perdit chaque jour davantage l'espérance de voir les choses s'améliorer et d'une réforme dans les délibérations du congrès; car il voyait qu'on n'avait pas plus d'égard à la justice de ses droits qu'au patriotisme de ses députés.

Ce n'est pas encore tout : les cortès de Lisbonne n'ignoraient pas que le Brésil avait été épuisé par l'immense dette que le trésor devait à la banque nationale, et que si celle-ci venait à manquer une immensité de familles se trouveraient ruinées et réduites à une totale indigence : cet objet était de la plus grande urgence, néanmoins le crédit de cette banque ne leur a jamais coûté la moindre inquiétude; il semblait, au contraire, qu'ils faisaient leurs efforts pour lui porter le dernier coup, en enlevant au Brésil les excédans des revenus des provinces, qui devaient entrer dans son trésor public et central, et même en ôtant à la banque l'administration des contrats que le roi mon auguste père lui avait accordés pour l'amortissement de cette dette sacrée.

Arrivent enfin au Brésil les fatals décrets de mon retour en Europe et de l'extinction totale des tribunaux de Rio-Janeiro, pendant que ceux du Portugal devaient subsister. A l'instant s'évanouit tout espoir de conserver même une délégation du pouvoir exécutif qui fût un centre commun d'union et de force entre toutes les provinces de cet immense pays, si nécessaire pour donner aux mouvemens de sa machine sociale de la régularité, et sans lequel les dons que la nature lui a faits avec profusion pour l'accroissement rapide de ses forces et de sa prospérité future eussent été répandus en vain.

Un gouvernement fort et constitutionnel pouvait seule-

ment faciliter l'augmentation progressive de la civilisation et de la richesse du Brésil ; lui seul pouvait le défendre de ses ennemis extérieurs, étouffer les factions intérieures des hommes ambitieux et méchans qui osaient attenter à la liberté, à la propriété individuelle, au repos et à la sûreté publique de l'état en général, et de chacune de ses provinces en particulier. Sans ce centre commun, je le répète, toute relation d'amitié et de commerce mutuel entre ce royaume, celui de Portugal et les pays étrangers, éprouverait mille obstacles ; et bien loin de voir notre richesse s'augmenter sous un système d'économie politique convenable au pays, nous la verrions au contraire s'engourdir, diminuer, et peut-être s'anéantir entièrement. Enfin, sans ce centre de force et d'union, les Brésiliens ne pourraient pas conserver leurs frontières ni leurs limites naturelles ; et ils perdraient (ce à quoi travaille actuellement le congrès) tout ce qu'ils ont gagné au prix de tant de sang, de capitaux ; et qui pis est, c'eût été aux dépens de l'honneur national et des grands intérêts politiques et commerciaux. Mais heureusement que la justice et la saine politique outragées ont élevé leurs cris en notre faveur, et l'exécution de décrets aussi détestables n'a pas eu lieu.

Les peuples de ce royaume n'ont pu qu'être très-choqués de voir avec quel mépris les citoyens de mérite brésiliens étaient traités, car dans la liste nombreuse de diplomates, ministres d'état, conseillers et gouverneurs militaires, on ne rencontre pas un seul nom brésilien.

On sait actuellement dans quel but sinistre ont été nommés ces nouveaux bachas sous le titre de gouverneurs d'armes : il suffit de se rappeler que dans toutes les provinces on les a vus constamment s'opposer à la dignité et à la liberté du Brésil ; de faire attention à la considération avec laquelle les cortès reçoivent leurs dépêches, et la part qu'ils prennent aux affaires civiles et politiques absolument étrangères au service militaire ; ajoutez à cela la con-

descendance avec laquelle les cortès ont reçu les félicitations de la troupe fratricide expulsée de Pernambuco, l'approbation donnée par le parti dominant du congrès aux procédés révoltans du général Avilez, qui, pour comble de maux, a donné occasion à la mort prématurée de mon fils chéri le prince D. Joao; l'indifférence avec laquelle on a entendu le récit des scènes sanglantes de Bahia, provoquées par l'infâme Madeira, à qui on a envoyé de nouveaux renforts malgré la protestation des députés du Brésil; et on sera convaincu qu'après avoir subjugué la liberté des provinces, étouffé leurs justes réclamations, dénoncé comme anti-constitutionnels le patriotisme et l'honneur de leurs citoyens, ces désorganisateurs ne prétendent qu'établir sous le masque des paroles trompeuses d'union et de fraternité, un despotisme militaire complet avec lequel ils espèrent nous accabler.

Tout gouvernement juste et toute nation civilisée comprendra que, [privé de son pouvoir exécutif, de ses tribunaux nécessaires, obligé d'aller, au travers des périls d'une longue navigation, mendier la grâce et la justice au Portugal, Lisbonne s'appropriant les revenus de ses provinces, déchu de son rang de royaume et dominé par les baïonnettes, c'en était fait du Brésil; il était pour toujours rayé du nombre des nations libres et se trouvait de nouveau réduit à l'ancien état colonial et de commerce exclusif. Mais comme il ne convenait pas de déclarer à la face du monde civilisé ces projets cachés et abominables, il a tâché de les dissimuler encore en nommant des commissions chargées de traiter les affaires politiques et commerciales de ce royaume. Les rapports de ces commissions sont répandus partout, et montrent clairement le machiavélisme et l'hypocrisie des cortès de Lisbonne, qui ne peuvent tromper que des hommes ignorans, mais qui donnent de nouvelles armes aux ennemis répandus parmi nous. Ces faux et mauvais politiques disent actuellement que le con-

grès désire être instruit des vœux du Brésil, et qu'il a toujours désiré y avoir égard dans ses délibérations; si c'est la vérité, pourquoi donc les cortès de Lisbonne rejettent-elles à présent même tout ce que proposent le petit nombre de députés que nous y avons?

Cette commission spéciale, chargée des affaires politiques de ce royaume, avait déjà en son pouvoir les représentations de beaucoup de nos provinces et municipalités, par lesquelles on demandait la dérogation du décret sur l'organisation des gouvernemens provinciaux, et la continuation de mon séjour dans ce royaume comme prince-régent. Cependant qu'a fait la commission? elle n'a eu égard à rien : à peine a-t-elle proposé mon séjour temporaire à Rio de Janeiro, sans entrer dans le détail des attributions qui devaient me revenir comme délégué du pouvoir exécutif. Les peuples demandaient un seul centre de ce pouvoir, afin d'éviter le démembrement du Brésil en parties isolées et rivales. Qu'a fait la commission? elle a insidieusement proposé qu'on accordât au Brésil deux ou plus de centres, et même que les provinces qui le voudraient ainsi correspondissent directement avec le Portugal.

Les cris de nos députés en faveur du Brésil se sont élevés mille et mille fois; leurs voix ont été étouffées par les insultes d'une horde salariée qui occupait les tribunes. A toutes leurs réclamations on a toujours répondu qu'elles étaient contre le règlement intérieur des cortès, ou qu'on ne pouvait déroger à ce qui était déjà décidé, ou enfin on répondait avec hauteur : Il n'y a point ici de députés de provinces, tous sont députés de la nation, et la pluralité seule doit prévaloir. Principe de droit public faux et inouï, mais très-utile aux dominateurs, parce que soutenus de la majorité des votes européens ceux des Brésiliens devenaient nuls, et ils pouvaient ainsi enchaîner le Brésil à leur aise. On a présenté au congrès la lettre que m'adressa

le gouvernement de Saint-Paul, ainsi que le vœu unanime de la députation envoyée par le gouvernement, le sénat et le clergé de sa capitale. Tout a été vain; la junte de ce gouvernement a été insultée, traitée de rebelle, menacée d'être traduite devant les tribunaux. Enfin, usant de la liberté de la presse, les écrivains brésiliens ont mis au jour les injustices et les erreurs du congrès; et en retour de leur loyauté et de leur patriotisme, ils ont été taxés, par la commission, d'hommes intéressés et inspirés uniquement par le génie du mal.

Comment le Brésil pourrait-il ensevelir dans un éternel oubli tant d'insultes et d'atrocités? Il lui est également impossible d'avoir jamais confiance dans les cortès de Lisbonne, se voyant d'abord insulté, bientôt après déchiré par une guerre intestine commencée par ces hommes iniques, et même menacé des scènes horribles de Haïty, que nos furieux ennemis désireraient ardemment faire renaître.

Et n'est-ce pas aussi un commencement réel d'hostilités, la défense qu'a faite ce gouvernement que les nations étrangères avec lesquelles nous trafiquions librement nous envoient de munitions de guerre? Devons-nous aussi souffrir que le Portugal offre à la France de lui céder une partie de la province du Para, si cette puissance veut lui fournir des troupes et des vaisseaux avec lesquels il puisse nous enchaîner plus aisément et étouffer les cris de notre justice? Les belliqueux Brésiliens pourront-ils oublier que dans le même but on a fait de semblables propositions à l'Angleterre, en lui offrant de perpétuer le traité de commerce de 1810, et même de l'étendre par de plus grands avantages? Jusqu'où va la mauvaise foi et l'impolitique des cortès!

De plus, le congrès de Lisbonne, cherchant tous les moyens de nous opprimer, a répandu une cohorte d'émissaires secrets qui emploient toutes les ressources de l'astuce et de la perfidie pour corrompre l'esprit public,

troubler le bon ordre et fomenter l'anarchie dans le Brésil. Bien persuadés de la haine que ses peuples portent au despotisme, ces perfides émissaires ne cessent de pervertir l'opinion publique, et d'envenimer les actions les plus pures et les plus justes de mon gouvernement, osant avec témérité m'imputer le désir de séparer entièrement le Brésil du Portugal, et de faire revivre l'ancien système arbitraire. Mais c'est en vain qu'ils tentent de désunir les habitans de ce royaume : les honnêtes Européens, nos concitoyens, ne seront pas ingrats envers le pays qui les a adoptés pour enfans, les a honorés et enrichis.

Les factieux des cortès, n'étant pas encore satisfaits de cette suite de perfidies, osent insinuer qu'une grande partie de ces mesures désastreuses sont émanées du pouvoir exécutif; comme s'il était dans le caractère du roi, du bienfaiteur du Brésil, d'être coupable de semblables atrocités; comme si le Brésil et le monde entier ignoraient que le seigneur D. Joao VI, mon auguste père, est réellement prisonnier d'état, dans une complète inaction, sans la volonté libre que devrait avoir tout véritable monarque qui jouirait des attributions qu'une légitime constitution, quelque rétrécie et suspecte qu'elle pût être, ne pourrait lui nier. L'Europe et le monde entier savent que de ses ministres, les uns sont dans les mêmes circonstances, les autres sont créatures et partisans de la faction dominatrice.

Sans doute, tant de provocations, tant d'injustices du congrès à l'égard du Brésil, sont nées de partis contraires entre eux, mais ligués contre nous : les uns veulent forcer le Brésil à se séparer du Portugal, afin de pouvoir mieux entraver le système constitutionnel; les autres désirent la même chose parce qu'ils voudraient se réunir à l'Espagne. D'après cela, il n'est pas surprenant qu'en Portugal on écrive effrontément que ce royaume ne peut que gagner en perdant le Brésil.

Les cortès, aveuglées par l'orgueil et la vengeance, ont

décidé par deux traits de plume une question de la plus haute importance pour la grande famille lusitanienne, en établissant que le siége de la monarchie serait en Portugal, sans consulter la volonté générale des Portugais des deux hémisphères, comme si la plus petite partie du territoire portugais, et sa population stationnaire et restreinte, devaient être le centre politique et commercial de la nation entière. En effet, s'il convient à des états séparés, mais réunis sous un même chef, d'avoir le principe vital de leur énergie dans la partie la plus centrale et la plus puissante de la grande machine sociale, afin que le mouvement se communique dans tous ses points avec plus de vigueur et de promptitude possible, sûrement le Brésil avait un droit incontestable à posséder le siége du pouvoir exécutif. Car ce riche et vaste pays, dont les côtes prolongées s'étendent depuis deux degrés au nord de l'équateur, jusqu'à la rivière de la Plata, et sont baignées par l'Atlantique, se trouve presque au centre du globe, au bord du grand canal par lequel se fait le commerce des nations, qui est le lien qui unit les quatre parties du monde. Le Brésil a l'Europe à sa gauche, ainsi que la partie la plus considérable de l'Amérique; vis-à-vis se trouve l'Afrique; à droite, le reste de l'Amérique et l'Asie, avec l'immense archipel de l'Australasie, et derrière la mer Pacifique, avec le détroit de Magellan, et le cap de Horn presqu'à sa porte.

Qui peut ignorer qu'il est presque impossible de donner une nouvelle vigueur à des peuples vieillis et usés? Qui est-ce qui ne sait pas aujourd'hui que les beaux jours du Portugal sont passés, et que c'est seulement du Brésil que cette petite portion de la monarchie peut espérer un soutien, et de nouvelles forces pour reprendre son ancienne virilité? Mais certainement il ne pourra pas lui prêter ces secours, si ces insensés parvenaient à l'abattre, à le désunir et à le ruiner.

Quelle devrait être la conduite du Brésil au milieu du

cours systématique de si grandes erreurs et de tant d'atrocité? Les cortès de Lisbonne voudraient-elles par hasard feindre d'ignorer nos droits et nos convenances? Non, certainement; car, même parmi les factieux, il existe des hommes qui, bien que mauvais, ne sont point ignorans. Le Brésil doit-il souffrir, et se contenter de demander humblement le remède à ses maux à des cœurs égoïstes et sans pitié? Ne voit-il pas qu'en changeant les despotes le despotisme continuera? Outre qu'une telle conduite serait inepte et déshonorante, elle plongerait le Brésil dans un gouffre de malheurs : et le Brésil perdu, la monarchie l'est aussi.

Placé par la Providence au milieu de ce vaste et beau pays, comme héritier et légitime délégué du roi mon auguste père, le premier de mes devoirs est non-seulement d'avoir à cœur le bien-être de mes peuples, mais aussi celui de toute la nation que je dois un jour gouverner. Pour remplir ces devoirs sacrés, j'ai accédé aux vœux des provinces qui me demandaient de ne pas les abandonner : et voulant assurer le succès de mes délibérations, j'ai consulté l'opinion de mes sujets, et ai fait nommer et convoquer les procureurs-généraux de toutes les provinces pour en ouïr les conseils dans les affaires d'état et d'utilité publique. En suite de quoi, voulant leur donner une nouvelle preuve de mon amour et de ma sincérité, j'ai accepté le titre et la charge de défenseur perpétuel de ce royaume, que les peuples m'ont conféré ; et enfin, voyant l'importance des événemens, et écoutant le vœu général du Brésil qui voulait être sauvé, j'ai convoqué une assemblée constituante et législative pour travailler à son bien-être et affermir son bonheur. Ainsi le réclamaient les peuples, qui considèrent mon auguste père et roi comme privé de sa liberté, et sujet aux caprices de cette bande de factieux qui domine les cortès de Lisbonne, et dont il serait absurde d'espérer jamais des mesures justes et utiles aux destins

du Brésil et au véritable bien de toute la nation portugaise.

Je serais ingrat envers les Brésiliens, parjure à mes promesses, et indigne du nom de prince royal du royaume uni de Portugal, Brésil et Algarves, si j'agissais différemment; mais je proteste en même temps devant Dieu et à la face de toutes les nations amies ou alliées, que je ne désire point rompre les liens d'union et de fraternité qui doivent faire de toute la nation portugaise un seul tout politique bien organisé. Je proteste également que, sauf la due et juste réunion de toutes les parties de la monarchie sous un seul roi, comme chef suprême du pouvoir exécutif de toute la nation, je défendrai les droits légitimes et la constitution future du Brésil (qui, j'espère, sera bonne et prudente) avec toutes nos forces et aux dépens de mon sang, si cela est nécessaire.

Je viens d'exposer avec précision et sincérité aux gouvernemens et aux nations auxquels je m'adresse dans ce manifeste les causes de la dernière résolution des peuples de ce royaume. Si le roi, mon auguste père, était encore au sein du Brésil, jouissant de sa liberté et libre autorité, certainement il se complairait à remplir les vœux de ce peuple loyal et généreux; et l'immortel fondateur de ce royaume, qui déjà en février 1821 appelait à Rio de Janeiro les cortès brésiliens, n'aurait pas manqué dans ce moment-ci de les convoquer comme je l'ai fait; mais notre roi se trouvant prisonnier et captif, c'est à moi qu'il appartient de le relever de l'état humiliant auquel l'ont réduit les factieux de Lisbonne. Il m'appartient, comme à son délégué et son héritier, de sauver non-seulement le Brésil, mais toute la nation portugaise.

Ma ferme résolution, ainsi que celle des peuples que je gouverne, est légitimement promulguée; j'espère donc que les hommes sages et impartiaux du monde entier, ainsi que les gouvernemens et nations amis du Brésil, rendront justice à des sentimens si justes et si nobles. Je les invite

à continuer d'avoir avec le Brésil les mêmes relations d'amitié et d'un mutuel intérêt. Je serai prêt à recevoir leurs ministres et agens diplomatiques, et à leur envoyer les miens tant que durera la captivité du roi mon auguste père. Les ports du Brésil continueront à être ouverts à toutes les nations pacifiques et amies qui voudront faire le commerce que les lois ne défendent pas.

Les colons européens qui voudront venir ici pourront compter sur la plus juste protection dans ce pays riche et hospitalier. Les savans, les artistes, et tous faiseurs d'établissemens y trouveront aussi amitié et bon accueil; et comme le Brésil sait respecter les droits des autres peuples et des autres gouvernemens légitimes, il espère aussi que, par une juste réciprocité, ses droits inaliénables en seront reconnus et toujours respectés, pour, en cas contraire, ne pas se voir dans la dure nécessité d'agir contre les désirs de son cœur généreux.

Signé, *Prince régent.*

Palais de Rio de Janeiro, 6 août 1822.

N°. XIII.

Sénat de la chambre de Rio-Janeiro.

Séance extraordinaire du 20 octobre 1822.

Le 10 octobre 1822, dans cette ville et capitale de Saint-Sébastien de Rio-Janeiro, et dans les palais du conseil, se sont réunis en séance extraordinaire *le desambargador juiz de force*, *les vereadores*, le procureur du sénat municipal avec moi, secrétaire ci-après nommé, les hommes notables qui ont déjà rempli ces emplois; les chefs des corps de métiers et les autres citoyens civils et militaires de toutes les classes qui se sont rassemblés en vertu des avis publiés.

Le président du sénat, prenant la parole, a dit: Que dans

la séance du 7 septembre le sénat de Rio-Janeiro avait envoyé à tous les autres sénats municipaux du Brésil une circulaire par laquelle il leur montrait l'urgente nécessité qu'il y avait d'investir le plus tôt possible S. A. R. le prince régent du Brésil et son défenseur perpétuel de l'exercice effectif de toutes les attributions du pouvoir exécutif, qui, dans un gouvernement libre doivent appartenir au roi constitutionnel ; qu'il était assez connu que le Brésil avait des ennemis intérieurs et extérieurs qui lui faisaient la guerre, et qu'il devait par conséquent employer tous ses moyens pour parvenir à une vigoureuse défense ; que pour cela il était indispensable que son chef, son vaillant défenseur, fût autorisé à développer tous ses moyens pour les employer avec ensemble, puisque sans harmonie aucune force ne peut avoir d'efficacité, ainsi qu'il conste plus amplement de ladite lettre qui fut lue à la séance précitée, et enregistrée dans les livres de la ville. Il ajouta que cette lettre n'avait pas été d'abord publiée parce qu'elle n'était que consultative, que le sénat de la capitale n'avait voulu que connaître la volonté des autres municipalités, et que la publication avait en conséquence été différée jusqu'à l'époque où l'on aurait reçu les réponses ; que celles-ci étaient arrivées de presque tous les sénats de cette province ainsi que de celles de Minas, de Saint-Paul, et de la capitainerie du Saint-Esprit, et qu'elles adhéraient unanimement à la proposition contenue dans la circulaire.

Que les mesures qui avaient à cette époque paru convenables au sénat, sont devenues insuffisantes depuis les nouvelles reçues de Portugal ; que les bruits déjà répandus ont été authentiquement confirmés. Les cortès de Lisbonne non-seulement ont méprisé et condamné comme fruits de l'intrigue, de la faction, et inconstitutionnelles les justes représentations du Brésil, mais encore qu'elles ont insisté sur l'ordre qu'elles avaient donné de lui enlever son auguste défenseur dans l'intention machiavélique de

lui ôter un centre certain d'union ; qu'elles ont préparé de fortes expéditions pour venir châtier les rebelles du Brésil, c'est-à-dire, tout le royaume, puisque d'une seule voix tout le royaume a réclamé à la fois contre ses droits violés; que ces nouvelles avaient produit sur l'opinion publique l'effet qu'on devait en attendre, en faisant voir que dans les circonstances où se trouve actuellement le Brésil relativement au Portugal, la séparation des deux royaumes était non-seulement nécessaire mais indispensable, puisque le Portugal voulait obliger par la force des armes le Brésil à accéder à un pacte social léonin, qui opprime sa liberté, le dégrade de son rang, contrarie ses intérêts, anéantit son commerce, usurpe ses propriétés, et est sous tous les rapports indigne d'un peuple libre; que le résultat de ces nouvelles démarches des cortès avait donné lieu à l'opinion publique d'exprimer sa volonté ferme et décidée de déclarer notre indépendance du Portugal, et de proclamer S. A. R., empereur constitutionnel du Brésil; que cette manifestation avait été si forte et si énergique, que la proclamation aurait eu déjà lieu tumultueusement si le sénat n'avait pris la précaution, par son édit du 21 septembre, de calmer l'impatience publique en annonçant que cette proclamation se ferait solennellement le 12 de ce mois.

Que les motifs qui ont engagé le sénat à intervenir dans les dispositions nécessaires pour cet objet étaient la volonté générale manifestée par le peuple de cette province, et, ainsi qu'on en est informé, par celui des provinces voisines, et la nécessité d'empêcher que le tumulte et la précipitation d'un mouvement populaire ne donnassent lieu d'imputer à un parti ou à une faction ce qui était la volonté de tout le peuple ; qu'en conséquence, et pour agir toujours dans un accord parfait avec toutes les provinces, le sénat avait écrit aux diverses municipalités la circulaire du 17 septembre qui fut lue dans cette séance ; qu'il n'avait point été déçu

dans son espoir, puisque tous les sénats de la province avaient envoyé leurs procureurs avec des pouvoirs suffisans afin que, réunis à celui de cette capitale, ils proclamassent ensemble S. A. R. empereur constitutionnel du Brésil; que les municipalités les plus voisines des provinces de Minas, Saint-Paul et Saint-Esprit avaient annoncé l'intention de consacrer le même jour du 12 octobre à l'acte de cette heureuse proclamation, et qu'on avait la certitude que déjà à Villa-Rica et Quétuz, elle avait été faite le 30 septembre.

Que cependant, quelque évidente que fût la manifestation de l'opinion publique, le sénat municipal voulait avoir le vœu explicite de tout le peuple de cette capitale sur un objet d'une aussi grande importance; que c'était pour cela que le peuple avait été convoqué; que le sénat espérait que tous les citoyens exprimeraient leur vœu et leur opinion avec une entière franchise et une pleine liberté, certains qu'ils ne seraient aucunement responsables de l'expression de leur pensée, vu que cet acte ne pouvait être valide qu'autant qu'il serait fondé sur la déclaration libre de la majorité des Brésiliens.

Et aussitôt Pèdre da Costa Barros, major de la brigade nationale de marine, ayant pris la parole, a dit: Que le procédé du sénat était très-louable et digne de l'approbation de tout le peuple, parce qu'on y voyait que la municipalité n'avait fait que consacrer l'opinion et la volonté publique, afin que celle-ci parût, non-seulement au Brésil, mais à la face du monde entier, revêtue des formes solennelles reconnues pour exprimer le vœu unanime des peuples. Que, dans le cas actuel, la volonté universelle de tout le peuple du Brésil était de déclarer son indépendance du Portugal, pour les motifs déduits par le président du sénat, et qui étaient en tout conformes aux principes constitutionnels reconnus, même par les cortès de Lisbonne, c'est-à-dire qu'au moment où un état

change son pacte social, il est permis à chaque partie de la nation de se séparer, si les conditions du nouveau pacte ne lui conviennent pas : ce qui arrive évidemment aujourd'hui aux Brésiliens, vu l'énorme lésion qu'ils éprouvent dans les lois que le Portugal veut leur imposer.

Que la proclamation du prince royal est une conséquence nécessaire de la déclaration de l'indépendance du Brésil ; que cet auguste prince en est digne, non-seulement comme héritier présomptif du trône portugais, et ayant droit en ce cas à choisir la couronne du Brésil ; mais surtout parce que sa proclamation est le résultat de la volonté universelle, et un prix bien dû à la résolution héroïque que prit S. A. R. de demeurer dans le Brésil, étant ainsi le premier qui, se conformant à l'opinion dominante de cet état, déclara son indépendance ; que cependant il croyait devoir faire observer qu'il ne paraissait pas convenable que S. A. R. prêtât son serment le même jour 12 octobre, parce qu'il était d'usage que ce serment fît partie des actes du couronnement des monarques, et que cette dernière cérémonie n'ayant pas lieu ce jour-là il convenait que le serment fût ajourné à la même époque.

Toutes les dispositions prises par le sénat municipal furent ensuite approuvées par les acclamations de tous les citoyens présens, la volonté de tout le peuple étant la déclaration de l'indépendance du Brésil, et la proclamation de S. A. R. comme empereur constitutionnel. On décida de même que le serment qu'elle doit prêter en cette qualité serait renvoyé au jour de son couronnement.

Le même citoyen ayant observé que la volonté générale était que S. A. R. conservât pour elle et pour tous ses successeurs le titre de défenseur perpétuel du Brésil ; cette demande fut admise par tous les citoyens présens avec une acclamation unanime.

La délibération qui venait d'être prise fut annoncée au

peuple innombrable qui couvrait la place, par une des fenêtres du palais du conseil, et sur-le-champ tout ce peuple manifesta son approbation en criant : « Nous approuvons tout. — Vive l'indépendance du Brésil ! — Vive le seigneur don Pédro, empereur constitutionnel du Brésil et son défenseur perpétuel. Nous voulons qu'il conserve ce titre, lui et ses successeurs, et qu'on spécifie dans l'acte que nous désirons que cette disposition soit sanctionnée par l'assemblée constituante comme acte fondamental. »

Et les procureurs des municipalités de cette province étant présens à cette séance pour procéder avec le sénat à la proclamation de S. A. R., le président leur a demandé qu'ils déclarassent, au nom de leurs constituans, s'ils approuvaient cette délibération, ou s'ils avaient quelque chose à opposer à la volonté unanime du peuple de la capitale. Ils ont répondu qu'ils approuvaient tout ce qu'on venait de délibérer, et qu'ils protestaient que les populations et les sénats de leurs villes respectives ratifieraient solennellement l'approbation qu'ils en faisaient, vu qu'ils tenaient pour instruction positive d'agir toujours d'accord avec le sénat municipal de cette capitale, qui mérite cette confiance par son attachement à la patrie et aux principes constitutionnels.

Et le président ayant demandé si quelqu'un des citoyens présens avait quelque autre représentation à faire, le *capitan-Mór* Joseph Joachim da Rocha, a présenté un pouvoir du sénat municipal de la ville de Marianna, qui l'autorise à présenter à S. A. R. les vœux de cette cité, qui étaient de proclamer S. A. R. empereur du Brésil le 12 du courant; et en vertu de cette procuration il a approuvé, au nom et de la part dudit sénat de Marianna, tout ce que l'on venait de faire.

Et pour qu'il en conste, on a ordonné de dresser le présent procès verbal qu'ont signé le président, les mem-

bres et le procureur du sénat de la chambre, avec les hommes notables qui y ont eu des emplois, et les chefs des corps de métiers, et les procureurs fondés des villes de la province, et celui de la ville de Marianna et les autres citoyens présens. De plus il fut décidé que la séance serait permanente jusqu'à la fin des signatures, leur nombre ne permettant pas qu'on finît de les recueillir toutes aujourd'hui.

Suivent les signatures.

N°. XIV.

Discours de S. M. l'empereur du Brésil, à la séance royale d'ouverture de l'assemblée constituante et législative, prononcé le 3 mai 1823.

Dignes représentans de la nation Brésilienne,

C'est aujourd'hui le plus grand jour qu'ait vu luire le Brésil ; c'est aujourd'hui qu'il commence à montrer au monde qu'il est un empire, et un empire indépendant. Quelle n'est pas la satisfaction dont je jouis en voyant réunis les députés légitimes de presque toutes nos provinces, pour se faire connaître réciproquement leurs véritables intérêts, et, sur ces bases, établir la constitution juste et libérale qui doit les régir ! Nous devrions déjà depuis long-temps jouir des bienfaits d'une représentation nationale ; mais ou la nation ne connaissait pas encore ses véritables intérêts, ou plus éclairée elle n'avait pu les faire reconnaître, accablée comme elle l'était sous la force et la domination du parti portugais. Ce parti savait à quel point de faiblesse, d'épuisement et de pauvreté le Portugal se trouvait déjà réduit, et, au moment où il était au dernier degré de la décadence, ce parti, tout en feignant de reconnaître notre

liberté pour éviter la séparation, ne voulut jamais consentir à ce que les peuples du Brésil eussent une représentation égale à celle de l'Europe : ils s'égarèrent dans ce plan d'oppression, et de cette erreur viendra notre félicité.

Le Brésil, qui pendant plus de trois cents ans a supporté le nom avilissant de colonie, et tous les maux joints au système de vexation adopté à cette époque ; le Brésil se livra aux transports de la joie lorsque mon auguste père, don Jean VI, roi de Portugal et des Algarves, par son décret du 16 décembre 1815 l'éleva au rang de royaume : le Portugal en frémit de rage et de crainte. Une allégresse jusqu'alors inconnue remplit les cœurs des peuples de ce vaste continent ; mais ils n'aperçurent pas d'abord la nécessité d'une autre mesure politique qui devait suivre celle-là : la convocation d'une assemblée chargée d'organiser le nouveau royaume.

Le Brésil, toujours sincère dans ses actions, abattu sous le joug de fer qui l'avait opprimé avant son élévation au rang de royaume, et même depuis, s'empressa, lorsque le Portugal redemanda la liberté, de proclamer la constitution portugaise, espérant que flattés de cette marque de confiance les perfides qui s'appelaient nos frères le délivreraient des vers rongeurs qui empêchaient sa prospérité ; il ne croyait pas se tromper dans sa bonne foi.

Les Brésiliens, vraiment amis de leur pays, n'eurent jamais l'intention de s'assujettir à une constitution à laquelle ils n'eussent point coopéré, et dont le but était de leur ravir les droits et les avantages dont ils étaient en possession. Malgré tout cela les obstacles qui, avant le 26 avril 1822, s'opposaient à la liberté du Brésil, et ceux qui depuis cette époque furent suscités par les troupes européennes, forcèrent ces peuples, qui craignaient de ne pouvoir obtenir une assemblée nationale brésilienne, à faire cause commmune, par l'amour même de la liberté, avec les cortès de Portugal, espérant à force de sacrifices,

d'éviter les maux dont ils étaient menacés par le parti démagogique qui triomphait dans l'autre hémisphère.

Tout fut inutile, nous fûmes insultés par les troupes européennes au point que je fus forcé de les faire passer à Praia-Grande, et de les y cerner jusqu'à leur embarquement pour le Portugal. C'est ainsi que nous sommes parvenus à sauver l'honneur du Brésil, et à jouir de cette liberté à laquelle nous avions droit d'aspirer, et que nous n'aurions jamais acquise, si nous avions toléré la présence d'une faction incompatible avec elle.

A peine étions-nous délivrés de ces ennemis qu'une nouvelle expédition de Lisbonne arriva dans nos ports; elle était envoyée pour nous protéger. J'avais pris sur moi la protection de cet empire, et je ne la reçus pas; à Pernambouc il en fut de même; et la province de Bahia, qui la première adhéra au Portugal, pour prix de sa bonne foi, pour avoir connu trop tard dans quel sentier elle devait marcher, souffre encore aujourd'hui une guerre cruelle de ces Vandales, et sa capitale, le seul point qu'ils y occupent, craint de voir son entière destruction au moment où ils ne pourront plus s'y soutenir.

Voilà la liberté que le Portugal voulait donner au Brésil; elle se changeait pour nous en esclavage et nous aurait conduits à une ruine totale si nous avions continué à exécuter ses ordres, et sans les héroïques résolutions que manifestèrent par leurs représentations d'abord la junte du gouvernement de Saint-Paul, ensuite la chambre de cette capitale, bientôt imitées par tous les autres corps politiques. Tous demandaient que je demeurasse dans le pays. Il me parut que le Brésil serait malheureux si je ne cédais à ces demandes : j'y cédai. Je sais bien que c'était mon devoir, dussé-je exposer ma vie; mais c'était pour la défense du pays, et j'étais prêt alors, comme je le suis encore, comme je le serai toujours, à affronter tous les dangers pour cette cause.

A peine avais-je proféré ces paroles, « Puisque c'est pour le bien de tous et le bien général de la nation, dites au peuple que je reste; » à peine avais-je recommandé l'union et la tranquillité, que je m'occupai des soins nécessaires pour nous mettre en état de résister à tous nos ennemis, soit à ceux qui étaient au milieu de nous, les uns cachés les autres découverts, soit à ceux qui siégeaient dans les cortès démocratiques de Lisbonne. Les différens ministres, surtout celui des affaires étrangères et de l'empire, prirent par mes ordres les mesures que dictent la prudence, et que je ne détaille pas en ce moment; les différens secrétaires d'état vous en rendront compte.

Le trésor public était dans la situation la plus déplorable, soit par l'état d'épuisement dans lequel il avait été laissé, soit parce qu'il a été réduit aux seuls revenus de cette province jusqu'aux quatre ou cinq derniers mois. Il était impossible de fournir à tous les besoins, les fonds étant insuffisans pour payer les créanciers de l'état, les employés en service actif, et les dépenses de ma maison, quoiqu'elles fussent réglées au quart de ce que coûtait celle de mon père; les frais de sa maison étaient de quatre millions de cruzades (10,000,000 fr.), ceux de la mienne ne montaient pas à un million (2,500,000 fr.). Quelque considérable que fût cette diminution je n'étais pas entièrement satisfait, voyant que la dépense excédait encore la recette. Je pris alors la résolution de vivre comme un simple particulier, en la réduisant à 110 millions de réis (687,500 francs) non compris la pension mensuelle de mon épouse bien-aimée, qui a continué de lui être payée en exécution de nos conventions matrimoniales.

Non content des économies obtenues sur ma maison, je veillais, comme il était de mon devoir, sur toutes les dépenses publiques, cherchant à les diminuer et à régulariser leur comptabilité. Cependant les revenus publics ne rentraient pas; mais, grâces à quelques changemens dans

les individus, en éloignant ceux qui étaient ennemis de la patrie, et les remplaçant par d'autres qui lui étaient dévoués, je parvins, et je puis le dire avec quelque gloire, à ce que la banque, qui était au moment de suspendre ses paiemens, et qui, au départ du roi don Jean VI, ne possédait que 200 millions de reis (1,250,000 fr.) en monnaie effective pour le paiement de ses billets, est revenue à un tel degré de crédit qu'on ne peut plus songer qu'il soit même possible qu'elle retombe jamais dans le triste état où elle avait été réduite.

Le trésor public, malgré les dépenses exorbitantes qu'il faisait seul et qui auraient dû être en partie à la charge des provinces, était décrédité et complétement épuisé. Son crédit s'est relevé au point qu'il a déjà de la consistance en Europe; il a pu satisfaire ses nombreux créanciers de manière à ce que leurs maisons n'en aient point souffert. Tous les employés publics sont à jour ainsi que les militaires en activité de service.

Les provinces qui ont adhéré à la cause sainte de l'indépendance, non par force mais par conviction, car j'aime une juste liberté, ont été fournies de tous les approvisionnemens de guerre nécessaires à leur défense. Les uns ont été achetés, d'autres sont sortis de nos arsenaux. Plusieurs de ces mêmes provinces dont les revenus étaient insuffisans ont reçu des secours du trésor public.

En un mot, je suis parvenu à ce point, que cette province seule dont les revenus étaient, au départ de mon auguste père, de 6 à 7 millions de cruzades (15 à 17,500,000 fr.) rapporte à présent de 11 à 12 millions (27 à 30,000,000 fr.) au trésor.

Dans ces dépenses extraordinaires on doit aussi compter le frêt des navires pour le renvoi des troupes portugaises à Lisbonne; l'achat de quelques embarcations, le nolissement de quelques autres; les paiemens faits aux employés civils et militaires que leur service a appelés dans la capi-

tale, et les secours accordés aux habitans des provinces qui avaient été expulsés de leur pays par suite des passions particulières et des tumultes qui y avaient eu lieu.

Les dépenses ont été grandes, sans doute; malgré cela on n'a point été obligé encore de toucher à la caisse des dons gratuits, à celle des séquestres des biens des absens pour opinions politiques, ni à celle de l'emprunt de 400 millions de reis (2,500,000 fr.) contracté pour l'achat de bâtimens de guerre nécessaires à la défense de cet empire, ni à la caisse de l'administration des diamans; elles sont toutes intactes.

Toutes nos administrations ont besoin d'une grande réforme, mais surtout celle des finances qui est le principal soutien de l'état.

L'armée n'avait ni hommes, ni armes, ni discipline. L'armement est parfaitement complet; l'effectif se rapproche chaque jour de celui que permet la population; quant à sa discipline elle sera bientôt parvenue au plus haut degré, et son obéissance peut déjà servir d'exemple au monde. J'ai deux fois envoyé des secours à la province de Bahia; l'un de ces renforts était de deux cents quarante hommes; le second, de sept cent trente-cinq, porte le nom de Bataillon de l'Empereur : il a été recruté, équipé et embarqué en huit jours.

Il a été créé de plus un régiment d'étrangers, et un bataillon d'artillerie d'affranchis qui seront bientôt complets l'un et l'autre.

On travaille avec activité dans l'arsenal de l'armée à préparer tout ce qui est nécessaire à la défense des différentes provinces, et de Parahiba du nord à Monté-Vidéo toutes recevront les secours qu'elles réclameront.

Tous les affûts de canons des forts de cette capitale étaient tombés en ruine, ils ont été rétablis. Des travaux immenses qui manquaient à l'arsenal ont été effectués.

Quant aux travaux militaires, on a réparé les enceintes de

tous les forts, et on en a élevé de nouveaux sur les points les plus convenables pour s'opposer aux débarquemens; et dans ceux des défilés des montagnes, où l'on peut le plus aisément arrêter l'ennemi qui aurait tenté de débarquer, on a fait des retranchemens, des redoutes, des forts, des abattis, des batteries rasantes. On a bâti la caserne de Carioca, on travaille aux autres, celle de la place de l'Acclamation sera bientôt terminée ainsi que celle des Grenadiers.

La flotte consistait seulement en une frégate mal équipée, la Piranga, nommée alors l'Union, en la corvette la Libérale, dont il n'existait que la coque, et en quelques autres embarcations petites et insignifiantes. Aujourd'hui elle se compose du vaisseau don Pèdre Ier., des frégates Piranga, Caroline et Nicterohy; des corvettes Maria da Gloria et Libérale qui sont prêtes, et de celle que l'on achève aux Alagoas et qui paraîtra bientôt dans ce port sous le nom de Massaiò; des bricks de guerre, le Guanari, armé, le Cacique et le Caboclo en armement. Il y a d'autres bricks en commission ainsi que des gabarres.

J'attends six frégates de cinquante canons, montées, armées et équipées. J'ai déjà donné des ordres pour cet achat.

Voici quels ont été les travaux de l'arsenal de la marine: on y a réparé toutes les embarcations qui sont aujourd'hui en commission; on y a construit plusieurs chaloupes canonnières et un grand nombre d'autres embarcations que je ne détaille pas à cause de leur peu d'importance, mais dont la réunion ne laisse pas de présenter un total considérable.

Dans ce même arsenal, où pendant treize ans on n'a pu, malgré d'énormes dépenses, faire autre chose que radouber et calfater quelques embarcations, je prétends que cette année on pose la quille d'une frégate de quarante canons; et, d'après les calculs que j'ai faits, les ordres que j'ai donnés, les mesures que j'ai prises, j'espère que dans le cou-

rant de cette année ou au milieu de celle qui va suivre, ce bâtiment, que je nomme le Campiste, se trouvera terminé.

On a entrepris beaucoup d'autres travaux importans; la police a fait rebâtir l'hôtel de la place de l'Acclamation; on a mis cette belle place à l'abri des inondations; elle a été pavée dans toute son étendue, et des allées auxquelles on travaille encore vont l'embellir. On a réparé les aquéducs de Carioca et Maracanan; on a rétabli un grand nombre de ponts, les uns de bois, les autres de pierre, on en a construit d'entièrement neufs; les réparations sur diverses routes ont été considérables.

Malgré ces dépenses, et bien d'autres que je passe sous silence, la caisse de la police, qui, au mois d'avril 1821, devait 60,000,000 de reis (375,000 fr.), non-seulement ne doit rien aujourd'hui, mais possède encore un actif de plus de 60,000 crusades (150,000 fr.).

Dans les autres départemens on a fait les travaux suivans : on a beaucoup augmenté la typographie nationale; on a réparé la plus grande partie de la promenade publique; le Musée a été enrichi d'un nombre considérable de minéraux; on a construit une galerie où sont réunis d'excellens tableaux, les uns ont été achetés, d'autres étaient déjà une propriété publique. J'y ai fait placer aussi ceux qui étaient à moi.

On travaille avec la plus grande activité au quai de la place du Commerce qui est presque terminé. On a refait à neuf le pavé de toutes les rues de la capitale; on a construit cette salle pour l'assemblée législative, et disposé pour son service les maisons adjacentes.

Des travaux moins importans, dont je ne parle pas afin de ne pas trop prolonger ce discours, ont été entrepris, continués et terminés.

J'ai, autant qu'il était en mon pouvoir, encouragé les études publiques; mais nous avons besoin pour cet objet

d'une législation spéciale. Voici ce que j'ai pu faire : un grand nombre de livres du meilleur choix a été ajouté à la bibliothéque impériale; on a multiplié les écoles publiques, et accordé un traitement plus avantageux aux professeurs; un nombre infini d'écoles particulières ont été autorisées : reconnaissant les avantages de l'enseignement mutuel, j'ai fait ouvrir une école suivant la méthode lancastérienne.

Le séminaire de Saint-Joachim avait été destiné par ses fondateurs à l'instruction de la jeunesse; je le trouvai servant d'hôpital aux troupes européennes; je le rendis à sa première institution, et ayant jugé à propos d'accorder à la maison de la Miséricorde et à celle des Enfans-Trouvés une loterie, pour soutenir ces deux établissemens, j'en attribuai une partie à l'entretien du séminaire pour qu'il pût répondre au premier but de son institution. Il compte aujourd'hui beaucoup d'élèves.

La première fois que je visitai la maison des Enfans-Exposés, je trouvai, on aura peine à le croire, deux nourrices pour sept enfans; il n'y avait ni berceaux ni layettes. Je demandai les registres, je vis qu'en treize ans il était entré près de douze mille de ces infortunés, et qu'il en existait à peine mille, encore ne savait-on pas où trouver la plupart d'entre eux. Avec les bénéfices de la loterie dont je vous ai entretenus on a bâti une maison convenable pour cet établissement; il y a plus de trente berceaux, et autant de nourrices que d'élèves. Tout est en meilleur état : cet objet cependant mérite de votre part la plus grande attention.

Après avoir tout arrangé dans cette province et pris des mesures pour les autres, je me décidai à convoquer et convoquai en effet par décret du 16 février passé un conseil d'état composé des procureurs généraux choisis par le peuple des provinces, voulant qu'il eût des représentans auprès de moi pour me conseiller et éveiller mon attention sur tout ce qui était nécessaire au bien-être de leurs commettans. Mais ce ne fut pas mon seul dessein, je voulais

surtout que les Brésiliens connussent combien j'étais constitutionnel, combien j'étais flatté de gouverner à la satisfaction du peuple, et combien je désirais dans le secret de mon cœur paternel, car de tels désirs ne pouvaient alors être révélés, combien je désirais que cette loyale, courageuse, reconnaissante et héroïque nation fût représentée par une assemblée générale constituante et législative, ce qui enfin a pu se réaliser, grâces à Dieu, en exécution du décret que j'ai rendu le 3 juin de l'année dernière à la demande du peuple, transmise par les autorités municipales, ses procureurs-généraux et mes conseillers d'état.

Il a été bien pénible pour moi que le Brésil ait été privé jusqu'à ce moment de sa représentation nationale et que j'aie été obligé par la force des circonstances à prendre quelques mesures législatives. Ce ne fut point par le désir de m'attribuer en entier un pouvoir dans lequel je dois seulement avoir part, mais parce qu'elles étaient nécessaires pour sauver le pays, et que l'assemblée n'étant pas convoquée à l'époque des unes, n'étant pas réunie à l'époque des autres, tous les pouvoirs, à cause de l'indépendance complète où nous sommes du Portugal, devaient résider de fait et de droit sur la tête du chef suprême de la nation, qui était de plus son défenseur perpétuel.

Peut-être aujourd'hui quelques-unes de ces mesures paraîtront trop rigoureuses; mais le péril étant imminent, nos ennemis nombreux (comme ils le sont encore); il fallut proportionner les ressources au danger.

Je n'ai jamais épargné, je n'épargnerai jamais aucune peine, pourvu qu'elle puisse augmenter de la moindre quantité le bonheur de la nation.

Lorque les peuples de la riche et majestueuse province des Minas-Geraes souffraient le joug de fer d'un gouvernement aveuglé qui disposait de ses ressources et forçait ses pacifiques habitans à me désobéir, je m'y rendis avec une suite très-peu nombreuse. Je convainquis les membres du

gouvernement et leurs partisans du crime qu'ils avaient commis et de l'erreur dans laquelle ils persistaient ; je leur pardonnai parce que ce crime était plutôt une offense contre moi que contre la nation, puisque nous étions alors encore unis au Portugal.

Lorsqu'à Saint-Paul, du milieu du peuple valeureux de cette belle contrée, s'éleva un parti de Portugais et de Brésiliens dégénérés dévoué aux cortès de ce vieux Portugal, si faible et si malheureux, je partis sur-le-champ pour cette province. J'y entrai sans crainte parce que je je compte sur l'attachement de ses habitans ; je pris les mesures qui me parurent convenables, et en effet c'est dans cette province même, dans les champs à jamais mémorables de Piranga que fut pour la première fois proclamée notre indépendance.

Ce fut dans la patrie du fidèle et brave Amador Bueno de Ribeira que pour la première fois je fus proclamé empereur.

Je suis affligé jusqu'au fond de l'âme de n'avoir pu aller à Bahia, comme j'en avais le projet, mêler mon sang à ceux des braves guerriers qui combattent pour la patrie ; mais j'ai dû céder aux représentations de mon conseil d'état.

A tout risque, fût-ce à celui de ma vie s'il le faut, je remplirai toutes les fonctions que m'impose le titre dont m'honorèrent le 13 mai de l'année passée les peuples de ce vaste et riche continent, celui de défenseur perpétuel du Brésil, titre qui flatte encore bien plus mon cœur que celui d'empereur, sous lequel avec tant de spontanéité et d'unanimité j'ai été proclamé par ce peuple fidèle. Grâces en soient rendues à la Providence ! nous voyons aujourd'hui la nation représentée par ses dignes députés ; plût au Ciel que cette époque eût pu arriver plus tôt ! mais les circonstances antérieures au décret du 3 juin ne le permettaient pas, et, depuis, la grande distance où se trouvaient quelques députés, le peu de zèle de quelques autres ; pour tous,

les inconvéniens des longs voyages dans un pays aussi neuf et aussi étendu que le Brésil, ont retardé, malgré toutes les recommandations que j'ai faites pour la hâter, une réunion aussi désirée que nécessaire.

Enfin a lui ce grand jour qui fournira une page brillante dans les annales de ce vaste empire. L'assemblée qui doit constituer la nation est réunie; quelle joie, quel bonheur pour nous tous!

Comme empereur constitutionnel et surtout comme défenseur perpétuel de cet empire, le 1^er^. décembre dernier, jour de mon couronnement, je pris l'engagement de défendre avec mon épée la patrie, le peuple et la constitution, si elle était digne du Brésil et de moi. Je ratifie aujourd'hui solennellement devant vous cette promesse, et j'espère que vous m'aiderez à m'en acquitter en organisant une constitution sage, juste et exécutable, dictée par la raison et non par le caprice, qui n'ait d'autre tendance que la félicité générale, à laquelle un peuple ne peut parvenir si cette constitution n'a des bases solides, telles que les a enseignées la sagesse des siècles, telles qu'elles donnent aux peuples une juste liberté, au pouvoir exécutif, une force suffisante; une constitution dans laquelle les trois pouvoirs soient divisés avec assez de précision pour ne pouvoir s'arroger des droits qui leur sont étrangers, mais dans laquelle ils soient mis tellement en harmonie qu'il leur soit impossible de se diviser, et qu'ils soient forcés à concourir constamment au bonheur commun; une constitution enfin, qui, offrant au despotisme royal, aristocratique ou démocratique, des barrières insurmontables, éloigne l'anarchie et plante cet arbre de la liberté à l'ombre duquel devront croître l'union, la tranquillité et l'indépendance de cet empire qui sera un jour l'admiration des deux mondes.

L'expérience nous a montré que toutes les constitutions établies sur les bases de celle de 1791 et 92 n'étaient que

des théories métaphysiques, et par conséquent inexécutables. La France, l'Espagne et dernièrement le Portugal nous l'ont prouvé. Elles n'ont point fait, comme elles le devaient, le bonheur général; bien loin de là, après une liberté licencieuse, dans quelques-uns de ces pays, le despotisme d'un seul a déjà paru, dans les autres il est prêt à paraître et à succéder au despotisme de plusieurs; les nations étant ainsi réduites à la douloureuse situation d'être les témoins et les victimes de toutes les horreurs de l'anarchie.

Loin de nous ces tristes souvenirs; ils couvriraient de deuil l'allégresse et la solennité d'une si heureuse journée. Vous connaissez les malheurs que je vous ai rappelés, et je suis sûr que la fermeté dans les vrais principes constitutionnels qui ont été sanctionnés par l'expérience, est le caractère de chacun des députés qui composent cette illustre assemblée. J'espère que la constitution que vous ferez méritera d'obtenir mon acceptation impériale, qu'elle sera aussi sage que juste; qu'appropriée aux localités et à l'état de civilisation du peuple brésilien, elle sera admirée par toutes les nations, et que nos ennemis même chercheront à imiter la sainteté et la sagesse des principes qu'elle consacrera.

Une assemblée aussi éclairée, aussi patriote, ne s'occupera qu'à faire prospérer l'empire et le combler de félicités. Elle voudra que son empereur soit respecté non-seulement par son peuple, mais par les nations les plus éloignées; elle voudra que son défenseur perpétuel accomplisse exactement la promesse qu'il fit le 1er. décembre dernier, et qu'il ratifie solennellement aujourd'hui devant la nation légitimement représentée.

FIN.

TABLE.

Section I. — Des changemens d'étendue des états. 1
Section II. — Des colonies. 12
Section III. — Des progrès de la civilisation et du désir de l'indépendance en Amérique. 43
Section IV. — De la révolution impériale. 60
Section V. — De l'impossibilité du rétablissement de la dépendance du Brésil. 95
Section VI. — De l'utilité de l'indépendance du Brésil pour le Portugal. 124
Section VII. — De l'indépendance du Brésil dans ses rapports avec l'Europe. 141
Section VIII. — De l'état actuel de l'empire du Brésil. 160

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettre du prince régent au roi. 179
Représentation du gouvernement de Saint-Paul à S. A. R. 180
Lettre du prince royal au roi. 183
Acte de délibération de la municipalité de Rio-Janeiro sur le nouveau titre de son altesse royale protecteur du Brésil. 184
Extrait du manifeste de la nation portugaise. 185
Art. 21 des bases de la constitution. 186
Représentation du peuple de Rio-Janeiro présentée par la municipalité de cette capitale à S. A. R. le prince régent constitutionnel et défenseur perpétuel du royaume du Brésil. 186
Discours adressé à S. A. R. le prince régent constitutionnel et défenseur perpétuel du royaume du Brésil, par le président du sénat de la chambre de Rio-Janeiro, au nom

du sénat, et en présentant au prince la représentation ci-dessus. 199
Discours du prince régent aux procureurs-généraux des dix-sept provinces. 207
Représentation du conseil d'état au prince régent. 209
Manifeste de S. A. R. le prince régent constitutionnel et défenseur perpétuel du royaume du Brésil, aux peuples de ce royaume. 212
Manifeste du prince régent du Brésil aux gouvernemens amis et nations étrangères, publié à la date du 6 août. 223
Délibération du Sénat de la chambre de Rio-Janeiro. 239
Discours de S. M. l'empereur du Brésil, à la séance royale d'ouverture de l'assemblée constituante et législative. 245

FIN DE LA TABLE.